

MEMOIRES
DE MAXIMILIEN
DE BETHUNE,
DUC
DE SULLY,

PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRY LE GRAND,

Mis en ordre : avec des Remarques.

PAR M. L. D. L. D. L.

Nouvelle Edition, revue & corrigée.

TOME SEPTIEME.



A LONDRES.

M. DCC. LII.



**SOMMAIRES
DES LIVRES**

CONTENUS
DANS LE VII^e. VOLUME.

**SOMMAIRE
DU XXV^e. LIVRE.**

MEMOIRES de l'année
1608. Spectacles & Fêtes
à l'Arcenal : Aventure comique
entre le Duc de Sully & Pimen-
tel. Grandes offres faites par
Henry IV. à Sully & refusées.
Amours & Maitresses de ce Prin-
ce. Conversation intéressante en-
tre lui & Sully sur ses sujets de
mécontentement contre la Reine,
la Marquise de Verneuil & leurs
Conseillers : il y employe Sully.
Naissance d'un troisième Fils de
France. Sully est pris pour juge

Tome VII.

A

ij SOMMAIRES

entre Henry & la Marquise du Verneuil. Affaires du Prince de Joinville, du Comte de Somme-
rive, du Duc d'Eguillon; & au-
tres querelles & intrigues de Cour.
Difficulté à concture le mariage
du Duc de Vendôme avec Ma-
demoiselle de Mercœur. Mutine-
rie des Chefs Calvinistes, & af-
faires de ce Corps, Services ren-
dus au Roi par Sully, dans l'As-
semblée des Protéstans à Gergeau.
Vie privée de Henry: il donne
l'Evêché de Metz au Duc de Ver-
neuil: graces qu'il accorde &
qu'il refuse au Clergé; ouvrages
publics qu'il fait faire; ses dépen-
ses au Jeu. Grand débordement
de la Loire. Affaires de Finan-
ce, de Police, & autres de Gou-
vernement. Mémoires de Sully
sur la Taille: considérations sur
les changemens de Gouvernement
dans ce Royaume. Séjour du Duo
de Mantouë à Paris. Suite des
Affaires des Provinces-Unies:

DES LIVRES. iii

Trêve conclue : part qu'y eut Henry : foiblesse de l'Espagne. Révolte des Maures, & leur expulsion de l'Espagne. Affaires d'Allemagne.

S O M M A I R E

DU XXVI^e. LIVRE.

MEMOIRES de l'année
1609. *Etats de Finance : contestation à ce sujet entre le Duc de Sully & le Chancelier de Sillery. Sully traite & loge le Roi à l'Arcenal. Indiscrétion du Pere Cotton, dont Henry accuse Sully. Entretien important entr'eux, sur les complots à la Cour & en Espagne, contre la Personne de Henry ; sur son amour pour la Princesse de Condé, &c. Conseils que lui donne Sully. Projet d'un Cabinet d'Etat, très-utile pour toutes les parties du Gouvernement : moyens différens de recouvrer de l'argent, dans un be-*

iv **SOMMAIRES**

*soin ; Règlement contre le luxe ,
les dissipateurs , les abus dans le
Barreau ; & autres Pièces de ce
Cabinet. Portrait des trois Minis-
tres de Henry , fait par lui-mê-
me. Autres détails de Finance &
de Gouvernement. Edit contre les
Banqueroutes frauduleuses : au-
tre Edit contre le Duel. Intrigues
de Cour contre Sully. Evasion du
Prince de Condé : chagrin qu'en
ressent Henry : conseils que lui
donne Sully. Lettre de Sully au
Prince de Condé ; & autres détails
sur cet incident. Faux avis don-
nés à Henry contre les Calvinistes,
Avis d'une Conspiration à La-
Flèche , contre la Personne de
Henry,*

SOMMAIRE

DU XXVII. LIVRE.

SUITE des Mémoires de
1609. — 1610. Affaires
Etrangères : Traité de Trêve en

DES LIVRES. iv

tre l'Espagne & les Provinces-
Unies ; & d'Intervention des
Rois de France & d'Angleterre :
Article en faveur du Prince d'E-
pinoy. Henry IV. se fait ren-
dre justice du traitement fait à
son Ambassadeur par le Grand-
Duc de Toscane. Autres affaires
d'Allemagne, Italie & Suisse.
Mort du Duc de Cleves : Mé-
moire historique & politique sur
l'affaire de cette Succession : les
Princes d'Allemagne se mettent
sous la protection du Roy : entre-
tiens de Henry & du Duc de
Sully sur ce sujet, & sur l'exé-
cution du Grand-Dessein : défan-
ce inspirée à Henry contre Sully :
succès des Négociations dans les
différentes Cours de l'Europe : in-
discretion de Henry : conversa-
tions entre le Roi & son Minis-
tre sur cette expédition : Conseil
de Régence établi ; & autres pré-
paratifs dans & hors le Royau-
me. Pressentimens & pronostics

vj **SOMMAIRES, &c.**
de la mort prochaine de Henry
IV. Conversations entre lui &
Sully à ce sujet. Avis donnés
d'une conspiration; & affaire de
la Demoiselle de Coman. Céré-
monie du couronnement de la
Reine. Parricide commis dans la
Personne de Henry le Grand :
sentimens de Sully en recevant
la nouvelle : particularités sur
cet Assassinat, & sur les derniers
jours de la vie de Henry : autre
détail des Affaires d'Etat & de
Cour qui suivirent cette mort :
Jugement sur les différentes opi-
nions touchant les causes & les
Auteurs de l'Assassinat de Hen-
ry IV.





MEMOIRES

DE

SULLY.



LIVRE VINGT - CINQUIÈME.



Je n'ai à rapporter dans les Mémoires de cette année, non plus que dans ceux de la précédente, aucun de ces événemens extraordinaires, qu'on lit avec horreur, ou avec surprise. J'y continuerai mes détails ordinaires de Gouvernement, Nouvelles de la Cour, & de la vie privée de Henry, aussi-bien que de la mienne. L'Hiver se passa tout entier dans de plus grands divertissemens encore que les années précédentes, & dans des fêtes préparées avec beaucoup de magnificence. Le Roi avoit

1608.

A iij

1608.

MEMOIRES DE SULLY,

fait venir d'Italie des Comédiens, dont il s'amusoit volontiers : Souvent il les mandoit à Fontainebleau, pour y jouer en sa présence ; & en mon absence il commandoit à mon Fils , qu'on eût grand soin de leur payer leurs appointemens. L'Arcenal étoit toujours l'endroit où s'exécutoient ces Jeux , ou ces Spectacles , qui demandoient quelque préparation. Le Roi y venoit aussi quelquefois courir la bague , moi absent ; quoiqu'il lui semblât qu'il n'y avoit pas alors le même ordre & la même exactitude , que lorsque j'y étois. La Reine & tous les Courtisans ne trouvoient nulle part autant d'agrément dans les spectacles de Théâtre. J'avois fait construire & accommoder pour ce sujet , une salle très-spacieuse ; avec un parterre en Amphithéâtre , & une grande quantité de Loges dans plusieurs galeries , séparées les unes des autres , & ayant chacune leurs degrés & leurs portes particulières. Deux de ces galeries étoient destinées pour les femmes ; aucun homme n'y entroit avec elles : c'étoit un point de ma police , que je ne souffrois pas qu'on renversât , & dont je ne regardois pas au dessous

de moi , de prendre moi-même le
soin.

1668.

Un jour qu'on représentoit un fort
beau Ballet dans cette salle , j'apper-
çus un homme qui tenoit une Dame
par la main , avec laquelle il se prépa-
roit d'entrer dans une des galeries des
femmes. C'étoit un Etranger ; & je re-
connus même aisément de quel Pays
il étoit , à son visage basané. » Mon-
» sieur , lui dis-je , vous chercherez ,
» s'il vous plaît , une autre porte : car
» je ne crois pas qu'avec votre tein
» vous puissiez espérer de passer pour
» une belle Dame. Seigneur me ré-
» pondit-il en très-mauvais Fran-
» çois , quand vous sçauvez qui je
» suis vous ne me refuserez point ,
» je m'assure , la courtoisie de me
» laisser entrer avec ces belles & blan-
» ches Dames ; quelque noir que je
» sois. Je m'appelle Pimentel : j'ai
» l'honneur d'être vû de bon œil de Sa
» Majesté , & de jouer fort souvent
» avec elle. « Cela étoit vrai , & trop
vrai ; cet Etranger , dont j'avois déjà
entendu parler , avoit gagné des som-
mes immenses au Roi. » Comment ,
» Ventre-de-ma-vie ! lui dis-je , en
» faisant l'homme véritablement en

1608.

„ colere , vous êtes donc à ce que je
 „ vois , ce gros piffre de Portugais (1),
 „ qui gagnez tous les jours l'argent
 „ du Roi. Pardieu ! vous êtes mal
 „ tombé ; car je n'aime ni ne veux ici
 „ de telles gens. „ Il voulut repliquer :
 „ Allez , allez , lui dis-je en le repous-
 „ sant , chercher une autre entrée : car
 „ vous ne me persuaderez point avec
 „ votre baragouin. „ Le Roi lui ayant
 demandé s'il n'avoit pas trouvé beau
 & parfaitement bien dansé le Ballet
 qu'il avoit vu ; Pimentel lui répondit ,
 Qu'il en avoit eu envie ; mais qu'il y
 avoit trouvé à une porte , son grand
 Financier , avec son front négatif , qui
 l'avoit bien renvoyé. Et il conta son
 aventure , qui parut si plaisante au
 Roi , de la maniere dont il la rappor-
 toit , qu'il en rit de tout son cœur ; &
 il n'oublia pas d'en régaler toute la
 Cour.

Je ne chercherai point ici les dé-
 tours d'une fausse modestie , pour fai-
 re entendre que la confiance que le
 Roi me témoignoit , étoit dès-lors
 montée à un tel point , que si j'avois
 aspiré au titre fastueux de Favori , j'au-

(1) Pimentel n'étoit point Portugais , mais
 Italien.

LIVRE VINGT-CINQUIEME. 5

rois pu le prendre. On en jugera par les offres qui me furent faites cette année par Sa Majesté. Mais il faut reprendre la chose un peu plus haut. 1608.

Parmi les calomnies qui me mirent en 1605 à deux doigts de ma disgrâce, on voulut persuader à Henry par des avis secrets, qu'il me montra alors, Que je songeois à faire faire à mon Fils (2) en le mariant, une fortune si considérable, qu'il pût se rendre redoutable à Sa Majesté elle-même. Que tant de personnes y travailloient par mon ordre, ou seulement dans l'envie de me faire leur Cour, qu'on me mettoit à même de choisir entre Mesdemoiselles de Bourbon, de Maïenne, de Montmorency, de Bouillon & de Crequy; & à plus forte raison, entre les Filles des Particuliers les plus riches du Royaume, si je préférois de grands Biens à un grand nom. Ce fut là un des principaux points de cette longue & sé-

(2) Maximilien de Bèthune, Marquis de Rosny, Fils aîné de M. le Duc de Sully, & d'Anne de Courtenay, sa première Femme. Il fut Surintendant des Fortifications, Gouverneur de Mantre & de Gergeau, & Grand-Maître en survivance de son Père, avant lequel il mourut en 1634.

1608.

rieuse conversation , que j'eus avec Sa Majesté l'année précédente , dans le Cabinet des Livres ; dont j'ai laissé à faire connoître ce qu'il m'est permis d'en reveler , lorsque l'occasion s'en présenteroit. Henry me demanda quelles étoient mes vûes pour mon Fils , & ce qu'il y avoit de vrai dans tout ce qu'il entendoit dire. J'avouai à ce Prince , qu'il étoit vrai qu'on m'avoit fait sur chacun de ces partis , des offres bien capables d'éblouir un ambitieux ; mais que je n'y avois répondu qu'en disant , que c'étoit de la main seule de Sa Majesté que je devois recevoir une Femme pour mon Fils.

Le Roi me témoigna qu'il me sçavoit fort bon gré de cette réponse & de ces sentimens ; & achevant de s'ouvrir à moi , il me dit , que deux choses lui feroient une égale peine de ma part : l'une , si connoissant avec quelle répugnance il voyoit la principale Noblesse mêler son Sang avec celui d'un Bourgeois & d'un Roturier , je songeois à me mésallier ; & l'autre , si je me mettois dans l'esprit au contraire de choisir une Femme dans la Maison de Bourbon ,

dans celle de Lorraine , & plus encore dans celle de Bouillon. Qu'ainfi des cinq Filles dont on avoit parlé pour Rosny , il ne voyoit que Mademoiselle de Créquy , sur laquelle il pût faire tomber son choix ; tout le monde connoissant les Maisons de Bonne , de Blanchefort & d'Agoult , pour être des plus communes dans la Noblesse , quoique distinguées d'ailleurs autant par de grands exemples de valeur personnelle , que par des Dignités éclatantes. Henry se confirmant dans sa pensée , ajouta , qu'il ne vouloit pas que la proposition s'en fit par d'autres que par lui-même : & qu'il prendroit le tems convenable pour cela. Ce qu'il fit presque incontinent.

Lesdiguières & Créquy ne furent pas difficiles à persuader : je puis dire même qu'ils ne se ralentirent point de l'empressement qu'ils me témoignèrent pour la conclusion de cette Affaire , qu'ils ne vissent tous les Articles du Mariage non-seulement arrêtés , mais même signés. Je dirai encore avec vérité , qu'ils ne trouvèrent sur les conditions nulle chicane de ma part : je voulois me donner de ten-

1608.

dres Amis, encore plus que de proches Parens. Il n'arriva rien dans les années suivantes, qui ne me confirmât dans l'idée que j'avois réuili à me donner cette satisfaction. Je ne songeois pas que ces années étoient pour moi un tems de gloire & de prospérité. Il a passé : ces Amis ont disparu avec ma faveur, ces Alliés si respectueux avec ma fortune : que dis-je ? on n'a pas voulu qu'il manquât à ma disgrâce, & à celle de mon Fils d'avoir à détester par mille endroits la plus malheureuse de toutes les Alliances. Que n'avois-je le don de lire dans les esprits ? Mais peut-être ai-je à remercier le Ciel de mon erreur & de ma crédulité. La tentation à laquelle je me vis exposé peu de tems après, en seroit peut-être devenue insurmontable pour ma conscience.

Quoique le Mariage (3) conclu ne

(3) Il ne le fut qu'au mois d'Octobre de l'année suivante, à Charenton, par le Ministre Du-Moulin : la Fille n'étoit encore âgée que de neuf à dix ans : Elle s'appelloit Françoise, fille de Charles de Blanche fort de Créquy, Prince de Poix, & ensuite Duc de Lesdiguières par son mariage avec Madelaine de Bonne de Lesdiguières, Fille du Connétable de ce nom. Le Marquis de

fut pas encore célébré sitôt, parce que nous en laissons le temps à la disposition de Sa Majesté; je regardai dès ce moment comme indissoluble, le nœud qui unissoit les Créquis à ma famille: & je fus si bien la dupe de mon cœur, que je pris dans cette union, l'un des motifs qui m'empêcha de me laisser éblouir par l'agréable & riant perspective, qui vint tout-d'un-coup s'offrir à ma vue: sur la fin de l'année dernière: c'est-à-dire, quelques mois après nos conventions, & encore plus dans le commencement de celle-ci. C'est ce qui me reste à expliquer; en faisant remarquer avant toutes choses, Que ce fut encore par un effet de la malice la plus raffinée de mes ennemis, que je me trouvai dans une conjoncture, où il ne tint qu'à moi uniquement de me voir placé dans ce point d'éclat & de grandeur, au-delà duquel on n'en imagine point pour un simple particulier.

Mes Ennemis donc commencèrent

Rosny eut de son mariage avec elle, Maximilien-François de Béthune, Duc de Sub-	ly, &c. & Louise de Béthune, morte sans être mariée.
---	--

1608.

à insinuer au Roi, sous une apparence de zèle pour lui & pour moi, que ce Prince crut fort sincère. Qu'il n'avoit point encore assez fait en ma faveur : Qu'il ne devoit point balancer à m'offrir & à me faire accepter tout ce qu'il étoit en son pouvoir de me donner ; sans exiger de moi qu'une seule chose, qui à la vérité paroïssoit essentielle & indispensablement nécessaire : c'étoit de quitter la Religion Protestante, & d'embrasser la Catholique. Leur intention n'étoit point assurément de me procurer un si grand bien ; au contraire je fournirois aisément la preuve, que l'objet qu'ils avoient dans l'esprit, étoit diamétralement opposé à celui que paroïssoit avoir leur proposition : C'est que comme ils avoient intérieurement assez bonne opinion de moi, pour être persuadés que je refuserois de devoir mon élévation à un moyen qui me coûteroit ma Religion ; ils m'attendoient à ce refus, pour en faire inférer au Roi, Qu'il avoit tout à craindre d'un homme, capable de faire triompher ainsi sa Religion d'un intérêt, à qui rien ne résiste ordinairement, ni sacré ni profane. Le Roy

LIVRE VINGT-CINQUIEME. II

embrassa cette idée, dont peut-être il n'étoit pas lui-même fort éloigné, avec un sentiment si différent de ceux qui la lui propofoient, que je ne ſçaurois au contraire en conſerver pour ce Prince une trop parfaite reconnoiſſance.

1608.

M'ayant fait venir un matin au Louvre, il s'enferma ſeul avec moi dans le Cabinet aux Livres, & me dit : » Hé bien ! mon Ami, vous avez » en bien hâte de conclure le Mariage » de votre Fils ; & je ne ſçais pas pour- » quoi : car ni pour l'Alliance, ni pour » les Biens, ni pour la Perſonne, je » n'y vois pas grand avantage pour » vous. « Henry ne ſe ſouvenoit pas apparemment, que je n'avois rien fait que par ſon ordre expreſ. » J'ai » réſolu continua-t'il, de me ſervir » de votre perſonne plus que jamais, » & de vous élever vous & les vôtres » à toutes ſortes de Biens, d'Hon- » neurs & de Grandeurs : Mais il faut » que vous m'y aidiez auſſi ; car ſi » vous n'y contribuez pas de votre » côté, il me ſera difficile d'y parve- » nir, ſans préjudicier au bien de mes » affaires, & m'expoſer à recevoir » beaucoup de blâme : choſe, je m'aſ-

12 MEMOIRES DE SULLY;

1608.

» sûre, que vous ne voudriez pas. Ce
 » que je desire donc faire, est de vous
 » allier l'avec moi, en donnant ma
 » Fille Vendôme (4) à votre Fils,
 » avec deux cens mille écus comp-
 » tant, & dix mille écus de pension,
 » le Gouvernement de Berry; auquel
 » je joindrai celui du Bourbonnois
 » après la mort de Madame d'Angou-
 » leme, & le Domaine qu'elle y pos-
 » sède, en remboursant ce qu'il lui a
 » coûté. Je veux aussi donner à votre
 » Fils la Charge de Grand-Maître en
 » survivance, & le Gouvernement en
 » Poitou à votre Gendre, en vous
 » donnant celui de Normandie: car je
 » vois bien que le pauvre M. de Mont-
 » pensier (5) ne la fera pas longue.

(4) Catherine-Hen-
 riette de Vendôme,
 Fille légitimée de Hen-
 ry IV. & de Gabrielle
 d'Estrées: Elle épou-
 sa Charles de Lorrain-
 ne, Duc d'Elbeuf,
 & mourut en 1663.

(5) Henry de Bour-
 bon, Duc de Mont-
 pensier, mourut en ef-
 fet dans le mois de Fé-
 vrier de cette année,
 après avoir languï
 deux ans, pendant

lesquels il ne vécut
 que de lait de Femme,
 & s'être préparé très-
 chrétiennement à la
 mort. » Henry IV.
 » l'apprenant, dir
 » tout-haut, Qu'il
 » falloit prier Dieu,
 » pour avoir du tems
 » à le reconnoître,
 » comme ce Prince
 » en avoit eu » *Mat-
 thieu, ibid. 772. M. le
 Duc de Montpensier
 étoit âgé seulement de*

LIVRE VINGT-CINQUIÈME. 13

„ non plus que M. le Connétable ,
 „ dont je vous destine aussi la Charge ; 1608.
 „ & dès-à-présent je vous en donnerai
 „ la réserve. Mais pour favoriser tout
 „ cela, il faut que vous & votre fils
 „ soyez Catholiques. Je vous prie de
 „ ne pas me refuser cela ; puisque c'est
 „ le bien de mon service , & l'entier
 „ & assuré établissement de votre
 „ Maison. »

Le récit que je fais ici , est si propre à faire naître & à flater la vanité , que pour éviter ce piège dangereux , je m'abstiendrai de toutes réflexions , même de celles sur la bonté d'un Prince , qui me prie encore en me comblant de bienfaits. Je lui répondis , autant qu'il m'en souvient , Qu'il me faisoit plus d'honneur que je n'avois mérité , & même que je n'avois espéré , ni désiré : Que je n'avois rien à décider sur les deux choses qu'il me proposoit pour mon Fils ; Sa Majesté étant seul maître de son établissement ; & lui étant devenu capable de se

trente - cinq ans. La Branche de Bourbon- Montpensier fut étein- te avec lui ; puisqu'il ne laissa qu'une Fille	unique , fiancée à Monseigneur le Duc d'Orleans, second Fils de Henry IV.
--	---

1608.

choisit une Religion, depuis qu'un
 âge mûr l'avoit mis en état de faire
 toutes les réflexions nécessaires pour
 cela : mais que pour moi la chose étoit
 différente : Que je serois sincèrement
 au désespoir d'augmenter en Hon-
 neurs, en Biens & en Dignités, aux
 dépens de ma Conscience : Que si j'a-
 vois jamais à changer de Religion, je
 sentoie bien que la seule conviction in-
 térieure m'y porteroit, & non point
 l'ambition, l'avarice, ni la vanité ; &
 que si j'en uois autrement, je donne-
 rois lieu à Sa Majesté elle-même, de
 tenir pour suspect un cœur que je n'au-
 rois pu garder fidèle à Dieu. » Pour-
 » quoi, reprit Henry, avec une cor-
 » dialité qui me toucha sensiblement
 » pourquoi ne me fierois-je pas vous ;
 » puisque vous ne feriez rien que je
 » n'aye fait, & que vous ne m'ayez
 » donné conseil de faire, lorsque je
 » vous le proposai ? Je vous prie en-
 » core de me donner ce contente-
 » ment : pensez-y bien ; je vous donne
 » un mois pour y réfléchir : ne crai-
 » gnez point que je ne tienne pas tout
 » ce que je vous promets. Je ne doute
 » nullement, Sire, lui repliquai-je,
 » que votre parole ne soit inviolable :

„ je ne desire rien tant que de vous
„ plaire ; je n'y manquerai jamais ,
„ tant qu'il sera en ma puissance de le
„ faire : Je vous promets de penser
„ très - sérieusement à tout ce qu'il
„ vous a plu de me proposer : J'espere
„ toujours satisfaire Votre Majesté ;
„ quoique je ne le fasse peut-être pas
„ de la manière qu'elle le pense. »

Lorsque les Protestans entendirent parler de rompre mon Alliance avec Lefdignieres , & de faire épouser Mademoiselle de Vendôme à mon Fils ; car le bruit en fut bientôt répandu par - tout ; ils crurent tous pour cette fois qu'ils alloient me perdre. Il y avoit long - temps qu'ils m'accusoient , avec les reproches les plus amers , de travailler à la ruine du Parti Protestant en France ; en amassant au Roi ces sommes considérables , & toutes ces provisions de guerre , dont ils se figuroient dans leur frayeur , que le poids les accableroit les premiers. En vain je tâchois à leur persuader qu'ils n'avoient rien à appréhender de semblable , d'un Roi tel que Henry. Leur prétention les faisoit toujours revenir à leurs premiers soupçons contre moi, Ceciles y confirma,

1608.

Les caresses que le Roi faisoit à Rosny, que fort souvent il appelloit *Mon Fils* : l'accès que je donnois à tous les Ecclésiastiques : les réédifications d'Eglises, d'Hôpitaux, & de Couvents, auxquelles j'employois tous les ans une somme considérable de deniers Royaux ; le Bref de Paul V. dont il couroit plusieurs Copies ; que sçai-je ? mille choses qu'on releva en ce moment, leur parurent la dernière preuve de mon infidélité.

Les principaux de ce Corps, & surtout les Ministres en parurent d'autant plus intrigués, qu'il ne s'agissoit pas seulement d'un triomphe, que leurs ennemis alloient remporter sur eux ; mais qu'ils étoient persuadés, & qu'ils disoient même assez hautement, Que si une fois je leur manquois, je ne m'en tiendrois pas à leur égard à la seule indifférence, mais que je serois leur plus ardent persécuteur. Je n'entendis, pendant je ne sçais combien de temps, que des Exhortations, des Remontrances & des Harangues de leur part, qui n'auroient eu guères d'efficace auprès des discours du Roi, si je n'avois heureusement trouvé ma force au dedans de moi-même.

La Comtesse de Sault, Lefdiguieres, & tous les Créquis travailloient cependant de leur côté avec vivacité, à empêcher que le Mariage arrêté ne fut rompu, ni celui avec Mademoiselle de Vendôme, achevé. Ils voulurent persuader à la Reine, qu'elle devoit s'intéresser pour eux, & se plaindre de ce qui se projettoit. Comme ils virent qu'elle n'en vouloit rien faire; ils revinrent à employer pour me retenir, tout ce qu'ils purent imaginer de plus fort: assiduités, prévenances, assurances, promesses, servitudes; tout fut mis en œuvre, pour me détourner d'un dessein que je n'avois point.

1608.

Je partis de Paris sur ces entrefaites, pour faire un voyage de dix à douze jours, à Sully & dans mes autres Terres; d'où je ne fus pas plutôt de retour, que Sa Majesté envoya Villeroy recevoir ma réponse sur tout ce qu'elle m'avoit proposé. Je ne fus pas fâché de n'avoir qu'un Témoin, devant lequel je pusse dire plus librement tous mes sentimens: le temps ne m'y avoit que plus affermi. Je dis à Villeroy, Que je remerciois très humblement Sa Majesté, de tout l'honneur qu'elle

1608.

me faisoit : Que je ne consentirois point à me voir revêtu des Charges de personnes encore vivantes ; & que , quand elles viendroient à vaquer , je ne m'en estimois pas digne , ayant déjà assez des miennes : Que pour ce qui regardoit mon Fils ; je n'aurois jamais d'autre conseil à lui donner , que d'obéir au Roi , & de ne rien faire contre sa conscience. J'eus mes raisons pour trancher encore plus court sur l'article de mon changement de Religion : je dis à Villeroy , que c'étoit le Cardinal Du-Perron , que j'avois choisi , pour en porter ma Réponse à Sa Majesté. Cette Eminence crut , aussi-bien qu'Henry , que cette parole vouloit dire quelque chose , Henry la lui antonça lui-même avec une grande espérance ; & je ne tardai pas à voir arriver chez moi Du-Perron qui me pressa de lui ouvrir mon cœur. Je mis assez de force , & même de Théologie (6) dans la Réponse que je lui fis , pour lui faire comprendre qu'il s'étoit bien trompé. Son érudition ;

(6) Théologie qui ici , & que je supprime pouvoit bien être de me encore , pour ne faire , dans ce moment là ; mais qui ne pas offenser les oreilles les Catholiques. soit fort mal placée

tion, ni son éloquence ne me touchèrent point : il rapporta au Roi que j'étois inébranlable.

1608.

Ce Prince, qui vouloit aussi de son côté faire un dernier effort, m'envoya chercher : & quoiqu'il n'employât que la douceur, la tendresse, & les sollicitations d'une ancienne Amitié, s'il m'est permis de parler de la sorte; je compris que le danger n'avoit point été jusques-là, aussi pressant qu'il l'étoit en ce moment; sur tout lorsque je l'entendis me reprocher ma constance comme une dureté à son égard, & une marque, disoit-il, que je ne l'aimois plus. Il me dit enfin, qu'il m'en parloit pour la dernière fois, & que je lui donnasse du moins mon Fils. A quoi je répondis encore que je ne le lui refusois pas; mais qu'il m'étoit impossible d'user envers lui de l'autorité de Pere, pour l'obliger à se faire Catholique. Sa fermeté égala presque la mienne : Et le Roi, qui ne vouloit donner sa Fille à aucun des Princes, pour ne pas les rendre trop puissans, résolut de marier Mademoiselle de Vendôme au Fils de M. le Connétable. La Comtesse de Sault prit ce moment pour revenir plus fortement à

1698. la charge, sur l'accomplissement de celui de la Petite-Fille.

Restoit à parer le contre-coup de la part de mes Ennemis : & c'est ce que je ne négligeai pas. Lorsque je scus qu'ils étoient occupés à me le porter ; je pris ce tems là pour écrire au Roi : Que je n'ignorois pas tout ce qu'on lui rapportoit, pour lui donner une mauvaise impression de mes paroles, de mes actions, & de mes pensées ; & qu'on m'imputoit même ce que je ne disois, ni ne faisois, ni ne pensois : Que je le priois instamment de se souvenir toujours de la promesse qu'il m'avoit faite, de me déclarer lui même & ses volontés & ses sujets de plainte contre moi. Il me répondit d'une maniere bien propre à me tranquilliser contre la Cabale de mes Ennemis, que j'avois de commun avec toutes les personnes en place, de faire plus d'envie que de pitié : „ Vous sçavez, me disoit-il, „ si j'en suis exempt, & d'une Religion & de l'autre. Ce que vous avez „ à faire, c'est que comme je prens „ conseil de vous dans toutes mes affaires, vous preniez aussi conseil de „ moi dans les vôtres, qui importe-

LIVRE VINGT-CINQUIEME. 27

ront tant soit peu, comme du plus
» fidele Ami que vous ayez au mon-
» de, & du meilleur Maître qui fut
» jamais. »

1608.

Ce n'étoit pas sans fondement
que Henry se citoit pour exemple : Il
avoit ses inquiétudes, & aussi ses en-
nemis plus secrets. Car quoiqu'on ne
vît plus, comme dans les années pré-
cédentes, des séditions prêtes à éclat-
ter dans le Royaume : parce que les
coups d'autorité qu'on avoit faits,
avoient obligé l'insolence & la muti-
nerie à se tenir cachées : cependant il
n'est que trop vrai, qu'on appercevoit
encore à la Cour, & parmi tous les
plus qualifiés du Royaume, ce mê-
me esprit turbulent, inquiet & ardent
pour les nouveautés, qui avoit tout
brouillé pendant si long tems. Il
ne produisoit plus que des divisions
dans les Familles, & des querelles
entre les Particuliers, que Henry s'ap-
pliquoit à appaiser par tous les
moyens possibles ; les regardant com-
me un germe, dont il ne falloit atten-
dre que des fruits pernicioeux : &
il lui fâchoit fort de ne pouvoir pas
toujours y réussir, comme il l'auroit
bien souhaité. Le Regne de ce Prin-

1608.

ce, semblable en beaucoup de choses à celui d'Auguste, eut encore cette conformité avec lui : & c'étoit aussi cet exemple que Henry se proposoit à suivre le plus ordinairement. *Æquitate, non aculeo* : Voilà la Devise que je mis, suivant son intention, aux Jettons d'or de cette année, qui représentoient un Essaim d'Abeilles en l'air, ayant au milieu d'elles leur Roi sans aiguillon. Je les lui présentai comme il passoit de la petite Gallerie dans la grande qui conduit aux Thuilleries : Nous nous y promenâmes long tems ensemble, en nous entretenant sur le sujet que je viens de dire, & sur ces mêmes chagrins domestiques, qui m'ont déjà fait déplorer tant de fois le malheur de ce Prince, trop bon & trop doux.

On a pû s'appercevoir dans les années précédentes, de ma fidélité à observer la promesse que j'ai faite précédemment, de ne plus entretenir le Lecteur des foiblesses de Henry. J'ai caché avec soin à mes Secretaires, & à toute autre personne, ce qui s'étoit dit sur ce sujet entre ce Prince & moi, dans ces conversa-

LIVRE VINGT-CINQUIEME. 13

rions si longues & si secrettes. Depuis la Marquise de Verneuil, le nom d'aucune femme n'a été employé dans ces Mémoires à titre de Maîtresse du Roi. J'ai mieux aimé qu'on ignorât tout ce que j'ai eu de peine à effuyer par cet endroit, que de les faire connoître aux dépens de la gloire de mon Maître ; Peut-être ai-je poussé ce scrupule trop loin ; car le Public a été si rebattu des noms de Madame de Moret (7), de Mademoiselle

1608.

(7) Jacqueline Du-Beuil, Comtesse de Moret ; Charlotte des Essarts, Comtesse de Romorantin ; deux des Maîtresses de Henry IV. Il eut de la première, Antoine, Comte de Moret, tué à la journée de Castelnaudary, en 1632, & de la seconde, deux Filles ; l'une Abbessé de Fontevraud ; & l'autre de Chelles. De ces deux Femmes, de la Duchesse de Beaufort, & de la Marquise de Verneuil, qui portèrent successivement & tout ouvertement le titre de Maîtresse du Roy, ce

Prince eut huit Enfants, qui furent les seuls qu'il légitima. Il aimâ encore Marie Babou, Vicomtesse d'Enragues, deux Cousines de la belle Gabrielle ; & plusieurs autres. Voyez *l'Histoire des Amours du Grand Alcandre*.

Après la mort de Henry IV. Mademoiselle des Essarts épousa secrettement le Cardinal de Guise, Louis de Lorraine, à qui le Pape donna Dispense pour ce Mariage, & en même temps pour garder ses Bénéfices. La chose a été prouvée par le Contrat de

1698.

des Effarts, de la vieille Madame d'Angoulême, de la Comtesse de Sault, de Mesdames de Ragny & de Chantlivault, deux de mes Parentes, du Commandeur de Sillery (8), de Rambouillet, de Marillac, de Duret le Medecin, d'un autre Medecin Juif, & de bien d'autres des plus considérables de la Cour, tous différemment intéressés dans ces aventures, comme principaux Acteurs, ou comme participans; que je pourrois bien en dire beaucoup, sans rien apprendre de nouveau: mais ce ne

Mariage même, qu'on trouva parmi les papiers de ce Cardinal, après sa mort, passé dans la forme la plus autentique. Il en est fait mention dans le *Mercur Hist. & Polit.* Avril 1688. De ce Mariage sortirent trois Fils; l'un Evêque de Condom, & le second, Comte de Romorantin; & deux Filles, dont l'une épousa le Marquis de Rhodes. Charlotte des Effarts se remaria ensuite à François Du-Hallier-de-l'Hôpital, Maré-

chal de France, Comte de Rosnay, &c. Le Commentaire des Amours du Grand Alcandre marque simplement qu'elle fut Maitresse du Cardinal de Guise, & ensuite de N. De-Vic, Archevêque d'Auch. Elle étoit Fille Naturelle du Baron de Sautour, en Champagne. *Journal du Regne de Henry III. imprimé en 1720, Tom. 1. pag. 277.*

(8) Noel de Sillery, Frere du Chancelier, Ambassadeur à Rome.

LIVRE VINGT-CINQUIEME. 25

seroit après tout qu'une répétition bien froide, de tracasseries toutes pareilles à celles dont on a vû ci-devant quelques échantillons.

1608.

La raison que j'ai d'excepter de cette regle le trait suivant ; c'est qu'il suffit qu'il paroisse exiger quelque justification de ma conduite personnelle envers le Public, auquel il n'a pas été caché. Dans un de ces momens, où Henry sentoît le plus vivement les indiscretions de la Reine, le bruit courut qu'il l'avoit quittée brusquement, & qu'il s'en étoit allé à Chantilly, sans la voir. Cela étoit vrai : ce Prince passa par l'Arce-nal, & s'ouvrit à moi de tout ce qu'il avoit sur le cœur. Le Roi parti ; j'allai l'après-midi au Louvre, pour tâcher de parler à la Reine, accompagné d'un seul de mes Secretaires, qui n'entra point avec moi dans le petit Cabinet de cette Princesse, où elle étoit enfermée en ce moment. La Conchine étoit à la porte de ce Cabinet, la tête appuyée sur son coude, comme une personne qui dort, ou du moins qui rêve profondément. Je la réveillai. Elle me dit que la Reine n'avoit pas voulu la laisser entrer

1608. dans son Cabinet, dont la porte me fut pourtant ouverte (9), sitôt que je me fus nommé.

Je trouvai la Reine occupée à composer une Lettre au Roi, qu'elle consentit que je lusse : elle y avoit

(9) La Reine eut
 pendant un assez long-
 temps, beaucoup de
 confiance en M. de
 Sully. L'Auteur de
 l'Histoire de la Mere
 & du Fils rapporte
 que cette Princesse
 ayant résolu un jour,
 par le conseil de Con-
 chine, d'avertir le
 Roy que tels & tels de
 la Cour avoient osé
 lui parler d'amour;
 elle voulut aupara-
 vant consulter ce Mi-
 nistre, qui la détour-
 na de cette résolution,
 en lui représentant,
 » qu'elle alloit don-
 » ner au Roy le plus
 » grand & le plus ju-
 » ste soupçon, qu'un
 » Mari de sa qualité
 » pût avoir de sa Fem-
 » me; attendu qu'il
 » n'y avoit point
 » d'homme de juge-
 » ment, qui ne scût
 » fort bien, qu'on ne
 » parloit point d'a-
 » mour à une person-
 » ne de sa condition,
 » sans avoir premie-
 » rement reconnu
 » qu'elle l'auroit pour
 » agréable, & sans
 » qu'elle fit la moitié
 » du chemin; & que
 » le Roi pourroit pen-
 » ser que les motifs
 » qui l'auroient por-
 » tée à faire cette dé-
 » couverte, seroient
 » ou la crainte qu'elle
 » auroit qu'elle ne fût
 » connue par autre
 » voie, ou le dégoût
 » qu'elle auroit pris
 » de ceux qu'elle vou-
 » loit accuser, par la
 » rencontre de quel-
 » ques autres plus
 » agréables à ses yeux;
 » ou enfin la persua-
 » sion d'autres, assez
 » puissans sur son es-
 » prit, pour la porter
 » à cette résolution.

répandu tant d'aigreur & de fiel, qu'elle n'eût pû assurément produire qu'un très-mauvais effet. Je lui en fis si bien sentir les conséquences, qu'elle consentit à la supprimer, avec assez de peine, & à condition que je lui aiderois à en refaire une autre, où rien ne seroit oublié, de ce qu'elle disoit avoir à représenter si justement au Roi son Epoux. Il fallut la servir selon cette idée, pour éviter pis : ce ne fut pas sans bien des chicanes entre nous deux, sur le choix des expressions, & sur la force de chaque terme. J'eus besoin de toute la présence d'esprit dont je suis capable, pour trouver les moyens de satisfaire la Princesse, sans mécontenter le Roi, ni m'écarter du respect, en parlant à Sa Majesté. Cette Lettre est fort longue : je ne la rapporte point. La Reine s'y plaignoit des galanteries éternelles du Roi son mari; mais ce n'étoit que par l'envie qu'elle avoit de posséder seule son cœur : si elle paroïssoit y exiger un peu trop absolument le sacrifice de sa Rivale; son repos, sa conscience & son honneur; l'intérêt du Roi, sa santé & sa vie; le bien

1603.

de l'Etat ; l'assurance de la succession Royale pour ses Enfans , qu'il plaistoit toujours à la Marquise de Verneuil de mettre en doute , étoient autant de motifs , qui lui en imposoient , disoit-elle ; la nécessité. Elle toucheroit de compassion ce Prince , ajoutoit-elle ; en menant les Enfans qu'elle avoit eus de lui , se jeter à ses pieds. Elle lui rappelloit toutes ses promesses ; & elle prenoit Dieu à témoin , que s'il les effectuoit , elle renonceroit de son côté à toute autre vengeance contre la Marquise de Verneuil.

J'eus beau faire avec tous mes ménagemens ; je n'eus apparemment pas encore assez d'adresse ou de fécondité ; car le Roi se tint grièvement offensé de cette Lettre , lorsqu'il l'eût reçue ; & d'autant plus , qu'il reconnut aussitôt , qu'elle n'étoit pas de la façon de la Reine. J'en reçus aussi-tôt un billet , écrit en ces termes : „ Mon Ami , j'ai reçu une Lettre de ma Femme , la plus impertinente qu'il soit possible d'écrire : „ Je ne m'en offense pas encore tant „ contre elle , que contre celui qui „ l'a dictée ; car je vois bien que ce

„ n'est pas de son style : informez-
 „ vous & essayez de découvrir qui en 1608.
 „ est l'Auteur ; je ne l'aimerai ni ne
 „ le verrai de ma vie. „ Tout assuré
 que je croyois être , ce billet ne lais-
 sa pas de me donner à penser.

Trois ou quatre jours après , le
 Roi étant venu à l'Arcenal , à son
 arrivée de Chantilly ; je me trouvai
 assez embarrassé des questions , que
 je vis qu'il alloit me faire : car il ne
 venoit que pour ce sujet : „ Hé bien !
 „ me dit-il , n'avez-vous point dé-
 „ couvert qui a fait cette Lettre de ma
 „ femme ? Non pas encore certaine-
 „ ment , Sire , lui répondis-je , en usant
 „ d'adresse ; mais dans deux jours j'es-
 „ pere vous en rendre bon compte ,
 „ je le ferois , poursuivis-je , peut-être
 „ encore plutôt , si je sçavois ce qu'il
 „ y a dedans qui vous offense. Com-
 „ ment ! dit-il , c'est une Lettre
 „ très-bien faite , pleine de raisons ,
 „ d'obéissance , & de soumission ; mais
 „ qui me mord en riant , & me pique
 „ en me flattant : en particulier je n'y
 „ vois rien à reprendre ; mais en gros
 „ elle me fâche & me fâcheroit enco-
 „ re davantage , si elle venoit à être
 „ rendue publique. Mais , Sire , re-
 Bvj

1608.

„ pris-je, si elle est telle que vous le
 „ dites, elle peut avoir été faite à
 „ bonne intention, & pour empê-
 „ cher un plus grand mal. Non, non,
 „ interrompit Henry, elle a été faite
 „ malicieusement & pour me pico-
 „ ter. Si ma femme avoit pris avis
 „ de vous, ou de quelqu'autre de mes
 „ bons Serviteurs, je ne m'en offen-
 „ serois pas tant. Quoi! Sire, repar-
 „ tis-je aussitôt, si c'étoit un de vos
 „ bons Serviteurs qui l'eût faite, vous
 „ ne lui en sçauriez pas mauvais gré?
 „ Nullement, me dit encore le Roi;
 „ car il l'auroit faite sans doute à
 „ bonne intention. Cela est vrai,
 „ Sire, dis-je à mon tour: mais ne
 „ vous fâchez donc plus: car c'est
 „ moi qui l'ai faite, crainte de pis;
 „ & quand vous en sçaurez les-rai-
 „ sons, vous direz que j'ai fait ce
 „ qu'il falloit faire, & afin que vous
 „ n'en doutiez point, je vais vous en
 „ montrer l'Original, écrit de ma
 „ main, à côté de celle de la Reine.
 „ Je le tirai de ma poche, & le lui pré-
 „ sentai, en disant ces paroles.

Le Roi en le lisant, m'y fit remar-
 quer quelques mots; en la place des-
 quels la Reine en copiant cette Let-

tre, en avoit substitué d'autres beaucoup moins doux. » Oh-bien, me » dit-il, puisque c'est vous, n'en parlons plus ; j'ai le cœur content : « mais ce n'est pas tout, ajouta-t-il, en se servant de l'ascendant que j'avois paru avoir en cette occasion sur l'esprit de la Reine : » Il faut que vous » me rendiez deux services. « J'écouterai ce Prince avec attention, & sans l'interrompre, quoiqu'il me parlât assez long-temps : & je rapporterai ici ses propres paroles, que je mis dans le moment par écrit : c'est par ces sortes de discours familiers, que je crois qu'on peut le mieux connoître l'intérieur des esprits, & le vrai caractère d'un cœur. » J'ai sçu, dit-il, que ma femme est venue ici par » deux fois, pendant que j'étois à la » chasse : qu'elle s'y est enfermée seule » le avec vous, dans le Cabinet de » votre Femme : qu'elle y a demeuré » chaque fois plus d'une heure : » qu'au sortir de-là, quoiqu'elle eût » le visage enflammé de colère & les » yeux pleins de larmes, elle n'avoit » pas laissé de vous faire bonne mine, de vous remercier ; enfin qu'elle » avoit paru être tout-à-fait satisfaite

1608.

„ de vous. Et afin que vous sçachiez
 „ que je ne suis pas mal averti, je ne
 „ vous celerai point que j'ai sçu tout
 „ ceci de ma Cousine de Rohan, vo-
 „ tre Fille : non pour faire la rappor-
 „ teuse ; mais parce qu'elle croyoit
 „ que je serois bien-aïse de vous voir
 „ en aussi bonne intelligence avec ma
 „ Femme. Il faut bien qu'il s'agît en-
 „ tre la Reine & Vous de choses de
 „ conséquence : car elle ne m'a jamais
 „ dit un seul mot, qui m'en ait pû
 „ faire découvrir la moindre particu-
 „ larité ; quelque Questions que je
 „ lui aye faites là-dessus. Je vous dé-
 „ fends bien au moins & sur peine de
 „ m'offenser bien fort, de parler à
 „ ma Cousine de Rohan ; je n'aurois
 „ plus le plaisir, que je prends avec
 „ elle quand je viens ici ; & elle ne me
 „ conteroit plus rien, si elle sçavoit
 „ que je vous l'allasse redire : quoique
 „ je ris & joue avec elle, comme avec
 „ un enfant ; je ne lui trouve pourtant
 „ pas l'esprit d'un enfant : elle me
 „ donne quelquefois de très bons avis ;
 „ & surtout elle est fort secrette ; lui
 „ ayant confié plusieurs choses, dont
 „ j'ai bien vû qu'elle n'a jamais parlé
 „ ni à vous, ni à d'autres.

„ Mais pour revenir à ces deux si-
„ gnalés services , qu'il me semble 1608.
„ que je ne puis recevoir que de vous
„ seul ; je veux encore avant toutes
„ choses , comme je vous l'ai déjà dit
„ autrefois , qu'en tout ce que vous
„ allez dire & faire de ma part , il ne
„ paroisse nullement que ce soit de
„ concert entre vous & moi , ni de
„ mon scû ; mais qu'au-contreaire vous
„ agissiez de votre propre mouve-
„ ment , & que vous craignez même
„ que cela ne vienne à ma connoissan-
„ ce. L'un de ces services regarde
„ Madame de Verneuil ; & vous com-
„ mencez par celui-là , qui doit ser-
„ vir de préparatif à l'autre. Vous lui
„ direz , que comme son Ami par-
„ ticulier , vous l'avertissez qu'elle est
„ à la veille de perdre mes bonnes
„ graces , si elle n'agit avec une gran-
„ de prudence : que vous avez décou-
„ vert qu'il y a des personnes qui me
„ sollicitent de faire les doux yeux à
„ d'autres ; que si cela arrivoit , vous
„ sçavez , à n'en point douter , que je
„ lui ôteroïis ses enfans , & la confi-
„ nerois dans un Cloître. Que ce re-
„ froidissement , selon toutes les ap-
„ parences , vient en premier lieu , de

34 MEMOIRES DE SULLY;

1608.

» l'opinion où je suis qu'elle ne m'ai-
 » me plus, qu'elle se permet de par-
 » ler fort souvent de moi avec mé-
 » pris, & même qu'elle m'en préfère
 » d'autres: secondement, de ce qu'elle
 » cherche à s'appuyer de la Maison
 » de Lorraine, comme si elle avoit
 » voulu prendre d'autre protection
 » que la mienne: que ses intelligences
 » surtout & ses familiarités avec Mes-
 » sieurs de Guise & de Joinville, me
 » déplaisent au dernier point; étant
 » persuadé qu'elle n'en recevoit que
 » des conseils pernicieux à ma Per-
 » sonne & à mon Etat, non plus que
 » de son Pere & de son Frere; avec
 » lesquels elle ne laissoit pas, malgré
 » mes défenses, de continuer d'avoir
 » commerce, lorsqu'elle auroit dû se
 » trouver fort heureuse, qu'à sa prie-
 » re je leur eusse fait grace de la vie:
 » qu'elle faisoit parler à son Frere par
 » sa Femme, à laquelle j'avois permis
 » de le voir. Mais que la principale
 » raison de mon éloignement pour
 » elle, est causée par ses indignes
 » procedés envers la Reine.

» Si vous pouvez, « continua Sa
 Majesté, après m'avoir dit sur le cha-
 pitre de Madame de Verneuil, tout

ce qu'on a vû que j'ai dit moi-même
ci-devant ; » Si vous pouvez par in-
» dustrie, ou par bonheur, obtenir
» qu'elle se change sur tout cela ; outre
» que vous me tirerez de peine, & me
» mettrez en repos de ce côté-là ; vous
» vous en servirez de moyen & de cau-
» se, pour disposer ma Femme à s'ac-
» commodér à ma volonté : c'est le se-
» cond service que j'attends de vous.
» Vous remontrerez à celle-ci, tou-
» jours comme de vous-même, qu'elle
» ne sçauroit mieux faire, si elle veut
» que je lui donne contentement :
» qu'entr'autres choses, rien ne m'est
» plus insupportable que l'autorité ab-
» solue qu'elle a laissée prendre sur elle
» à Conchine & à sa Femme : que ces
» gens-là lui font faire tout ce qu'ils
» veulent, s'opposer à tout ce qui ne
» leur plaît pas, & même aimer & haïr
» qui bon leur semble : qu'ils ont en-
» fin poussé ma patience à bout : que
» je me suis bien reproché de n'avoir
» pas suivi le conseil de la Duchesse
» de Florence, de D. Joan, de Joua-
» nini, de Gondy, & le mien, de
» les renvoyer l'un & l'autre en Italie
» dès Marseille. J'ai voulu,
» poursuivit Henry, remédier depuis

1608.

» à cette faute, par le moyen de D.
 » Joan ; mais je me suis bientôt
 » apperçu qu'il étoit trop tard : car
 » à peine Dom Joan voulut-il en en-
 » tammer le propos, par forme de
 » conseil, que ma Femme entra, com-
 » me vous l'avez sçu, dans une si
 » grande colere contre lui, qu'il n'y
 » eut sorte de reproches, d'injures
 » & de menaces, dont elle n'usât en
 » son endroit : jusqu'à ce que, lui ne
 » pouvant plus les souffrir, elle l'a
 » obligé, quelque chose que j'aie pû
 » dire & faire, de se retirer hors de
 » France ; dont elle a été merveilieu-
 » sement aise pour Conchine, qui
 » mouroit de peur que D. Joan ne
 » le poignardât, comme celui-ci s'en
 » vantoit assez publiquement. Aupa-
 » ravant tout cela, la Princesse d'O-
 » range imagina & me fit proposer
 » d'autres expédiens par Madame de
 » Verneuil, qui crut que cette com-
 » plaisance lui obtiendrait de la Reine
 » la permission de la voir, & de venir
 » librement au Louvre : ces expé-
 » diens, auxquels je consentis, parce
 » que je vis que vous n'y contredi-
 » siez pas, furent de marier ensemble
 » Conchine & la Léonor, pour les

» renvoyer après en Italie ; sous le
 » prétexte honorable pour eux , de 1608.
 » vivre splendidement en leur Pays ,
 » des grands biens qu'ils avoient ac-
 » quis en France : mais tout cela ,
 » bien loin d'adoucir l'esprit de ma
 » Femme , n'a fait que lui apprendre
 » à combattre encore davantage tou-
 » tes mes volontés : & eux-mêmes
 » (parlant des Conchines , Mari &
 » Femme en sont devenus si rogues &
 » si audacieux , qu'ils ont été jusqu'à
 » user de menaces contre ma Person-
 » ne , si je faisois quelque violence à
 » leurs Partisans. «

Le Roi ne sortit pas sitôt de cet article, dans la colere où il étoit contre toute cette sequelle. Il me rapporta entr'autres , le trait suivant, que je croyois qu'il avoit ignoré jusques-là. Mon Epouse ayant sçu que Conchine songeoit à faire l'acquêt de La-Ferté-au-Vidame , qui est une Piece de deux ou trois cens mille écus ; elle jugea que cet établissement alloit faire un éclat, qui ne pouvoit retomber que sur la Reine elle-même, à cause de la protection qu'on sçavoit qu'elle lui accordoit. Elle ne balança pas à aller trouver cette Princesse, à

1608.

laquelle elle sçut persuader qu'il étoit de son intérêt d'empêcher Conchine de pousser cette affaire plus avant. La Reine reçut fort bien ce conseil de mon épouse, & l'en remercia : mais sitôt qu'elle eût revû les Conchines, ils lui tournerent si bien l'esprit, qu'elle s'emporta de la plus étrange maniere contre Madame de Rosny, & fut quelque tems sans vouloir la voir : ce qui peut-être eût duré beaucoup plus long tems, sans la réflexion qu'elle & ses Favoris avoient à toute heure besoin de moi. » On m'a dit, ajouta » Henry, que Conchine fut assez » effronté, pour venir en faire des » reproches à votre Femme, & d'une » ne maniere si remplie d'insolence » contre elle & moi, que je me suis » étonné qu'elle ne lui répondît pas » plus vertement. Je me doute que » c'est dans la crainte de se mettre » mal tout-à-fait avec ma femme. » Combien encore pensez-vous que » j'eus de dépit (car Henry ne se » lassoit point d'invectiver contre cet » Italien), lorsque je vis cet homme, » entreprendre d'être le tenant dans » une célèbre Course de Bague.

» contre tout ce qu'il y a de galans
» hommes en France, en public, dans
» la grande rue Saint Antoine, où
» ma Femme & toutes les Dames se
» trouverent; & qu'il eut assez de
» bonheur pour l'emporter. Rien ne
» m'a jamais fait tant de plaisir, que
» j'en eus à cette Course, en voyant
» M. de Nemours & le Marquis de
» Rosny votre Fils, arriver montés
» sur deux chevaux, qu'ils manioient
» de même air, & avec une singuliere
» justesse. »

1608.

Henry ayant repris en deux mots,
après tout cela, ce qu'il avoit prié
tant de plaisir à étendre : » regardez,
» me dit-il, à manier bien tout cela,
» à différentes reprises, sans rien pré-
» cipiter, enfin avec votre circonf-
» pection, votre respect & votre dex-
» terité accoutumés. Je vous protes-
» te que j'estimerai plus ces deux ser-
» vices, que si vous m'aviez gagné
» une bataille, ou pris avec vos Ca-
» nons la Ville & Château de Milan :
» car le cœur me dit que cet homme
» & cette femme causeront un jour
» bien du mal ; je leur trouve des
» desseins au-dessus de leur condition,
» & contraires à leur devoir. Mais ne

1608.

» vous embarrassez pas, comme fit
 » Dom Joan. « Je voulus encore de-
 mander à ce Prince, pourquoi il per-
 sistoit toujours à me remettre une exé-
 cution aussi douteuse entre mes mains;
 pendant qu'il ne lui en coûteroit, s'il
 vouloit bien s'en charger, que de pro-
 noncer du bon ton à deux femmes,
 un, *je le veux*. Ce qu'il me répondit
 & ce que je lui repliquai, on l'a déjà
 vu une infinité de fois dans ces Mé-
 moires. Au bout de tout cela, il s'en
 alla, & me dit en m'embrassant:
 » Adieu, mon Ami; je vous recom-
 » mande ces deux affaires: car elles
 » me tiennent bien fort au cœur; &
 » sur-tout soyez secret. «

Je ne pus, en réunissant toutes mes
 forces, rien faire pour la tranquillité
 de ce Prince, que de faire luire pour
 lui quelques instans de calme, au mi-
 lieu de beaucoup d'autres d'orage.
 C'est ainsi qu'il passa le peu de jours,
 que le Ciel lui gardoit encore. L'un
 de ses plus longs intervalles de re-
 pos, fut le tems de l'accouchement
 de la Reine. Elle suivit Sa Majesté,
 qui prit au commencement de Mars la
 route de Fontainebleau. Il étoit im-
 possible de pousser plus loin les égards

LIVRE VINGT-CINQUIEME. 41

que le faisoit Henry pour elle, dans l'état où elle étoit. Le caractère de ce Prince étoit de chercher à satisfaire tous ceux généralement avec lesquels il avoit à vivre. Il m'écrivit souvent de Fontainebleau; & presque jamais, sans me donner des Nouvelles de la santé de la Reine. „ Je pensois, dit-
 „ il, vous mander l'accouchement de
 „ ma Femme; mais je crois que la
 „ partie est remise à cette nuit. „ Une
 autre fois: „ Ma Femme croit aller
 „ jusqu'au bout du mois, puisqu'elle
 „ passa la journée d'hier. „ Le vingt-
 six d'Avril fut le jour de cet accou- Ou, plutôt
le 25.
 chement du troisième Enfant mâle
 (10) du Roi.

Ce Prince m'en écrivit les Lettres ordinaires. Il me mandoit dans l'une d'elles, que je lui apprissse comment cette Naissance avoit été reçue; „ je
 „ ne dis pas de vous, disoit-il; car
 „ je n'en doute point: mais du Pu-
 „ blic. „ Je dois garder bien précieu-

(10) Gaston-Jean-Baptiste de France, nommé d'abord Duc d'Anjou, & depuis Duc d'Orléans, mort en 1660. Siri fait dire à Henry IV. avant la

naissance de ce Prince, qu'il vouloit le donner à l'Eglise, & le faire appeller le Cardinal de France. *ibid.* 562.

1608.

sement la Lettre suivante, que m'apporta le Duc de Rohan, de sa part; sur ce que ma Femme venoit aussi d'accoucher d'un Fils, & presque dans le même temps que la Reine: » Je crois qu'aucun de mes Serviteurs » n'a pris plus de part que vous, à la » Naissance de mon Fils d'Anjou. » Je veux aussi que vous croyez, que » je surpasse en joie tous vos Amis, » de la Naissance de votre Fils: vous » aurez bien la tête rompue de leurs » cajoleries; mais l'assurance de mon » amitié vous sera plus solide que toutes leurs paroles. Je fais mes recommandations à l'Accouchée. « (11)

La Reine se trouva plus indisposée de cette Couche que des autres; elle fut saignée du pied: les purgations supprimées revinrent; & elle guérit bientôt totalement. Le Roi en eut tout le soin possible. Il vint à Paris au commencement de Mai: mais il s'en retourna bien vite; & la joie que la Reine lui marqua de ce retour, lui

(11) » Je désirerois, » grand dommage que
 » dit Henry IV. que » d'une si bonne tige,
 » Dieu lui en eût » il n'y eût point de re-
 » donné une douzai- » jettons. « *Mém. Hist.*
 » ne; car ce seroit de France, *Ibid.*

on donna une véritable. Il accorda à cette Princesse, qu'on fit cette année pour dix ou douze mille écus de Bârimens à Monceaux. Il m'en envoya l'ordre : car c'est dans des Lettres de Sa Majesté que je prends tout ce détail ; & il réitera , sur ce que le Maître-Maçon , qui étoit venu les entreprendre , avoit été contraint , dit-il , de rompre son atelier , faute d'argent : c'est que j'avois assigné ce paiement sur une restitution de deniers , que devoit faire le Neveu de d'Argouges , & qu'il ne fit pas ; alleguant , pour gagner du tems , qu'il ne devoit rien. Sur quoi le Roi me manda encore , que je le pressasse , & que j'avancasse d'ailleurs ces deniers ; sans m'en remettre sur Fresne , qui ne pouvoit l'y forcer. Il craignit que je n'ajoutasse foi aux rapports qu'on m'avoit faits , que la Reine n'étoit pas contente de moi , & me cherchoit querelle. Il m'apportoit dans une autre Lettre , pour preuve du contraire , la maniere dont cette Princesse avoit pris mon parti contre M. & Madame de Ventadour , qui avoient fait à leurs Majestés des plaintes contre moi.

On ne pouvoit guères lui faire de

1608.

plaisir plus sensible, que de se conformer à la complaisance qu'il avoit pour toutes les personnes qui l'environnoient. J'en reçus un remerciement, pour un service rendu à Madame de Verneuil & à Madame de Moret; & pour la maniere dont je m'employai à le débarrasser de Mademoiselle des Effarts. Cette fille commençoit à lui être extrêmement à charge; parce qu'elle vouloit prendre sur lui le même ascendant, qu'avoient eu toutes ses autres Maîtresses. Enfin elle parla de se retirer à l'Abbaye de Beaumont, à des conditions, sur lesquelles Henry envoya souvent Zamet & La-Varenne conférer avec moi: il se donna la peine d'écrire au Président de Motteville, sur un Office de Maître-des-Comptes à Rouen, que la Demoiselle lui demandoit; & à Montauban, pour avancer les deniers nécessaires pour l'acquiescer. Il fallut encore donner mille écus à cette Demoiselle, & cinq cens à l'Abbaye de Beaumont (12): le Roi me demanda l'un & l'autre, par une Lettre du 12

(12) Elle ne s'y demeura pas long-temps, ou du temps. moins elle n'y de-

Mai : trop heureux d'en être quitte à
si bon marché.

1608.

Il me consultoit encore, pour sçavoir comment il pourroit faire, pour ne pas se brouiller avec la Reine, dans une occasion où Conchine se trouvoit compétiteur de Madame de Verneuil, pour une grace que cette Dame s'étoit fait promettre deux ans auparavant. » J'aime mieux, m'écrivit ce » Prince, Madame de Verneuil que » Conchine : « cela n'est pas douteux ; mais il avoit dans ce tems-là de fort grands ménagemens à avoir pour la Reine. Tout ceci tient à une Intrigue de Cour qui fera plaisir à quelques personnes ; & que je ne sçaurois mieux entamer, que par la Lettre suivante, que le Roi m'écrivit de Fontainebleau.

» Quoique je sois parti mal d'avec » Madame de Verneuil ; je ne laisse » pas d'être curieux de sçavoir la vérité d'un bruit qui court ici, que le » Prince de Joinville la voit : apprenez » en la vérité, & me le mandez dans » un billet, que je brulerai, comme » vous ferez celui-ci : on dit que c'est » ce qui le retient si long tems : vous

46 MEMOIRES DE SULLY;

» sçavez bien si c'est faute d'argent. »
1608.

L'avis étoit véritable. Joinville s'étoit laissé surprendre aux charmes de la Marquise, qui ne le désespéra point, dit-on. Il ne fut bruit, pendant un assez long tems, que de leur bonne intelligence, & des Lettres fort passionnées, qu'on prétendoient qu'ils s'étoient écrites. Enfin l'on assura que la proposition d'épouser avoit été faite très-sérieusement. On remarque bien que dans tout ce que je dis ici, je ne parle que par la bouche de toute la Cour & de tout Paris; c'est que je ne laisse pas d'avoir dans cette affaire, toute frivole qu'on peut la juger, des secrets fort importans du Roi à sauver. Si la chose alla aussi loin entre les deux Amans, qu'on a voulu le faire croire; il paroît que Madame de Verneuil en fut la dupe; & que malgré toute son expérience, elle ne connut pas assez bien le style & la marche d'un jeune homme, encore plus étourdi qu'amoureux; Engagemens, Sermens, Privautés, Lettres; tout cela aboutit, en assez peu de temps, à une rupture, qu'on attribue à l'un & à l'autre; mais à dire

vrai, la faute en est à Madame de Villars (13), qui parut trop belle aux yeux de Joinville, pour ne pas le rendre infidèle.

1608.

Madame de Villars ne se montra pas d'un abord si facile que sa Rivale : elle se sentoît du Sang Royal avec lequel le sien étoit mêlé. Joinville rebuté, désespéré, arracha d'elle la cause de ses rigueurs : c'est, dit-elle, qu'après le commerce, qu'il avoit eu & qu'il continuoît d'avoir avec une aussi belle & aussi spirituelle Dame que la Marquise de Verneuil, il étoit trop dangereux de se fier à lui. Joinville se défendit ; il n'est pas nécessaire de dire en quels termes. On le foudroya, en lui citant *Epoques & Lettres* ; une surtout de ces dernières, qui tenoit plus au cœur que toutes les autres. Il est du bel usage, en pareille occasion, de faire à la Dame qu'on aime, le sacrifice des *Lettres* de celle qu'on n'aime plus. Joinville ne pouvoit s'en défendre : il résista, autant qu'il put ; & enfin il remit entre les mains de Madame de

(13) Juliette-Hyp- | Brancas, Marquis de
polite d'Estrées, Fem | Villars.
me de George de

1608.

Villars, la Lettre prétendue : je dis prétendue ; car ce qu'il y a ici de plus plaisant, c'est qu'il n'est rien moins qu'avéré que cette fameuse Lettre, qu'il se faisoit si fort prier de montrer, il l'eût reçue effectivement de Madame de Verneuil. Passons cela ; puisqu'aussi bien il étoit assez indifférent à Madame de Villars, pour l'usage qu'elle en vouloit faire, que Joinville dit vrai ou faux.

Cette Femme haïssoit mortellement la Marquise de Verneuil. Le premier usage qu'elle fit de la Lettre fut d'aller incontinent la porter au Roy. Elle le pouvoit se faire croire de tout, avec une pareille Pièce. Elle s'en servit si bien, que ce Prince, qui jusquelà avoit ignoré, ou voulu ignorer la plus grande partie de l'intrigue, vint dans le moment même le cœur gros de dépit & animé de colère, me rapporter je ne sçais combien de ces anecdotes, qu'il trouvoit accablantes, & qui me parurent, à moi, rien moins qu'indubitables. Je lui dis, car il fallut traiter cette affaire méthodiquement, qu'il devoit entendre Madame de Verneuil, avant de la condamner, „ O Dieu ! l'entendre, s'é-

« cria Henry ? c'est un si bon bec,
» que si je la laisse dire, j'aurai encore
» tort, & elle raison : je m'en vais
» pourtant parler à elle, & lui mon-
» trer les preuves de sa perfidie. Il
sortit, ne respirant que vengeance.
Les menées de Joinville avec le Gou-
verneur de Franche-Comté, ne lui
avoient jamais paru si criminelles.

La Marquise de Verneuil, accou-
tumée de longues mains à de pareilles
bourasques, ne s'émut pas beaucoup
& soutint au Prince, que Joinville
étoit assez méchant pour lui sup-
poser cette Lettre, qu'elle n'avoit ja-
mais écrite. Le Roi adouci par ce
dénouement, qu'il n'avoit pas ima-
giné, se sentit presque tout-à-fait cal-
mé, lorsqu'elle lui proposa de me
prendre pour juge sur la vérité ou la
fausseté de cet Ecrit : connoissant
que nous ne pêchions pas ; elle, par
un excès de confiance en moi ; moi,
par trop d'estime pour elle. Les Pie-
ces m'ayant été remises, & le jour pris
pour le jugement, qui devoit se faire
chez la Marquise ; je m'y en allai le
matin. Je fus introduit dans son Ca-
binet, où elle attendoit son Juge &

la Partie, décoëffée & presque destrabillée.

J'avois déjà commencé les informations, lorsque Henry arriva au bout de quelques momens, avec Montbazou. Le secret me ferme la bouche sur tout le reste : car le Roi voulut que personne n'assistât à l'éclaircissement. (14) On ne laissa pas de nous entendre parler fort haut, contester, & la Marquise pleurer. Le Roi sortit de son Appartement dans un autre, d'où il chassa encore tout le monde ; & il me mena à la fenêtre la plus éloignée, pour faire, sans que sa Maîtresse y fût présente, une revi-

(14) Voici ce que je trouve dans les Mémoires de Bassompierre, tom. 1. pag. 92. sur cette Intrigue. » Peu de jours après » fut la brouillerie de » Madame de Verneuil avec le Roi, » causée sur ce que » Madame de Villars donna au Roi des » Lettres, qu'elle » avoit écrites au » Prince de Joinville, » & il les lui avoit » données. L'affaire, » se racommoda, sur » ce que M. le Duc d'Eguillon amena au Roi un Clerc de » Bigot qui confessa » avoir contrefait ces » Lettres ; & le Prince » de Joinville fut » banni. « Au reste, » l'Epoque de cette Intrigue, que nos Mémoires placent dans cette année, est de l'année 1603, au retour de Henry IV. de son voyage de Metz.

sion encore plus exacte des Papiers de ce Procès : ce qui ne se fit pas encore assez tranquillement , pour qu'on n'entendît pas du dehors, discourir avec beaucoup de chaleur ; moi, retourner dans le Cabinet & revenir vers le Roi. La fin de cette scène fut , que le Roi s'en retourna très-bien remis avec sa Maîtresse. Quelque rôle qu'ait joué Joinville, il fut bien-heureux d'avoir affaire à Henry ; & d'autant plus , qu'il entra incontinent après dans une autre intrigue , toute semblable à celle-ci , au sujet de Madame de Moret (15), dont je ne pris aucune connoissance.

1608.

(15) Les Mémoires pour servir à l'Histoire de France vont nous en rendre compte. » Le Prince de Joinville s'étant adressé à une Comtesse , Favorite du Roi , laquelle étoit de celles , que Tertullien appelloit de son tems , *Publicanum Libidinum Victimam* , & qui , pour couvrir son fait , alléguoit une promesse de Mariage, qu'elle avoit du Prince ;

» encourt la disgrâce du Roi , qui lui commande de se relever , ou de l'épouser. Il fait d'abord mine de vouloir l'épouser , pour contraindre ce qu'il avoit commencé ; mais enfin il déclare que son intention n'a jamais été telle ; & dit tout haut que la personne du Roi exceptée , il n'y a point de Gentilhomme , ou d'autre de quelque Qualité qu'il soit ,

1608.

Le Comte de Sommerive (16) osa aussi se jouer à son Maître, & prit de même pour l'objet de ses galanteries la Comtesse de Moret; avec laquelle

» auquel lui tenant ce
 » langage, il ne saute
 » à deux pieds sur les
 » épaules. Ce que le
 » Comte de Lude
 » ayant entendu, dit
 » que ce trait-là étoit
 » celui d'un bourreau.
 » Madame de Guise
 » toute éplorée vint se
 » jeter aux pieds du
 » Roi; & comme si
 » elle étoit désespérée,
 » supplia Sa Majesté
 » de la tuer: A la-
 » quelle le Roi répon-
 » dit; je n'ai jamais
 » tué de femmes, &
 » je ne sçais comme il
 » faut faire pour les
 » tuer. Ceux ajoûte-
 » il, qu'on tenoit à la
 » Cour pour les plus
 » accords, disoient
 » que c'étoit le Roi
 » qui avoit fait faire à
 » la Comtesse, ce
 » qu'elle avoit fait.

J'avertis, dit Bas-
 sompierre dans ses
 Memoires, tom. 1. pag.
 207. » M. le Prince de

» Joinville & Mada-

» me de Moret, du
 » dessein que le Roi
 » avoit de les surpren-
 » dre ensemble... On
 » ne les surprit pas
 » ensemble; mais le
 » Roi en découvrit as-
 » sez pour chasser M.
 » de Chevreuse [c'est
 » le nom que portoit
 » le Prince de Joinvil-
 » le] de la Cour; &
 » en eût fait autant
 » d'elle, si elle n'eût
 » été sur le point d'ac-
 » coucher; & le tems
 » raccommoda l'af-
 » faire. « Henry don-
 » na ordre qu'on arrê-
 » tât le Prince de Join-
 » ville; mais il se sauva
 » hors du Royaume, où
 » il ne revint qu'après
 » la mort de Henry IV.
 » sa Famille n'ayant ja-
 » mais pu obtenir de ce
 » Prince, qu'il fût rap-
 » pellé. *Galanter. des*
Rois de France.

(16) Charles-Ema-
 nuel de Lorraine, se-
 cond Fils du Duc de
 Maïenne.

il débuta par une proposition de mariage, dont on a cru même qu'il y avoit une promesse par écrit: l'un ne coûte pas plus que l'autre à un jeune homme emporté. Le Roi, lorsqu'on lui en parla, trouva cette Alliance de son gré; & se contenta d'employer La Borde, Gentilhomme qu'il connoissoit le plus affectionné à son service de tous ceux qui hantoiient chez la Comtesse, à découvrir si de part & d'autre il y avoit de la sincérité; & sur tout à empêcher que cette jeunesse ne sortît des bornes du devoir. Le rapport de La Borde ne fut pas favorable à Sommerive, qui porta d'abord sa pensée à faire assommer cet incommode Surveillant. Un jour que Sommerive, sortant de l'Eglise, où il venoit de faire ses Pâques, rencontra La Borde, il le chargea, de maniere que celui-ci n'eut obligation de sa vie qu'à la fuite. Le Roi me commanda d'informer de ce fait, qu'il qualifia dans sa colere d'assassinat: le tems choisi par Sommerive, & le manque de respect pour le Roi, le rendoient en effet encore plus coupable.

Comme il ne laissoit pas cepen-

1608.

dant d'y avoir quelque tempérament à garder, ne fut-ce qu'à cause de La-Borde lui-même : car Sa Majesté convenoit que Sommerive étoit bien autrement à craindre que Joinville ; La Varenne vint de sa part conférer avec moi sur le moyen de sortir de cette affaire ; dont le meilleur nous parut, que le Duc de Maïenne fit lui-même justice à Sa Majesté, de son Fils. Je fus chargé de ce Message & laissai le Maître de la maniere dont je le traiterois. Je trouvai le Duc de Maïenne dans un accès si violent de goutte & de fièvre, qu'il n'y avoit aucune apparence de lui parler, & sur un pareil sujet. Le Duc d'Eguillon (17), aîné de Sommerive, me dit que le procédé de son Frere n'avoit causé plus de mécontentement & d'indignation à sa personne, qu'à toute sa famille : que la maladie de son Pere n'avoit point d'autre cause : qu'il voudroit lui-même être mort, aussi bien que cet indigne Frere, né pour être le fléau de ses parens : que le Roi ne sçavoit que trop bien lui-même, comment il les traitoit tous ; quoi-

(17) Henry de Lorraine, & ensuite d'aine, Duc d'Eguillon-Maïenne.

qu'ils cherchassent , pour l'honneur de la Famille , à en ôter la connoissance au Public : enfin que ce dernier trait les mettoit tous au désespoir. A quoi d'Eguillon , en me priant de l'assister de mes conseils , ajouta qu'il iroit , si Sa Majesté l'exigeoit , recevoir d'elle ses ordres & les exécuter lui-même , & quels qu'ils fussent contre son propre frere ; & que pour lui , il manqueroit plutôt à sa propre vie , qu'au serment qu'il avoit fait d'obéir à son Maître avec toute la fidélité & le zele d'un Serviteur & d'un Sujet.

Pour ne pas faire connoître à d'Eguillon , que je venois par Commission du Roi ; je lui dis , que je ne lui conseilloyis pas de l'aller trouver ; parce que je ne sçavois pas s'il étoit encore informé de l'action : que je pourrois lui donner un bon conseil dans vingt-quatre heures , qui étoit le temps nécessaire pour envoyer à Fontainebleau , sçavoir les sentimens de Sa Majesté. Je me contentai pour le moment present , de lui bien faire sentir la noirceur , & craindre les suites de l'entreprise de Sommerive. Il encherit sur tout ce que je pus lui

dire, avec une sincérité, dont je crus qu'il étoit de mon devoir de rendre compte à Sa Majesté; à laquelle je disois en même temps, qu'elle n'avoit qu'à prononcer sur la satisfaction: la Famille ne craignant rien tant que de perdre ses bonnes grâces.

Ce Prince me manda par Villeroy, qu'il étoit content de ce que d'Eguillon m'avoit dit: quoiqu'il fût persuadé que tout cet emportement contre le coupable, ne les empêcheroit pas tous de prendre le ton avantageux en public, comme ils avoient déjà fait en quelques autres occasions semblables: que je fisse bien valoir à toute la Maison de Lorraine, la bonté qu'avoit eue Sa Majesté, de ne pas commencer par se faire raison de cet attentat: que la Famille fît retirer avant toutes choses le coupable, ne fut-ce qu'à Soissons; comme indigne de se montrer dans un lieu où il pût être vu de Sa Majesté: cela fait, que d'Eguillon pourroit venir dire à ce Prince, ce qu'ils avoient jugé devoir faire, en attendant que lui même ordonnât de la peine: offrant de le représenter, & de le faire conduire même à la Bastille, si c'étoit la volonté du Roi,

ou de le faire sortir du Royaume pour deux ou trois ans. Henry faisoit entendre, que ce seroit ce dernier parti qu'il prendroit; & il méritoit quelque considération, à cause des menées de Sommerive avec l'Espagne. On avoit rapporté au Roi, en dernier lieu, qu'il avoit voulu engager le Comte de Saint Paul à faire un voyage avec lui en Hollande; comme ayant dessein de passer au Service des Archiducs: qu'il prenoit les avis de Du-Terrail; & que si-tôt qu'il avoit eu fait le coup, il avoit envoyé quelques-uns de ses Domestiques en Flandre. Ce n'étoit ni dans cet endroit ni dans aucun autre, appartenant aux Espagnols, que Sa Majesté vouloit qu'il portât ses pas: mais du côté de Nancy, d'où il pourroit passer à la Cour de l'Empereur, & encore mieux en Hongrie.

A cette Lettre de Villeroy étoit joint un billet en deux mots, que le Roi m'adressoit. » Je vous dirai que » le plus homme de bien de la race » n'en vaut guères: Dieu veuille que » j'y sois trompé. Il fut pourtant fort content du procédé de d'Eguillon, lorsqu'il vint saluer Sa Majesté à

1608.

Fontainebleau : il trouva seulement quelque affectation de sa part, à diminuer le tort de son Frere : il lui ordonna que Sommerive passât en Lorraine & qu'il n'en sortît point sans sa permission. Je fus chargé de notifier cet ordre au Duc de Maïenne : Sa Majesté ayant bien voulu accorder aux prieres de d'Eguillon, de lui épargner ce chagrin.

D'Eguillon ne se souvint pas trop bien pour lui-même, des leçons que le Roi venoit de lui faire pour son Frere. Personne n'ignoroit l'amitié que le Roi portoit à Balagny (18) : Il venoit de lui en donner une preuve, en le maintenant dans la jouissance des Greffes de Bordeaux, dont les Traitans avoient cherché à le dépouiller. D'Eguillon eut l'imprudence de se faire des affaires avec lui, pour des sujets qui à la vérité ne passoiens pas la galanterie ; & la lâcheté de l'attaquer presque seul quelque temps après ; étant lui-même accompagné

(18) Damien de Clermont de Buffymontluc, Seigneur d'Amboise ; il n'avoit de Balagny, Fils de alors que 25 ou 26 Jean, Prince de Cambray, & de Renée de marié.

d'un gros de gens armés. La prévention où étoit déjà Henry contre toute cette Maison, lui fit envisager avec indignation cette entreprise. Dans le premier mouvement de sa colere, il m'écrivit qu'étant résolu de punir d'Eguillon, il me prie d'oublier avant toutes choses que j'avois fait jusques-là profession d'être de ses Amis; parce que je devois beaucoup davantage à l'amitié de mon Roi. Cette Lettre me fournit une grande preuve de l'habileté de ce Prince à se connoître en hommes. Il m'y prédit que tous les services que je rendois à d'Eguillon, seront oubliés de lui, si-tôt que ma mauvaise fortune m'aura mis hors d'état de lui en rendre davantage: & rien n'a jamais été mieux verifié.

J'étois bien éloigné alors de le croire: & ne considérant que ce qu'exigeoit de moi l'amitié que j'avois pour toute la Maison de Lorraine; la Lettre du Roi, que son Courier me remit à Montargis, où il me rencontra revenant de Sully, ne m'empêcha pas de répondre aussi-tôt à Sa Majesté, & uniquement pour faire ce qu'elle me défendoit; c'est-à-dire pour la fléchir en faveur de d'Eguillon; sans atten-

1608.

dre le voyage que je me proposois de faire incessamment à la Cour. Je puis dire que ma Lettre ne fut pas inutile à d'Eguillon, lorsqu'il se présenta à Sa Majesté, pour se justifier. Voici ce que m'écrivoit le Roi lui-même, le 22 Mai : » Votre Lettre » m'est venue fort à propos; car il est » arrivé ce soir, & m'a parlé de façon » qu'il s'en est peu fallu que je n'aye » éclaté : certes cette jeunesse devient bien insolente. « Je fis encore plus, lorsque j'allai à Fontainebleau; il me fallut toute la persévérance dont l'amitié seule la plus vive est capable pour vaincre le ressentiment de Sa Majesté, & au point qu'elle me remit à moi-même tout cet accommodement à faire. Je surmontai avec le même courage, d'autres difficultés, qui ne cedoient guères à celle-là : je me crus enfin au point d'avoir fait oublier le passé à tout le monde; & je me félicitai même, lorsque je vis de quelle manière d'Eguillon en parla dans le public, & m'en marqua la reconnaissance.

Cependant cet homme lâche & sans foi me méprisa, & se méprisa assez lui-même, pour mettre fort peu

LIVRE VINGT-CINQUIÈME. 61

de tems après, le crime dont je venois
de le faire absoudre, à son comble,
en faisant assassiner Balagny par un
guet-à-pens. J'aime mieux qu'on soit
instruit de ce coup infâme, par la
Lettre que m'en écrivit aussi-tôt le
Roi, que par mes paroles : „ Mon
„ ami, vous aurez déjà sçu la méchante
„ action, commise contre Balagny :
„ Je n'ai voulu vous en rien mander,
„ que je n'eusse vû les informations,
„ car dans ces choses-là, les parties
„ ne doivent point être crues. Elle
„ est pire qu'on ne le sçauroit dire. La
„ foi qu'on vous avoit donnée, y est
„ faussée, & l'honneur tout-à-fait blessé
„ par la lâcheté de quatorze à tuer un
„ homme surpris : enfin j'aimerois
„ mieux, si c'étoit un de mes enfans,
„ qu'il fût mort, que d'avoir commis
„ un tel acte. Le porteur vous en dira
„ les particularités..... L'on a voulu
„ donner ici des batailles; mais j'y ai
„ pourvû. Je vous aime bien; & sur
„ cette vérité, je finis. „

Mais Henry (car je me sens tant
d'horreur pour cette indignité, que je
ne puis même en parler davantage)
ne devoit-il point un peu s'en pren-
dre à lui-même; puisque c'étoit par

1608.

sa facilité, que le mauvais exemple des Duels avoit perdu la Cour, la Ville & tout le Royaume (19)? Cette fureur y étoit poussée à l'excès, & me donnoit mille peines, & à Sa Majesté elle-même, pour faire des raccommodemens, & empêcher chaque jour des voies de fait. Avant que tout cela fût passé, le Baron de Courtaumer vint me dire de sa part, qu'il étoit occupé à remettre les Neveux, M. le Prince de Conty & le Prince de Joinville. Montigny se brouilla sans fondement avec d'Epéron, que je fus chargé d'appaîser : Car, » comme » vous sçavez, me mandoit Henry, il » veut toujours être le maître. L'enlèvement d'une fille mit les La-Force & les Saint-Germain aux couteaux : Saint-Germain le Fils, qui étoit le ravisseur, mandé par le Chancelier, de la part du Roi, sortit de Paris, au lieu d'obéir, & alla trouver son Pere; laissant le Roi dans la crainte qu'il

(19) » Loménie | » puis l'avènement
 » supputa en 1607, | » de Henry IV. à la
 » combien il avoit | » Couronne. Il s'en
 » péri de Gentils- | » trouva quatre mil-
 » hommes François | » le, de comptefait. «
 » par les Duels, de- | *Mem. Hist. de Fr. Ibid.*

LIVRE VINGT-CINQUIEME. 63
ne découvrit chez les Etrangers, des
ordres importants, qu'il ne pouvoit
ignorer avoir été donnés à La-Force, 1608.

C'étoit encore là le vrai principe de cette licence & de cette mutinerie, que le Roi se plaignoit si amèrement qui gâtoit tous les esprits; & que la Noblesse prenoit des Grands; & les Grands, des Princes du Sang. M. le Comte de Soissons affichoit le mécontentement. Le Prince de Condé lassoit la patience du Roi, par des échappées, quelques-unes seulement dignes de risée, & d'autres assez sérieuses pour bien fâcher Sa Majesté. On crut que le Mariage seroit le vrai remede à cette légereté; le Roi songea à lui faire épouser Mademoiselle de Montmorency (20); & ce Mariage mit le comble aux chagrins de Sa Majesté, comme nous le verrons l'année suivante.

Celui de Mademoiselle de Mercœur acheva aussi de l'aigrir contre toute la Maison de Lorraine. C'étoit un article décidé, dès le tems du passage de Sa Majesté en Bretagne, en 1598; les Parties étoient en âge de le conclure.
(20) Marguerite-Charlotte de Montmorency.

1608.

sommer ; mais la Mere & la Grand-Mere de la Demoiselle avoient sçu lui inspirer une telle aversion pour M. de Vendôme, qu'elle ne pouvoit souffrir qu'on lui en parlât. Le Prince de Condé qui n'étoit pas encore marié alors, auroit été bien plus du goût de l'un & de l'autre ; & à son défaut la Duchesse auroit voulu conserver dans sa Famille, les grands biens de sa Fille. Le Roi ne pouvoit s'ôter de l'esprit, que les Ducs de Guise & de Maienne ne contribuassent à entretenir l'opiniâtreté de cette femme : & je soutenois quelquefois à ce Prince, qu'il ne leur rendoit pas justice en cette occasion ; ce que Sa Majesté auroit bien dû connoître à la fin, par le peu de résistance qu'ils apportèrent à ses intentions, lorsqu'elles leur furent déclarées par le Marquis d'Oraison, qu'ils avoient envoyé au Roi.

Le parti de l'autorité & d'un commandement absolu, c'étoit le plus prompt & le plus assuré ; mais Henry (21) étoit encore moins d'humeur de

(21) » Henry lors de lui faire payer
 » qu'il étoit en colère » deux cens mille écus
 » menaçoit la Du- » de Dédit, outre
 » chesse de Mercœur, » cent mille écus que

LIVRE VINGT-CINQUIEME. 65

s'en servir en cette occasion , qu'en toute autre. Il y en avoit deux autres ; celui de la douceur & de la persuasion auprès des Dames , & celui d'une Décision en Justice. Celui-ci étoit indubitable , à ne traiter même Sa Majesté que comme on fait le plus simple Particulier ; mais aussi à quelles longueurs n'exposoit-il pas , par les délais & les autres tours de la Chicane ? Les seules Procurations de Lorraine , sans lesquelles on ne pouvoit entamer la Procédure , entraînoient un temps considérable. De deux mois il n'en falloit attendre la fin : encore pour cela falloit-il que Sa Majesté se mêlât de faire abrégé en sa faveur , les formalités ordinaires. En toutes manières , le parti de la douceur étoit le plus souhaitable ; parce qu'outre qu'il faut toujours tendre à l'union non-seulement des Personnes mais encore des Familles ; il reste encore bien des ressour-

1608.

» portoit le Dédit. La » Duchesse de son côté » té faisoit dire au » Roi, qu'il prit non- » seulement les cent » mille écus , mais » encore tout son	» Bien , s'il en avoit » affaire. La Fille se » retira aux Capucines , où elle voulut » se faire Religieuse. <i>Mém. Hist. de Fr. Ibid.</i>
--	---

1608.

ces à une Fille, qu'on a enlevée à ses Parens & mariée malgré elle, pour réclamer sa liberté; lors même que l'observation de toutes les autres formalités semble la lui avoir fait perdre; sur-tout, si on ne peut l'empêcher de recevoir sous-main des conseils. Ce fut aussi le seul que je conseillai à Sa Majesté, dans une longue lettre que je lui écrivis en Réponse; & qui ne contenoit rien de plus que ce qu'on vient de voir.

Il se fit dans cette intention, plusieurs allées & venues chez les deux Duchesses, chez le Duc de Guise, sa Sœur, & la Princesse de Conty, dont le Roy m'informoit très-exactement par Bullion & quelques autres. On tint pendant ce temps-là M. de Vendôme éloigné; Sa Majesté le donna à conduire à La-Vallée en Bretagne. Pour moi, mon sentiment fut, que personne n'étoit plus propre à manier cette Négociation, que le Pere Cotton. Je conseillois au Roy de s'en servir; & l'on s'en trouva si bien, que dans le temps que le Roy commençoit à croire plus que jamais, qu'on ne sortiroit de cette affaire que par la voie ordinaire de la Justice,

&

& qu'il avoit même déjà écrit au Premier Président à ce sujet; ce Pere ramena tout-d'un-coup l'espérance de la voir finir autrement. L'Art de diriger les Consciences, dans lequel il excelloit, lui fit d'abord gagner un premier point, qui n'est pas le moins essentiel; je veux dire, qu'on commençât par retrancher les invectives, qui ne faisoient qu'entretenir l'aigreur & l'antipathie. Le Pere Cotton ne manquoit pas d'aller le plus souvent qu'il pouvoit, rendre compte de ses progrès au Roy, qui l'envoyoit de temps-en-temps prendre l'avis du Chancelier & le mien. Ce Prince lui sçut fort bon gré du service qu'il lui rendit dans cette occasion.

La Mere & la Fille s'adoucirent les premières: non pas sans que la Duchesse fit encore essuyer tant d'inégalités & de mauvaise humeur contre le Roy, contre ses Parens, contre tout le monde, que Henry croyoit ne pouvoir jamais trouver le moment d'obtenir son consentement; & il m'exhortoit bien à ne pas le laisser échapper. La Grand'-Mere & quelques-autres Affidés des Duchesses, comme le Confesseur La-Porte, de-

1608.

meurèrent plus long-temps obstinés; Enfin tout s'appaîsa; & le Mariage s'accomplit (22). Le Roy ne guérit point parfaitement de l'idée qu'il avoit que les Guises & tous les Princes Lorrains n'eussent véritablement cherché à le tromper sous les apparences d'une extrême déférence. C'est ce qui fit que Beauville, Premier Président de la Chambre des Comptes de Provence étant mort, & le Duc de Guise ayant demandé, pour un de ses Amis, cette place, que la Comtesse de Saulx sollicitoit; il la refusa à l'un & à l'autre: „ Ils ont tous deux été de la Ligue: „ c'est toute la raison qu'il m'en appor- ta, en m'écrivant de chercher avec le Chancelier, quelqu'un qui y fût plus propre.

C'étoit absolument contre mon sentiment & malgré toutes mes raisons, que Henry donnoit, pour ainsi dire, droit à tout le monde de troubler son repos, en ne l'entrete-

(22) Le 7 Juillet de l'année suivante. „ Les „ Nôces, disent les „ Mémoires de l'Hif- „ toire de France, fu- „ rent triomphantes „ & magnifiques. Le „ Roi étoit tout bril- „ lant de pierreries „ d'un prix inestima- „ ble, courut la Ba- „ guë, & l'emporta „ presque toujours. „

nant que d'avis continuels contre presque toutes les personnes distinguées du Royaume, Catholiques ou Protestans. On lui rapportoit, tantôt, que le Duc de Bouillon, Duplessis & autres Principaux de la Religion, levoient des Soldats & des Officiers ; tantôt, qu'ils étoient d'accord, pour se saisir de différentes Villes, avec M. le Prince, M. le Comte, & tous ceux-là même qui avoient le plus fortement soutenu la Ligue contre eux. Une autre fois, que le Duc de Roannais faisoit des Assemblées en Anjou : ce que Pont-Courlai me manda aussi. Mais rien n'allarma tant Sa Majesté, que l'avis qui lui fut donné par un Gentilhomme de Poitou : car on vouloit toujours que cette Province fût le Siège de la Révolte. Cet Homme disoit s'être trouvé en personne à des Assemblées d'un grand nombre de Gentilshommes, agissans au nom de presque tous les Grands du Royaume joints aux Protestans ; dans lesquelles il étoit témoin qu'on avoit pris jour, pour s'emparer de cinq ou six Villes, qu'il nomma, & délivré de l'Argent pour faire provision des échelles, pe-

1608.

1608. tards , armes & munitions nécessaires à ces entreprises.

Le Roi étoit à Fontainebleau , sans suite & seulement pour quelques parties de Chasse , lorsque ce don-
neur d'avis lui fut présenté : ce qui fit qu'il le renvoya à Paris , à Sillery & à Villeroy ; auxquels il donna sur tout cela de si amples Mémoires , que le Roy crut n'en pouvoir douter , & en fut saisi d'effroi. Il revint dans le moment à Paris , du côté de Melun , & par la Porte Saint Antoine ; & il envoya Saint Michel me chercher , pour affaires , me dit-on , de la dernière conséquence. Ma Femme & tous mes Enfans étoient en ce moment en Ville , avec tous les Carrosses de la maison : ce qui me fit tarder , jusqu'à ce que j'en eusse envoyé chercher un chez Phelipeaux.

Raimond
Phelipeaux
Seigneur de
Pontchar-
train.

Je trouvai le Roy enfermé dans le petit Cabinet de la Reine , avec cette Princesse , le Chancelier & Ville-roy ; où ils s'occupoient à un examen de tous ces Mémoires , qui avoit encore échauffé l'imagination vive & prompte de ce Prince. „ Hé bien ! „ M. l'opiniâtre , me dit-il , en me voyant entrer , nous voilà à la veil-

LIVRE VINGT-CINQUIÈME. 71

« le de la Guerre : Tant mieux ,
 » Sire, lui répondis-je ; car ce ne peut
 » être que contre les Espagnols. Non ,
 » non interrompit-il ; c'est contre
 » de plus proches , appuyés de tous
 » vos Huguenots. Tous les Hugue-
 » nots ! repris-je. Hé , Sire ! qui vous
 » a mis cela dans la fantaisie ? Je ré-
 » ponds déjà de plusieurs , qu'ils n'en
 » ont pas eu l'idée ; & je répondrois
 » bien de presque tous les autres ,
 » qu'ils ne l'oseroient. Ne vous le di-
 » sois-je pas bien , ma mie , dit Sa
 » Majesté en se tournant vers la Rei-
 » ne , qu'il n'en croiroit rien : il lui est
 » avis que personne n'oseroit me re-
 » garder pour me déplaire ; & qu'il
 » ne tient qu'à moi , que je ne don-
 » ne la loi à tout le monde. Cela est
 » vrai , Sire , repartis-je ; vous le pou-
 » vez , quand il vous plaira. »

Villeroy & Sillery voulurent ap-
 puyer le sentiment de Sa Majesté. Je
 leur fis voir , qu'il n'y avoit que de la
 foiblesse , à se laisser intimider ainsi
 par de pures bagatelles. Je pris le
 Mémoire de leurs mains ; & je ne
 pus m'empêcher de sourire , en
 voyant qu'il n'y étoit fait mention
 que de dix ou douze misérables

1608.

Gentilshommes & Soldats , que je
 connoissois , parce qu'en effet ils
 étoient de mon Gouvernement , &
 de cinq ou six Villages , comme La-
 Haye en Touraine , Saint-Jean d'An-
 gle , La Rochepozai , Saint Savin , &
 Chauvigny-le-blanc en Berry. « Par-
 » dieu ! Sire , repris-je en colére ,
 » je crois que ces Messieurs se mo-
 » quent de vous & de moi , de vou-
 » loir vous faire marcher pour de tel-
 » les niaiseries : c'est un homme qui
 » cherche quelque centaine d'écus ;
 » & puis c'est tout. Vous direz ce
 » qu'il vous plaira , repliqua le Roy ;
 » mais il faut que j'y aille , ou que
 » vous partiez dans deux jours , pour
 » y donner ordre. S'il vous plaisoit ,
 » Sire , lui dis-je , après qu'il m'eut
 » fait tout de suite un détail de ce
 » qu'il falloit mener d'Artillerie pour
 » cette expédition , me laisser faire
 » à ma fantaisie ; j'en viendrois bien
 » à bout , sans tant de bruit & de dé-
 » pense. Pardieu ! dit-il ; vous êtes
 » l'homme le plus têtue que je vis ja-
 » mais : Hé-bien ! que voulez-vous
 » dire ? Que je ne demande , Sire .
 » que le Prévôt Moret & vingt Ar-
 » chers , pour vous en rendre bon

» compte. Vous le voulez, dit enfin
» ce Prince, vaincu par ma persévé-
» rance, & moi aussi : S'il en arrive
» inconvenient, je m'en prendrai à
» vous. « Il n'en arriva rien ; sinon,
qu'avec vingt chevaux pour toute Ar-
mée, je fis prendre tous les Accusés,
dont il n'y en eut que fort peu de
punis : Sa Majesté ayant trouvé que
la plupart étoient innocens, & que
les autres ne valoient pas la peine
qu'on s'y arrêtât.

L'Assemblée des Protestans, qu'il
étoit nécessaire de faire cette année,
pour nommer deux Députés Géné-
raux, parut au Roi mériter encore
plus d'attention, à cause de la con-
joncture. Il me nomma pour y assis-
ter : c'étoit pour la troisième fois ; &
afin que je pusse le faire commodé-
ment, il l'indiqua à Gergeau, dont
j'étois Gouverneur ; & où je pouvois
tout conduire de Sully, qui vient
jusqu'aux portes de cette Ville. Je ne
dirai rien de mes instructions. L'As-
semblée n'avoit encore pris aucune
forme, le 3 Octobre, que j'écrivis
pour la première fois à Villeroy ;
quoiqu'elle eût commencé quelques
jours auparavant, parce qu'on atten-

1608.

doit encore quelques Députés Provinciaux. Lorsque je vis que d'un seul mot que j'avois dit en public & en particulier, j'avois fermé la bouche aux mal-intentionnés, dès-lors je répondis à Sa Majesté, qu'il ne s'y feroit rien contre sa volonté : c'est ce qu'elle ne vouloit pas croire. Toutes les Lettres & celles de Villeroy, n'étoient pleines que de ses sujets de mécontentement contre les Protestans. » Renvoyez, » moi promptement mon Courier ; » m'écrivoit-il ; il y a des esprits à Gergeau, qu'il n'est pas besoin qu'il » flaire : ils vous ont traité en Catholique : je sçavois bien qu'ils le feroient ; & j'ai vû une Lettre de Saumur, depuis quatre jours, qui en » prescrivait la forme. «

Il est vrai qu'il y eut quelque tumulte au commencement ; principalement, sur ce que Sa Majesté avoit établi deux Gouverneurs Catholiques dans les Villes de Montendre & Tartas, qu'ils disoient leur avoir été cédées par le Roi : ils appuyoient leurs demandes par la teneur des Edits ; & se plaignoient d'avoir ainsi perdu Caumont. Ils me députerent sur ce sujet, à Sully, Chambault, Du-Bourg

LIVRE VINGT-CINQUIEME. 75
& Du-Ferrier, avec toutes sortes de
paroles de soumissions à Sa Majesté; 1608.

à laquelle ils concluoient de députer sur cette Affaire, deux ou trois personnes du Corps. Je cherchai à les en détourner; parce que je sçavois bien, que Henry ne verroit pas favorablement cette députation: je leur dis, que je n'avois aucune Commission pour traiter de ce point; & que j'en écrirois à Sa Majesté. Je m'excusai de me mêler de Moncenis, autre Place du genre des deux premières; parce qu'elle appartenoit à M. le Comte.

J'écrivis à Villeroy la proposition de l'Assemblée, & je le chargeai de représenter au Roi, que s'il vouloit qu'elle ne tirât pas en longueur, il falloit la satisfaire sur ce qu'elle demandoit de juste, ou promettre du moins de le faire, en répondant à ses Cahiers: à quoi Sa Majesté consentit. Cet article expédié, qui étoit l'un des huit, dans lesquels se renferma l'Assemblée; je fis voir qu'il y en avoit cinq autres, qui ne méritoient que d'être portés au Conseil, comme étant de la compétence de ce Tribunal: & l'on se réduisit à l'affaire prin-

1608. cipale, qui étoit de nommer deux Députés. Sa Majesté notifia ses intentions sur cette matiere, conformément à ce qu'on a vû ci-devant assez au long, lorsque j'ai traité de l'Assemblée générale tenue à Châteleraut : & cette question fut encore conclue avec une égale satisfaction des Parties, par la proposition que je fis au Roi, de Villarnou pour la Noblesse, & de Mirande pour le second Ordre. Le premier auroit été nommé dès l'année précédente, si ce n'est qu'il fut proposé contre la Forme prescrite par Sa Majesté. Il alla incontinent recevoir ses ordres, avec une Lettre de ma part : le Roi l'instruisit en deux mots des devoirs de sa Charge, & parut fort content de ce choix.

L'Assemblée ne dura plus après cela qu'autant de tems qu'il en fallut pour recevoir le Brevet d'acceptation des députés ; & tout fut fini avant le premier Novembre. Le Roi insistoit sur tout, dans toutes les Lettres qu'il m'écrivoit, sur une prompte expédition : les invitations à revenir au plutôt près de sa personne, & les marques ordinaires de sa bienveillance,

remplissoient presque tout le reste. 1608.
 Le dernier Courier que je lui dépê-

chai, trouva Sa Majesté à l'Arcenal;
 d'où Villeroy me mandoit qu'elle
 étoit revenue aussi tôt à sept heures
 du soir: qu'elle me l'avoit fait écrire
 à huit, ne voulant pas le faire elle-
 même, afin de ne pas retarder l'heure
 du Courier.

Je rendis à ce Prince un compte
 encore plus exact que je n'avois fait
 dans mes Lettres, de tout ce qui s'é-
 toit passé à Gergeau, & des disposi-
 tions pacifiques d'un fort grand nom-
 bre de gens de bien, que j'avois trou-
 vés dans le Corps Protestant. Je le
 retrouvai à Fontainebleau, où il ne
 fit pas un moindre séjour cette année,
 que les précédentes. Il s'y en retour-
 na à la mi-Mai: après le court voya-
 ge, à Paris, dont j'ai parlé: & il y
 passa les mois de Juin & de Juillet
 entiers. De retour à Paris, au mois
 d'Août, il fit un tour à Saint-Ger-
 main; ensuite un autre de quinze
 jours à Monceaux; d'où il revint à
 Paris, après avoir passé par Fontai-
 nebleau, au commencement d'Octo-
 bre: je n'étois pas encore revenu de
 Gergeau. A la mi-Octobre il partit

1608.

pour Fontainebleau ; d'où il revint à la mi-Novembre, à Paris, pour expédier les Affaires. J'ai déjà remarqué que cette maniere de vivre n'étoit gênante que pour la personne, & pour celles d'un petit nombre de ses principaux Ministres.

Sa santé ne fut troublée cette année, par aucune maladie dangereuse. Il m'écrivoit le 2 Juin, de Fontainebleau : » J'ai eu un accès de fièvre, » qui m'a duré trente heures ; mais » ce n'est que du rhume : j'espère, » avec l'aide de Dieu, que ce ne sera » rien : je vais avoir plus de soin que » je n'ai eu jusqu'ici, de me conserver : de quoi vous pouvez-vous assurer ; & que je vous aime bien : « mais pourtant le travail de la Chasse continua comme auparavant. Il me mandoit de Saint - Germain, qu'il venoit de prendre un Cerf, qui n'avoit duré qu'une heure : qu'ensuite il s'étoit mis dans son lit, une heure ; & de là étoit allé se promener aux Grottes, & voir ses Ouvriers. A ce rhume, pendant lequel Henry trempoit huit ou dix mouchoirs par jour, se joignit une fluxion dans les oreilles & la gorge qui l'incommoda beau-

coup; & comme il vouloit après cela commencer à se purger à Monceaux, pour prendre ensuite les eaux de Spa; il lui prit un dévoiement, qui lui fit souffrir de violentes douleurs, pendant deux jours; & il lui en resta une foiblesse, pendant plusieurs autres: c'étoit la maladie non-seulement de tout ce canton, où Sa Majesté me mandoit, qu'elle avoit avec elle le bon-homme Villeroi & plus de cent Gentilshommes de sa Cour, qui en étoient incommodés; mais encore de Paris & de tous les environs.

Presque tous les Enfans de Sa Majestés furent aussi malades, pendant le mois de Mai. Sa tendresse paternelle le faisoit entrer sur tout cela, en m'écrivant, dans des détails, que ma propre disposition ne me permet pas de regarder comme indifférens. » Je ne suis pas sans beaucoup d'inquiétude, m'écrivoit-il, le 16 Mai, de Fontainebleau; ayant ici tous mes Enfans malades. Ma fille de Verneuil a la rougeole; mais elle s'en va éteinte, avec peu de fièvre. Mon fils le Dauphin eut hier deux

1608.

» vomissemens : il a peu de fièvre,
 » avec un assoupissement & un mal
 » de gorge, qui fait croire aux Mé-
 » decins, qu'il couve la rougeole.
 » Hier au soir ma fille commença à
 » avoir un peu de fièvre. Mon Fils
 » d'Orleans a toujours la fièvre con-
 » tinue, mais plus fort un jour que
 » l'autre ; il semble qu'elle soit dou-
 » ble tierce ; (ce fut le plus & le plus
 » long tems malade de tous) : jugez
 » si avec tout cela je suis en peine.
 » Je vous donnerai tous les jours,
 » avis de la santé de mes Enfans. »
 Heureusement il n'en arriva aucun
 mal : » Il en fera, me disoit encore
 » ce Prince, tout ce qu'il plaira à
 » Dieu, duquel je trouverai tout
 » bon. « Il me demandoit avec sa
 bonté ordinaire, des nouvelles de
 mon Fils, qu'on lui avoit dit avoir la
 petite verole. Il choisit Noisy, pour
 y faire demeurer ses Enfans tout
 l'Eté ; ne voulant les renvoyer à
 Saint-Germain, que bien avant dans
 le mois de Novembre : alors il me
 donna ses ordres, comme à l'ordi-
 naire, de les faire ramener avec Ma-
 dame de Monglat, dans les Carrosses

LIVRE VINGT-CINQUIEME. 81
& Litières de la Reine & de la Reine
Marguerite ; & de dire à la Marquise
de Verneuil , d'y renvoyer aussi les
siens : la Petite Vérole étant à Paris
dans ce mois-là.

1608.

Le Fils de cette Dame , qu'on ap-
pelloit le Marquis de Verneuil (23),
étoit destiné par le Roy son Pere ,
à l'Eglise ; & l'Evêché de Metz étant
venu à vaquer , il songea à le lui
faire tomber. Il y avoit sur cela trois
grandes difficultés ; du côté de la No-
mination de ce Prince ; de sa Naif-
sance illégitime , & de son âge : car
ce n'étoit encore qu'un Enfant. Il étoit
au pouvoir du Chapitre de Metz de
lever le premier de ces obstacles , en
postulant le jeune Prince ; & si la
chose étoit trop difficile , en postulant

(23) Henry de Bour- Il jouissoit de plus de
bon , Marquis , ou se- quatre cens mille liv.
lon quelques autres , de Revenu en Bénéfi-
Duc de Verneuil , en- ces : lorsqu'il les quit-
suite Evêque de Metz. ta tous , en 1668 .
Si Paul V. se montra pour se marier à
si difficile sur l'Evêché Charlotte Segnier ,
de Metz , Innocent X. veuve de Maximilien-
le fut encore davan- François , troisième
tage ; car il refusa net- Duc de Sully. Il mou-
tement de donner la rut en 1682.
Pourpre à ce Prince.

82. MEMOIRES DE SULLY;

1608.
Anne d'Es-
cars, Car-
dinal de
Givry.

du-moins le Cardinal de Givry, comme Evêque, ou comme Administrateur; parce que de ses mains il auroit été facile de le faire passer ensuite entre celles du jeune de Verneuil. Ce Chapitre a le double Droit de se choisir un Evêque, dans le cas de la Résignation & de la Vacance par mort; & de donner l'Administration des revenus de l'Evêché, à qui bon lui semble. Il ne fut point besoin de détour auprès du Chapitre: il ne se fut pas plutôt aperçu que c'étoit faire plaisir au Roy que de nommer son Fils, qu'il fut postulé & nommé tout d'une voix.

Le Pape pouvoit seul accorder la Dispense nécessaire pour les deux autres points, de la Naissance & de l'âge. Pour l'y engager, Sa Majesté envoya le Duc de Nevers (24). à Rome, lui rendre l'Obédience. Valerio, Courrier de Rome, reçut à Paris toutes sortes de bons traitemens, qui l'y retinrent jusqu'à la fin de Mars. La Marquise de Verneuil n'y

(24) Les Mémoires & de la Réception de
du temps. parlent de ce Duc dans Rome.
L'Entrée magnifique;

oublia rien de son côté. Malgré tout cela, on ne put obtenir du Pape, que la moitié de ce qu'on lui demandoit. Il accorda sans peine la Dispense de la Naissance; & il se retrancha pour la seconde, sur les Canons & la Discipline Ecclésiastique, qui y étoient formellement contraires. On arracha pourtant à force de sollicitations, cette sorte d'Agrément. qu'on appelle *Expectative* en style Romain; & que le jeune Prince pourroit porter dès-à-présent le Titre d'Evêque de Metz. Valerio rapporta cette Nouvelle à Fontainebleau à la fin d'Avril; & le Roy manda aussi-tôt de le dire à Madame de Verneuil.

Ce manque de complaisance de Paul V. lui fut bien rendu par Sa Majesté, lorsqu'à sa sollicitation, les Cardinaux & Prélats du Royaume vinrent lui renouveler leurs instances pour la Publication du Concile de Trente en France; sans être rebutés d'une infinité de tentatives inutiles, qu'ils avoient faites en différens temps sur ce sujet. Henry leur répondit que si l'on n'avoit pu faire approuver ce Concile à François I,

1608.

Henry II. & Charles IX, quoiqu'ils n'eussent aucunes des obligations qu'il avoit aux Protestans, ni ne leur eussent accordé des Edits aussi favorables qu'il avoit fait; ils ne devoient pas s'attendre qu'il y donnât jamais les mains. Il leur fit envisager tout le mal qu'étoit capable de faire dans le Royaume, l'acceptation dont ils lui parloient, & il leur déclara enfin, qu'il n'étoit pas d'humeur d'établir l'Inquisition en France; & qu'il trouvoit très-surprenant (car il sentoît bien qu'on pouvoit toujours lui faire cette objection) que ses Agens à Rome eussent pu faire de cette étrange Clause, l'une des Conditions de son Absolution. Sa Majesté leur accorda seulement l'Etablissement de la Messe en Bearn (25).

Le Collège Romain perdit cette année, les Cardinaux de Lorraine,

(25) L'exercice de la Religion Catholique avoit été rétabli en Bearn, dès le temps de l'Edit de Nantes : Il y a donc faute ici dans les Mémoires de Sully; & au lieu de la Messe, il faut lire, les Jésuites : ces Peres s'y étant établis cette année, par Edit du Roy du 16 Février. Ils en eurent principalement obligation aux sollicitations de l'Evêque d'Oleron. *Nic. Rigault. liv. 1. Merc. Fr. 1608. &c.*

& Baronius. Le Duc de Florence & le fameux Scaliger moururent aussi ; & en France , le Chancelier de Bellièvre , le Pere Ange de Joyeuse , & Miron (26).

1608.

(26) François Miron, Maître des Requêtes, Intendant au Gouvernement de l'Île de France, Président au Grand-Conseil, Prévôt des Marchands, Lieutenant Civil en la Prévôté de Paris, &c. mourut au mois de Juin de cette année, extrêmement regretté pour sa probité & ses autres bonnes qualités. Ses Partisans lui firent si bon gré de la fermeté avec laquelle il résista au Surintendant, à l'occasion de l'Arrêt du Conseil, qui l'année précédente, fut porté pour la suppression des Rentes de l'Hôtel-de-Ville ; & des hardies remontrances qu'il fit au Roy sur ce sujet ; qu'ils s'attrouperent, & vinrent d'une manière séditieuse, pour le défendre dans sa maison, contre les menaces du Conseil. Peresire, dont je tiens ce fait, convient que la recherche contre les Rentiers étoit en soi fort juste ; & cependant il en blâme les Auteurs ;

» parce que, dit-il,
 » la plupart de ces
 » Rentes ayant changé de main, ou
 » ayant été partagées : c'étoit troubler une infinité de
 » Familles. Miron,
 » ajoute-t-il, pria instamment les Bourgeois de se retirer,
 » & de ne le point rendre criminel leur
 » remontrant, qu'il
 » n'y avoit rien à craindre : Qu'ils
 » avoient affaire à un
 » Roy, qui étoit aussi
 » grand & aussi sage,
 » que doux & équitable, & qui ne se
 » laisseroit point emporter aux mouvements des mau-

On fit cette année à Fontaine-
1608. bleau, aussi-bien qu'à Monceaux, de

» vais Conseillers. »

Pour moi, je n'admire pas tant ce Pré-
vôt des Marchands, qui avec toute sa pro-
bité, se laissa empor-
ter, jusqu'à faire quel-
ques comparaisons
odieuses, » non pas
» à la vérité, dit le
» même Ecrivain, de
» la Personne du Roi,
» mais de certaines
» gens de son Con-
» seil; « que j'admire
le Roy lui-même, qui
résistant aux persua-
sions de ceux qui vou-
loient l'engager à l'en-
lever par force, & à
punir sévèrement sa
hardiesse, » reçut fort
» humainement, con-
» tinue M. de Pérési-
» re, les excuses & les
» très-humbles sou-
» missions de Miron;
» & au reste défendit
» qu'on poursuivît
» cette recherche des
» Rentes, qui avoit
» causé tant de bruit. »
Je suis surpris qu'il ne
soit rien dit de toute
cette affaire dans nos

Mémoires.

Mais un autre trait,
qui fait véritablement
honneur à M. de Sul-
ly, (il est tiré des
*Mém. pour l'Hist. de
Fr.*) c'est qu'il sollicita
Henry IV. en faveur
du Président Miron,
Frere du mort, qui
lui avoit résigné l'Of-
fice de Lieutenant Ci-
vil, & ensuite, de son
Fils: le Roy lui ayant
dit: » je m'étonne
» que vous me priiez
» pour des gens, que
» vous avez autrefois
» tant haïs: Et moi;
» Sire, repliqua Sul-
» ly, je suis encore
» plus étonné de vous
» voir haïr des gens,
» que vous avez au-
» trefois tant aimés,
» qui vous aiment,
» & qui vous ont ren-
» du de si bons servi-
» ces. » La Reine fit
donner cette Charge,
à la recommandation
de Conchini, à Ni-
colas Le Geai, Pro-
cureur du Roy au
Châtelet.

nouveaux établissemens. A Paris le Pont-Marchand (27) fut construit, en la place de celui qu'on appelloit le Pont aux-Meuniers. Je donnai au Roy un dessein pour la Place Dauphine, au moyen duquel, en laissant à l'Entrepreneur le fond pour son profit, elle seroit achevée dans trois

1608.

(27) » Ainsi appelé du nom du Sieur Charles - le - Marchand, Capitaine des Arquebusiers & Archers de Paris, qui entreprit, avec la Permission du Roy, de bâtir ledit Pont à ses frais & dépens; à certaines conditions, qui lui furent accordées, entr'autres, que ledit Pont porteroit son nom. « *Journal de L'Etoile, ibid.*

Ce Pont, qui s'appella d'abord le Pont-aux-Colombes, parce qu'on y vendoit des pigeons, se nomma ensuite le Pont-aux-Meuniers, parce qu'il y avoit un Moulin à chacune des Arches. Il avoit croulé, dès l'année 1596. pen-

dant une inondation, le 22 Décembre, entre six & sept heures du soir, écrasant sous ses ruines plus de cinq cens personnes, qui étoient, dit-on, pour la plus grande partie, de ceux qui s'étoient enrichis au Massacre de la S. Barthelemi; & il étoit demeuré sans être rétabli; il fut commencé cette année, & achevé l'année suivante. Le feu y prit douze ans après, car il étoit de bois, & le brûla avec le Pont au Change, qu'on rebâtit en pierre, en 1639: Et des deux Ponts l'on n'en fit qu'un, qui est aujourd'hui le Pont-au-Change. Voyez les Auteurs des Antiquités & des Descriptions de Paris.

1608.

ans. L'offre en fut faite au Premier Président & au Parlement. Je fis aussi un Plan pour le Pont de Rouen, que j'envoyai présenter à Sa Majesté par mon Fils; car je m'étois transporté exprès sur les lieux: Henry trouva qu'on ne pouvoit rien faire de mieux, ni de plus commode pour le terrain. Celui de Mante fut achevé cette année. Je fis mettre en dépôt dans le Bourbonnois, plusieurs Pièces d'Artillerie: ce qui me valut des remerciemens de cette Province, par la bouche de Saint Geran.

On auroit pu pousser beaucoup plus loin ces Ouvrages de nécessité ou de commodité publique, si le Roy avoit bien voulu, suivant mon conseil, y sacrifier une partie de ses dépenses particulieres, ne fût-ce que celles de son Jeu. Il me fit donner tout d'un coup trente-quatre mille pistoles, qu'il devoit au Portugais Edouard Fernandès (28): cet ordre est daté du 27 Août. J'en reçus sou-

(28) Il est parlé de cet Edouard Fernandès dans les Mémoires de B. Sompierre, comme d'un riche Banquier Portugais, qui prêtoit de l'argent aux Seigneurs de la Cour pour jouer, sur gages, ou à gros intérêts.

vent de semblables, (29) pour deux ou trois mille pistoles, & pour beaucoup d'autres moins considérables. Ce qui ne m'empêche pas de con-

1608.

(29) » Je ne sçais, rompre les mœurs ?
 » dit M. de Perefixe, On lit à ce sujet dans
 » ce qu'il faut répon- les Mémoires pour
 » dre à ceux qui lui servir à l'Histoire de
 » reprocher. qu'il a France, un trait aussi
 » trop aimé le jeu des plaisant que plaisam-
 » Cartes & des Dés, ment contré: » M. de
 » peuséant à un grand » Créquy, qui fut de-
 » Roi; & qu'avec cela » puis Duc de Lesdi-
 » il n'étoit pas beau » guieres & Maréchal
 » joueur, mais après » de France, y fit de
 » au gain, timide » telles pertes, qu'il
 » dans les grands » sortit un jour de
 » coups, & de mau- » chez le Roi, comme
 » vaise humeur dans » hors de soi: si qu'a-
 » la perte. « Il n'y a » yant rencontré M.
 rien à leur répondre, » de Guise, qui alloit
 dirois-je à cet Ecri- » au Château, il lui
 vain, & il faut conve- » dit, Mon Ami, mon
 nir de bonne foi que » Ami, où sont assises
 c'est une des taches de » les Gardes aujourd'
 la vie de ce grand Prin- » d'hui? Alors M. de
 ce. Comment justifier » Guise se retirant
 la passion du Jeu, » deux pas en arriere:
 poussée au point où » Vous m'excuserez,
 l'on sçait que la porta » Monsieur, je ne suis
 Henry IV? quoi de » pas de ce pays-ci; &
 plus pernicieux dans » du même pas alla
 le Maître de tout un » trouver le Roy, qu'il
 Peuple? Quoi de plus » en fit bien rire. «
 mauvais exemple, de Le Maréchal de Bas-
 plus propre à renver- sompierre dit que Pi-
 ser l'ordre & à cor- mentel, cet Etranger

1608.

venir que ce Prince ne se refusa jamais à tout ce qu'on pouvoit lui proposer, où l'utilité publique fût intéressée.

La Loire fit un ravage (30) terrible

dont il est parlé au commencement de ce Livre, » gagna plus » de deux cens mille » écus, avec lesquels » il gagna pays; & » qu'il revint en France l'année suivante, » & y fit encore bonne récolte. « On prétend que le stratagème dont se servit cet Etranger pour faire ces profits immenses, fut de faire enlever tous les dés qui étoient dans les boutiques des Marchands de Paris, & d'y en substituer de pipés, qu'il avoit fait faire. Mais ce qu'il faut regarder comme un pur trait de satire, c'est, comme quelques-uns ont voulu dire, que Henry IV. fut informé de cette tromperie, & qu'il la favorisa; dans l'intention d'appauvrir ses Cour-

tisans, & par-là de se les rendre plus soumis. Le Duc d'Epéron perdit des sommes considérables, & tous ses bijoux. Le Duc de Biron avoit aussi perdu en une seule année plus de cinq cens mille écus.

(30) » Ce ravage » dura vingt quatre » heures, & survint » en un instant. Sans » les levées qui se » rompirent, la Ville de Tours alloit » être submergée, & Blois couroit grand » risque. M. de Sully, » qui étoit lors à Sully, eut beaucoup » de peine à s'en sauver, & courut fortune avec tout son Duché. « *Mém. hist. de France, ibid.*

Selon le Mercure François, ce malheur arriva deux fois cette année sur la Loire: l'une,

ble au mois d'Octobre. Je pensai m'y trouver moi-même enveloppé, en passant d'Oliver à Orleans. Tout ce trajet n'étoit qu'une Mer, où les bateaux passoient par-dessus la cime des arbres & des maisons, que l'eau avoit

1608.

l'une, à la fin de l'Hiver, dans un dégel; & l'autre, au commencement de l'Été, par la fonte subite des neiges des montagnes du Velay & de l'Auvergne: il ne met aucun de ces débordemens dans le mois d'Octobre; en quoi il se trompe. » La perte, » dit-il, des hommes, femmes, enfants, bétail, chateaux, moulins, maisons, & de toutes sortes de biens, en a été inestimable. Il n'y eut Pont sur cette Rivière, qui a plus de cent cinquante lieues de cours, où quelques arches ne fussent rompues. La force de l'eau fit des brèches par toutes les levées. Les varennes furent remplies

» d'eau jusqu'aux coteaux: les terres, qui y sont d'un grand rapport, en furent long-temps couvertes, pour ce qu'elles ne se pouvoient écouler; & demeurèrent stériles, à cause du sable & pierres, que le courant de l'eau y avoit amené de l'Auvergne. »

Cette année fut appelée l'Année du grand Hiver; parce que cette Saison y fut extraordinairement rude. » Henry IV. dit que sa moustache s'étoit gelée au lit, & auprès de la Reine. On lui présenta du pain gelé le 23 Janvier, & ne voulut qu'on le dégelât. » *Matth. t. 2. liv. 3. pag. 771.*

1698.

encore laissés de bout. Il ne m'arriva aucun accident ; mais le bateau qui m'avoit apporté, toucha en s'en retournant, & se brisa en deux morceaux : tous les passagers se sauverent à la nage, sans qu'heureusement il en périt aucun. La désolation fut extrême & le dommage inestimable. Les Requêtes des Villes & Bourgs ruinés, ne portoient plus simplement une décharge totale de la Taille, mais un secours prompt & considérable, du moins pour les nécessités les plus urgentes : sans quoi la plupart des terres alloient demeurer incultes, & les maisons désertes. » Dieu » m'a donné mes Sujets, ce sont les termes dans lesquels Henry répondit à la Lettre que je lui écrivois sur ce grand accident, » pour les conserver » comme mes Enfans : que mon Conseil les traite avec charité. Les aumônes sont très-agréables à Dieu, » particulièrement en cet accident : » j'en sentirois ma conscience chargée : qu'on les soulage de tout ce que l'on jugera que je le pourrai faire. « Je secondai de tout mon pouvoir les pieuses intentions du Roy. J'en obtins dans une même Lettre

LIVRE VINGT-CINQUIEME. 93

Trois petites gratifications pour différentes personnes; la jouissance d'un Moulin aux Portes de Paris; un reste de coupe de bois brulés; & le bois qui avoit servi à refaire le Pont de pierre de Mante. 1608.

Le mérite & la science de Messieurs Fenouillet & d'Abeins, connus de tout le Royaume, me firent demander pour le premier, la réserve de l'Evêché de Poitiers; & pour le second, l'Evêché qui vaqueroit le premier, & qui me fut promis. Je parlois dans ce moment pour Sully. J'avois à peine quitté Sa Majesté, qu'on lui vint apprendre la Nouvelle de la mort de l'Evêque de Montpellier, qu'elle envoya me porter à l'heure même. Je crus que je devois mettre quelque changement à la grace que j'avois obtenue du Roi. Je lui écrivis, qu'il me sembloit que l'Evêché de Montpellier, tout rempli de Protestans, demandoit un homme éloquent, tel que l'Abbé Fenouillet; & celui de Poitiers, un homme d'un phlegme aussi parfait que l'Abbé d'Abeins, pour temperer la fougue des esprits vifs & chauds de cette Province. Henry lut ma Lettre en riant

1608. aux Courtisans, & leur demanda si les Catholiques, quand ils s'en feroient tous mêlés, auroient pû mieux faire (31). Fervaques fut assez malade, pour me faire avertir Sa Majesté de songer à disposer des Charges considérables qu'il avoit en Normandie : mais il détruisit l'opinion de sa maladie, en faisant mander quelques jours après, que si on vouloit lui envoyer une Commission pour tenir les Etats de la Province, il étoit en état de le faire.

Le Traité de 1564 entre la France

(31) Prefixe rapporte un peu différemment ce fait. » L'Evêché de Poitiers, dit-il, étant venu à vaquer, Rosny le supplia instamment de considérer en cette occasion un nommé Fenouillet, réputé sçavant homme & grand Prédicateur. Le Roi, notwithstanding cette recommandation, le donna à l'Abbé de La-Rocheposai, qui en son particulier avoit beaucoup de bonnes qualités ; & outre cela étoit Fils d'un Pere qui avoit également bien servi de son épée pendant la Guerre, & de son esprit dans les Ambassades. A quelque tems de-là l'Evêché de Montpelier vint à vaquer. Le Roi de son propre mouvement envoya chercher Fenouillet, & lui dit qu'il le lui donnoit ; mais à condition qu'il n'en auroit obligation qu'à lui seul. » *Ibid.* pag. 312.

& la Lorraine souffroit tous les jours quelques difficultés nouvelles, touchant les limites du Pays Messin, qui déterminèrent le Roi à envoyer sur les lieux des Commissaires, que je choisis avec le Chancelier dans le Conseil & ailleurs. Une autre operation aussi utile & bien plus considérable, étoit de faire dresser des Procès-verbaux sur d'exactes visites, de tout ce qui avoit été empiété par nos Voisins en différens endroits des Frontières, & principalement sur les confins de la Champagne avec la Franche-Comté & la Lorraine. On ne peut rien voir de plus juste que tout le travail de Châtillon l'Ingenieur, auquel je donnai ce soin : il rend clair, que le Roi d'Espagne & le Duc de Lorraine s'étoient appropriés un grand nombre de Fiefs, & même de Villages entiers, comme le Village de Pierre-court, le Bourg de Passeran, la Seigneurie de Commercy & beaucoup d'autres, dont l'énumération est inutile (32).

Ce travail ne fait qu'une fort petite partie de celui que j'avois entrepris par

(32) Elle se trouve | moires de Sully. Tom.
dans les anciens Mé- | 3. pag. 222.

1608.

ordre de Sa Majesté, pour avoir des plans de la dernière justesse, de toutes les Côtes & de toutes les Frontières de France. Le Duc de Mayenne & ceux d'Antibes ayant mis en vente les Terres qu'ils ont aux environs de cette Ville, le Roi songea à en faire l'acquisition. Ce fut assez pour les leur faire mettre à un prix, qui en dégouta Sa Majesté: elle leur fit dire qu'ils pouvoient vendre leur territoire à qui ils voudroient; mais qu'il scauroit bien mettre un Gouverneur dans Antibes, qui peut-être les feroit repentir de leur injustice à son égard.

Venons aux Finances. Il fut fait un Reglement général, adressé aux Trésoriers de l'Epargne, des Menus, des Postes, des Lignes Suisses de l'Artillerie, de l'Extraordinaire des Guerres, de l'Extraordinaire decà les Monts, & autres, qui leur prescrivait une forme encore plus exacte pour leurs comptes, & les mettoit dans une extrême dépendance du Sur-Intendant sans l'Ordonnance duquel il ne leur étoit presque plus permis de rien faire. Ce Reglement (33) s'étendoit aux

(33) Voyez ce Règlement dans les anciens Mémoires. Tome 3. pag. 104.

Greffiers mêmes & au Secrétaire du Conseil ; & j'y assujettis aussi les Employés sous moi pour mes autres Charges. J'obligeai Lichani, qui avoit la Direction du Pavé de Paris, de venir tous les Mercredis & Samedis à midi, me rendre compte du payement & de la distribution des ateliers.

1608.

Je défendis par une Lettre circulaire à tous les Comptables des Finances de rapporter de nouveau dans leurs Comptes les Parties qui avoient été une fois rejettées ou réduites par le Conseil, n'ayant pour y revenir que la voie de la Requête : & afin qu'ils ne pussent s'excuser sur le manque de Regles, je leur envoyai des Formulaires également exacts & clairs. Ils étoient obligés d'y citer jusqu'à la date & aux signatures des Lettres-Patentes & Arrêts du Conseil, qui y étoient mentionnés. Le Reglement des Epices de la Chambre des Comptes, & concernant les deniers divertis par les Trésoriers de France & Receveurs Généraux, fut joint aux précédens : il en revint pour le present au Roi un profit de cent mille écus, qui devoit doubler

1608.

lorsque ce Reglement seroit observé dans sa perfection. La Chambre des Comptes ne se départit de ses Epices qu'avec bien de la peine ; même après qu'on lui eût fait connoître qu'il n'y avoit rien de si faux que le pied sur lequel elle les avoit établies : il ne fallut pas moins qu'un ordre formel de Sa Majesté , pour l'obliger à me délivrer les Registres dont je pouvois avoir besoin. Je me donnai bien des mouvemens auprès du Procureur Général & des Présidens de cette Chambre , pour y faire vérifier un Edit au sujet des Payeurs des Rentes , & pour l'extinction de quarante-huit mille livres de Rentes constituées.

Je déclarai aux Cours Souveraines & au Bureau des Finances de Languedoc , l'intention du Roi sur plusieurs questions qu'ils m'avoient faites au sujet des Droits de présence , Droits Seigneuriaux , Supplément de Domaine , Francs-fiefs , & nouveaux Acquets , Domaine de Navarre , Droits de Traite-Foraine & Domaniale , Police des Draps , & notamment de la Taille-Réelle ; sur laquelle le Conseil décida tout d'une

voix que les Princes , les Officiers de la Couronne , & le Roi lui-même , 1608.

n'étant pas exempts de la payer , pour les biens ruraux qu'ils possèdent dans cette Province , rien ne pouvoit l'être , ni Villes , ni Communautés.

Je fis porter par Maussac des Lettres sur tout cela au Parlement de Toulouse , aux Trésoriers de France & aux Fermiers des Gabelles. J'adressai l'Edit du Rachat des Greffes à M. de Verdun , Premier Président de ce Parlement , pour le faire enregistrer , ce qui fut fait purement & simplement. Il m'écrivoit en même temps , qu'on avoit procédé au remboursement des Greffiers Civil , Criminel & des Requêtes ; & il m'assuroit de l'exacte soumission de cette Cour aux volontés du Roi : avec quelques remercimens personnels , il joignoit celui de lui avoir envoyé pour Commissaire , Colange , homme doux & plein d'égards.

Je supprime autant que je puis des détails qui ne peuvent qu'être ennuyeux : c'est ce qui fait que je ne parlerai point des Lettres que j'écrivis au Procureur Général de Dauphiné : au sieur Marion & aux Trés-

1608.

soriers de Bourgogne, soit sur les rachats de Domaine, soit en interprétation des Reglemens dont il vient d'être parlé; enfin, sur toutes sortes de sujets (34).

Lorsque je vis la fin de l'année approcher, j'écrivis au Roi à Fontainebleau, que sa présence étoit nécessaire pour l'Etat général de ses Finances : que j'avois besoin de ses ordres pour mille choses, telles que l'Etat de ses Garnisons, Gens de guerre, Galères, Officiers de la Maison du Dauphin & des Enfans de France : que son absence tenoit indéçises plusieurs autres affaires, que ceux qui y avoient été commis s'imaginoient lui être indifférentes, & purement de mon invention. Je dirai avec vérité que j'ai toujours cherché à porter Sa Majesté à s'associer elle-même à ses Ministres pour le travail; parce qu'en effet les plus beaux Reglemens sont toujours inutiles, tant qu'on n'est pas persuadé que c'est véritablement s'exposer à la disgrâce du Prince, que de n'y pas tenir la main.

(14) On peut consulter là-dessus dans les anciens Mémoires de Sully, les Lettres de toute cette année. 1608. Tom. 3.

Le Brevet de la Taille ne s'étoit 1608.
 jamais fait d'une manière aussi fo-
 lemnelle, qu'il le fut en cette année,
 pour 1609. Sa Majesté vint le 16
 Août prendre séance au Conseil d'E-
 tat & des Finances, ayant à sa suite
 plusieurs Princes, Ducs & Pairs, &
 Officiers de la Couronne; & fit ex-
 pédier, elle présente un Arrêt du
 Conseil, par lequel il est dit, que le
 Roi après s'être fait représenter ses
 Etats de Recette & Dépense de la
 présente année, & entendu le Surin-
 tendant de ses Finances & son Con-
 seil, auroit bien souhaité pouvoit
 avoir égard aux remontrances qu'ils
 lui ont faites de décharger le Peuple
 d'une partie de la Taille: mais que
 les dettes contractées par ses Prédé-
 cesseurs, & le mauvais état où elle a
 trouvé ses Finances, ne lui permet-
 tant pas, & exigeant au contraire
 qu'on l'augmentât, bien loin de la
 diminuer; Sa Majesté s'est contentée
 d'imposer pour l'année prochaine, la
 même somme qu'en celle-ci, avec
 une augmentation seulement de vingt
 mille sept cent cinquante livres dix
 sols sept deniers; en laquelle étoit
 convertie pareille somme, dont les

E. VJ

1608.

Commissaires avoient coutume de recharger ensuite les Paroisses, pour quelques menues dépenses dans les Provinces, qui par-là demeureroit supprimée.

Je rends compte avec quelque satisfaction, d'un Mémoire que je présentai au Roi, au sujet de la Taille; parce que, par les détails & les réflexions qu'il contient, il peut passer pour un Abregé de l'Histoire de la Taille en France.

Il est indubitable qu'un Etat, tel qu'il puisse être, soumis à une comme à plusieurs têtes, ou conduit par le mélange de toutes les différentes autorités unies ensemble, ne sçauroit se passer de subsides. Supposé que content du degré de puissance où il se trouve, il ne songe point à l'accroître; il est impossible que de tems en tems il n'ait pas des offenses à venger, & des téméraires à réprimer: mille nécessités intérieures & indispensables, ne sçauroient être satisfaites que par des dépenses réglées, & pourtant tantôt plus fortes tantôt plus foibles. Ces dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires, ne se sont prises pendant un très-long temps

dans ce Royaume, que sur des Impositions, à titre d'assistance volontaire, ordonnées & réparties par une résolution générale de tous les Ordres du Royaume, dans ces Assemblées solennelles, qu'on a appellées les Etats; & encore, sur le Domaine particulier du Roi ou de la Couronne (35). Il s'en falloit presque tout

(35) M. le Duc de Sully s'est si souvent & si fortement déclaré contre l'abus des Etats & des Assemblées populaires, qu'il n'est pas vrai-semblable qu'il cherche ici à les autoriser; mais il se laisse quelquefois tromper & mener trop loin, par ses idées d'économie & d'austérité. Ce qu'il semble y avoir dans tout cet endroit de peu favorable à l'Autorité Souveraine, part de cette source.

Des hommes considérés séparément, les uns sont bons, & les autres sont mauvais. Donc un Etat conduit par un homme seul, sera tantôt bien, tantôt mal conduit. Les

hommes considérés dans cette totalité, qui s'appelle Peuple, n'ont été, ne sont & ne seront jamais qu'une multitude d'esprits bornés, prévenus, faibles, passionnés, craignant & se rassurant sans sujet; sans expérience, comme sans prévoyance; & poussés par l'instinct, vers le seul bien-être actuel. Par conséquent un Etat gouverné par la multitude, sera mal & toujours mal gouverné. Cette preuve est assez claire dans sa simplicité, pour qu'on puisse l'appeller une démonstration & contre les Etats, & contre toute forme de Gouvernement, qui

1603.

qu'elles ne formassent ces sommes immenses, auxquelles on les a vûes monter depuis : c'est qu'alors on se renfermoit dans le simple nécessaire, soit au dedans, soit au dehors : En une remarque que peut-être perfonne n'a faite, c'est que nous ne voyons aucun de nos Rois de la troisiéme Race jusqu'à Charles VIII. s'engager dans des Conquêtes éloignées, ni même déclarer la Guerre en forme à aucun des Princes ses Voisins (36). Avec cette esprit de modération &

accorde plus ou moins de pouvoir à la multitude.

Le Principe qui fait consister la principale richesse du Roi dans son Domaine, n'est pas plus heureux. Voyez l'Essai Politique sur le Comerce.

(36) Cette remarque est fautive. Avant Charles VIII. la France a eu la Guerre en Espagne, en Flandre, en Angleterre; avec ses Voisins, comme avec les Etats les plus éloignés, en attaquant, comme en défendant. Quel temps compare & préfère-

on ici au nôtre? Les derniers Règnes de la seconde Race de nos Rois, & les premiers de la troisiéme? En pourroit-on choisir un plus malheureux pour ce Royaume? Si les Guerres étrangères y paroissent plus rares, c'est parce qu'il l'avoit presque continuellement avec lui-même: ce qui est le comble de la calamité. Nos Rois n'avoient presque d'autre occupation, que de faire d'inutiles efforts, pour le délivrer de mille Tyrans domestiques. La France

d'économie, ils trouvoient que rien ne leur manquoit : ils satisfaisoient à tout, sans engager ni aliéner leur Do-

1608.

ce se trouva sans défense contre les Barbares & contre ses Voisins, dont elle fut le jouet tour-à-tour.

Ce temps, dira-t-on, étoit du moins heureux pour la Noblesse : c'est ce que je ne sçauois encore accorder. Ce n'est qu'un faux éclat, que celui dont on s'imagine qu'elle brilloit alors ; puisqu'il ne se pouvoit pas faire que le désastre public & général, ne fût aussi sa ruine particulière. En est-on d'ailleurs moins malheureux, parce qu'on est soi-même l'auteur de son malheur ? Si le repos, quoiqu'en dise l'ambition, est le seul état heureux ; le Cardinal de Richelieu a rendu à la Noblesse Française un beaucoup plus grand service qu'elle ne le croit.

Enfin que fait-on en France depuis près de trois cens ans, que

travailler à guérir les plaies qu'à faites à la Domination Française, ce temps dont on étoit le bonheur & la sagesse ? Le Duc de Sully paroît donc ici un peu frappé du préjugé populaire, qui fait admirer tout ce qui porte les marques de l'antiquité. Une chose peut pourtant servir à l'excuser. Il avoit été témoin d'une partie des malheurs que la Guerre des Religions avoit causés dans le dernier Siècle ; & auxquels, pour dire vrai, on ne trouve que très-peu d'exemples dans notre Histoire, peut-être même point du tout, qu'on puisse comparer. Il a cru ne point se tromper, en mettant ces malheurs sur le compte du Gouvernement. Mais n'est-il pas plus vraisemblable qu'ils ne furent si grands, que parce qu'au contraire le

1608. maine, & par conséquent ils étoient en effet, malgré leur pauvreté apparente, beaucoup plus riches (37) que

Gouvernement Monarchique n'étoit pas encore véritablement tel parmi nous ? Un Roi qui auroit joui d'une puissance égale à celle dont heureusement nos Rois sont aujourd'hui en possession, auroit trouvé le moyen de les prévenir ; parce qu'il auroit su tenir dans le respect les Grands, auxquels seuls il faut les imputer.

S'il ne falloit pour mettre cette vérité dans tout son jour, qu'y joindre quelque exemple qui donnât lieu à la comparaison : nous n'avons manqué, depuis moins de cinquante ans, d'occasions ni de troubles Civils, ni de dissensions Religieuses : nous pouvons même citer une Minorité, & dans un temps assez difficile. Qu'en est-il arrivé ?

Mais ce qui doit le plus nous étonner,

c'est qu'il se trouve encore aujourd'hui des personnes, qui malgré l'expérience & contre l'évidence même, entreprennent de ressusciter dans leurs raisonnemens des opinions aussi justement proscrites.

(37) Autre erreur. Si l'on veut parler exactement, on ne dira point, le Roi est la plus publique de toutes les personnes à qui l'on donne ce nom. En cette qualité, il ne possède rien qui n'appartienne en même temps à tout l'Etat : & à le bien prendre, il n'y a aucune des dépenses sensées Royales, qu'on ne puisse & qu'on ne doive appeller aussi dépenses Civiles ; puisqu'elles se font toutes au nom, pour l'utilité, & en vûe de l'Etat entier. Cela est déjà incontestable pour l'entretien des Gens de guerre, de la Ma-

leurs Successeurs, au milieu de tous les trésors que leur ont acquis un pouvoir sans bornes & une autorité absolue. Il n'y a en ceci aucun paradoxe. Un Prince qui peut beaucoup, croit tout pouvoir, & entreprend tout, (38) sans s'appercevoir d'une

1608.

rine, des Fortifications &c. Cela ne l'est pas moins quant à tous les Ouvrages d'utilité & de commodité publique, ou simplement, de grandeur & de magnificence; & si l'on veut y faire une attention sérieuse, on dira la même chose des dépenses même qui ont rapport à la seule Personne du Roi; comme sa table, ses habillemens, sa Maison, ses divertissemens, &c. Dans tout cela il ne cesse pas plus d'être l'Homme de tout le Peuple, qu'il l'est, lorsqu'il fait marcher ses Armées.

Le mauvais usage que font quelques Souverains des trésors publics, ne détruit pas la vérité de ce principe: & encore un coup c'est l'avantage

de toute la Nation, qu'un seul homme dispose & de la quantité & de l'emploi de ses deniers. Sera-ce de toute une multitude, qu'il faudra attendre l'attention de contribuer volontairement pour ce qui est de plus grande utilité, de plus grande commodité, ou de plus grande gloire; pour les dépenses secrètes qu'exige la Politique; pour celles qui assurent la récompense de la valeur, du mérite, des Sciences & des Arts? Ce seroit ne pas connoître ce que c'est que le Peuple. La forme Républicaine ne peut être le bonheur que d'un très-petit Etat.

(38) Voilà la plus forte Objection qu'on puisse faire, & celle

1608. erreur capitale dans le calcul qu'il fait de ses forces; c'est l'affoiblissement & la ruine de ses Sujets, qui malheureusement va comme ses de-

qu'on fait effectivement sans cesse, contre l'Autorité Monarchique. Un seul homme Maître de tout! Que cet homme soit un ambitieux, un prodigue, un barbare; voilà tout un peuple de Sujets qui sont ses victimes. Je ne nie pas la possibilité du fait: il y en a des exemples: & en l'admettant, je conviens que c'est là le grand inconvénient, & en un sens, le seul de cette sorte de Gouvernement.

Mais puisqu'un bonheur parfait à tous égards, n'est pas fait pour être le partage des hommes; & que la sagesse humaine, avec les plus grands efforts, ne se promet que de diminuer la mesure du mal sur la terre: il n'est question ici que de savoir si l'institution du pouvoir Monarchique

remplit mieux ce plan que toute autre forme de Gouvernement: ce qui devient clair, ce me semble, avec un peu de réflexion.

A quelques excès que se porte un Roi, il ménage toujours jusqu'à un certain point, pour son propre intérêt, les biens & la vie de ses Sujets. D'ailleurs, de médiocres vertus suffisent ici pour le bien, si elles ne suffisent pas pour le mieux; & d'un autre côté, tous les vices auxquels les Princes peuvent être sujets, ne sont pas à beaucoup près contraires au bonheur d'un Peuple: quelques uns même y servent, & d'autres ne font que le suspendre. Enfin l'incapacité se supplée par le choix des Ministres. Ce sont toutes ces raisons, qui font que sous un

frs, toujours en augmentant, & le ~~réduit~~ réduit enfin à ne pouvoir plus rien ~~du tout.~~ 1608.

Je n'ai rien dit de toutes les peines

Gouvernement Royal nul mal n'est ni de très longue durée, ni absolument irremédiable. Il faudroit pour cela, que l'ignorance & la présomption prêtassent la main à presque tous les vices rassemblés.

Ces Principes nous mènent à conclure, qu'il n'y a qu'un seul moyen, mais infail-
lible, de prévenir tous les Maux qu'ont produit en France, les Grands; en Angleterre, le Peuple; dans le Nord, le Clergé; les Moines, en Orient; les Soldats, dans plusieurs anciennes Monarchies; & dans une infinité d'Etats, la diversité des Religions: c'est d'augmenter l'autorité Royale jusqu'à un degré suffisant, non-seulement pour contre-
balancer toutes ces

différentes Autorités, mais encore pour l'emporter sur elle. Le nom de Roy, pourvu qu'on ne le réduise pas à un vain nom, sera un écueil, contre lequel viendront se briser, sans même avoir pu former le moindre orage, ce qu'on voit de temps en temps s'élever de flots, du côté des Parlemens, des Universités, de tout autre Corps.

La raison en est sensible. Toute autre puissance n'est qu'une puissance composée, pour ainsi dire, de pièces rapportées, qui par quelque endroit laisse entrer tous les Membres du Corps Politique en partage de la maîtrise, c'est-à-dire, d'un bien qui ne scauroit être partagé. La seule puissance Royale tient tout en ordre.

1608.

que lui coute d'ailleurs à rassasier une avidité véritablement insatiable. La Taille, qui de tous les Impôts arbitraires, est sans contredit le plus

fait face & répond à tout ; parce qu'elle est supérieure à tout, & que tout se confond devant elle. Elle ne manquera jamais son coup, que quand elle pourra paroître douteuse. Il faut, dans l'Etat comme dans l'Eglise, une Autorité visible, dont l'éclat frappe les yeux de tout ce qui voudroit sortir de sa place. Car c'est une vérité, qu'il me semble qu'on n'a pas assez reconnue, que tous les malheurs, toutes les Révolutions, qui affligent ou détruisent les Etats viennent, sans exception, du manque de subordination : & c'est conséquemment un Principe à mettre au nombre des Principes fondamentaux du Gouvernement, qu'il faut donner la préférence sur tous les autres

moyens, à celui qui est le plus propre à entretenir cette subordination : avantage, qu'on ne sçauroit refuser à la Puissance Royale.

Pour prouver contre les Principes établis dans cet endroit de nos Mémoires sur le gouvernement de ce Royaume, que tous les malheurs arrivés dans la seconde & la troisième Race, sont provenus des changemens faits à sa première Constitution, par rapport aux droits & à l'autorité Monarchique ; on ne sçauroit mieux faire que de renvoyer à l'Histoire Critique de l'établissement de la Monarchie Française dans les Gaules, que j'ai déjà citée. L'Auteur y démontre invinciblement, que nos Rois de la première Race jouissoient

LIVRE VINGT-CINQUIEME. III

pernicieux comme le plus inique ;
 en comprenant sous ce nom toute
 Capitation ou cotisation personnelle
 arbitraire , en fournit une infinité
 d'exemples frappans. Combien de
 fois n'a-t-elle pas compromis l'Auto-
 rité Royale ! Son coup d'essai fut de
 renverser du Trône Chilperic , Pere
 de Clovis : & quelque tems après ,
 elle couta la vie à Childeric , assassi-
 né par un Gentilhomme François ,
 nommé Bodillon , qui se vengea de
 cette maniere d'un traitement igno-
 minieux qu'il avoit reçu de ce Prin-
 ce , pour lui avoir représenté un peu
 librement le danger d'une Imposi-
 tion excessive , qu'il songeoit à éta-
 blir. Un pareil Impôt sous Philippe
 Auguste causa un soulèvement parmi
 la Noblesse , qui le rendit sans effet.

d'une autorité peut-
 être encore plus ab-
 solue qu'ils ne l'ont
 aujourd'hui , pour le-
 ver des Impôts , con-
 damner les Grands à
 mort , &c. Que les
 Ducs & Comtes , en
 se faisant Seigneurs
 propriétaires des Pays
 dont ils n'étoient
 qu'Administrateurs ,
 usurpèrent insensible-
 ment & les droits du
 Roy , & les droits du
 Peuple : que ce Peuple
 seconda en plusieurs
 endroits les efforts
 que les Successeurs de
 Hugues Capet com-
 mencèrent à faire ,
 pour le délivrer de
 la servitude de tant de
 Tyrans , &c. Tom. 3.
 Liv. 6. Chap. 11. 16.

1604.

Quelques autres plus heureux dans cette entreprise, se la reprocherent pourtant au point d'en sentir de violens remords, contre lesquels ils se munirent de Bulles d'absolution du Pape. Saint Louis n'enjoignit rien si fortement à son Fils, que de ne jamais rien lever sur ses Sujets contre leur gré & sans leur consentement. Philippe de Valois affranchi de ce scrupule, ne se garantit pas du danger de la conduite contraire: il vit ses principales Villes soulevées contre lui. Il avoit assisté, n'étant pas encore Roy, à une Assemblée des Notables, sous le Règne de Louis, surnommé Hutin; dans laquelle il avoit été statué, que les Rois de France feroient serment à leur Sacre de n'imposer rien de nouveau sur le Peuple, que par l'octroi des trois Ordres du Royaume assemblés. Jean I. & Charles V. se soumirent à cette Loi, & demandèrent modestement des secours, qui leur furent accordés. Une Taille (39) répartie par têtes sans Assem-

(39) La plupart des exemples que cite ici l'Auteur, c'est-à-dire, tous ceux qui précèdent le Règne de Saint Louis, sont moins applicables à la Taille, qu'à tout Impôt, éga-

blée d'Etats ni consentement des Peuples, ne fut pas regardée comme le moindre malheur du Règne de Charles VI: ce Règne si fécond en

1604.

lement insupportable à un Peuple passionné pour la Liberté, & prévenu de l'opinion que la marque de cette liberté est de ne rien contribuer par obéissance au Souverain, sans examiner si l'ordre est juste ou injuste & si le Souverain demande pour lui ou pour le Peuple même. M. de Sully est bien éloigné de prendre le parti du Peuple, dans un sentiment si peu raisonnable, après être convenu lui-même des nécessités d'un grand Etat. Il y a donc ici un peu de vaine déclamation.

Ce qui n'empêche pas que tous les bons esprits ne soient de son avis, sur le fond de la question qui regarda la Taille. On dirait que ceux qui l'ont établie, ont cherché à peser sur le Peuple, par la forme, bien

plus encore que par la chose même. Je tire de là même de nouvelles inductions en faveur des Principes que les Remarques précédentes ont établies. Car si l'on me demandait pourquoi la Taille est telle; j'oserois répondre, parce qu'elle est un établissement populaire; non pas à la vérité, quand au Subside; le Peuple ne se seroit pas forgé à lui-même cette chaîne: c'est au contraire pour s'en débarrasser, qu'il a tant bataillé; mais je dis, populaire, quant à la façon de la lever & de l'imposer.

Si l'un de ceux de nos Rois qui s'en sont servi les premiers, Charles VII. par exemple, avoit été assez maître de ses Sujets, pour pouvoir leur dire: l'Etat a besoin d'un nouveau

1608.

événemens sinistres, qu'on peut pres-
que l'appeller le tombeau des bon-
nes Loix & des bonnes Mœurs chez
les François. La nécessité augmenta
le mal, en diminuant les murmures,
sous celui de Charles VII; qui ayant
à chasser les Anglois du Royaume,
convertit avec adresse en levée ordi-
naire & réglée ce Tribut, à qui sa

Subside considérable :
laissez - moi lever le
Dixième de tous vos
biens; c'est cette som-
me qu'il me faut :
mais ne vous en mê-
lez point, & don-
nez-vous bien de gar-
de de troubler mon
Opération; on croit
bien qu'il se seroit ser-
vi de quelqu'autre
moyen, plus simple
que n'est la Taille.
Mais on crut que le
moindre ménagement
qu'on pouvoit avoir
pour le Peuple, étoit
de lui conserver du
moins une espèce de
liberté, dans la répar-
tition, la levée, &c.
De-là vient, selon que
le dit l'Auteur, qu'el-
le fut Capitale, ici;
là, Réelle; & en un
autre endroit, Mixte,

Tous les changemens
qu'on put faire dans
la suite à un édifice
appuyé sur d'aussi
mauvais fondemens,
ne servirent qu'à le
charger encore mal-
à-propos, & à le ren-
dre plus embarras-
sant.

Voilà un exemple
de la sagesse & des
vûes populaires : le
Peuple paye bien au-
jourd'hui la peine de
sa méprise. Dans tous
les anciens Impôts, il
est aisé d'appercevoir
cette mauvaise com-
plaisance des Souve-
rains, qui fait cher-
cher les tempéramens
dans la multiplicité
des Réglemens; là où
il ne faudroit, s'il
étoit possible, qu'une
seule Règle.

cotisation

LIVRE VINGT-CINQUIEME. 115

cotisation personnelle fit donner le nom de Taille, quoiqu'elle ne fut établie dans différentes Provinces qu'avec différentes modifications; Capitale, dans les unes; Réelle & sur les héritages, dans d'autres; Mixte ailleurs. Elle fut fixée par Charles VII. à un million huit cens mille livres. Voyons ce qu'elle fit de progrès dans tous les Régnes suivans jusqu'à notre temps.

Louis XI. augmenta la Taille jusqu'à quatre millions sept cens mille livres. L'an 1498, qui est celui de la mort de Charles VIII, on trouve qu'il est fait recette à l'Epargne, toutes sortes de frais déduits, de quatre millions quatre cens soixante-un mille six cens dix-neuf livres. En 1515, année de la mort de Louis XII, quatre millions huit cens soixante-cinq mille six cens dix-sept livres. Elle fit un saut prodigieux sous François I. qui la laissa en mourant à quatorze millions quarante-quatre mille cent quinze livres. Henry II, ne la laissa qu'à douze millions quatre-vingt dix-huit mille cinq cens soixante-trois livres; Elle diminua encore sous les deux Régnes suivans; n'étant qu'à onze

1608. millions cent quatre mille neuf cent
soixante-onze livres ; au temps de
François II ; & qu'à huit millions
six cents trente huit mille neuf cents
quatre-vingt dix-huit livres, sous
Charles IX. Le Règne de Henry III.
lui fut favorable, à le considérer,
non pas dans le temps où il se trou-
voit dépourvu d'une grande partie
de son Royaume, comme dans l'an-
née où il mourut ; mais en 1581 ;
par exemple, elle rapportoit trente-
un million six cents cinquante qua-
tre mille quatre cents livres. Au lieu
de se laisser entraîner au mauvais
exemple, Henry le Grand, quoiqu'il
eût & des dettes infinies à acquitter,
& des dépenses considérables à faire,
n'a voulu en retirer de bon que sei-
ze millions, moitié des Tailles &
moitié des Fermes.

Si ce Prince a trouvé malgré cela
le moyen de mettre vingt millions
dans le Coffre, comme on le verra
dans la suite, il n'en a eu l'obliga-
tion qu'à une économie qu'on ne
connoissoit point, & dont peut-
être on auroit eu honte sous tous ces
Règnes. Les Etrangers ne mentoient
pas comme autrefois impunément

la main dans les Finances. L'Electeur Palatin m'écrivit cette année d'Heidel-
berg, pour me demander avec toutes sortes d'instances, de faire faire la poursuite d'un remboursement de deniers qu'il avoit, disoit-il, prêtés si sincèrement au Roi, & dont en huit ans il n'avoit pu tirer qu'une seule Assignation. Carl-Paul, Conseiller & Gentilhomme-Ordinaire de cet Electeur, me fut adressé de sa part avec de grands offres de services, pour poursuivre cette affaire. La Place que j'occupois m'a souvent attiré des complimens des Princes Etrangers. Le Duc de Savoye, en félicitant, par le sieur Jacob, Sa Majesté sur la naissance de son troisième Fils, m'écrivit en même temps une Lettre des plus polies.

La maladie de la Duchesse de Lorraine attira le Duc de Mantoue en Lorraine, & de-là en France. Cette Princesse se trouva si mal de si Couche, qu'elle fut long-temps désespérée des Médecins : elle n'avoit eu qu'une Fille qui se portoit bien ; & la Mère guérit aussi à la fin. Leurs Majestés prirent beaucoup de part à son état, & n'oublièrent rien non-

1608.

plus pour faire trouver au Duc de Mantoue le séjour de France agréable; on lui donna force Ballets, & encore plus de bons repas; dont le Roi fit, après qu'il fut parti, une rude pénitence, par toutes les médecines qu'il fut obligé de prendre. Il ne repassa les Monts qu'à la mi-Octobre, emportant beaucoup d'argent du jeu, qu'il avoit gagné au Roi: il laissa encore quatre mille pistoles qui lui étoient dues, & qu'il pria Henry en partant de donner à son Commissonnaire; j'en reçus l'ordre de Sa Majesté, par un Billet qu'Edouard vint m'apporter.

Les Négociations pour la Paix ou pour une longue Trêve, continuoient cependant dans les Pays-Bas à La Haye, lieu choisi pour les Conférences; mais de façon qu'on crut long-temps que le but dont on s'étoit cru si proche, alloit s'éloigner pour toujours, tant elles furent renversées par la diversité d'intérêts, la défiance & l'aigreur. Certain Cordelier Espagnol, auquel Sa Majesté Catholique donnoit beaucoup de part dans toute cette Affaire, passant par Paris dès le commencement de cette

attinée, eut l'honneur d'être présenté au Roi, auquel il voulut persuader que la Paix n'étoit pas éloignée. Dom Pedre (40) répandoit par tout Paris, que les Couriers qui devoient en porter la Nouvelle en Espagne, alloient passer incessamment. Le Roi & tous ceux qui étoient instruits de l'état des choses, par ce qu'en man-

1608.

(40) Dom Pédre étoit l'Ambassadeur d'Espagne à la Cour de France, où Henry IV. ne le voyoit pas de trop bon œil; parce qu'il n'ignoroit pas que cet Ambassadeur travailloit par toutes sortes de moyens, à mettre le Conseil de Sa Majesté dans le parti de l'Espagne. Consultez *Vittorio Siri, Mém. Recond. Tom. I. Le Grain; Décade de Henry le Grand, Liv. 10. L'Etoile*, & autres Historiens. Le Grain rapporte ce bon mot de Henry IV. à Dom Pédre, qui lui avoit dit, qu'il ne voyoit personne d'aussi mal logé, à Fontainebleau, que Dieu; » Nous autres Fran-

» çois, lui répondit ce
» Prince, nous lo-
» geons Dieu en nos
» cœurs, & non pas
» entre quatre mu-
» railles, comme vous
» autres Espagnols;
» & encore doutai-je
» fort si étant logé en
» vos cœurs, il ne se-
» roit point logé dans
» des pierres. Voyez-
» vous pas, reprit-il
» ensuite en souriant,
» que l'Œuvre n'est
» pas encore achevée?
» Mon intention n'est
» pas de laisser cette
» Chapelle en l'état
» qu'elle est. Il y a peu
» de Gentilshommes
» en mon Royaume,
» qui n'en aient en
» leurs maisons; je
» n'ai pas envie que
» la mienne en soit
» dé garnie.

1608.

doient le Président Jeannin & les autres Agens de Sa Majesté dans les Provinces Unies, n'avoient aucun penchant à croire tous ces bruits, & avec raison: puisque depuis ce temps-là jusqu'à la fin de Septembre & d'Octobre, & tout le reste de l'année, on en attendit inutilement l'effet. Il ne seroit pas sûr de décider que l'obstacle ne vint point de la part des Espagnols; tout ce qu'on peut faire, c'est de laisser ce point douteux. Pour les Archiducs, ils travailloient sincèrement pour la Paix. Sa Majesté Très-Chrétienne donnoit aussi contre ses propres intérêts, les conseils les plus pacifiques. C'est le seul parti que Henry crut avoir à prendre, au point où les choses étoient amenées.

Vittorio
Siri, Ibid.

A l'égard du Prince d'Orange, s'il n'étoit pas le seul ennemi de la Paix, du moins étoit-il le plus déclaré. Voici les raisons & les prétextes, que lui & ses Partisans apportoit pour la faire échouer: que quelqu'envie que l'Espagne montrât avoir de la Paix ou d'une longue Trêve, jamais elle n'y donneroit les mains, avec la condition de renoncer formellement & expressément à toute souveraineté

sur les Provinces Unies : Que sans ~~cette~~ ^{cette} Clause cependant il n'y avoit 1698.
aucune assurance à prendre pour ces
Provinces sur les Traités, puisqu'au-
rement les Espagnols demeueroient
toujours en droit de s'assurer des Ha-
vres & Places fortes, des Gens de
guerre & des Matelots ; d'attirer à
eux tout le Commerce, & de s'ouvrir
une seconde fois le chemin à la Ty-
rannie : qu'on trouveroit moyen pen-
dant ce temps-là d'endormir les
Gens de bien, & de faire agir les
brouillons & les âmes vénales : que
le Parti Catholique dans ces Provin-
ces, déjà assez porté d'inclination pour
la Domination Espagnole, leveroit
la tête, se déclareroit & entraîneroit
le reste ou la plus grande partie du
Pays : en sorte que le temps de la
Trêve venant à finir, l'Espagne feroit
cette fois la Guerre à coup sûr (41) :
que la paix, si le Traité portoit ce
nom, n'avoit rien de plus sûr que la
Trêve ; puisque le Roi d'Espagne
sçauroit bien la rompre, quand il

(41) En effet l'Es- | ment que jamais, en
pagne recommença | l'année 1621, qui est
la Guerre contre les | le terme de la Trê-
Flamands plus vive- | ve.

1608.

trouveroit l'occasion propre à faire son coup. La Princesse d'Orange jugea à propos de m'écrire à peu près dans ce même sens : excepté que quoiqu'elle ne marquât que les Gens de guerre, des Villes & même des Provinces entières, étoient dans les sentimens de son Beau-fils, & entièrement attachés à toute la Maison de Nassau ; elle ne pouvoit me dissimuler que le Parti contraire étoit pour le moins aussi fort.

Le Prince Maurice, avec de pareils sentimens, n'eut garde de ne pas chercher à s'appuyer du Roi. Il lui envoya Lambert le Fils au mois d'Octobre avec une Lettre pour Sa Majesté, & toute forte de créance sur ce qu'il lui diroit de bouche en son nom. Lambert exalta fort les desseins de son Maître. Il voulut même faire croire que les choses étoient au point, que le Marquis de Spinola, le Président Richardot & les Commissaires Espagnols avoient été remerciés & congédiés le premier de ce mois. Tout ceci frappa d'autant plus les Conseillers de Sa Majesté, qui étoient présens au rapport de Lambert, que Berny avoit mandé aupa-

ravant , que les équipages de ces Députés Espagnols & eux-mêmes étoient attendus. à Bruxelles le 4 Octobre. Ils voulurent tous en ce moment persuader à Sa Majesté , que ses amis , comme ses Ennemis , alloient être trop heureux de recevoir les conditions, qu'il lui plairoit de leur imposer. C'est ce que me manda Villeroy , en me faisant le détail de toute cette Affaire , & en m'envoyant à Gergeau , où j'étois alors , un double de la Lettre du Prince d'Orange. Le Roi n'alla pas si vite. Le discours de Lambert lui parut suspect par plusieurs endroits : il ne voyoit aucune Lettre de la part du Conseil des Etats : celle du Prince lui sembloit pleine de réserve & de dissimulation , & Maurice lui-même avoit agi jusque-là si peu conformément à ses paroles , qu'il étoit difficile de ne pas s'en défier. Lorsque Lambert ajoutoit , que la Zélande se donneroit plutôt à l'Angleterre , que de s'accorder avec l'Espagne : qu'on prioit Sa Majesté de se tenir au moins neutre , si elle ne vouloit plus assister ses Alliés comme auparavant ; parce que , ne leur restât-il que trois Villes , ils don-

1608.

neroient encore de l'exercice aux Espagnols pendant cinquante ans. Henry ne voyoit dans toutes ces paroles, qu'une rodomontade & une fausseté, ou du moins une finesse très-groffière. Ce manége sautoit encore plus aux yeux, lorsque Lambert s'avançoit de mille choses que Jeannin n'auroit pu ignorer, & dont cependant il n'avoit donné aucun avis à Sa Majesté. Selon Lambert, Barneveld & Aërsens étoient disgraciés, & même en danger de se voir faire leur procès: on avoit tenu Conseil dans plusieurs Villes des Etats, si l'on ne prendroit point le parti de demander la Domination Françoisse, Comment tout cela eût-il pu être si secret, qu'on n'en eût rien laissé transpirer dans toute la Flandre? Mais les discours mêmes de Lambert n'étoient pas toujours bien d'accord avec la propre Lettre du Prince d'Orange.

Je crois bien que si Sa Majesté avoit vu plus de fond à faire sur quelques-unes de ces propositions, comme celle, par exemple, de recevoir les Flamands sous sa puissance, il ne lui auroit pas été besoin d'aiguillon pour l'animer à porter toutes

ses vûes de ce côté-là : quelquefois même elle ne pouvoit s'empêcher de s'avoir mauvais gré à Jeannin, de n'avoir pas plus fortement touché cette corde. Mais ce Prince prit enfin le parti le plus sage ; ce fut d'écouter & de voir tout tranquillement, sans montrer ni éloignement ni empressement pour la Paix ; en attendant un éclaircissement, qui ne pouvoit se faire de quelque manière que ce fût, sans qu'il se vît appelé au dénouement. Il ordonna à Jeannin de se conduire sur ce plan ; & voulant avoir mon avis, il me fit faire un détail au plus juste de tout par Villeroy ; & il m'envoya de plus Lambert. Celui-ci me tint tous les mêmes discours, qu'il avoit tenus à Sa Majesté. J'avois un bon préservatif contre les finesse, dans la seule Lettre que j'avois reçue de la Princesse d'Orange. Il n'eut rien à me répondre, quoique peut-être il ne s'accommodât pas de ma sincérité, ni des noms d'ingrats & d'indignes des bontés de Sa Majesté. Je donnai aux Etats. Je répondis aussi par Lettres à Villeroy ; & je ne lui dis pas tout ce que je pensois ; je le remis à mon re-

1608.

tour pour en sçavoir davantage. Ce
 ne fut qu'avec le Roi seul que je me
 découvris de tout ce que je pensois
 sur ce qui se passoit en Flandre.
 Quoique Maurice n'eût pas toujours
 été fidèle à suivre son plan, & même
 qu'il s'en fût quelquefois écarté assez
 visiblement; il n'étoit ni incroyable
 ni bien surprenant qu'il songeât à
 soutenir jusqu'à l'extrémité un Parti,
 dans lequel son bonheur pouvoit être
 véritablement intéressé : mais pour
 Henry, il ne convenoit point à un
 grand Capitaine, ni à un grand Roi,
 d'aller se jeter tête baissée dans des
 affaires où on ne l'appelloit point, sur
 la foi d'un simple Particulier; il étoit
 de sa dignité d'examiner & d'atten-
 dre. Quant aux Etats, si c'étoit de
 leur participation que Maurice par-
 loit, ils s'y prenoient trop tard & à
 contre-temps. Ils avoient fait des fau-
 tes, qu'ils cherchoient à faire réparer
 à Sa Majesté; ou plutôt ils joignoient
 à une ingratitude marquée pour le
 Roi, le dessein aussi peu honnête de
 le prendre encore pour dupe. L'of-
 fre de la Zélande à l'Angleterre étoit
 une pure fable, & tout le reste illu-
 sion, tromperie & artifice : à quoi Sa

Majesté ne devoit répondre, qu'en continuant à se mêler des affaires de ces Provinces, autant qu'il convenoit pour la gloire & son utilité propre. 1608.

C'est en partie pour ce sujet que Henry me souhaitoit si fortement de retour de Gergeau. Tout continua en Flandre sur le même pied d'incertitude; & les Nouvelles que l'on en recevoit se ressentoient de cet état. Il arriva que l'Instruction que les Archiducs avoient donnée à leurs Députés, en les envoyant à La Haye, tomba en Original entre les mains du Prince d'Orange; soit que le Président Richardot (42) l'eût oubliée, soit qu'elle lui fût dérobée, ou qu'il la laissât voir exprès, pour s'attacher les Catholiques auxquels elle étoit favorable. Maurice en fit grand bruit, & s'en servit pour animer ses Partisans. Les Conférences languirent souvent, mais elles ne furent point interrompues. La Guerre étoit devenue de toute impossibilité; & par

(42) Jean Richardot, ci-devant Secrétaire. Il avoit en dot, Président au par. au Traité de Conf. Privé des Vervins. Il mourut Pays-Bas, bon Négociant l'année suivante.

1608.

conséquent un accord étoit de toute
nécessité. Ce qu'on voyoit faiblement
de clair, c'est que de quelque sincéri-
té que les Parties parussent faire profes-
sion, elles songeoient à se garder des
interprétations à leur sens, pour en fai-
re un motif de recommencer la Guer-
re, d'abord qu'elles pourroient le faire
avec quelque apparence de succès. Si
donc la France perdoit une occasion
favorable d'humilier la Rivale, elle
pouvoit s'attendre à la voir se présenter
encore beaucoup plus belle, pourvu
que jusque-là elle scût ménager ses
forces. » Je suis toujours dans la mê-
me opinion, ainsi m'écrivait Sa Ma-
jesté, que Dieu veut en cette affai-
re faire un coup de sa main, à quoi
les hommes n'ont point pensé, &
au contraire de tous leurs desseins.
» Je l'ai vu ainsi arriver depuis trente
ans, & toujours à mon avantage.
» puisse-t'il encore être de même, &
que mes fautes & mes ingratitudes
ne l'en empêchent point, j'en sup-
plie de tout mon cœur.

Les habiles Politiques faisoient une
seconde remarque, encore plus im-
portante que la précédente; c'est que
la Puissance Espagnole étoit parve-

nue à son premier degré de décadence. Si l'on en jugeoit ainsi, ce n'étoit point à cause des égards qu'on voyoit que le Roi d'Espagne & les Archiducs avoient pour tous les Agens de Sa Majesté, & particulièrement pour Jeannin : les restrictions qu'elle se ménageoit contre les Flamands, montroient qu'elle avoit toujours la même arrogance & la même ambition ; & elle ignoroit peut-être elle-même, ou ne vouloit pas avouer sa maladie : mais lorsqu'on voit qu'un Etat ne montre ni force ni conduite ; qu'il manque à la fortune & à l'occasion : dès-lors la chose n'en est plus aux termes de la simple conjecture.

Il n'en falloit point encore d'autre preuve, que ce qui se passa sur les Frontières de la Navarre & du Bearn. Les Espagnols y ayant renouvelé d'anciennes querelles sur les limites des deux Royaumes ; Henry, bien résolu à ne rien relâcher, m'écrivit d'en conférer avec le Chancelier, & d'en faire parler à l'Ambassadeur Espagnol par quelqu'un du Conseil ; ou plutôt pour se justifier des suites que ce démêlé pouvoit avoir, que comprant le terminer par cette voye. S. M. écrivit en

1608.

core dans le même esprit à La-Force ;
dépositaire de son autorité sur toute
cette Frontière , de soutenir les droits
par tous les moyens les plus prompts
& les plus efficaces ; & comme il ne
pouvoit attendre de grands secours des
habitans du Pays , je reçus ordre de le
rembourser de toutes les avances qu'il
avoit déjà faites , & de lui faire un fonds
suffisant pour ne pas avoir le dessous.

Ces précautions furent assez inu-
tiles. Aux premières plaintes que La-
Force fit faire au Viceroy d'Arragon ,
celui-ci promit une ratification de
tout ce qu'on lui demandoit ; & con-
tre l'ordinaire du Conseil de Madrid ,
elle ne se fit pas attendre : c'est qu'on
n'ignoroit pas que sur une simple
apparence de rupture , grand nombre
de mécontents , dont les Royaumes de

Jacques
Nompar de
Caumont ,
depuis Duc
de La-For-
ce.

Navarre & d'Arragon étoient rem-
plis , avoient déjà offert leurs services
à la France. La-Force , auquel ils s'é-
toient adressés , en donnant cet avis
à Sa Majesté , mandoit en même
temps , que quoiqu'il sçut bien qu'il
ne falloit pas faire grand fond sur
l'esprit inquiet & changeant de ces
Peuples , c'étoit ici une occasion im-
manquable , pourvu seulement qu'on

se pressât d'en profiter : que toute l'habileté des Espagnols leur étoit inutile pour cacher leur état de foiblesse & d'épuisement, qui n'étoit plus ignoré de personne : que toutes les affaires du Gouvernement y étoient dans une confusion inexprimable. Il n'écrivoit jamais, soit à S. M. soit à moi, que sur ce ton ; & il étoit plus à portée que personne de connoître l'état des choses, tant sur ce sujet, que pour ce qui regarde une autre Faction qui donnoit de furieuses inquiétudes au Conseil de Madrid, quoiqu'il ne s'agit que des misérables restes d'un Peuple presque entièrement exterminé ; je parle des Maures.

Pour bien entendre ce fait, il faut reprendre ici ce qui n'auroit pu trouver place ailleurs, sans interrompre la narration. Henry n'étant encore que Roi de Navarre, avoit toujours eu dans l'esprit qu'un jour il pourroit s'aider contre l'Espagne de ces ennemis domestiques, moins considérables encore par leur nombre, que par le vif ressentiment qu'on leur voyoit conserver de leur oppression. Les Maures de leur côté apprenant par le bruit public que le Parti Protestant, qu'ils

1608.

ſçavoient être très-puiffant en France,
 & oppoſé à l'Eſpagne, avoit à ſa tête
 un Roi de Navarre, c'eſt-à-dire, un
 Prince doublement ennemi de cette
 Couronne, commencèrent à recher-
 cher tous ceux qui pouvoient leur mé-
 nager cette protection, & entre autres
 MM. de Saint-Onés & D'Odou, aux-
 quels ils promirent d'exiter en Eſpa-
 gne un ſoulèvement preſque général,
 pourvu qu'ils ſe ſentiſſent appuyés.
 Ils ne demandoient qu'un Général &
 de bons Officiers, auxquels ils s'en-
 gageoient d'obéir ponctuellement. Ils
 offroient de fournir tout l'argent né-
 ceſſaire, bien ſoin d'en exiger, & du
 côté du courage & des ſoldats, ils af-
 ſuroient qu'on ſeroit content d'eux.
 Un aſyle en France avec la liberté de
 leurs biens & de leurs perſonnes, étoit
 la ſeule condition qu'ils apportoi-
 ent au Traité. Ils paroifſoient de ſi bonne
 compoſition ſur la Religion, qu'ils
 offroient d'embraffer celle du Royau-
 me; non pas à la vérité la Religion
 Romaine; la tyrannie de l'Inquiſition
 leur avoit rendu cette ſeconde ſervi-
 rude encore plus inſupportable que
 la première, mais la Religion Réfor-
 mée: ils trouvoient qu'ils s'accor-

moderoient sans peine d'un Culte dé-
gagé des Images & des Cérémonies,
qu'ils disoient sentir l'Idolatrie, &
dont un seul Dieu, également adoré
& invoqué de tous, étoit presque l'u-
nique objet.

16081

Saint-Geniés & D'Odou ne man-
quèrent pas de faire un rapport fidèle
de tout ceci au Roi de Navarre, sur-
tout lorsqu'il fit en Bearn & en Foix
ce voyage dont nous avons parlé.
Henry les chargea de sçavoir des
Maures, qu'elles étoient au juste leurs
facultés; de quelles armes ils avoient
besoin; de quelle somme de deniers
ils promettoient contribuer; & par
quels moyens ils comptoient entamer
une entreprise si considérable. Ces
deux Gentilshommes n'employèrent
d'abord à cette négociation qu'un
homme seul, nommé le Capitaine
Danguin. A mesure que les intelligen-
ces se multiplièrent, ils y en firent
entrer jusqu'à douze autres: & le se-
cret confié à tant de personnes, fut
pourtant si bien gardé, que l'Espa-
gne n'en eut pas le moindre soup-
çon, jusqu'à l'avis qu'elle en reçut par
Nicolas L'Hôte, ce Secrétaire de Vil-
leroy, dont on a vu l'histoire. On dé-

1608.

couvrit aisément le reste ; & la chose parut d'autant plus de conséquence , qu'on vérifia que ce Parti , qui dans le commencement étoit fort peu de chose , embrassoit alors plus de cinq cens mille personnes. Deux choses avoient servi à le grossir si considérablement : premièrement, le secours qu'ils avoient eu l'adresse & le temps de se ménager chez les Turcs, grands Ennemis des Espagnols ; en second lieu , l'intérêt que prirent dans cette affaire quantité d'Espagnols naturels.

Le Conseil de Madrid ayant délibéré aux premières nouvelles qui lui furent portées de ce soulèvement, s'il n'étoit pas à propos d'achever de défaire le Pays de ce reste de Maures , en leur faisant repasser la Mer , & ayant communiqué cette résolution à la Noblesse du Royaume de Valence, elle y fut reçue si peu favorablement, qu'on en vit naître une sédition dans plusieurs Provinces, où la Noblesse se faisant servir gratuitement par ces Maures , ne pouvoit les chasser sans perdre aussi en même-temps le quart de son revenu. On tira l'épée contre ceux qui vinrent signifier la nouvelle Déclaration du Conseil d'Espagne. Le Vice-

roy crut appaiser cette première émotion, en députant le Chef de la Justice, que la Chancellerie appelle le Régent, Ce Régent étoit un Vieillard timide, qui se voyant tout d'un coup environné d'armes & de furieux, tomba mort au milieu d'eux, des effets sans doute d'une frayeur subite.

1608.

Le Conseil Espagnol ne pouvoit plus dissimuler dans une pareille conjoncture : sa foiblesse se décela par l'inaction où on le vit pendant un assez long-temps. Les Maures qui ne s'étoient pas attendu à être si fort ménagés, n'en levèrent la tête que plus hardiment. Ils renouvellèrent leurs instances auprès de Henry, qui ne pouvoit plus les payer de la même défaite, que lorsqu'il n'étoit que Roi de Navarre, que son Parti étoit trop foible & trop traversé, pour faire de grands efforts en leur faveur. Déterminés à tout pour secouer le joug Espagnol, ils le prièrent de les prendre au nombre de ses Sujets, à telles conditions qu'il voudroit. Mais les mêmes considérations qui empêchoient Sa Majesté de prendre ouvertement le parti des Provinces Unies dans un intérêt qui le touchoit de

1608.

beaucoup plus près, lui défendoient aussi de se déclarer le Libérateur d'un Peuple, encore plus particulièrement Sujet de l'Espagne; & qu'il falloit de plus chercher dans des lieux fort éloignés, & qui demandoient un Armement de Mer; car le centre de la révolte étoit du côté de Valence, de Murcie & de Grenade; sans compter plusieurs autres raisons, tirées du caractère de ces Peuples; & sans parler des incidens si ordinaires dans les affaires, que l'éloignement cache toujours, ou déguise en partie. Tout cela fait qu'on ne sauroit assurément blâmer Sa Majesté, de n'avoir pas mieux répondu aux desirs de la Nation Maure.

Je laisse à penser si pendant tout ce temps-là le Conseil de Madrid, à qui rien de tout ce qui se projettoit n'étoit caché, étoit bien tranquille. Il y avoit cinq ans qu'il souffroit qu'un mal, dont il avoit pleine connoissance, jettât de profondes racines; & s'en eût été beaucoup trop en toute autre circonstance. Il jugea enfin à propos de faire un effort; & le dessein de faire embarquer tout ce qu'il y avoit de Maures en Espagne, fut re-

pris plus fortement qu'auparavant. On le croyoit aussi plus difficile ; parce que le bruit courroit que les Turcs croisoient du côté de Majorque , pour prévenir ce coup : il falloit armer une Flotte , pour l'opposer à la leur. Le mois d'Octobre vint , sans que rien parût de côté ni d'autre ; & l'année se passa encore toute entière , sans aucun mouvement de la part des Espagnols , qui sçavoient que les Barbares les attendoient avec dix mille hommes d'Infanterie & cinq mille de Cavalerie , résolus à se bien défendre. L'attente fut favorable à l'Espagne , & le temps lui donna enfin les moyens de se débarrasser tout à fait d'un Ennemi (43) à qui toutes ces ressources manquoient : ce qui ne put pourtant se faire , sans que l'Espagne se privât elle-même de cinq cens mille Sujets (44) : c'est le nom-

1608.

(43) Les Maures , ayant à leur tête un certain Barberousse , donnèrent un Combat , dans lequel leur Parti fut défait ; & on les obligea l'année suivante à s'embarquer. Voyez le *Mém. Franç. & autres Hist.*

(44) D'autres font monter ce nombre jusqu'à sept & huit cens mille ; playe , dont l'Espagne n'a jamais pu guérir ; mais dont nous ne profitâmes point , quoiqu'il nous fût si facile de le faire , si ce n'est pas

1608.

bre des personnes qu'elle chassa de ses Etats, après les avoir dépouillés de tout.

L'Empereur traita en Allemagne aussi durement & avec moins de droit la Ville de Donavert : il s'en saisit, quoique cette Ville soit du nombre des Villes Impériales; & il lui ôta la liberté de conscience, & la plus grande partie de ses privilèges. Cette violence y excita beaucoup de murmures & de troubles.

en prenant le parti de ces malheureux, comme le Cardinal de Richelieu le prit des Portugais, dans une occasion à peu près semblable; du moins, en leur donnant un asyle en France, ne fût ce que dans les Landes de Bordeaux, qu'ils demandèrent inutilement, dit-on, la permission d'habiter. Cette faute du Gouvernement a été judicieusement relevée par l'Auteur de l'Essai Politique sur le Commerce.

» Défricher de nouvelles terres, dit-il à ce sujet, c'est conquérir de nouveaux pays sans faire des malheureux. » On dira que la même raison qui faisoit chasser les Maures de l'Espagne, empêchoit aussi qu'on ne les reçût en France. Mais il sembleroit qu'il auroit été facile de profiter de la triste situation où ils se trouvoient, pour les amener à faire tout ce qu'on eût pu désirer d'eux.

Fin du vingt-cinquième Livre.

MEMOIRES



MEMOIRES

DE

SULLY.



LIVRE VINGT-SIXIEME.



LE premier jour de l'année, j'allai suivant la coutume présenter au Roi les Jettons d'or. La gloire que Sa Majesté s'étoit acquise dans l'accommodement du Pape avec les Vénitiens; des Espagnols avec les Flamands; & de quelques autres Princes de l'Europe, faisoit le sujet de ceux-ci. Après quelques momens d'une conversation indifférente, ce Prince me tira dans l'embrasure d'une fenêtre, pour me dire de lui composer quatre États, dans le goût de plusieurs autres que je lui avois dé-

1608.

Tome VII

G

1608.

ja remis : le premier, des Equivalens perçus dans les douze Généralités du Royaume : le second, de tous les Droits & Redevances qui faisoient partie des revenus Royaux : le troisième, des levées du principal de la Taille, nommé l'Ordinaire, depuis 1599 jusqu'à 1609, ces deux années comprises : le quatrième, des levées de la Taille, sous le nom de grande Cruë, ou Cruë extraordinaire, pendant ces mêmes onze années : c'étoit pour les faire voir, me dit Henry à des personnes qui se croyoient fort habiles dans les Finances, quoiqu'elles n'y eussent rien fait qui vaille, & à ceux qui admiroient leur méthode, toute défectueuse qu'elle étoit.

Ce Prince n'avoit pas besoin de justifier à mes yeux une pareille demande. Le plaisir que je trouvois à le voir entrer avec moi dans tous les détails du Gouvernement, ne me laissoit pas seulement examiner par quel motif il agissoit. Je voyois bien que depuis quelque tems il faisoit une étude particulière de ma façon de conduire les Affaires générales & particulières; & qu'à force de me

demandeur, tantôt un Etat, tantôt un Mémoire, aujourd'hui une instruction, le lendemain une explication; toutes ces Pièces lui composeroient bientôt un système complet sur la Finance & les autres Parties de l'Etat. Mais j'étois là-dessus sans aucune inquiétude: & soit que Henry ne cherchât en effet qu'à s'instruire lui-même: soit qu'il eût dessein de former de nouveaux hommes d'Etat selon mes principes, dans la crainte que je ne vinsse à lui manquer, ou dans le dessein de m'employer hors ou dans le Royaume à d'autres fonctions, qui ne me laissassent plus de temps pour celles-ci; la manière dont il se comportoit avec moi (1), ne

(1) Le motif de cette conduite de Henry IV. avec le Duc de Sully seroit toute autre, si nous en croyons l'Auteur de l'Histoire de la Mere & du Fils. Il étoit peu satisfait, dit-il, de la personne du Sieur de Sully; il pensoit à lui ôter le management de ses Finances; & vouloit en commettre le soin

à Arnaud. Il avoit dit plusieurs fois à la Reine, qu'il ne pouvoit plus souffrir ses mauvaises humeurs. Son mécontentement étoit formé, & sa résolution prise de le dépouiller de sa Charge; mais le tems en étoit incertain, &c. Mais la suite même de ce Livre va fournir des

1609.

me permettoit de rien voir dans cette conduite, que de bon, de sage, & même d'avantageux pour moi.

Je lui donnai, lorsqu'il revint à la fin du mois à l'Arcenal, ces quatre Etats, que je ne transcrirai point ici. Je me contenterai de marquer que le Total du premier faisoit voir que les équivalens montoient à cent cinquante-une mille soixante-treize livres : somme beaucoup moindre que ne se l'imaginoient bien des personnes, qui avoient fait entendre au Roi qu'elle devoit faire le sou pour livre de tous les revenus Royaux. Ce Prince vit dans le second bien des mots barbares pour lui ; quoique malgré mon application, il m'en eût encore échappé ; je le lui promis complet dans l'année. Le Total du troisième étoit de cent sept millions

preuves si sensibles de	personnes trop crédu-
l'extrême confiance,	les, lorsque pour le
que Henry IV. avoit	bien des Affaires, ils
en M. de Sully, qu'on	affectoient entre eux
jugera que cet Auteur	deux tous les dehors
a donné dans le pan-	d'une vraie méfintel-
neau, qu'un autre	ligence : ce que les
Ecrivain de ce tems	Courtisans faisoient
là nous avertit que ce	entendre par ce mot :
Prince & son Ministre	<i>Bon Maître & bon Va-</i>
ont souvent tendu aux	<i>let.</i>

quatre cens quarante cinq livres seize
sols onze deniers : celui du quatrième 1609.

de cinquante-deux millions cent quarante-quatre mille sept cens soixante-dix-neuf livres douze sols six deniers. Henry se contenta pour le moment d'en voir le titre, & le donna à Lavarenne; en lui disant qu'il les lui rendît sitôt qu'il seroit au Louvre, enfermé avec Béringhen dans le Cabinet des Livres. Je lui donnai encore un Inventaire de tous les Etats, faisant partie de l'Etat général des Finances, ou indiqués par cet Etat. (2).

Comme Henry partit deux jours après pour Chantilly, je crois qu'il ne fit pas grande attention à cette longue liste d'Etats, qui fut un petit sujet de dispute, un jour que Sa Majesté s'entretenant avec le Chancelier, Villeroy & moi, la conversation fut mise sur cette matière. Je dis, qu'outre les Etats dont je pouvois laisser le soin à mes Secretaires, en leur en donnant seulement un sommaire, il y en avoit plus de cent, que j'étois obligé d'écrire tous de ma main.

(2) On trouve ces Etats tout au long de Sully Tom. 3. pag. 274. & suivante.
dans les Mémoires

au commencement de chaque année.

1609. Le Roi en parut étonné, & Villeroy
 aussi. » Je sçais bien, Monsieur, re-
 » prit Sillery, avec son air berfin, qu'il
 » y en a beaucoup : mais, cent ! je
 » ne le pense pas ; car j'en vois quel-
 » que chose. Vous avez bien fait,
 » Monsieur, lui répondis-je, de dire
 » quelque chose ; mais vous auriez
 » encore mieux fait de ne point par-
 » ler du tout, de ce que vous ne pou-
 » vez sçavoir que par moi-même. «
 Il ne s'agissoit, pour voir qui avoit
 raison de nous deux, que de jeter
 les yeux sur l'Inventaire que j'avois
 donné au Roi ; ils y étoient tous com-
 pris, & il n'y avoit que ceux-là seuls.
 Comme j'en avois une Copie dans le
 sac de mes papiers, que portoit l'un
 de mes Secretaires, je le fis appro-
 cher ; & Sa Majesté connut par cet
 Ecrit, que je n'avois rien avancé de
 trop. Ce fut Sillery lui-même qui en
 fit la lecture & le compte.

Le Roi étant à Chantilly, m'écri-
 vit le Billet suivant, le Mercredi 25
 Mars : » Mon Ami, je monte à che-
 » val après dîner, pour aller coucher
 » à Lusarche. Je me rendrai demain
 » de bonne heure à Paris, faisant état

„ d'aller diner chez vous : je vous prie
 „ de le faire appréter pour douze
 „ personnes ; & du poisson. Bon jour,
 „ mon ami. “ Il n'y manqua pas ; &
 je fis enforte que le repas fût de son
 goût. Après que les nappes eurent été
 levées, je fis apporter des cartes & des
 dés sur la table ; sur laquelle je mis aussi
 une bourse de quatre mille pistoles
 pour Sa Majesté, & une seconde d'au-
 tant, pour en prêter à ceux de la Com-
 pagnie de ce Prince, qui ne s'étant
 point attendus à jouer, n'avoient
 point d'argent sur eux. Cette céré-
 monie ne déplut pas à Henry. Il me
 dit : „ Grand-Maitre, venez m'em-
 „ brasser : car je vous aime comme
 „ je dois. Je me trouve si bien ici,
 „ ajouta-t-il ensuite, que j'y veux
 „ encore souper & coucher : j'ai des
 „ raisons pour n'aller point d'aujour-
 „ d'hui au Louvre, ce que je vous
 „ dirai au sortir du jeu. Cependant,
 „ faites-moi préparer trois Carrosses,
 „ pour aller me promener, après
 „ que je vous aurai un peu entretenu ;
 „ & qu'il ne vienne personne ici tant
 „ que j'y serai, sinon ceux que j'y
 „ manderai ; & à mon retour, que je
 „ n'y trouve personne. “ La journée

1609.

s'étant ainsi passée à la satisfaction du Roy, il voulut que je lui donnasse encore à dîner le lendemain. Il passa une grande partie de la matinée enfermée avec moi dans mon Cabinet : nous nous entretenimes de plusieurs choses, qui doivent être tenues secrètes. Sa Majesté lut aussi avec plaisir les Etats que je lui avois donnés, & me dit tout haut en sortant : « Vous m'avez » donné des Mémoires, auxquels j'ai » pris grand plaisir : mais il y a encore » plusieurs particularités, qu'il faut » que vous m'expliquiez par écrit ; » car il ne me souviendrait pas de ce » que vous m'en avez dit. »

Tout le monde s'étant rassemblé autour du Roy, il parla publiquement du dessein qu'il avoit de venir passer dorénavant deux ou trois jours tous les mois à l'Arcenal, de la même manière. Il me commanda d'y faire accommoder pour lui une Salle, une Chambre, une Garde-robe & un Cabinet ; sans cependant rien prendre sur mon logement. Il me dit, que toutes les fois que cela arriveroit, il ne se feroit ni servir par ses Officiers, ni rien apporter de la Cuisine : mais qu'il vouloit que je le traitasse com-

me je venois de faire : ajoutant obligamment, qu'en toutes manieres, il croyoit ne pouvoir être mieux nulle part qu'entre mes mains ; & que comme il n'étoit pas juste que cette confiance fût le sujet d'un surcroît de dépense pour moi, celle-ci seroit prise sur une gratification de six mille écus par chaque année, qu'il m'accordoit pour cela seul : ce qu'il répéta encore pendant le dîner.

De propos en propos la conversation vint à tomber, entre les quinze ou vingt personnes, qui pouvoient être à la suite du Roi, sur les Grands Hommes dont l'Histoire a parlé ; & Henry me demanda auquel de tous j'aurois le plus souhaité qu'il ressemblât. Cette question n'étoit pas de celles auxquelles il soit facile de satisfaire d'un mot : d'autant plus que Henry ajoutant, que j'eusse égard non-seulement à la conduite & au mérite personnel, mais encore à tout ce qui peut être le juste sujet des desirs d'un homme, comme les qualités du corps, la santé, & le concours de ces circonstances qui font qu'on appelle un homme heureux : l'on ne pouvoit décider la question, qu'après

1609.

avoir examiné & comparé. Pour tout dire, je ne fus pas fâché que l'occasion se présentât de faire honte à la plupart des Assistans, de leur ignorance dans des choses, dont il me semble que tout galant homme doit avoir du moins quelque teinture. Le Roi comprit mon intention, seulement à la maniere dont je tournai le compliment, par lequel je répondis d'abord à sa question. „ A ce que je puis juger, dit-il, vous n'allez pas être homme à un mot : mais je veux vous écouter jusqu'au bout : cela me feroit bien autant de plaisir & beaucoup plus de profit, que je n'en aurois eu à voir jouer au Mail, où j'avois dessein d'aller me promener, en attendant que votre dîner fût prêt. „

Je m'engageai donc à faire le portrait de tout ce que l'Antiquité a compté d'Hommes Illustres ; parmi lesquels je n'oubliai pas ceux de nos Rois, auxquels on peut donner ce nom : tels que sont Clovis, Charlemagne, Hugues Caper, Philippe-Auguste, Saint Louis, Charles V. Charles VII. & Louis XII. La qualité d'ennemis de la France, ne me pa-

rut pas suffisante, pour exclure les
noms d'Edouard III. & de Charles- 1609.

Quint : Je n'en nommai aucun, sans
les faire connoître, du moins en gros;
par quelques traits touchés le plus
facilement que je pus, sur leurs
bonnes & mauvaises qualités, & sur
les evenemens heureux ou malheu-
reux de leur Regne. » c'est à vous-
» même, Sire, ajoutai-je, après que
j'eus fini cette énumération, qui m'o-
bligea à parler de suite pendant un
assez long tems, » de choisir auquel de
» tous ces grands Rois vous aimeriez
» le mieux ressembler, toutes compen-
» sations faites; & de voir si vous n'y
» perdriez point, Vous, qui certaine-
» ment les avez surpassés en plusieurs
» choses. Pour bien prononcer la des-
» sus, répondit Sa Majesté, il faudroit
» mieux & plus attentivement consi-
» dérer tout ce que vous avez dit sur
» chacun de bien & de mal : mais le
» dîner qui est servi, ne nous en laisse
» pas le loisir (on venoit d'avertir qu'il
étoit tems de se mettre à table); » il
» faut remettre cela à une autre fois »
» je vous prie de le faire rédiger par
» écrit, & puis je vous dirai ce que j'en
» pense, aussi bien que de vos der-

1609.

» nieres paroles, que vous n'avez ajoutées, dit agréablement ce Prince, » que pour me faire trouver vos mets » encore meilleurs, «

Quelques-uns de la compagnie chercherent pendant le dîner à se faire honneur de leur lecture, par des traits sur le sujet qui venoit d'être traité; mais ils confondoient à chaque mot les noms & les choses, d'une manière si plaisante, qu'elle ne servit qu'à faire rire le Roy, & à m'attirer de Sa Majesté un compliment sur ma mémoire. (3) Je laissai ce Prince dans sa bonne opinion jusqu'au sortir de la table, que je lui avouai en particulier un effet assez heureux du hasard: c'est que j'étois tombé il n'y avoit pas trois jours, sur un Extrait des Vies des Hommes Illustres, que j'avois fait long-temps auparavant, pendant que je m'occupois de l'Histoire; & que ce même jour j'en avois fait le sujet d'une conversation avec quel-

(3) Je coupe court à ce récit, qui qu'il m'a paru froid, & d'une Cérémonie peu digne de la place dans les Mémoires de Sully.

ques amis, qui m'en avoit rappellé toutes les idées. Les cartes, les dés & les pistoles, succéderent à cette scène. Je descendis pendant ce tems-là dans la Salle d'en-bas, où j'épargnai l'ennui des audiences à Sa Majesté, qui passoit des momens plus de son goût; ayant gagné cet après-midi deux mille cinq cens pistoles: aussi sortit-elle de fort bonne humeur, pour s'aller promener comme la veille dans les carrosses que je lui avois fait tenir prêts, & pour retourner au Louvre.

Cinq ou six jours après que j'eus eu l'honneur de traiter & de loger le Roi à l'Arcenal, on lui donna avis de bruits répandus dans quelques Provinces, sur des choses qu'il croyoit renfermées entre lui & moi; parce qu'en effet il m'en avoit parlé avec un grand secret. Il me soupçonna d'indiscrétion pendant quelques jours, sans que je m'en doutasse; quoiqu'il m'eût demandé plusieurs fois, quels amis si intimes j'avois, dont en Berry & en Bourbonnois. Enfin il m'appela un jour, & me dit: Venez-ça, Grand-Maître: me direz-vous exactement la vérité sur ce que je

1609. » vais vous demander ? » Je le lui promis ; avec la réserve, que s'il s'agissoit de quelque chose qui pût déplaire à Sa Majesté, je me ferois commander absolument de répondre & promettre qu'elle ne s'en fâcherait pas. » Ce que » j'ai à vous demander, reprit-il, » n'est pas de cette nature : & il me dit tout ce qu'il avoit sur le cœur. Après que je me fus justifié par les sermens qu'il sçavoit que je n'employois jamais en vain, son étonnement succéda au dépit ; & je n'en eus pas un moins grand.

Mais il ne se passa pas trois jours, sans que je visse clair dans cette Enigme. Une Lettre écrite de la propre main du Pere Cotton au Pere Ignace, Jésuite à Moulins, qui me fut rendue le sur-lendemain dans un paquet venant de Bourges, me mit au fait. Muni de cette Lettre, qui me donna une vraie joie, je m'en allai trouver le Roi, qui arrivoit au Louvre avec la Reine, au-devant de laquelle il s'étoit avancé jusqu'à Anet. Après quelques discours sur Anet & sur Chantilly, je lui dis, » Sire, vous » me demandâtes l'autre jour mon » serment que je vous dirois la véri-

» té : ne trouverez-vous pas mauvais ,
 » si j'ose vous prier à mon tour de
 » me dire si vous n'avez jamais parlé
 » à d'autres personnes qu'à moi , de
 » ce que vous m'accusiez d'avoir re-
 » velé ? Si cela n'est pas , il faut que
 » parmi ceux qui vous approchent ,
 » il y en ait qui ont un esprit fami-
 » lier , & savent deviner les pensées :
 Le Roi sourit , en me donnant un pe-
 tit coup sur la joue , & m'embrassa
 ensuite. » Je souhaite trop , me dit-il ,
 » que vous soyez toujours sincere
 » avec moi , pour vous donner l'ex-
 » emple d'un mensonge. Je vous
 » avouerai donc que j'en ai encore
 » parlé au Pere Cotton & à Bering-
 » hen. Pour celui-ci , je répondrai
 » bien qu'il n'en a dit mot : aussi
 » n'est-ce pas lui , repris-je , mais le
 » Jésuite. Cette Lettre , ajoutai-je ,
 » en la lui mettant entre les mains ,
 » vous le prouvera. « Sa Majesté la
 lut , & la voici transcrite toute en-
 tière.

» Mon R. P. *Pax Christi*. Je ne
 » vis jamais écrire si peu souvent , &
 » désirer si souvent de le faire. V. R.
 » en jettera la coulpe , s'il lui plaît ,
 » sur mes occupations , notamment

1609,

» en ce tems. M. de Citeaux se con-
 » tentera d'une Abbaye proche la
 » sienne, qui est à un Chanoine de
 » la Sainte-Chapelle, septuagenaire;
 » & moyennant ladite Abbaye, il
 » nous fera accorder par le Chapitre
 » Général, qui se tiendra environ la
 » Pentecôte, ce que nous désirons
 » de Bellebranche. Il y a du trouble
 » à Orleans, sur le fait du Collège,
 » par les menées de la Prétendue;
 » mais Dieu sera le Maître. Le Roi
 » a écrit aux Maire & Echevins, à
 » M. d'Orleans, M. le Lieutenant-
 » Général, M. le Prevôt, son Procu-
 » reur d'Office, & à M. de La Châ-
 » tre. Je joignis les miennes à M.
 » d'Escures, qui part demain, & pro-
 » met de parfaire le tout. Le Roi a
 » encore accordé trente mille livres
 » à La Fleche, sur l'avis que je com-
 » muniquai à V. R. Sa Majesté part
 » Mardi pour Chantilly, & la Reine,
 » quatre jours après pour Chartres,
 » qui l'ira trouver à Anet; puis de-
 » rechief ici & à Fontainebleau. L'af-
 » fection que sçavez, continue, no-
 » obstant laquelle se feront après Pâ-
 » ques les Mariages de M. le Prince
 » & de M. de Vendôme. Tout est

rapatrié avec l'homme de l'Arcenal, 1609.
 quelques pratiques que l'on ait pu
 faire. L'ainé de M. de Crequy au-
 ra la petite de Verneuil; & le pre-
 mier dessein se continuera, de M.
 le Marquis de Rosny avec l'ainée
 du même sieur de Crequy: le pere
 ne voulant point ouir parler de
 changer. M. des Yvereaux est en
 exercice. Le sieur Collin demande
 de demeurer au Collège du Mont
 jusqu'à la mi-Août. M. de Savari
 ne lui veut accorder que jusqu'à
 Pâques. On presse fort pour l'Edit
 des Duels: les Prédicateurs y font
 bien leur devoir; mais le P. Gon-
 tery dégoûte le Roi de temps en
 temps, encore que j'aie parant
 aux coups. Il dit que ses Sermons
 sont séditions, & qu'un jour il fera
 Schisme en notre Religion, ou en
 l'Eglise. M. Bremond s'est résolu à
 la Compagnie: V. R. verra son
 louable desir, par l'adjointe, avec
 une du R. P. de la Tour, que j'ai
 trouvée sur ma table, sans sçavoir
 comment M. de Bourges m'a dit
 cejourd'hui que le Pere Sallian con-
 tente, & que l'on n'a rien perdu au
 change. On a voulu persuader que

1609.

» le Pere Changer s'étoit changé.
 » feroit ce que souvent on a redouté.
 » Je suis rapatrié avec M. le Comte
 » de Soissons autant & mieux que ja-
 » mais; mais je n'ai encore touché ni
 » viande ni argent depuis le mois
 » de Janvier. La Reine me mene à
 » Chartres, & se confie en moi de
 » ce que sçavez, plus que de Coutu-
 » me. M. de La-Varenne dit qu'il
 » s'employera volontiers pour M. no-
 » tre Frere, mais que cette voie n'est
 » pas bonne; ne pouvant introduire
 » des chevaux de louage, au préju-
 » dice des relais & des Postes; toute-
 » autre, qu'il pourra, il offre de le
 » faire. Le R. P. Raimond a été ici,
 » & a apporté quelques quatre cens
 » livres d'aumônes, sans les maté-
 » riaux de Talan en partie, que M.
 » le Grand lui a promis. Notre Frere
 » Parau est maintenant déchargé de
 » l'Office: car j'ai réponse de Rome
 » comme l'union a été agréée par no-
 » tre Saint Pere, & le *gratis* donné
 » par Sa Sainteté à ma considération &
 » *quasi fuit ejus benevolentia*. J'ai re-
 » mis la révision & l'impression de
 » mon Livre à cet Eté, ou après
 » l'Automne. La Trêve pour neuf

„ ans est presque assurée en Flandre. 1609
 „ Dix de nos Peres ont été pris, ve-
 „ nant des Isles Baleares en Espagne,
 „ par Simon Danfa, Corsaire Hol-
 „ landois, marié à Marseille; le Roy
 „ s'employe pour leur délivrance: &
 „ nonobstant quelques amertumes,
 „ il ne laisse de priser & cherir la
 „ Compagnie. *Quod superest*, je suis
 „ grandement nécessaire de secours
 „ spirituels; *oragae pro pauperibus*, qui
 „ est de V. R. le Serviteur plus hum-
 „ ble & plus affectionné. *Pierre Cot-*
 „ *ton*. A Paris, ce quinzième Mars
 „ 1609. Madame la Marquise de
 „ Mestrelay va se rendre Capucine;
 „ nonobstant tout le monde. M. Avias
 „ Recteur de la principale, est ma-
 „ ladé à mort de pourpre, pris prê-
 „ chant & servant à l'Hôpital; c'est
 „ un bon Prêtre & un bon ami, qui
 „ va à Dieu.

Henry lut deux fois de suite la
 Lettre entiere; & quoiqu'il me ca-
 chât la moitié de ce qui se passoit au-
 dedans de lui-même, je lus aisément
 sur son visage son mécontentement.
 „ J'avoue, me dit-il, qu'il y a plus
 „ de conduite, de prudence & de fi-
 „ délité en vous, & de vérité dans

2609. » vos paroles , quelque méchant Hu-
 » guenot que vous soyez , que dans
 » beaucoup de Catholiques , & mé-
 » me d'Ecclésiastiques , qui font bien
 » les dévots & les scrupuleux. « Il
 me quitta , pour aller entretenir M.
 le Comte de Soissons , qu'il voyoit
 s'approcher ; & je crois qu'il lui con-
 ta tout , & même qu'il lui montra la
 Lettre dans laquelle ce Prince avoit
 son mot comme les autres. Je me scus
 bon gré d'en avoir retenu une copie :
 car Sa Majesté ne voulut jamais me
 rendre l'Original.

Le Pere Cotton scut le contre-
 temps arrivé à sa Lettre , & en fut
 mortifié au dernier point (4). Il se
 consola un peu , quand on lui dit
 qu'excepté le Roi , je ne l'avois fait
 voir , ni parlé à personne de ce qu'il
 contenoit : il crut m'en devoir un

(14) On voit dans l'Anti-Cotton, p. 46, que le Pere Cotton fut disgracié du Roi pendant six semaines, pour avoir révélé ses secrets à un Provincial d'Espagne : mais c'est un de ces Libelles qui ne méritent aucun créance. Dans une occasion semblable, Henry IV. dit à ses Ministres, en prenant le Président Jeannin par la main : » Je récompens pour le Bonhomme : c'est à vous autres à vous examiner.

remercement ; & il sentit aussi qu'un petit mot de justification n'étoit point ici de trop. La Lettre que j'en reçus , au retour d'un voyage qu'il avoit fait en Province , est à ces deux fins : il me l'écrit de Fontainebleau , où la Cour étoit alors ; & moi j'étois à Paris. Le Pere Cotton y prend occasion de louer la bonté de mon esprit & la douceur de mon naturel , de ce que tous les efforts qu'on a faits pour me donner une mauvaise impression de lui , n'ont pas été capables , dit-il , d'alterer ma bienveillance à son égard. Il reconnoît qu'un homme d'un peu mauvaise humeur , auroit pû faire servir la Lettre dont il vient d'être fait mention , de prétexte à son ressentiment : il ne dit pas , de cause ; parce que , selon lui , les termes dans lesquels il s'y exprime sur mon sujet , n'ont pas cette gravité , qui peut seule autoriser un galant homme à se fâcher. Aussi ne l'ai-je pas fait : j'ai cru que le Pere Cotton devoit mieux entendre le sens de ses Lettres , que personne ; & que s'il se fût senti véritablement coupable envers *l'homme de l' Arsenal* , il n'auroit pas eu la har-

166 MEMOIRES DE SULLY;

1609. dieſſe qu'on lui voit dans cette Lettre, de le prier de ſe ſouvenir du Bâtiment de l'Egliſe des Peres Jeſuites, & des appartemens deſtinés pour tenir leurs Clafſes à Poitiers, en drefſant les Etats où ſont comprises ces fortes de dépenses : autre louange à cette occaſion ſur ma charité, ſuivie d'une fervente priere à Dieu d'achever ſon ouvrage, en m'inſpirant le reſte des ſentimens de la bonne Religion (5).

(5) On verra par le trait ſuivant, tiré des Mémoires pour l'Hiftoire de France, que M. de Sully ne pardonna pas ſi facilement au P. Cotton.

» Sur la fin de cet an,
 » les Jeſuites ayant
 » obtenu un don du
 » Roi de cent mille
 » francs, pour parachever le bâtiment
 » de leur Chapelle à
 » La-Flèche, ſe retirèrent vers M. de
 » Sully pour en être
 » payés. Le P. Cotton
 » lui dit, avec ſa
 » douceur ordinaire,
 » que Sa Maſté leur
 » avoit fait un petit
 » don de cent mille

» livres, pour la Chapelle de La-Flèche :
 » a quoi le Duc répoñdit : Appelez-vous cent mille livres, pour vous un petit don ? Le Roi
 » vous en donne trop;
 » & je ne vous donnerai rien. Quelle
 » eſt la raiſon de ce refus, demanda le
 » Pere Cotton ? Ce
 » n'eſt pas à vous, repliqua le Duc, à
 » qui je la veux & dois rendre; je la
 » rendrai au Roi. Le
 » P. Cotton s'en plaignit au Roi qui,
 » pour le contenter,
 » lança publiquement
 » le Duc, & dit qu'il

Je connus clairement quelque temps après, qu'il étoit survenu au Roy, quelque autre sujet de chagrin, & beaucoup plus violent. Tout ce qu'il faisoit pour le dissiper, ne servoit qu'à le mieux faire paroître, & peut-être à l'augmenter encore. Il passa huit jours entiers hors de Paris, à promener sa mélancolie dans des lieux où on ne le voyoit jamais. Livry, & une autre maison appartenante à Montbazon. De retour de cet endroit, tous les jours étoient pour lui des jours de chasse; afin, sans doute, de pouvoir se trouver plus

en particulier. Ce qui porte à croire que ce concert peut bien avoir lieu ici, c'est que » Sa Majesté, » ajouta cet Ecrivain, » donna à M. de Sully précisément dans » ce même temps, » trente mille écus » pour ses Etrennes; » au lieu de vingt » mille qu'elle avoit » accoutumé de lui » donner: de quoi les » Jésuites ne furent » guère contents. »

1699. long-temps & plus souvent seul. Tout cela n'étant pas le vrai remède à son mal; il passa enfin par l'Arsenal, pour se soulager en m'ouvrant son cœur. Il monta droit à mon Cabinet, sans vouloir qu'on m'avertît, & y frappa lui-même. J'allai ouvrir, ne m'attendant à rien moins qu'à une pareille surprise, & n'ayant que ma robe de chambre & tout le reste de l'habillement de nuit. Il me dit *Bon-jour*; me demanda ce que je faisois; fit éloigner tout le monde; rentra avec moi, & referma la porte, sans que je fisse rien de mon côté, qu'être très-attentif à la vivacité de tous ces mouvemens, qui le firent s'asseoir, se lever, se promener & parler avec beaucoup de feu, pendant près de deux heures que nous passâmes ensemble. On va sçavoir le sujet de cette agitation: je n'ai aucune raison de cacher notre entretien, qui fut d'ailleurs fort aisément entendu de dehors: Sa Majesté croyoit que tout le monde étoit sorti de la petite Salle, pour aller se promener dans la grande Salle, dans les cours & les jardins; mais il en étoit demeuré une partie à la porte du Cabinet, pres-
sés

fés par la curiosité; car la mélancolie de ce Prince frappoit les yeux de tout le monde: ceux-là purent entendre à un mot près, tout ce que nous dîmes.

1609.

Ce ne fut d'abord que des nouvelles indifférentes sur l'Empereur; quelques Princes d'Allemagne, les Archiducs & le Président Richardot: après quoi ce Prince m'avoua qu'il y avoit quelque autre chose qui lui tenoit bien plus fortement au cœur; & il commença là-dessus un discours qui fut fort long, & pendant lequel je ne fis presque qu'écouter sa Majesté. Comme je pouvois croire avec tout le monde, que les nouveaux démêlés de Henry avec la Reine son Epouse, n'étoient fondés que sur la passion qu'on disoit hautement qu'il avoit pour Mademoiselle de Montmorency, depuis quelques jours Princesse de Condé; il traita d'abord cet article, qui m'avoit toujours fait une peine infinie.

Lorsque je vis naître cette inclination de Henry, j'en prévis de beaucoup plus grands inconvénients que de toutes les autres, à cause de l'extraction & de la Famille de cette De-

1609.

moiselle ; & je fis tous mes efforts pour l'empêcher de faire des progrès : efforts, qui furent inutiles, & que je redoublai pourtant lorsque le Roi me proposa le dessein qu'il avoit de la faire épouser à M. le Prince. Je n'attendois point de Henry dans cette occasion la généreuse résolution dont quelques Amans se sont montrés capables, de s'imposer par ce moyen la nécessité de renoncer à la personne aimée : C'étoit tout le contraire que j'appréhendois ; & ce point de vue ne m'offrant que ressentimens & fureurs de la part du Prince outragé, des Parens de la Princesse & de la Reine, rien ne peut exprimer l'ardeur de mes instances & de mes soins, pour détourner cette résolution. Je suppliai, je remontrai, je me jettai aux pieds de Henry ; je ne l'importunai pas seulement, je le fatiguai, je le persécutai : le fatal Mariage ne s'en fit pas moins (6).

Toutes ces circonstances me furent

(6) Il fut fait à ge, pour abaisser.
Chantilly, sans aucu- » le cœur au Prince
ne pompe... La Mar- » de Condé, & lui
quisé de Verneuil di- » hausser la tête. ce
loit » que le Roy *Mém. Hist. de Fr. ann.*
» avoit fait ce maria- 1609.

rappelées à moi-même par le Roi; 1609.
 afin que je convinssé, disoit-il, que si

je ne m'étois pas trompé, en prédisant les effets de l'amour & de la jalousie, je n'avois pas prévu tout ce que la malignité de ses ennemis avoit sçu y lier d'étranger. Ce Prince, dont le caractère étoit de respecter la vérité, lors même qu'elle le rendoit plus coupable, n'osa s'inscrire en faux contre le sentiment & les discours publics; il se seroit trahi d'ailleurs, par la manière toute passionnée dont il me parloit de l'esprit, de la naissance & de toutes les perfections de Mademoiselle de Montmorency: mais étoit-ce à de misérables Italiens, tels que Conchine, Vinti, Guidi, Joannini, qu'il étoit responsable de sa conduite? & n'étoit-ce pas au contraire dans tous ces Etrangers, une hardiesse bien punissable, que de donner à toutes ses démarches un éclat qu'elles n'avoient point; pour en prendre droit de jeter la Reine dans des résolutions violentes, qui devoient donner quelque couleur à leurs pernicieux desseins? C'étoient ces desseins, dont on instruisoit Henry de toutes parts, qui l'inquiétoient jus-

1609.

qu'à ne lui pas laisser goûter un moment de repos. Il m'en avoit déjà écrit quelque chose, lorsque les pensées là-dessus le réduisoient à de simples soupçons : mais la chose s'étoit tournée en certitude, par des Lettres que La Varenne & Zamet lui avoient communiquées ; par les discours que lui avoit tenus le jeune Zamet, à son retour d'Italie & d'Espagne ; & en dernier lieu, par tout ce que lui avoit mandé Vaucelas, son Ambassadeur à Madrid. On va convenir que mon Beau-frere n'étoit pas en cette occasion un témoin suspect.

Lorsqu'il étoit parti pour l'Espagne, c'étoit avec des Instructions (7) qui marquoient beaucoup plus d'éloignement que de dessein de s'approcher de la Maison d'Autriche. Il fut témoin de toutes les menées que les Agens de la Reine faisoient à Madrid, d'une manière si libre & si publique, qu'il ne put se figurer que le Roi n'en eût aucune connoissance.

(7) Le Comte de Camp du Régiment Vaucelas est qualifié des Compagnies des dans cette Instruc- Gens de pied, du tion de Conseiller d'E- tre de piémont. Pw. 321, &c. Mestre de 8255. M. Royaux.

& même qu'ils n'agissoient pas par son ordre : ce qui le surprit d'abord, & ensuite le mortifia au dernier point; parce qu'il crut que le Conseil de France ayant absolument changé de système, Sa Majesté avoit retiré toute la confiance qu'elle avoit paru prendre en lui, & ne lui laissoit plus que le vain titre d'Ambassadeur, pendant qu'elle se remettait à un autre de l'essentiel de ses Affaires & de son secret. Il supposoit dans la même idée que si le Roi paroïssoit à l'extérieur n'avoir rien changé dans la manière ordinaire de se conduire à son égard; c'étoit par ménagement pour moi, & pour ne pas me donner le chagrin de voir qu'on méprisoit mon Beau-frere, qui n'auroit pas manqué de m'en porter ses regrets, si le Roi ne l'avoit soutenu dans l'opinion du contraire.

Plein de toutes ces pensées qu'il crut tout-à-fait justes, Vaucelas prit le parti d'insinuer en deux mots à La-Varenne, & par son moyen au Roi, qu'il craignoit avec raison d'avoir perdu les bonnes grâces de Sa Majesté. Il déchargea son cœur à son Beau-frere, par une Lettre beau-

1609.

coup plus longue ; dans laquelle il le prioit de sçavoir ce qui lui avoit attiré cette disgrâce, & de se plaindre à Sa Majesté avec tout le respect possible, de ce qu'elle faisoit à son Ambassadeur l'injustice, & en quelque sorte l'injure, de lui préférer celui d'un Prince étranger, pour porter ses paroles : il vouloit parler de l'Ambassadeur du Duc de Florence, qui agissoit sur tout cela à Madrid, à l'insçu ou du gré du Conseil Espagnol, avec tant d'autorité, qu'il n'est pas surprenant que Vaucelas y fût trompé. Celui-ci supplioit encore Sa Majesté par la bouche de son Beau-pere, de vouloir bien lui rendre sa première confiance ; & d'être persuadé que ni l'amitié ni l'alliance, ne lui feroient trahir en rien avec moi les intentions & le secret du Roi son Maître, que je lui avois appris moi-même à regarder comme la chose la plus sacrée.

Le Roi comprit mieux par cette Lettre, qu'il ne l'eût fait autrement, la vérité de toutes choses ; & il en fut dans une surprise extrême. En effet, qui pourra se figurer qu'une moitié toute entière du Conseil & de la

Cour, osât faire jouer à découvert de pareils ressorts contre les desseins du Roi, sur lesquels il s'étoit expliqué lui-même ; & que ses ennemis lui supposassent tous leurs sentimens dans le Public, sans craindre ni son ressentiment, ni la honte qui en toute autre occasion suit de bien près de pareils procédés ? Voilà assurément une circonstance politique bien singulière, & bien différente de toutes les autres. On y forme un Parti par tous les moyens, qui communément le détruisent : on feint d'avoir, pour obtenir ; & le secret est tout ce qu'on cherche le moins : ce qui pourtant ne doit s'entendre que de l'extérieur & de l'apparence de la chose, & non des vues ni des moyens : car après que le Roi eut répondu à Vauclas, de la manière la plus propre à le rassurer ; Vauclas ne put avec toute son application, découvrir ni le fond de ce mystère, ni bien des particularités qu'il cherchoit : il seut seulement, qu'il s'agissoit de faire échouer tous les desseins de Sa Majesté contre la Maison d'Autriche, en l'unifiant de gré ou de force avec l'Espagne : que l'Ambassadeur Florentin

1609.

étoit sur tout cela en relation de Lettres avec certaines personnes de la Maison de la Reine qu'il nommoit, & avec quelques autres plus distinguées, que par respect il n'osoit nommer : pour tout le reste, il ne put en sçavoir davantage.

J'avois ignoré une partie de ces curieuses circonstances, que Henry m'apprenoit en ce moment. Ce Prince ajouta, qu'il ne pouvoit guère douter que ces noms, qui faisoient tant de peine à prononcer à son Ambassadeur, ne fussent celui de la Reine & celui de Villeroy : tous les discours qu'ils lui tenoient, ne tendant qu'à ce but ; & les derniers avis qu'il avoit reçus du projet d'un double Mariage, ne pouvant tomber sur d'autres que sur eux ; puisque ceux qui y travailloient, s'avançoient, disoit-on, au Conseil de Madrid ; jusqu'à dire qu'ils avoient les moyens d'y faire consentir le Roi ; même avec la clause, que l'Espagne en donnant l'Infante au Dauphin, se réservoit tous les droits que ce Mariage pouvoit lui donner dans la Suite (8). Voilà ce qui

(8) On est bien surpris après cela de voir avancer à Siri, *Mém. Record. Tom. 1. pag. 187*

étonnoit & même effrayoit Henry. Il auroit pu trouver un sens à des affirmations si fortes & si positives, si ses desseins contre la Maison d'Autriche eussent encore été aux mêmes termes, que trois ou quatre ans auparavant : mais qu'on parlât ainsi dans une Cour, où l'on ne pouvoit ignorer qu'il avoit pris sur tout cela une résolution, dont rien ne le feroit changer tant qu'il vivroit ; voilà ce qui lui faisoit naître malgré lui les plus terribles pensées.

En effet, tout le monde étoit parfaitement instruit qu'il travailloit à s'allier avec le Duc de Savoye ; ainsi qu'à faire épouser l'Héritière de Lorraine au Dauphin, afin d'unir un jour cet Etat à la France : & que c'étoit en partie pour faire valoir ce droit, qu'il s'attachoit par ses bienfaits les Princes d'Allemagne, qui

que Henry IV. ne sou- du Conseil de France
haitoit rien tant que de ce temps-là. Je
le Mariage du Dau- trouve encore plus
phin avec l'Infante blâmable en lui la par-
d'Espagne. Il ne faut tialité qu'il montre,
point de meilleure presque partout, con-
preuve, que cet Etran- tre la Personne & la
ger n'a connu que par Politique de ce Prin-
oui dire les Affaires ce.

1609.

pouvoient l'aider dans cette entreprise, contre ceux qui la traverseroient. On sçavoit de plus qu'il songeoit à marier son second Fils avec Mademoiselle de Montpensier (9). (ils étoient déjà fiancés); à donner sa seconde Fille au Prince de Galles, celui de tous les Princes de l'Europe, dont, sur mon rapport, il se promettoit le plus; enfin à faire réussir le Mariage de son troisième Fils avec la Princesse de Mantouë, Petite-fille de Savoye, pour se donner une raison ou un prétexte de mettre le pied en Italie. Je crois qu'on conviendra que Sa Majesté possédant le Mantouan & le Montferrat, avec les entrées libres dans ces deux petits Etats; & qu'étant assurée du Duc de Savoye, devenu de son côté possesseur du Milanais, aussi-bien que les Vénitiens, nos inséparables Alliés; rien ne pouvoit l'empêcher de donner la Loi à toute l'Italie, sans qu'il lui en coûtât, disoit ce Prince, l'injustice de retenir le bien d'autrui.

Henry trouvoit tant de plaisir à

(9) Marie de Bourbon, Duc de Montpensier, son Fille & unique mort l'année précédente.
Héritière de Henry,

parler de la suite de tous ses Projets politiques, qu'il ne songeoit pas qu'il parloit à un homme, qui en étoit tout aussi-bien informé que lui-même : mais il revint bientôt à la Cabale Espagnole, & à ses propres frayeurs de ce qu'il la voyoit se conduire, comme si elle avoit été assurée qu'il n'avoit plus que très-peu de temps à vivre. Quel que pût être le fondement de cette supposition, elle lui devenoit plus frappante, lorsqu'il faisoit réflexion qu'on répandoit de toutes parts dans le public mille pronostics, qui fixoient sa mort dans la cinquante-huitième année de son âge : prédiction, qu'on donnoit pour une inspiration divine ; parce qu'elle étoit fortement appuyée de certaine Religieuse, alors en grande vénération. Pasithée (c'est le nom de cette Dévotée) avoit été quelque temps en France ; & depuis qu'elle en étoit sortie, elle étoit demeurée en commerce de Lettres avec la Reine. C'est elle dont on se servoit pour persuader à cette Princesse de se faire couronner à Paris, avec toute la magnificence & les cérémonies propres à lui conserver l'autorité dont elle avoit besoin,

1609.

disoit-on, après la mort prochaine du Roi : & l'on parloit même hautement de faire revenir cette Entouffaste.

Ce dessein, tous ces discours & ces présages, ne sortoient presque plus de l'esprit de Henry, & le remplissoient d'amertume. » Je n'ai aucune inclination à cela, me dit-il, en parlant du Couronnement; & je crois devoir rapporter ses propres paroles, qui assurément sont remarquables; » non plus qu'à souffrir, » continua-t'il, que cette Pasithée revienne en France; le cœur me » présage qu'il me doit arriver quelque désastre ou signalé déplaisir à » ce Couronnement. Si ma Femme » s'y opiniâtre, comme on m'a dit que » Conchine & sa Femme lui conseillent obstinément, à faire venir cette » Religieuse; il n'y a point de doute » que nous ne nous picotons bien » fort ma Femme & moi, sur ces » deux affaires; mais sur tout, que » ce que je vous ai dit touchant ses » desseins en Espagne, ne m'altère » & me fasse cabrer tout-à-fait, si j'en » puis découvrir davantage. » Je ne sçais si ce Prince a bien connu la

Reine son Epouse : mais j'avouë que je fus frappé de la réflexion qu'il me fit faire ensuite, qui est que cette Princesse ne faisoit tant de vacarme avec lui, au sujet de Mademoiselle de Montmorency & de toutes les autres amourettes, que parce que ses indignes Conseillers lui persuadoient qu'elle avoit besoin d'un prétexte pour être brouillée avec le Roi, ou du moins pour paroître l'être : qu'on payoit le Public de celui-là, faute d'un meilleur : qu'enfin tout le monde, & moi-même tout le premier, attribuoient à la jalousie, ce qui étoit l'effet d'une malice très-raffinée. Je découvre ici des choses bien odieuses, s'il est vrai que le Conseil de la Reine se soit servi de ce damnable artifice, pour cacher & faire réussir des desseins si noirs, qu'on n'oseroit même les nommer.

Pour me faire voir que je ne devois point en douter, Henry me faisoit remarquer comment, sur une apparence aussi légère que celle de parler plus souvent à la Duchesse de Nevers, & de prendre plaisir à sa compagnie, on avoit fait entrer cette Dame sur les rangs l'année précédente, & Mademoi-

1609.

felle de Montmorency en celle-ci ; afin de ne pas laisser refroidir la Cour ni le Public, sur ces sujets de divorce entre lui & la Reine, qu'il étoit nécessaire d'entretenir à quelque prix que ce fût : & il en concluoit qu'il ne se donneroit jamais que des peines inutiles pour les faire cesser ; & que quand même il renonceroit à voir de sa vie la Princesse de Condé, ce seroit à recommencer éternellement avec des gens, qui avoient de si grandes raisons de ne point vouloir de paix. Il me dit sur ce dernier article, qu'il avoit renoncé à rien obtenir de cette Dame : que s'il ne pouvoit vaincre son amour, il scauroit du-moins prévenir un éclat dangereux, & respecter le lien sacré, qu'il n'avoit formé que pour imposer silence à ses desirs. C'étoit avec beaucoup de sincérité qu'il me parloit ainsi (10) : je me serois reposé

(10) Le Maréchal de Bassompierre, auquel il fut proposé de donner Mademoiselle de Montmorency en mariage, rapporte entre autres discours sur cette matière, celui-ci :
 « quel tint Henry IV.
 » Lors il me répon-
 » dit après un grand
 » soupir : Bassompier-
 » re je te veux parler
 » en Amir. Je suis de-
 » venu non-seule-
 » ment amoureux ;

sur cette assurance , si je n'avois sçu avec combien de facilité un cœur trop tendre souffre d'être trompé par lui-même. 1609.

Le Roi continuant à me parler des Conseillers de la Reine , entr'autres de Conchine & de sa Femme , m'apprit des choses , après lesquelles je ne puis regarder ces Etrangers que comme des monstres : qu'ils empêchoient la Reine de toucher aux viandes qu'il lui envoyoit ; & qu'ils lui persuadoient de faire faire fort

» mais furieux & ou- » tré de Mademoisel- » le de Montmoren- » cy. Si tu l'épouse , » & qu'elle t'aime , » je te haïrai : si el- » le m'aimoit tu me » haïrois. Il vaut » mieux que cela ne » soit point cause de » rompre notre bon- » ne intelligence ; car » je t'aime d'affec- » tion & d'inclina- » tion. Je suis résolu » de la marier à mon » Neveu le Prince de » Condé , & de la » tenir auprès de ma » Famille : ce sera la » consolation & l'en-	» tretien de la vieil- » leſſe , où je vais dé- » formais entrer. Je » donnerai à mon » Neveu , qui aime » mieux mille fois la » Chasse que les Da- » mes , cent mille li- » vres par an , pour » passer son temps ; » & je ne veux autre » grace d'elle que son » affection , sans rien » prétendre davanta- » ge. « Tom. I. p. 229. Mais dans la suite cet- te passion , comme M. de Sully l'avoit pré- vu , porta Henry bien au-delà des bornes qu'il s'étoit prescrites.
--	---

1609.

souvent sa cuisine dans leur Chambre. Mais de quoi serviroit-il à Sa Majesté d'investiver ainsi alternativement & contre les Italiens & contre la Reine? Je convenois assez qu'il n'y avoit point de châtiment que les premiers ne méritassent; & qu'il étoit tout-à-fait singulier, comme le remarquoit Henry, que cette Princesse n'eût jamais eu de liaison qu'avec des personnes, qui avoient donné les conseils les plus violens contre sa vie, au temps du Tiers-parti; ou qu'avec d'autres, qui ne lui vouloient pas plus de bien présentement (11): mais que pouvois-je faire pour tirer

(11) La Reine Marie de Medicis a donné en toute occasion tant de marques convaincantes d'une véritable tendresse pour son Mari, que ceux qui ont justifié & loué toutes ses actions, comme l'Auteur de l'Histoire de la Mere & du Fils, n'ont pas même songé qu'il fût besoin de relever aucune des accusations des Mémoires de Sully: & ce Ministre lui-même, si l'on y fait attention, ne lui impute ou ne lui fait imputer par Henry IV. que d'autoriser par trop de confiance & de crédulité, les méchans desseins de quelques personnes de sa Cour: desseins auxquels ces personnes avoient soin de ne jamais faire servir cette Princesse, qu'en intéressant la jalousie, qu'il lui étoit naturel de montrer contre les Maîtresses de son Mari. Ce n'est même qu'en

ce Prince de l'état où je le voyois, lorsque lui-même ne s'aidoit en rien ? 1609.
 Croiroit-on que tout ce long discours, auquel je suis persuadé qu'il n'y a personne qui ne se sente intéressé, n'aboutit de sa part qu'à des prières de redoubler d'attention contre les articles des Espagnols; & d'entreprendre de nouveau de persuader à la Reine, qu'elle devoit le sacrifice des Conchines & autres brouillons, à l'assurance qu'il lui donnoit par ma bouche, de ne plus voir, si elle l'exigeoit, ni femmes ni filles : » N'étant pas juste, me disoit ce Prince trop bon, que je me prive de tous mes

pensant de cette manière sur l'un & l'autre, qu'on peut trouver la clef de quantité de paroles & de démarches de ces deux Epoux, qui sans cela paroïtroient tout-à-fait contradictoires, parce qu'elles marquent en même-tems dans les mêmes personnes, confiance & défiance, estime & indifférence, tendresse & froideur. L'Historien que je viens de citer, rapporte une infinité de ces traits en bien & en mal : il représente Henry IV. se plaignant & se louant tour-à-tour de la Reine ; tantôt disposé à la renvoyer tout-à-fait, ou à l'éloigner, tantôt ne voyant qu'elle dans tout son Conseil, capable de l'administration des affaires en son absence, & du poids d'une Régence. *Hist. de la Mere & du Fils, tom. 1. Pass.*

1609.

» plâisirs pour la contenter ; sans
 » qu'elle fasse le semblable ; ni que je
 » m'accommode à toutes ses volontés ;
 » pendant qu'elle contredira toutes
 » les miennes. »

Il me permit de communiquer à
 Sillery tout ce que je jugerois à pro-
 pos de ce que je venois d'entendre ;
 mais non pas à Villeroy. » Je vous
 » y laisse, dit-il, penser tout à loisir,
 » pour m'en aller dîner. (il étoit
 » en effet fort tard.) Je suis levé
 » dès la pointe du jour ; n'ayant point
 » dormi toute cette nuit, parce que
 » mon esprit n'a fait que rêvasser sur
 » toutes ces brouilleries ; & que je
 » n'aurois pas eu plus de repos la nuit
 » suivante, si je ne m'en fusse déchar-
 » gé à vous. » Sa Majesté monta dans
 mon carrosse, que je lui avois fait pré-
 parer ; en me disant en présence d'un
 fort grand nombre de personnes qui
 étoient dans la cour : » Adieu, mon
 » Ami : aimez-moi bien ; servez-moi
 » de même ; & vous souvenez de
 » tous les discours que nous avons
 » tenus ensemble : car je vous aime
 » autant que vous pouvez le dé-
 » sirer. »

Je crois avoir justifié ci-devant par

les plus solides raisons, ma persévérance dans l'opinion que tous ces prétendus complots, moitié étrangers, moitié domestiques, n'ont jamais été ni bien réels, ni bien à craindre. J'avouë pourtant qu'il y avoit des momens, où la force de mon attachement pour mon Prince ne me permettoit pas d'écouter indifféremment tout ce que j'entendois dire à ce sujet; & que quelle que fût ma fermeté, je me laissois épouvanter malgré moi de que je sçavois n'être qu'un phantôme. Voilà l'état où je me trouvai tout le temps que Henry me parla, & après qu'il fut parti. Notre conversation fut singulière, en ce que je ne proferai presque pas un mot, pendant un si long-temps: & lorsque je voulus me mettre à table pour dîner, l'agitation de mon cœur & les nuages dont mon esprit étoit investi, me jettèrent dans un abattement secret & un dégoût pour tout ce qu'on me servit. Il n'étoit certainement pas besoin que le Roi m'excitât à faire de nouvelles réflexions: je m'y plongeois tout entier; & j'en faisois jusqu'à prévoir & arranger l'une après l'autre dans mon esprit, tou-

~~1609.~~ tes les choses dans lesquelles j'appercé-
1609. vois la moindre possibilité.

Cependant lorsque cette première confusion d'idées eut fait place à un sentiment plus froid & plus arrêté, je fus forcé de conclure, comme j'avois toujours fait, que mes allarmes ne portoient que sur celles de Henry, qui n'avoient elles-mêmes aucun fondement bien certain. Le Conseil de Madrid voyant que le Roi de France commence à avancer en âge, & qu'il a eu quelques attaques de maladies assez violentes, prend les devans pour faire goûter à la Reine & au Conseil de France, une Politique qui doit être son salut : il n'y a en ceci rien de bien extraordinaire. Il trouve parmi les François des personnes d'assez bonne volonté pour entrer dans ses vûes ; & il met ces personnes en jeu, afin de s'épargner la honte de démarches suivies d'un refus : si elles le sont véritablement, le Conseil Espagnol peut longtemps feindre le contraire, & rompre ou rallentir l'ardeur des Alliés de la France, trompés par cette apparence : il n'y a encore rien de cette conjecture, qui ne quadre avec le caract-

tère Espagnol, décidé par une infinité de démarches semblables. Lorsque Philippe II. jetta feu Monsieur, Duc d'Alençon, dans l'entreprise d'Anvers, qui ruina ses affaires & la réputation; c'étoit tout ce qu'il s'en promettoit intérieurement, lorsqu'à l'extérieur il paroissoit la regarder comme un coup nécessaire pour assurer à ce Prince la souveraineté des Pays-Bas, dont il le leurra jusqu'au bout. Mais est-ce à dire pour cela que l'Espagne songeât à se rendre maîtresse de la vie du Roi? Combien de raisons rendoient la personne & les intérêts de ce Prince chers à tous les François, & à ceux mêmes des Courtisans qu'il sembloit que cette Couronne eût mis dans son parti? A quoi que le cœur humain puisse se porter, lorsqu'il est agité par une forte passion; j'avois horreur des idées de crime, qu'il falloit nécessairement supposer dans des personnes, que la naissance, l'éducation, les sentimens soutiennent contre la noirceur & les attentats; quoiqu'elles les laissent capables de quelques foiblesses passagères. Est-ce respect, ou délicatesse de sentiment, qui me fait penser &

1609.

parler ainsi ? est-ce simplement l'horreur & l'éloignement de toute action lâche & infâme ? Quoi qu'il en soit, je me trouvai, à la fin de toutes ces réflexions, aussi tranquille que je l'étois avant que le Roi m'eût parlé : & si la douceur qu'on lui connoissoit, me faisoit encore de temps-en-temps appréhender que la licence ne s'en autorisât, par l'espérance de l'impunité ; je n'en appréhendois du-moins aucun de ces coups accablans (12), qui portent une consternation subite.

Quant à l'autre point du discours

(12) Je crains bien que M. de Sully ne se soit rassuré avec trop de facilité, sur des bruits & des soupçons d'une aussi grande conséquence que ceux dont il est question ici. Il y avoit lors, dit l'Auteur des Mémoires pour l'Histoire de France, tant de bruits de Conspirations contre le Roi, que l'on croyoit à Paris que c'étoit le point principal du long séjour qu'y faisoit Don

» Pedre de Tolède ;
 » c'est pourquoi on
 » souhaitoit fort son
 » éloignement. « Les
 » craintes de Henry n'é-
 » toient donc pas mal
 » fondées : & c'est le
 » Duc de Sully qui, dans
 » cette occasion comme
 » dans plusieurs autres,
 » a été, malheureuse-
 » ment pour ce Prince,
 » trop attaché à son sens.
 » Il ne serviroit de rien
 » de dissimuler, qu'un
 » peu de vanité & d'en-
 » têtement ont été les
 » défauts d'un caractère
 » digne d'ailleurs d'être

de Sa Majesté : il eût été bien plus à propos pour ce Prince, de fermer la bouche une bonne fois à la Reine,

1609.

envié par mille belles parités.

On croit toujours s'apercevoir, en lisant les Mémoires de ce tems-là, que ce petit nombre de Serviteurs auxquels Henry IV. étoit véritablement cher, n'employeroient point tout ce qu'on auroit pu prendre de précautions, pour parer le malheur qui arriva. On n'auroit peut-être rien de bien solide à répondre à quelqu'un, qui appelleroit ce sentiment, un jugement après coup : & il faut convenir encore, que si tous les complots sourds & secrets, dont il est parlé dans une infinité d'endroits de ces Mémoires, sans pourtant qu'on y voye rien articuler de bien positif, ont été réels, comme l'événement veut qu'on le croye, ils ne pouvoient guère manquer d'avoir leur effet, par l'éloi-

gnement qu'on connoissoit à ce Prince pour la sévérité & la vengeance. On doit bien haïr ceux qui par de pareils exemples, tourment l'esprit des Souverains vers le Despotisme, & la cruauté.

Au reste, la manière dont le Duc de Sully expose ici le fond de ses sentimens sur tous ces complots, détruit absolument un soupçon, qui est venu à quelques-uns de ceux qui ont fait une sérieuse attention sur tout ce qui se passa en ce tems-là. Ce soupçon est, que le Duc de Sully n'ignora rien de ce qui se tramait contre la personne de Henry IV. : mais qu'après avoir fait tous ses efforts pour engager ce Prince à faire usage de son autorité, & voyant que la foiblesse de Henry lui avoit toujours fait rejeter les conseils qu'il lui

1609.

en commençant à rompre tout-à fait des liens, que l'âge de Henry rendoit encore plus mesléans : mais il devoit du-moins se conserver dans de pareils égaremens, assez d'empire sur sa raison, pour éviter toute intrigue, qui pût faire une affaire de politique, d'une simple galanterie. Toutes celles dans lesquelles on avoit vu Henry engagé, avoient nui ou à sa fortune ou à sa gloire, & certainement à son repos : mais il est sans contredit, que le plus dangereux de tous les pièges, est celui que lui tendoit l'amour, dans la personne de la Princesse de Condé : toutes les fuites en étoient à craindre ; & elles pouvoient être en fort grand nombre.

On a vu d'avance dans ces réflexions, la réponse que je fis au Roi, lorsque suivant son ordre j'allai le trouver cinq ou six jours après. Il sortoit de la chambre, pour aller

avoir donné la-dessus, il demeura incertainement convaincu que ce Roi malheureux n'éviteroit point sa cruelle destinée : & qu'il perdroit le parti de ne point au-

gmenter inutilement les alarmes, mais seulement de le faire sortir tout le plutôt qu'il seroit possible, d'une Ville où il demeureroit exposé à de si grands dangers.

aux

aux Tuileries par la Grande Galerie.

1609.

Nous nous promenâmes dans la première galerie, près d'une heure. Je remis la tranquillité & la joie dans son esprit : il résolut de redoubler ses efforts pour extirper, s'il étoit possible, dans son Conseil & dans la Cour, toute cette politique Espagnole; & il se promit bien d'élever ses Enfans, sur-tout le jeune Prince qui devoit être son Successeur, dans les Maximes : attacher étroitement les Protestans à leur Roi & à leur Patrie; & éloigner avec un égal soin tous les Etrangers de la participation aux affaires de l'Etat : c'étoient là selon lui les deux principales, & les plus capables d'assurer la tranquillité publique contre tous les troubles Civils.

Une conclusion naturelle de tout ceci, c'est que Henry ne devoit perdre que le moins de temps qu'il se pourroit, à travailler à l'exécution de ses grands desseins; dont c'eût été risquer le succès, que de la remettre au temps d'une vieillesse impuissante : aussi son application à tout ce qui pouvoit y contribuer, ne fit que croître encore depuis ce moment. Les

1609.

voyages de Sa Majesté à l'Arcenal devinrent plus fréquens; & j'allois à presque toutes les heures du matin & de la nuit au Louvre, où il m'étoit permis d'entrer en carosse jusque dans la cour: le Roi accorda cette distinction, dont il n'y avoit de toute la Cour que deux autres Ducs (13) qui jouissoient, à mes incommodités, qui me rendoient le serein incommodé; au besoin qu'il avoit presque continuellement de ma présence; & comme je le crois encore, à son amitié pour moi.

Il continua à me faire dresser tous les Etats & Mémoires, propres à

(13) Le Duc d'Epernon: je ne sçais quel peut être l'autre. L'Historien du Duc d'Epernon avance, qu'il fut le seul qui jouit de cette prérogative, du vivant de Henry IV. La Reine Mere l'accorda pendant la Régence à tous les Ducs & Pairs, & Officiers de la Couronne, qui sont demeurés en possession d'entrer en carosse dans les cours des Maisons

Royales. Le Duc d'Epernon l'obtint en 1607, sous prétexte que sa Goutte ne lui permettoit pas de faire un trajet un peu long à pied: & ce prétexte lui servoit encore à se faire porter entre les bras de ses Eustafiers, jusque dans la Chambre de la Reine, chez laquelle il alloit jouer tous les jours, & à toute sorte d'heures,

former un Cabinet complet de Politique & de Finance; & afin que rien ne manquât à l'exécution de cette idée, dont il ne me cachoit plus l'objet; il voulut que je lui fisse construire une espèce de Cabinet, ou grand Bureau, proprement travaillé, & entièrement garni de tiroirs, de layettes & de cafferins, tous fermans à clef, doublés de satins cramoisi, & en assez grand nombre pour y renfermer chacune dans leur ordre, toutes les Pièces qui le devoient composer. Le travail en est presque immense; quoique du premier coup d'œil il ne le paroisse point.

Pour en donner une idée, sans user de redites; qu'on se figure tout ce qui peut avoir un rapport prochain ou éloigné à la Finance, à la Guerre, à l'Artillerie, à la Marine, au Commerce, à la Police, aux Monnoyes, aux Mines, enfin à toutes les parties du Gouvernement intérieur & extérieur, Ecclésiastique & Civil, Politique & Domestique. Chacune de toutes ces parties, dis-je, avoit son quartier séparé dans ce Cabinet d'Etat, qui devoit être placé dans le grand Cabinet des Livres du

1609.

Louvre; avec toutes les commodités possibles, pour que toutes les Pièces qui les concernoient, pussent se trouver sous la main d'un simple coup d'œil, en quelque quantité qu'elles fussent. Dans le côté destiné à la Finance, se verroient le Recueil des différens Réglemens; les Mémoires des opérations, des changemens faits ou à faire, des sommes à recevoir ou à payer; une quantité presque innombrable d'Etats, de Mémoires, de Totaux & de Sommaires, plus ou moins abrégés; cela est plus facile à imaginer qu'à représenter; toutes les Lettres de quelque conséquence que Sa Majesté m'avoit écrites, y seroient en liasse; & côtéées avec un extrait indicatif de chacunes d'elles.

Sur le Militaire; outre les Comptes, détails & Mémoires, servant à en marquer l'état actuel, on trouveroit les Ordonnances & Papiers d'Etat, les Ouvrages de Tactique; des Plans, des Cartes Géographiques & Hydrographiques, soit de la France, soit des différentes parties du Monde: ces mêmes Cartes en grand, & mêlées de différens morceaux de peinture, devoient être pla-

cées dans la Grande Galerie. Sur
 quoy l'idée nous vint encore à Sa Ma-
 jesté & à moi, de destiner une gran-
 de Salle-basse avec son premier éta-
 ge, à faire un Magasin de Modèles
 & d'Originaux de tout ce qu'il y a de
 plus curieux en Machines; concer-
 nant la Guerre, les Arts, les Métiers,
 & toutes sortes d'Exercices nobles,
 libéraux & mécaniques; afin que
 tous ceux qui aspirent à la perfection,
 pussent venir sans peine s'instruire à
 cette Ecole muette: l'appartement
 bas auroit servi à mettre les Pièces
 les plus lourdes; & le haut les plus
 légères: un Inventaire exact des unes
 & des autres, eût été une des Pièces
 du Cabinet dont je parle (14).

Des Listes de tous les Bénéfices du
 Royaume; avec leur dénomination
 & qualification justes; des Etats de

(14) La mort de
 Henry IV. empêcha
 l'exécution totale de
 ces desseins, auxquels
 on ne peut refuser ses
 louanges: On voit
 même fort aisément,
 que tout imparfait
 qu'est demeuré ce Ca-
 binet d'Etat, il est
 pourtant le berceau où

ont pris naissance plu-
 sieurs beaux & utiles
 Etablissmens, qui
 ont fait honneur aux
 Ministres suivans. On
 aura dans tout ce Li-
 vre, bien des sujets
 de faire cette réflexi-
 on. Voyez ce que
 nous en avons dit
 dans la Préface.

1609.

tout l'Ordre Ecclésiastique, Séculier & Régulier, depuis le plus grand Prélat jusqu'au moindre du Clergé; avec distinction des Naturels & des Etrangers, & dans l'une comme dans l'autre Religion; n'auroient pas été les Pièces les moins curieuses, parmi celles qui appartennoient au Gouvernement Ecclésiastique. Ce travail seroit le modèle d'un autre dans la Police, par lequel le Roi eût pu voir, à un près, le nombre des Gentilshommes de tout le Royaume, divisés par Classes, & spécifiés par la différence des Titres, Terres, &c; Idée d'autant plus agréable au Roi, qu'il formoit, depuis long-tems le plan d'un nouvel Ordre de Chevalerie, avec celui d'une Académie, d'un Collège & d'un Hôpital Royal, destinés à la seule Noblesse; sans que cette Institution, si utile & si glorieuse, eût été à charge au Peuple, ni aux Finances (15). Il avoit été

(15) Cette idée du Duc de Sully pourroit encore être étendue. On se plaint depuis long-tems avec raison, que l'éducation publique qu'on donne à la Jeunesse dans les Colléges de France, & de toute l'Europe, se sent encore de la rudesse des tems les plus barbares, & qu'il semble,

proposé en même temps, & avec les
mêmes avantages, de créer un Camp,
ou Corps permanent, de mille Che-

à la manière dont on
élève tous les enfans
indifféremment, que
nous ne connoissons
d'autre méthode, que
celle qui conduit à fai-
re des Prêtres & des
Théologiens. Le La-
tin & le Grec; une
Rétorique, qui n'est
propre qu'à dépraver
le goût, & à rendre
l'esprit faux; un Cours
de Philosophie, où
dans le long espace
de deux années, l'on
n'apprend presque
que des choses si sé-
ches & si rebutantes,
si frivoles & si inu-
tiles, qu'il faudroit mettre
autant de tems à les
oublier, si la forme
& la Langue dans les-
quelles on les montre
ne produisoient pas
d'elles-mêmes cet ef-
fet; ensuite un Cours
de Droit encore plus
long, où avec les mê-
mes inconvéniens la
Jurisprudence Fran-
çoise est ce qu'on en-

seigne le moins: voilà
à quoi se réduit cette
méthode, dont le
malheureux fruit est
que dans un temps
où la quantité de
bons Livres sur toutes
sortes de matières, de-
vrait inspirer le goût
de toutes les Sciences
& de tous les Arts,
en même tems qu'il
le en applanit les dif-
ficultés; les Jeunes-
gens non-seulement
n'en profitent point,
mais encore entrent
dans le monde, pré-
venus contre toute es-
pèce de Littérature,
& pleins d'aversion
pour tous les Livres
en général, par le pe-
tit nombre de ceux
qu'on leur a fait feuil-
letter si laborieuse-
ment: aversion, dont
souvent ils ne revien-
nent jamais, ou dont
ils ne reviennent que
pour se faire de la lec-
ture un simple amu-
sement dans un âge

1609.

vaux, & de six Pièces d'Artillerie, complètement équipées : Douze Vaisseaux ronds, & autant de Galères, entretenus en bon ordre, répon-

où leur esprit a perdu cette vigueur, sans laquelle le talent le plus décidé n'est plus qu'un avantage inutile.

Seroit-il donc impossible que réduisant de moitié au moins ce nombre prodigieux de Colléges Latins, on convertit le reste en des Colléges plus utiles à la Jeunesse, pour différentes professions auxquelles elle est appelée ? Qu'en consacrant par exemple les premières années de l'enfance, à apprendre les premiers devoirs de la Religion & de la Vertu, à bien lire, bien écrire & bien chiffrer; on fit passer ensuite les Jeunes-gens dans d'autres Colléges, où avec une simple teinture des Langues savantes, pour ceux qui n'en doivent pas faire un fort grand usage, on les exerçât à bien

parler & à bien écrire dans notre Langue, à se familiariser avec les différens stiles, le stile épistolaire sur-tout; & à entendre du moins celles de quelques-uns des Peuples voisins, avec lesquels nous avons le plus de relation : qu'à ces Ecoles succédassent celles où l'on enseigneroit les Elémens des plus nécessaires parties des Mathématiques, de la Géographie & de l'Histoire; ou la Tactique, la Politique, la Jurisprudence, le Commerce, présentés sous des Principes courts & clairs, servissent aux Maîtres à développer le talent de leurs Elèves, & aux Elèves, à se fixer à celui pour lequel la Nature leur donne plus de disposition & d'attrait.

Le peu que je viens de marquer, peut à

doient, pour la Marine, à ce nouvel établissement militaire.

1609.

Comme les projets d'amélioration & de rectification à toutes sortes d'égards, y tenoient une des principales places, à commencer par celui qui devoit suivant le dessein de Henry, faire changer la face de toute l'Europe, & qui y étoit éclairci & développé de la manière la plus nette, & dans la forme la plus étendue; il y en avoit de particuliers, sur tou-

peine passer pour une ébauche très-grossière d'un meilleur Projet: Il doit pourtant suffire, ce me semble, pour faire comprendre que ce ne peut être qu'en suivant une semblable idée, qu'on parviendra à inspirer aux Jeunes gens l'émulation de la vraie gloire, du travail & de l'application, à les retirer de l'oïveté & de la débauche, auxquelles on les voit se livrer; enfin, à donner à l'Etat les plus excellens Sujets en tout genre. On voit tous les jours, que la con-

noissance de cette vérité est ce qui détermine tant de Parens à préférer pour leurs Enfants l'éducation privée & domestique, à celle des Collèges: On ne sçauroit les en blâmer; quelque persuadé qu'on soit des avantages que celle-ci a d'ailleurs sur l'autre: & c'est ce qui fait encore plus regretter que cette éducation publique n'ait point encore été portée parmi nous au point de perfection, où tout le monde sent qu'elle pourroit & qu'elle devroit être.

1609:

tes sortes de sujets. Dans ceux par exemple qui regardoient la Guerre, on indiquoit les moyens de maintenir si exactement la discipline, considérée non-seulement dans l'exercice actuel de la Guerre, mais encore dans le temps de la Paix; qu'ils eussent rendu sacrée pour le Soldat, la personne du Marchand, de l'Artisan, du Pasteur & du Laboureur. Ces quatre sortes de professions, sur lesquelles il est vrai de dire que roule tout l'Etat, auroient trouvé toute sorte de sûreté contre les violences de la Noblesse, dans d'autres Mémoires sur la Police & le Gouvernement intérieur. Ceux-ci marquoient si juste la distinction des Conditions, & l'étendue de leurs droits, qu'aucune d'elles n'eût pu dans la suite, ni abuser de la supériorité, ni se soustraire à la subordination. L'objet de ceux qui avoient rapport au Clergé, étoit d'engager tous les Ecclésiastiques à faire du bien, qui à proprement parler, n'est point à eux, l'usage qu'exigent les Canons; à ne point unir ensemble deux Bénéfices, de la valeur de six cens livres de revenu, à n'en posséder au-

cun, qui rapportât plus de dix mille livres; du reste, à s'acquitter dignement de leurs fonctions, & à regarder le bon exemple comme la première des loix qui leur sont imposées.

1609.

Je n'entrerai pas dans un plus grand détail; parce que j'ai eu occasion de traiter ces fujets, dans différens endroits de ces Mémoires (16). Je

(16) Cette espèce d'Ecole muette pour la Finance, la Guerre, le Commerce &c. me paroît une idée si heureuse, que je ne vois rien en effet à quoi elle ne doive s'étendre. Pourquoi les personnes qu'on appelle à la participation des différentes Affaires du Gouvernement, font-elles tant de fautes? Parce que n'y ayant ni règles positives, ni principes écrits, qu'ils puissent consulter, & qui serviroient ou à leur donner les vues qu'ils doivent avoir, ou à redresser les leurs, ils travaillent presque toujours au hazard, & qu'ils agissent sou-

vent hors du véritable plan. De là vient qu'à tous égards nous arrivons si tard au but qu'on devroit se proposer, & que très-souvent on le manque tout-à-fait. Il n'y a guère de Corps ou de Communautés, qui pussent subsister seulement deux ou trois siècles, sans le secours d'une Règle d'Institution, toujours présente à ceux qui les conduisent; comment l'Estat qui les renferme tous pourra-t-il s'en passer? Comment sans cela, ceux qui succèdent dans les Places & les Emplois, seront-ils au fait de ce que les

1609.

renvoye de même à tout ce que le Lecteur a déjà vu , ou qu'il verra , sur le chapitre de la Morale , & des Maximes pour un bon & sage Gouvernement , qui y tenoient aussi leur rang. J'abrège un détail que je pourrois rendre infiniment plus long ; & par la raison même que quelque étendue que je lui donnasse , je ne pourrois tout marquer ici ; du moins sans jeter dans la fatigue & l'ennui inevitables lorsqu'on n'a rien d'absolument nouveau à exposer.

Entre autres Etats sur la Finance , en voici un sur les moyens de recouvrer de l'argent , que j'ai cru ne devoir pas confondre avec les autres Pièces du Cabinet d'Etat dont je ne fais aucune mention : on pouvoit s'en promettre plus de cent millions , en trois ou quatre ans. La seule attention que j'y recommandois , étoit de ne s'en servir que dans la nécessité ,

conjonctures changeant ou ne changeant point , aux Principes qu'ils voyoient qu'ont suivi leurs Prédécesseurs ? Faut de cette Régle , de cette Loi permanente, une bon-

ne idée qui n'a pu s'exécuter , périt avec l'Inventeur ; & une infinité de mauvaises , adoptées par vivacité , par ignorance , se perpétuent.

& de commencer par ce qu'il renferme de moyens plus faciles & moins onéreux : ils y étoient exprimés dans l'ordre qu'on va voir ; mais ce n'est qu'un simple abrégé que j'en donne ici. (17)

1609.

Un nouveau Règlement sur les Maîtrises des Ports & Havres, Bureaux des Traités-Foraines & Domaniales, Péages des Rivières & droits d'embouchures ; avec une nouvelle réappréciation de ces droits, & une création de Charges & d'Offices pour les percevoir. Autre Règlement sur les Marchands vendeurs & acheteurs de bestiaux, vins & autres boissons, poissons frais & salé, bois, foin, & autres denrées. Autre sur les Postes ; dans lequel étoient compris les Maîtres & Contrôleurs des Postes, les Chevaucheurs d'Ecurie du Roi, les Courriers & Banquiers, & leurs Commis, les Coches (18), les Messagers à pied & à cheval, & tous Chariots & Voitures par eau & par ter-

(17) On voit un autre Etat sur le même sujet, dans les Mémoires de Sully, Tom. 4. pag. 99 : des deux, je n'en fais qu'un seul.

(18) Les Chevaux de poste & les Coches publics, font un des Etablissmens du Régne de Henry IV.

re. Lorsque je lisois cet article au
 1609. Roi, il me dit : » Je vous recom-
 » mande à La-Varenne & à tous les
 » Chevaucheurs ; je vous les renver-
 » rai tous. « Autre, sur les Marqueurs
 de cuirs, Jaugeurs, Cabaretiers, Re-
 gratiers, Commissaires, Assesseurs &
 Collecteurs, Propriétaires des mai-
 sons à louer, &c : » Bon, bon, dit
 » Henry sur cet article ; il faut faire
 » tout cela pour nous : car aussi-bien
 » suis-je tous les jours importuné de
 » l'accorder au profit des uns & des
 » autres. « Sur les Aides, Quatrième
 & Huitième, Entrée & sortie des
 Marchandises, soit de Ville à Ville,
 soit de Province à Province : Créa-
 tion de nouveaux Officiers aux Gre-
 niers à Sel, avec augmentation de
 droits pour eux & pour les vendeurs
 à petite mesure : augmentation d'un
 écu par Minot de Sel ; & autres Ré-
 glemens, tant pour les salines, que
 pour le transport du sel qui y est pris :
 » Je le voudrois bien, dit Henry ;
 » mais il y aura bien des crieries, si
 » vous ne commencez par votre Gou-
 » vernement. « Sur les Parties Ca-
 suelles & le Droit Annuel (19). Sur
 { 19 } Voilà la première & la seule fois

les Secretaires du Roi à augmenter de seize : Cruës sur le Sel, par forme de Taille, pour en faire le fonds destiné aux Gages & Emolumens de

1609.

qu'il est fait mention dans nos Mémoires, du Droit Annuel. J'en suis d'autant plus surpris, que l'établissement de ce Droit, par lequel les Charges de Judicature, devenues vénales sous le Règne de François I. sont rendues héréditaires, a été fait comme chacun sçait, sous Henry IV; que M. le Duc de Sully en est vrai-semblablement le principal auteur; & que lorsque l'Edit en fut porté, on n'entendit aussi-tôt par-tout que plaintes, de ce que ces Charges portées, au moyen de ce nouveau droit, à un prix exorbitant, alloient être fermées à la Noblesse & aux personnes de mérite, & devenir le partage des gens de fortune; de ce qu'on autorisoit par-là les vexations de la Justice, au lieu

de les réprimer, &c.

Le Cardinal de Richelieu, frappé des bonnes raisons qu'avoit eues M. de Sully d'en user ainsi, & qu'il avoit apprises de la bouche même de ce Ministre, employe la *Section premiere du Chap. 4 de son Testam. Politic. 1. Partie*, à prouver que ni la vénalité ni l'hérédité des Charges de Judicature, ne doivent être abolies dans ce Royaume. » Le feu Roi, » dit-il, assisté d'un » fort bon Conseil, » dans une profonde » paix, & un règne » exempt de nécessité, » ajouta l'établissement du Droit Annuel à la vénalité. » Il n'est pas à présumer qu'il l'ait fait sans quelque considération, & sans en avoir prévu, autant que la prudence humaine le peut per-

1609.

plusieurs Compagnies Souveraines & subalternes, principalement de Justice. Sur les deniers communs, patrimoniaux & d'octroi des Provin-

» mettre, les consé-
 » quences & les sui-
 » tes... Rien ne donna
 » tant de moyens au
 » Duc de Guise, de se
 » rendre puissant dans
 » la Ligue contre le
 » Roi & son Etat, que
 » le grand nombre
 » d'Officiers qu'avoit
 » introduit son crédit,
 » dans les principales
 » Charges du Royau-
 » me : Et j'ai appris
 » du Duc de Sully,
 » que cette considéra-
 » tion fut le plus puis-
 » sant motif qui por-
 » ta le feu Roi à l'éta-
 » blissement du Droit
 » Annuel, &c.

Le Cardinal de Ri-
 chelieu soutint donc,
 qu'il vaut encore beau-
 coup mieux que ces
 Charges s'obtiennent
 à prix d'argent, qu'el-
 les soient données à
 des personnes pauvres
 & de néant, ou em-
 portées par l'ambition
 & la faveur, » Au-
 » lieu, dit-il, d'ouvrir

» la porte à la vertu,
 » on l'ouvreroit aux
 » brigues & aux fac-
 » tions ; & on rempli-
 » roit les Charges
 » d'Officiers de basse
 » extraction, souvent
 » plus chargés de La-
 » zarin que de biens...
 » Une basse naissance
 » produit rarement
 » les parties nécessai-
 » res à un grand Ma-
 » gistrat... Le bien est
 » un grand ornement
 » aux Dignités, qui
 » sont tellement rele-
 » vées par le lustre
 » extérieur, qu'on
 » peut dire hardiment
 » que de deux person-
 » nes dont le mérite
 » est égal, celle qui
 » est la plus aisée en
 » ses affaires, est pré-
 » férable à l'autre.
 » D'ailleurs, un Offi-
 » cier qui met la plus
 » grande partie de son
 » bien à une Charge,
 » ne fera pas peu re-
 » tenu de mal faire,
 » par la crainte de

LIVRE VINGT-SIXIEME. 203
ces, Villes & Communautés. Sur les
Offices des Lieutenans, Contrôleurs
& Trésoriers, tant Généraux que
Provinciaux, de l'Artillerie, Ponts

1609.

» perdre tout ce qu'il
» a vaillant... Si l'on
» pouvoit, dit il en-
» core, entrer aux
» Charges sans ar-
» gent, le Commerce
» se trouveroit aban-
» donné de beaucoup
» de gens qui, éblouis
» de la splendeur des
» dignités, courroient
» plutôt aux Offices
» & à leur ruine tout
» ensemble, qu'ils ne
» se porteroient au
» trafic, qui rend les
» familles abondan-
» tes. «
Il prouve en parti-
culier l'utilité du droit
Annuel, parce que
sans cela tous les vieux
Officiers se déferoient
de leurs Charges,
» lorsque l'expérien-
» ce & la maturité de
» leur âge les rend
» plus capables de ser-
» vir le Public. « Il
devoit, ce me semble,
ajouter à cette raison,
qu'un jeune homme
qu'on destine à possé-
der une de ces Char-
ges, reçoit de ses Pa-
rens une éducation
propre au genre de
vie qu'on sçait qu'il
embrassera. Le conseil
par lequel l'Auteur
finit cet article, s'est
de taxer les Offices à
un prix raisonnable,
» qui n'excédera pas,
» dit-il, la moitié de
» celui auquel le dé-
» règlement des es-
» pris les porte main-
» tenant : « Et il rend
là - dessus justice à
Henry IV. » Le feu
» Roi, dit-il, prévoyant
» ce mal, avoit inséré
» dans l'Edit qu'il fit
» sur ce sujet, des pré-
» cautions capables
» de le prévenir; ex-
» ceptant non-seule-
» lement du Droit an-
» nuel les Charges des
» Présidens, des Pro-
» cureurs & Avocats
» Généraux; mais se
» réservant de plus le
» pouvoir de disposer
» des Offices qui y

1609.

Sur les Charges des Baillages, Elections & Greniers à Sel, à augmenter en attributions de Gages, Privilé-

« sont compris, lorsqu'ils viendront à vaquer, en payant préalablement aux heritiers de ceux qui en étoient pourvus, le prix auquel ils seroient évalués. Les maux que cause présentement le Droit Annuel, ne procédent pas tant du vice de sa nature, que de l'imprudence avec laquelle on a levé les correctifs que ce grand Prince y avoit apportés. Si l'Edit fût demeuré en la pureté de son premier établissement, les Offices ne fussent jamais venus à l'excès du prix auquel ils sont maintenant.... Il ne faut donc que remettre l'Edit du Droit Annuel aux premiers termes de son établissement. Ces paroles justifient pleinement le Duc de Sully du blâme qu'on veut qu'il ait encouru, par le conseil qu'il donna à Henry IV. sur le fameux Edit du Droit Annuel. En vertu de cet Edit, on fit payer aux Officiers de Judicature, en la place de la Paulette, le soixantième de la Finance de leurs Charges: ce qui s'est pratiqué de neuf en neuf ans, jusqu'en 1709, qu'on a obligé ces Officiers de racheter le fonds de ce Droit. Voyez le *Journal de L'Etoile sur l'année 1605*, qui est celle de cet Edit, *De Thou, Mezerai, &c.* Le nombre excessif des Officiers de Judicature, &c. C'est le principal abus, & la vraie cause de tous ceux dont les bons esprits se plaignent à cet égard.

ges, &c : le fonds pris sur les Tailles : jusqu'à la concurrence de cinq sols par livre. Sur des Elections à créer en Guyenne, Languedoc, Bretagne & Bourgogne : le Roi prévit bien des murmures dans ces quatre Provinces. Sur les créations de nouveaux Trésoriers dans les Bureaux des Finances, deux à Sens & à Cahors, six en Bretagne, & trois par tout ailleurs : Henry disoit qu'il eût mieux valu diminuer le nombre de ces Harpies, que de l'augmenter. 1609.

Je proposois un beaucoup plus grand nombre encore d'Offices à créer, dans le besoin, parmi les Trésoriers, Payeurs de Rentes & de Gages, Receveurs & autres Officiers des Tailles, Secretaires & Officiers de grande & petite Chancellerie ; comme aussi de nouvelles attributions aux Offices existans : Eriger en Charge les deux premiers Commis de tous les Officiers Comptables de France, &c : le détail de toutes ces parties tiendrait trop de place. Le bon cœur du Roi lui représentant comme déjà arrivé, ce qui n'étoit simplement qu'un projet, le faisoit se récrier contre tant de Réglemens.

1609.

dont j'étois d'accord avec lui qu'il ne falloit surcharger le Peuple, que dans le cas d'une extrême nécessité.

Achevons : de nouvelles Cours Souveraines à ériger en différentes Villes ; sçavoir, Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides à Lyon, & à Poitiers ; en supprimant la Cour des Aides de Montferrand ; Cour des Aides en Bretagne, parce qu'il étoit proposé d'y porter aussi les Aides : une seconde à Bordeaux, avec une Chambre des Comptes ; une troisième en Bourgogne, & une quatrième en Provence. Le Roi branla ici la tête, & ne dit mot. Je ne répète point ce qui a déjà été dit dans d'autres endroits de ces Mémoires. L'aversion que j'y ai marquée contre tout ce qu'on appelle luxe, a pu faire penser que les dépenses folles & superflues étoient rigoureusement taxées, & on ne se trompe point : on peut même être assuré que si j'avois été cru, outre le retranchement d'une grande partie de ces dépenses, incompatibles avec les besoins pressans d'un Etat, je n'aurois toléré, ni les carrosses, ni les autres inventions du luxe, qu'à des condi-

tions, qui auroient coûté cher à la vanité.

1609.

S'il est nécessaire de donner ce frein au luxe, dont la contagion a gagné insensiblement toutes les parties de l'Etat, il l'est encore bien davantage, d'en arrêter les funestes suites, dans ceux pour lesquels il n'est plus simplement une occasion de dissipation & de mollesse, mais un instrument de corruption & de ruine domestique : c'est à quoi il étoit pourvu par un autre projet, qui faisoit aussi partie des Pièces du Cabinet d'Etat. Ce n'est pas un des moindres malheurs qui ont suivi la mort prématurée du Roi, qu'elle ait précipité avec lui dans le même tombeau, tant d'utiles Réglemens, au moment même de leur naissance.

Il étoit ordonné par un autre Règlement, aux Avocats & Procureurs Généraux des Parlemens, de poursuivre & de punir exemplairement, tous ceux qui par le scandale d'une vie prodigue ou dissolue, portoient un notable préjudice au Public, aux Particuliers, ou à eux-mêmes; sous peine de répondre en leur propre & privé nom, de tous les désordres arrivés

1609.

par leur négligence, ou leur connivence. Le moyen qu'on leur donnoit pour pouvoir le faire, sans rendre leurs fonctions excessivement pénibles, étoit de leur joindre en chaque Jurisdiction particulière, trois personnes publiques, appelées Censeurs, ou Réformateurs, choisies de trois en trois ans dans une Assemblée publique, & autorisées par leur Charge, à laquelle étoient attachées toutes sortes d'exemptions, non-seulement à dénoncer aux Juges tous Peres, Enfans de famille, & telles autres personnes, accusées de porter la dissolution au-delà des bornes de l'honneur, & des dépenses superflues, au-delà de leurs facultés; mais encore à obliger les Juges eux-mêmes, en les prenant à partie en cas de refus, à apporter le remède qui leur étoit prescrit, contre ces excès dans l'un & l'autre genre. Deux Monitions devoient précéder toute poursuite criminelle; mais à la troisième on intentoit une espèce d'action de curatelle, par laquelle les mauvais ménagers voyoient le maniment de leurs biens & effets, passer en des mains qui ne leur laissoient précisément

que les deux tiers , & réservoient l'autre pour l'acquit de leurs dettes , & pour les réparations , qu'exigent les fonds : ce qui duroit jusqu'à ce qu'ils eussent donné des preuves d'un retour sincère à une manière de penser & d'agir plus raisonnable. Nulle Condition n'en étoit exceptée , & aucun Citoyen n'auroit vraisemblablement évité cette Censure ; parce qu'elle avoit elle-même à répondre de ses actions à un Tribunal supérieur , dont les Ministres étoient aussi-bien qu'elle , fixés dans leur devoir , par la menace d'une peine égale au deshonneur.

1609.

Il auroit été établi en même temps , pour détruire ce mal jusques dans sa source , qu'aucune personne , de quelque qualité & condition qu'elle pût être , n'eût pu emprunter une somme , censée considérable , par rapport à ses facultés , ni aucun autre la lui prêter , sous peine de la perdre , sans qu'il fût déclaré en même temps dans les Contrats ou Obligations , à quoi on prétend employer cet emprunt ; quelles dettes peut déjà avoir l'emprunteur , à quelles personnes , sur quels biens ; & ce qui lui reste de revenus , tant

1609.

pour assurer cette dette, que pour entretenir sa Famille. Il étoit encore défendu dans la même vûe, à tous Peres de famille, ou personnes qui les représentent, de donner à un de leurs Enfans, en les établissant, une somme plus grande que de justice, eu égard à leurs moyens présens, au nombre de ces Enfans, nés ou à naître, en s'en tenant à la vraisemblance; excepté le cas seul qui permettoit à l'autorité paternelle méprisée ou blessée, de se venger d'un Enfant vicieux & dénaturé: mais ce cas devoit être clairement prouvé; & alors les aquêts, conquêts & meubles, étoient encore les seuls effets dont on pouvoit disposer pour les faveurs particulières (20).

Ce Règlement d'œconomie domestique n'étoit qu'une portion d'un Règlement général sur le Barreau, & principalement sur la Procédure, dont je crois qu'on ne sera pas non plus fâché que je rende compte: l'intérêt qu'on a à voir corriger les abus innombrables du Barreau, est trop fort

(20) M. le Duc de de se nommer ici pour Sully n'a pas besoin d'être reconnu l'auteur de

fort, trop général & trop connu. Le dessein de Henry étoit de le communiquer d'abord aux Présidens des différentes Chambres, & aux Gens du Roi de ses Parlemens; non pour y être contredit; mais pour recevoir leurs remontrances & leurs avis, sup-

1609.

de ces projets de réforme; on y découvre clairement son génie & son caractère. Sans vouloir rien diminuer du mérite de sa Morale grave & austère & en convenant avec lui, qu'il est d'une extrême importance de ne laisser, ni les bonnes mœurs se corrompre, ni même le bon goût s'altérer en rien: je dirai pourtant qu'il me semble que ses vues de réforme dans la Police, ont tous les mêmes défauts que celles de son Parti dans la Religion, c'est-à-dire, qu'elles sont fausses & outrées.

Qu'un petit nombre de Citoyens se ruine par dérèglement & par folie, c'est un mal qui peut être très-con-

sidérable dans la Morale; mais du reste, très-leger, & même à parler correct, nul dans la Police: parce qu'au fond l'Etat n'y perd rien; les uns s'enrichissant de ce qui appauvrit les autres; j'excepte seulement le cas des Banqueroutes. Je laisse les observations dont je me suis déjà servi, pour prouver que ce mal est d'ailleurs inévitable dans un Etat immense, riche & soutenu par le grand Commerce.

Tout ce qu'il y a donc de mieux à faire à cet égard c'est de laisser à la voix des Ministres de la Religion exercer cette censure publique, que l'Auteur a cherché à rétablir sur l'ancienne censure Romaine. SI

1609. posé qu'entrant dans les vûes, ils imaginassent quelque chose de plus propre à abréger les procès, & à détruire l'art méprisable de la chicane. Lorsque la dernière main auroit été mise aux Articles du Règlement,

je voyois quelque usage à faire de cette idée de nouvelles Personnes publiques, j'attacherois de l'appliquer à l'article que l'Auteur traite à la suite de celui-ci, la Justice & le Barreau.

Je donnerois à examiner à fond à des personnes d'un esprit juste & étendu, s'il seroit possible d'accapituler les Particuliers de ce Royaume, à remettre la décision de tous leurs différens litigieux entre les mains d'un petit nombre de Vieillards graves & respectables, choisis par leur capacité & leur réputation d'intégrité pour exercer cet Emploi dans toutes les Villes, Bourgs & Lieux considérables, & pour l'exercer de manière que l'honneur, les distinctions, la vénéra-

tion & le respect public, & tout au plus quelques-uns de ces avantages, que le Souverain peut accorder sans qu'il en coûte rien à personne, leur tinssent lieu de tout profit & de toute récompense. Il n'est pas sans exemple, on peut dire même qu'il est assez commun, de voir cet office charitable rempli bien plus gratuitement encore par des personnes, que le seul intérêt des pauvres Particuliers succombant sous le faix des poursuites ruineuses de la Justice, oblige à s'en charger. Heureux le Canton qui possède un pareil Conciliateur ! Il n'y manque pas de travail ; mais on voit qu'il l'embrasse avec joie, par le respect & l'amour qui y sont attachés.

selon les opinions jugées les meilleures; Sa Majesté étoit résolue de les porter au Parlement, écrits de sa propre main; pour les y faire enregistrer. Voici ceux que nous avons dressés par provision, dont apparemment on ne se feroit que très-peu écarté.

1609.

Dans les Procès entre Parens; & cela en observant à peu près le nombre des degrés Canoniques de consanguinité & d'affinité, soit corporelle, soit spirituelle; le Demandeur étoit tenu avant toutes choses, de faire offre & même sommation, de remettre tous les différends à l'arbitrage de quatre personnes, choisies parmi les Parens ou Amis des Parties, deux par chacune; de nommer ces deux Arbitres dès ce moment; & d'articuler dans un Ecrit signé de sa main, toutes ses prétentions & demandes, sans pouvoir ensuite y rien ajouter; ce que faisoit aussi le Défendeur. Il n'avoit qu'un mois pour nommer ses Arbitres. Dans un autre mois, les quatre Arbitres devoient être saisis de toutes les Pièces & moyens des deux Parties. Autre mois, accordé aux Arbitres pour prononcer leur

1609. Jugement : autre mois enfin, donné à un Sur-arbitre nommé par les Arbitres, pour juger définitivement les points, sur lesquels les voix auroient été partagées; par tous les autres étoient censés décidés; & le Sur-arbitre n'en pouvoit connoître. La même règle avoit lieu pour les Juges, devant lesquels étoit interjetté Appel de la Sentence des Arbitres : ils ne pouvoient ni évoquer à eux le principal, ni prendre connoissance du fonds; mais seulement, prononcer sur le bien ou mal-jugé, par les seules Pièces produites devant les Arbitres. Les Cours Souveraines n'avoient pas plus de privilèges à cet égard, que les simples Juridictions : elles ne pouvoient ni ordonner une nouvelle enquête, ni recevoir de nouvelles preuves; & elles n'avoient qu'un mois ou six semaines pour porter leur Arrêt, qui autrement étoit nul, & les Juges condamnés eux-mêmes aux dépens, dommages & intérêts des deux Parties.

Les Notaires étoient déclarés Juges premiers & compétens de tous Contrats, Transactions, Obligations, Cessions, Transports, Echanges, Ven-

tes, Baux à ferme, &c. enforte que la Sentence qu'ils portoit en interprétation du sens des conditions de leurs Contrats, avoit lieu par provision, malgré toute opposition ou appelation; & les Juges supérieurs ne pouvoient, sous les mêmes peines qu'à l'article précédent, procéder sur cette Sentence, que comme on procède sur celle d'un Tribunal véritable. La précaution qu'on prenoit contre la fourberie & la mauvaise foi qu'on auroit pu craindre de la part des Notaires, (21) étoit premièrement, que tout Acte devoit être passé devant deux Notaires, ou un Notaire & deux Témoins; en second lieu, que les Parties contractantes étoient obligées de se faire assister chez les Notaires, d'un Avocat chacune, dont les Notaires prenoient les avis, & exprimoient les noms dans l'acte. Il étoit défendu de plus de s'inscrire en faux contre tout Acte ainsi passé, dont la valeur étoit au-dessus de cent livres.

L'exploit d'assignation ne pouvoit être porté devant aucun autre Juge,

(21) Consultez les Mémoires de Sully, page 220 & suivantes. Tom. 4.

1609.

que celui du Défendeur; & comme je l'ai dit, il devoit contenir si généralement tous les moyens du Demandeur, qu'il n'étoit plus reçu après cela qu'à répondre simplement aux allégations du Défendeur, sous les peines ci-dessus contre les Juges, Avocats & Procureurs. C'étoit donc à ceux-ci, j'entends les Avocats & Procureurs, à mettre tout d'un coup la Cause en état d'être jugée: aussi étoit-il défendu de faire appeler & de plaider les Causes, qu'elles ne fussent en état d'être jugées. Les plus considérables, celles dans lesquelles il faut produire & écrire, ne pouvoient avoir de plus long délai que trois mois: point de lieu à la Requête Civile; & ici, comme dans tous les autres cas les plus graves, le seul recours étoit aux Lettres Patentes, expédiées dans le Conseil d'Etat, & scellées du grand Sceau.

Le Règlement entroit dans le détail de quelques autres points particuliers de Droit, ou de Coutume, qui avoient besoin d'être rectifiés: tels que sont les dispositions que j'ai marquées précédemment: sur le mauvais ménage des Citoyens; sur la

communauté entre Mari & Femme ;
& autres, que j'ometts ici. A l'égard
des épices, salaires, vacations & au-
tres frais, ainsi que de tous les diffé-
rens subterfuges de la Chicane, &
de tous les autres abus du Barreau
dans les plaidoyers, les écritures,
&c. dont les plaintes se font entendre
par-tout ; le Roi croyoit ne pou-
voir mieux faire, que de remettre
tout ce détail à discuter & à régler,
à douze hommes choisis parmi les
plus intelligens dans les affaires du
Barreau, les plus sages & les plus
équitables, qui observeroient l'ordre
suivant dans leur travail : mettre par
écrit, en forme de Mémoire, toutes
les formalités qui s'observent ordi-
nairement dans les procédures, sans en
oublier aucune : ensuite, tout ce qu'ils
jugeroient à propos qu'on en retran-
chât, pour le bien public ; & enfin,
ce qu'ils croiroient qu'on devoit met-
tre à la place. Ce travail ainsi disposé,
seroit donné à examiner soigneuse-
ment à trois des principaux Ministres
& Conseillers de Sa Majesté, qui
en donneroient leur avis ; après le-
quel, le Roi déclarant aussi le sien,
y joindroit toute l'autorité nécessai-

1609. re, pour que cette pratique de Jurisprudence fût désormais uniforme & invariable.

Lorsqu'une fois nous eumes mis la main à la composition de cet Inventaire général d'Etat, il devint un des sujets les plus ordinaires de nos entretiens; & le Roi montrait une grande impatience de le voir achevé. Il m'envoya chercher par un des Garçons de la Chambre, un matin qu'il faisoit extrêmement chaud: c'étoit, je crois, dans le mois de Juin. Lorsque je montai dans son Cabinet, il venoit d'en sortir par la Galerie; & il étoit déjà aux Tuileries, où je ne pus le joindre que sur la Terrasse des Capucins, près de la petite porte, par où il sortoit pour aller entendre la Messe chez ces Religieux. Du plus loin qu'il me vit approcher, suivi de cette foule de Cliens, qui semblent deviner tous les endroits où doivent se trouver les Ministres: „Allez, „dire aux Capucins, dit-il, qu'on „retarde la Messe: car il faut que „j'entretienne cet homme-là, qui „n'est pas homme à Messe: s'il me „vouloit croire en cela, je l'en aimerois bien davantage encore; & il

„ n'y a rien que je ne fisse pour lui :
 „ quoique tel qu'il est , je l'aime bien , 1609.
 „ & m'en serve utilement. « Sa Ma-
 jesté me prit par la main ; & pendant
 environ deux heures que nous passâ-
 mes à nous promener , ce Prince ne
 me parla que de nouveaux Mémoires ,
 qu'il me demandoit pour les joindre
 au Cabinet. En me quittant , il me
 recommanda tout haut de mettre tou-
 te la diligence & l'exactitude possibles
 à ce travail : „ Peu de paroles , dit-il ,
 „ & beaucoup de choses ; & que tout
 „ soit pourtant bien éclairci : car je
 „ veux en communiquer quelque cho-
 „ se à quelques-uns de mes Serviteurs
 „ que je vous dirai. « Je lui répondis ,
 qu'il falloit me donner un peu de
 temps ; puisqu'il s'agissoit de joindre
 ensemble l'ordre, la brièveté & la clar-
 té : „ Faites donc comme vous l'en-
 „ tendrez , reprit Henry : vous con-
 „ noissez mon style , & moi le vôtre ,
 „ ils s'accordent bien ensemble. «

J'envoyai dire au Chancelier , que
 je n'irois point ce jour-là au Conseil ;
 & je me tins enfermé tout le reste du
 jour & une grande partie de la nuit ,
 à remuer Livres & papiers : je ne me
 mis pas même à table pour souper.

1609.

Dès les sept heures du matin, je vis arriver le Roi, avec les personnes dont il m'avoit parlé la veille, qui étoient MM. D'Ornano, de Boëlle, Du-Bourg, De L'Isle, de Saint-André de Montpellier, de Pilles, de Fortia, de Saint-Canard, de La-Buisse, de La-Vieuville : il y avoit encore MM. de Vitry, De-Vic, de Nérést, de Saint-Géran, La-Varenne, D'Escures, Erard & Châtillon, Ingénieur (il étoit question en partie d'affaires de leur métier), Béthune mon Cousin, enfin quelques Etrangers envoyés, l'un de la part de Lefdiguieres, l'autre, du Duc de Bouillon, & un troisième, nommé Pucharnaut, de la part de La-Force : mon Cabinet en étoit presque plein. Je n'avois pu dresser le Mémoire en question : la raison que j'en apportai à Sa Majesté, qui d'abord me le demanda, fut qu'une Dépêche que je venois de recevoir de La-Force, sur une nouvelle tracaillerie des Espagnols en Bearn & dans la Basse-Navarre; à laquelle il avoit fallu répondre sur le champ, avoit interrompu mon travail : » J'écrivois aussi, lui dis-je, touchant

» mon Neveu & ma Nièce Biron,
 » qu'on veut démarier : ce qui seroit
 » une belle besogne ; car elle croit
 » être grosse, & l'est en effet. Voilà,
 » reprit Sa Majesté, une des fâcheu-
 » ses & sottes affaires que j'aye guère
 » vuës ; & je serai bien trompé si ja-
 » mais vous mettez tous ces esprits
 » à la raison. « Achevez vos Dépêches,
 ajouta ce Prince, après m'avoir dit
 tout bas quelque chose qu'il avoit à
 me communiquer : » achevez aussi
 » nos Mémoires le plus prompte-
 » ment que vous pourrez ; & n'allez
 » point plutôt au Conseil d'aujourd'hui.
 Cela ne se peut, Sire, re-
 » partis-je ; car il y a des affaires qui
 » pressent, & qui furent remises hier
 » à cause que je n'y étois pas. Faites
 » donc du mieux que vous pourrez,
 » dit-il ; & adieu : je m'en vais aux
 » Tuileries. «

Je ne laissai pas de travailler au
 Memoire, avec tant d'application,
 qu'il étoit prêt le lendemain matin,
 que je fus encore mandé aux Tui-
 leries par Sa Majesté. Je donnai ces
 papiers à porter à mon Secrétaire,
 enfermés dans une feuille de papier
 cachetée. Sillery & Villeroy étoient

1609.

avec ce Prince; & nous continuâmes à nous promener tous quatre, près de deux heures, discourant sur le projet de ces Mémoires avec tant de chaleur & d'action, que tout le monde s'apperçut aisément que nous ne nous accordions pas. Je me retirois, sans avoir parlé au Roi de mon Paquet, lorsqu'il me rappella de cent pas, pour me le demander. Je le lui fis voir entre les mains de mon Secrétaire; auquel j'ordonnai ensuite de le présenter à Sa Majesté, lorsqu'elle voudroit le lire; mais d'avoir soin de le retirer d'elle, & cacheté comme il l'étoit: ce qui venoit de se passer m'obligeoit à user de cette précaution, dont mon Secrétaire s'excusa auprès de Henry, par le commandement positif que je lui en avois fait. Il suivit le Roi qui s'en alloit à la Messe aux Capucins; & il profita de ce temps pour aller déjeuner: il lui auroit été difficile d'en trouver la commodité. Le Roi sortant de la Messe, lui dit: „ Suivez-moi au Louvre, „ & n'en partez point que je ne vous „ le dise. „ Il lui demanda le Paquet, lorsqu'il fut arrivé dans son Cabinet d'en-bas; & mon Secrétaire lui

ayant dit en ce moment l'ordre qu'il avoit reçu de moi, Sa Majesté se contenta de lui répondre : « Hé bien je le ferai : mais encore une fois, » ne partez donc point d'auprès de moi. « Elle monta dans le Cabinet des Livres pour y mettre le Paquet, pendant qu'elle alloit dîner. La Cour n'étoit pas grosse, parce qu'il étoit plus tard que de coutume. Le Roi ne parla presque à personne ; & sa rêverie parut, en ce que de temps-en-temps il frappoit de son couteau sur son assiette.

Mon Secrétaire crut qu'il alloit être expédié, lorsqu'il vit ce Prince remonter au sortir de la table, dans le même Cabinet, & qu'il s'entendit appeler au bout d'une demi-heure : mais quelques Princes & Seigneurs étant arrivés dans ce moment, comme il vit que Sa Majesté s'étoit mise à s'entretenir avec eux, il se retira dans un coin avec La-Varenne & Béringhen. L'endroit où ils étoient, étoit assez obscur, pour qu'il ne fût pas facile de les appercevoir ; surtout, avec un peu de soin de se cacher : ce qu'ils firent sans rien affecter, lorsque quelques instans après, ils virent Henry s'a-

1609.

vancer avec quelques uns de la compagnie qu'il avoit séparés des autres, assez près d'eux, pour qu'ils pussent entendre ce qu'il disoit, quoiqu'il parlât entre haut & bas; & ils redoublèrent d'attention, lorsqu'ils l'entendirent parler ainsi : „ Je suis las de
 „ m'être tant promené ce matin : car
 „ j'ai été plus de deux heures avec
 „ trois hommes, sur de grandes ma-
 „ tières, où je les ai trouvés aussi con-
 „ traies dans leurs opinions, qu'ils
 „ le sont dans leur tempéramment &
 „ leur inclination. Un autre que moi
 „ auroit peine à s'en bien servir :
 „ mais je connois leurs fantaisies, tel-
 „ lement que je tire même profit de
 „ leurs contestations & contrariétés ;
 „ elles servent à rendre les affaires si
 „ claires & si bien approfondies, qu'il
 „ m'est facile de choisir la meilleure
 „ résolution : vous allez les connoître
 „ assez, sans que je les nomme. „

Sa Majesté continua à faire le portrait de ces trois Ministres, comme on le va voir : j'aurai assez de sincérité pour ne rien changer à ses paroles, même dans ce qui me regarde; & c'est par moi qu'elle commença.
 „ Quelq'ues-uns se plaignent, „ dit

» Henry, & quelquefois moi-même,
» qu'il est d'une humeur rude, im-
» patiente & contredisante. On l'ac-
» cuse d'avoir l'esprit entreprenant;
» de présumer tout de ses opinions
» & de ses actions, & de rabaisser
» celles d'autrui: de vouloir élever
» sa fortune, & avoir des biens &
» des honneurs. Or quoique je lui
» connoisse bien une partie de ces
» défauts, que je sois contraint de
» lui tenir quelquefois la main haute,
» quand je suis de mauvaise humeur,
» qu'il se fâche, ou se laisse empor-
» ter par des idées; je ne laisse pas
» pour cela de l'aimer, de lui en
» passer beaucoup, de l'estimer, &
» de m'en bien & utilement servir;
» parce que je reconnois que vérita-
» blement il aime ma personne; qu'il
» a intérêt que je vive; & qu'il de-
» sire avec passion la gloire, l'honneur
» & la grandeur de moi & de mon
» Royaume. Je sçais aussi qu'il n'a rien
» de malin dans le cœur; qu'il a l'es-
» prit industrieux, & fort fertile en
» expédiens; qu'il est grand ménager
» de mon bien, homme fort labo-
» rieux & diligent, qui essaye de ne
» rien ignorer, & de se rendre capa-

1609. » ble de toutes sortes d'affaires de
 » paix & guerre; qui écrit & parle
 » assez bien, d'un style qui me plaît,
 » parce qu'il sent son soldat & son
 » homme d'Etat. Enfin il faut que je
 » vous avouë que malgré ses bizar-
 » reries & ses promptitudes, je ne
 » trouve personne qui me console si
 » puissamment que lui, dans tous
 » mes différens chagrins. « Je ne me
 recrierai ici ni sur le blâme, ni sur la
 louange, renfermés dans ces paroles.
 En convenant, comme il me semble
 que la bonne foi demande qu'on le
 fasse, qu'apparemment il y a chez
 moi véritablement lieu à l'un & à
 l'autre; tout ce qu'un honnête-hom-
 me a à faire en cette occasion, est
 de les faire servir également à recti-
 fier de plus en plus son cœur & ses
 mœurs.

» Le second, poursuit Henry,
 » en parlant du Chancelier de Sillery,
 » est d'un naturel patient & com-
 » plaisant, merveilleusement souple,
 » adroit & industrieux dans toute la
 » conduite de sa vie: il a l'esprit très-
 » bon: il est assez versé dans toutes
 » sortes de sciences & d'affaires de
 » sa profession; il n'est pas même

n ignorant dans les autres; parle assez
 n bien, déduit & représente fort 1609:
 n clairement une Affaire; n'est point
 n homme pour faire de malices noi-
 n res: mais il ne laisse pourtant pas
 n d'aimer grandement les biens & les
 n honneurs, & de s'accommoder tou-
 n jours à tout pour en avoir: il n'est
 n jamais sans nouvelles, ni sans per-
 n sonnes en main pour lui en décou-
 n vrir; d'humeur à ne hazarder ja-
 n mais légèrement sa personne, ni sa
 n fortune, pour celles d'autrui. Ses
 n vertus & ses défauts étant ainfi
 n compensés, il m'est facile d'em-
 n ployer utilement les premiers, &
 n de me garantir du dommage des
 n autres. (22)

(22) Ce Chancelier » du Connétable Hen-
 a rendu trois signalés » ry de Montmoren-
 services à l'Etat; en » cy, qu'avec son
 employant une partie » Chancelier, qui ne
 de son bien à mainre- » sçavoit point de l'a-
 nir les Suisses dans » tin, & son Conné-
 notre Alliance; à la » table, qui ne sçavoit
 Paix de Vervins; & » ni lire, ni écrire; il
 en moyennant le Ma- » pouvoit venir à bout
 riage du Roi. » Le » des Affaires les plus
 » Chancelier de Sille- » difficiles. & Amelot
 » ry n'avoit presque » de La-Houffaye, Note r.
 » point étudié. Henry » sur la Lettre 195. du
 » IV. disoit de lui & Cardinal d'Osset.

1609.

„ Quant au troisieme, continua le
 „ Roi, parlant de Villeroy; il a une
 „ grande routine dans les Affaires,
 „ & une connoissance entiere de
 „ celles qui se sont faites de son
 „ temps: il a été employé dès sa pre-
 „ miere jeunesse, plus qu'aucun des
 „ deux autres: il tient un grand or-
 „ dre dans l'administration de la Char-
 „ ge, & dans la distribution des ex-
 „ péditions qui ont à passer par ses
 „ mains: il a le cœur généreux; n'est
 „ nullement adonné à l'avarice; &
 „ fait paroître son habileté, dans son
 „ silence & sa grande retenue à par-
 „ ler en public (23). Cependant il ne
 „ peut souffrir qu'on contredise ses
 „ opinions; croyant qu'elles doivent
 „ tenir lieu de raison: il les réduit à
 „ temporiser, à patienter, & à s'at-
 „ tendre aux fautes d'autrui: de quoi
 „ je me suis pourtant quelquefois af-

(23) De tous les en-
 droits de nos Mé-
 moires, où il est par-
 lé de M. de Villeroy,
 voilà celui auquel il
 faut principalement
 s'attacher, pour juger
 du caractère de ce Mi-
 nistre, & sur tout de
 l'opinion qu'en a eue

Henry le Grand. Un
 seul trait rapporté
 d'Original, tel qu'est
 celui-ci, mérite plus
 d'être cru, que des
 rapports incertains,
 ou dictés par la pré-
 vention, l'averfion,
 l'esprit de parti.

Je lez bien trouvé. « Ce discours de Sa Majesté étoit adressé à des personnes de la première qualité; & qui dans leur cœur ne manquoient pas, je crois, d'envie d'y repliquer : aucun cependant ne dit mot : & quelques momens après, le Roi ayant apperçu mon Secrétaire, lui fit rendre mes papiers cachetés, qu'il me rapporta.

1609.

Avant de sortir de ces Affaires générales de Finances, il faut voir ce qu'il y a sur cet article, de particulier pour cette année. Denis Feydeau & ses Associés s'étoient fait adjudger la Ferme générale des Aides, en enchérissant de deux cens mille livres par an, sur les Fermiers précédens. Je prévis, ce qui ne manqua pas d'arriver, que Feydeau ne pourroit, retirer ses deniers : en effet, il présenta Requête à Sa Majesté, pour être déchargé de ces deux cens mille livres. Je trouvois que ces Fermiers ne souffroient rien, qu'ils n'eussent bien mérité; n'étant survenu ni accident imprévu, ni obstacle à leur jouissance. Il me sâchoit encore, que l'imprudence de ces nouveaux venus, nous eût ôté des Fermiers très-solvables,

1609.

pour mettre en leur place de mauvais payeurs. Je portai pourtant Sa Majesté à leur accorder cette diminution à titre de grace; sans laquelle on alloit être exposé à une Banqueroute: & à l'embarras de mettre de nouveau les aides à l'enchère: je jugeai seulement qu'elle ne devoit commencer à avoir lieu, qu'au premier Janvier 1610, ou du moins, au premier Octobre de la présente année; afin que Sa Majesté n'y perdît pas tout d'un coup quatre cens mille francs.

Je fis faire le procès à Ferrand, premier Huissier de la Chambre des Comptes de Paris: on le dépouilla de toutes les Charges & Commissions qu'il exerçoit dans cette Cour; dont Sa Majesté gratifia, même avant le Jugement, La Font, dont il a été parlé dans ces Mémoires: il étoit déjà Intendant; & le Roi crut encore récompenser sa fidélité, en lui faisant don de ses meubles de la Conciergerie. M. le Comte de Soissons & les autres Officiers de la Maison du Roi, présentèrent aussi contre le Trésorier Pajot, une Requête, qui me fut renvoyée. Pujet, autre Trésorier de l'Épargne, ayant fait l'ana-

née précédente, sur l'ordre & la garantie de Sa Majesté, une Déclaration favorable à Placin, autrefois son Commis, dont j'avois été fait depositaire; le Roi m'écrivit de rendre cette Promesse à Puget, comme il s'y étoit engagé, supposé que le procès que ces deux Financiers avoient ensemble, ne pouvant s'accommoder, elle lui devint nécessaire.

1609.

Sa Majesté, après m'en avoir demandé mon avis, fit expédier à Mortier-Choisy un Brevet, par lequel il étoit déclaré quitte du reste de sa Ferme, moyennant cinquante mille livres; une moitié, comptant; & l'autre, dans six mois. Elle fit délivrer à Zamet les Quittances des deux Offices des Restes en Normandie, de valeur de cinq mille écus; avec les Expéditions nécessaires pour être pareillement payé de quarante-neuf mille neuf cens & tant de livres, qu'il lui avoit assignées dès l'année dernière, sur les deux sols six deniers par minot de sel; pour pareille somme que Zamet lui avoit avancée. Henry fit encore donner douze mille livres à Montigny, six mille livres à D'Escures, & deux mille quatre cens li-

1609.

vres à différens Pensionnaires dans la Bourgogne, par les mains de M. le Grand; & payer le Président Tambonneau de sa pension, pour l'année dernière. Je tire ces petits détails, des Lettres que j'ai écrites de la main de Sa Majesté.

J'en reçus aussi quelques-unes de la Reine. Il s'agit dans l'une, de certains droits qui lui avoient été abandonnés, & dont elle se départ, sur les Terres de la dépendance de la Reine Marguerite, qui en avoit un Brevet. Il est question dans une autre, de faire toucher à la Femme de Conchine, vingt mille écus, que le Roi, par complaisance pour la Reine, lui avoit donnés à prendre sur les Présidens rétablis dans les Bureaux des Finances. La Léonor avoit si bien agi, par l'intérêt qu'elle prenoit dans cette Partie, que les deniers, me disoit la Reine, étoient en état d'être touchés.

Les sommes du moins les principales, que j'employai aux dépenses personnelles de Henry, sont, vingt deux mille pistoles, qu'il me manda le 18 Janvier qu'il avoit perduës au Jeu cent mille livres d'une

part, & cinquante-une mille de l'autre, qu'il devoit, aussi du Jeu, à 1609.

Edouard Fernandès, Portugais. Il me manda de prendre ces dernières cinquante-une mille livres, sur soixante mille, qui lui revenoient de l'Office d'Avocat Général à Rouen, après la mort de Marguerite; aux héritiers duquel il donna les neuf mille restantes, en considération des bons services que leur Pere lui avoit rendus dans ce Parlement; & il en accorda la Charge à Des Yveteaux, Parent du mort: mille pistoles, pour jouer; Henry n'en prit d'abord que cinq cens, mais il renvoya ensuite Béringhen chercher les cinq cens autres, pour un autre emploi. Je lui en portai mille autres encore, pour le Jeu, en allant le trouver avec le Chancelier, à Fontainebleau, où il s'étoit purgé à la sortie des Fêtes de Pâques; il s'agissoit d'une Dépêche, que Preaux apportoit de la part de Jeannin. Ce Prince faisant de plus sérieuses réflexions sur les excès où le portoit la passion pour le Jeu, songea à s'en corriger; & il me promit plusieurs fois du moins de se modérer. Il continua à faire la même

Nicolas
Vauquelin
Des - Yve-
reaux.

1609. dépense pour ses Bâtimens : c'étoit Zamet (24) qu'il envoyoit de Fontainebleau pour les visiter, quand il ne pouvoit pas y aller lui-même. Je trouve encore une Quittance de Marcadé, de quatre mille sept cens quarante-trois livres, pour onze cens seize perles, dont Henry fit présent à Mademoiselle de Vendôme, sa Fille : de trois mille livres, à Mademoiselle Des-Essarts ; & de trois cens livres à Saubion, son Domestique.

Je fus chargé avec le Chancelier, de nommer des Commissaires, pour travailler avec ceux du Duc de Lorraine, à régler les confins du Pays Messin, sur lesquels il s'élevoit tous les jours quelque nouvelle contestation. J'envoyai à Calais le Contrôleur des Fortifications, avec une somme d'argent, pour réparer le dommage que la Mer venoit de faire aux Dunes

(24) Ce riche Partisan se qualifioit alors Baron de Murat & de Billy, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Gouverneur de Fontainebleau, & Surintendant de la Reine. Il mourut à Paris, en 1614, âgé d'environ 65 ans, laissant un Fils Maréchal de Camp, qui fut rue au siège de Montpellier ; & un second, Evêque de Langres : il les avoit eus de Madeleine Le Clerc Du-Tremblai, & les fit légitimer.

du

du Risban, J'en fus informé par le Vice-Amiral De-Vic, qui auroit bien souhaité qu'on eût fait une dépense plus considérable pour cette Ville; & qui fournissoit, dans cet esprit, plusieurs projets, tant pour la commodité & la sûreté, que pour empêcher les inondations, auxquelles cette Ville & ses environs sont exposés.

Il ne se fit point de plus utile Règlement, que celui qu'on vit paroître contre les Banqueroutiers frauduleux. Il porte, que ces Banqueroutiers seront punis de mort, comme voleurs & affronteurs publics : que toutes Donations, Cessions, Ventes & Transports, faites par eux à leurs Enfans, Héritiers, Amis & faux-Créanciers, seront nulles; & tels Donataires, Cessionnaires & Acheteurs, punis comme complices des Banqueroutiers, pour peu qu'il paroisse aux Juges, que tout cela s'est fait en fraude des véritables Créanciers. Il y est fait défense, aussi sous peine de complicité, de donner retraite aux Banqueroutiers, à leurs Cautions, Commis, Facteurs : comme aussi de receler aucuns de leurs meubles, papiers & effets; enfin de leur prêter

1609.

*Merc. Fr.
& autres
Historiens
ann. 1609.*

1009.

la main, ou même de leur donner assistance en rien. Permis à tous d'arrêter sans Decret, ni permission, & de mener en Justice, les Banqueroutiers, malgré tous Arrêts & Coutumes à ce contraires. Enfin il est défendu aux véritables Créanciers des Banqueroutiers, de faire aucuns accords, contrats & accommodemens avec eux, ou leurs entremetteurs; sous peine de perdre leur dette, & même d'être poursuivis criminellement, suivant le cas; la voie de l'action en Justice, est la seule qu'on leur laisse. C'est à peu près tout ce qu'on peut faire, ce me semble, pour assurer le Commerce & la tranquillité publique, également intéressés dans un abus, devenu si commun.

A cet Edit, il en fut joint un autre contre les Duels, que je sollicitois depuis long-temps, & avec bien des instances. Le Conseil ayant été assemblé extraordinairement à cet effet, dans la première Galerie de Fontainebleau; Sa Majesté, pour traiter cette matière plus à fond, demanda qu'on y fit rapport de l'origine, des coutumes & des différentes formes usitées du Duel. Ses Con-

seillers ne lui donnèrent pas sujet de les féliciter sur leur érudition : tous demeurèrent dans le silence. Je fis comme les autres ; mais de manière que le Roi s'aperçut aisément, que je n'avois besoin que de son commandement pour parler. Il se tourna vers moi, & me dit : « Grand-Maître, » votre mine me fait conjecturer que » vous sçavez plus que vous ne faites semblant : je vous prie, & je » vous commande en même-temps » expressément, de nous dire ce que » vous en sçavez & pensez. » Je refusai encore par bienfaisance : & pressé de nouveau, je fis un discours, que je ne rapporterai point ; parce qu'on n'y verroit rien de plus que ce que j'ai dit précédemment, en traitant cette matière. J'eus soin d'envoyer aussi-tôt l'Edit contre les Duels (25) dans mon Gouvernement, & de l'y faire observer avec beaucoup d'exactitude.

(25) Cet Edit, qui obtient la réparation, oblige ceux qui ont porté des peines très-étées offensées dans leur sévères, infamie, de honneur, à s'adresser gradation de Noblesse, aux Maréchaux de & même, peine de France, ou à leurs mort. P. Mathieu. Lieutenans, pour en

Tom. 2. liv. 4. pag.

Mêlons à ce détail d'Affaires de Gouvernement, le récit de quelques intrigues de Cour. Lorsque sur les avis dont j'ai parlé, de factions dans quelques Provinces, le Roi songea à y envoyer quelqu'un de sa part, il me proposa la personne de N. . . . ; cet homme n'aura ni la joie ni le chagrin, de se voir nommer ici. Je ne goûtai ce choix en aucune manière ; sachant que sa haine personnelle lui feroit supposer des crimes à des gens qui n'en avoient pas eu la pensée : & je dis à Sa Majesté, que s'il y alloit de sa part, je n'y enverrois personne de la mienne ; parce que je ne voulois avoir rien à partager avec un pareil Associé. N. . . , déchu de cette espérance, résolut de se servir de toutes sortes de moyens pour satisfaire son ressentiment contre moi ; & il s'offrit à ceux de la Cour qu'il sçavoit être mes ennemis, pour être l'instrument de leurs desseins.

Il aborda un jour le Marquis de Cœuvres, auquel il affirma, en exigeant le secret sur une confidence, que le zèle seul l'obligeoit, disoit-il, à lui faire, que j'étois allé au Parlement, sous prétexte de quelques affai-

res, afin de retirer du Greffe les Lettres de légitimation de M. de Vendôme, qu'on y avoit portées pour être vérifiées au Parlement. De Cœuvres alla incontinent faire ce rapport à la personne qu'il intéressoit le plus; & M. de Vendôme alla aussi dans le même instant s'en plaindre au Roi. Ce Prince lui demanda de qui il tenoit cet avis; mais sans lui nommer le Délateur, on lui en garantit la vérité, de manière que Sa Majesté n'en douta plus. Elle me demanda le lendemain, sitôt que j'approchai d'elle, ce que j'étois allé faire au Parlement. Je répondis, que c'étoit, comme il étoit vrai, pour y prendre dans les Registres, copie de quelques Pièces, dont j'avois besoin. » Y a-t'il » quelque chose, reprit Henry, qui » concerne mon Fils de Vendôme? » Non, Sire, repris-je; & pourquoi » M. de Vendôme, ajoutai-je, surpris de l'air dont il me parloit? Je » le sçais bien pourquoi, répliqua » ce Prince froidement. « Quelques autres mots, aussi peu clairs, qui échappèrent à Sa Majesté, me firent comprendre qu'elle avoit quelque chose sur le cœur. Je la priai de me

1609.

1609.

le dire : ce qu'elle fit ; & elle demeura bientôt persuadée que la calomnie jouoit ici son jeu ordinaire.

L'après-midi de ce même jour, le Roi étant chez la Comtesse de Moret, il y entra un petit garçon, qui remit un paquet au premier Laquais qu'il rencontra. Madame de Moret, à qui on l'apporta, y trouva un Billet, dans lequel on lui donnoit sur ses Enfants le même avis qu'on avoit donné à De-Cœuvres, sur M. de Vendôme. Elle se mit à pleurer ; & le Roi lui ayant demandé le sujet de ses pleurs, elle lui donna le Billet à lire. Henry voulut entendre le petit garçon ; mais il ne se trouva plus : « Madame, dit-il à Madame de Moret, d'un air rêveur & un peu sombre, il y a bien de la malice ici, d'un côté ou de l'autre. » On se mit à faire des informations sur toute cette menée. Le petit garçon fut découvert assez facilement ; & par lui, le Roi devina bientôt N. . . : car ayant inutilement voulu engager De-Cœuvres à le lui nommer, il le nomma lui-même ; & De-Cœuvres dans sa surprise, ne put le nier : mais il donna aussi-tôt avis à cet homme,

de ce qui venoit de se passer. Celui-ci, qui vit que l'affaire prenoit un tour sérieux, vint se jeter aux pieds de Villeroy; le priant de le soutenir contre moi. Villeroy y trouva tant de risque, du-moins à le faire hautement, qu'il n'eut garde de le lui promettre: il se contenta, l'occasion s'en étant présentée, de hasarder dans le discours quelques mots favorables à N.... que Sa Majesté reçut d'un air à faire bien repentir Villeroy de sa complaisance.

Henry venoit de découvrir deux autres traits de N.... qui le déclaroient coupable de manque de respect envers Sa Majesté elle-même: l'un, que N.... avoit eu l'imprudence de supposer publiquement une intrigue de galanterie de Henry avec certaine Fille, & la malice d'en instruire la Reine: l'autre, qu'il avoit encouragé le Pere Gonthier, Jésuite, à continuer cette manière de prêcher emportée, qui lui avoit déjà fait quelques affaires; en lui assurant que tel de ses Sermons, qu'il lui cita, & qui étoit un des plus vifs, avoit été généralement admiré & applaudi par les Seigneurs de la Cour & nommé:

1609. ment par les Maréchaux de Brissac & D'Ornano (26): en quoi N.... fut assez malheureux; pour que ces deux Messieurs se trouvant présens à la

» (26) Le Pere Gon- » que le Pere Gon-
 » thier, Jésuite, en » thier a prêché en
 » présence du Roi, » présence de Votre
 » qui assista dans l'E- » Majesté, je l'eusse
 » glise de S. Gervais à » fait jeter dans l'eau
 » ses Sermons, le » au sortir de la Chai-
 » Vendredi; jour de » re. *Mem. Hist. de*
 » Noel, le Samedi & *France; ann. 1609.*
 » le Dimanche, fit de
 » continuelles déclama-
 » tions contre les
 » Huguenots, qu'il
 » appella plusieurs
 » fois *Vermine & Canailles*: Et étant
 » tombé sur le nouvel
 » article de leur Confession, par lequel
 » ils appellent le Pape, Antechrist: Sil
 » est vrai, Sire dit-il,
 » que le Pape soit Antechrist; que sera-
 » ce de votre Mariage? Où en est la
 » Dispense? Que deviendra Monsieur
 » le Dauphin?
 » Le Maréchal d'Ornano dit un jour au
 » Roi; si un Jésuite,
 » à Bordeaux eût prêché devant moi, ce

» que le Pere Gon-
 » thier a prêché en
 » présence de Votre
 » Majesté, je l'eusse
 » fait jeter dans l'eau
 » au sortir de la Chai-
 » re. *Mem. Hist. de*
France; ann. 1609.

Tous les Sermons de ce temps-là sont pleins de ces traits dont la hardiesse & la singularité, pour ne rien dire de plus, nous révolteroient aujourd'hui étrangement. Les Hérétiques pouissoient leurs satyres à l'excès; & trop souvent les Prédicateurs, leurs Sermons jusqu'aux déclamations les plus outrées. Un Historien contemporain, (Pierre Matthieu, *Liv. 3.*) rend néanmoins ce témoignage aux Jésuites, » qu'on trouve plus d'ordre, de modestie, de gravité, de tempérance dans leurs

réprimande que le Roi fit au Pere Gonthier; ils donnèrent, en s'adressant au Pere, un démenti à celui qui avoit osé leur imputer d'admirer un discours si impertinent. Tout cela avoit si fort échauffé Henry contre l'imposteur, que lorsque j'allai le lendemain le prier de m'en faire justice :

» Je n'en suis que trop bien éclairci,
 » me dit ce Prince; c'est ce malin es-

1609.

» Sermons, que dans
 » quelques autres. «
 Sauval parle aussi des
 Prédications du Pere
 Gonthier; mais en
 louant beaucoup son
 éloquence & son zèle
 Apostolique. Il rap-
 porte que Henry IV.
 assistant un jour, dans
 la même Eglise de S.
 Gervais, à un Ser-
 mon du Pere Gon-
 thier; ce Prédicateur,
 justement indigné de
 l'irrévérence avec la-
 quelle il vit que la
 Marquise de Verneuil
 & d'autres Dames de
 sa compagnie par-
 loient, rioient, &
 cherchoient à faire
 rire Sa Majesté, se
 tourna vers ce Prince.
 & lui dit : » Sire, ne

» vous lasserez vous
 » jamais de venir
 » avec un Serrail en-
 » rendre la Parole de
 » Dieu, & de donner
 » un si grand scanda-
 » le dans le lieu
 » Saint ? « Que le
 Roi, au lieu d'envo-
 yer le Prédicateur à
 la Bastille, comme
 toutes ces femmes
 l'en prièrent, retour-
 na dès le lendemain
 à son Sermon : &
 que l'ayant rencontré
 comme il montoit en
 Chaire, il lui dit,
 qu'il lui sçavoit bon
 gré de sa correction;
 & qu'il n'avoit rien à
 craindre : mais qu'il
 le prioit seulement de
 ne plus l'apostropher
 en public.

1609.

„ prit de N. . . . qui a inventé tout
 „ cela : mais pour l'amour de vous ,
 „ je veux le bannir de la Cour ; &
 „ l'ordre lui en fut en effet signifié .
 Cette affaire fit tout le bruit qu'on
 peut s'imaginer ; & j'avoue qu'elle me
 mit dans l'embarras dix jours entiers .
 Ce n'est rien en comparaison de
 l'éclat que fit celle de M. le Prince
 de Condé . Le Mariage de ce Prince
 avec Mademoiselle de Montmorency ,
 qui avoit été célébré dans le com-
 mencement de cette année , loin de
 faire cesser à la Cour tous les bruits
 de galanterie entre le Roi & la Prin-
 cesse , les réveilla au contraire plus
 fortement ; comme je m'en étois tou-
 jours bien douré . Deux mille écus
 donnés par Sa Majesté , pour les ha-
 bits de noces de la Demoiselle ; des
 pierreries de valeur de dix-huit mille
 livres , achetées pour elle par Ma-
 dame d'Angoulême , de Miffier Or-
 févre , demeurant sur le Pont au
 Change , dont le Certificat , du 29
 Mai , étoit connu ; une infinité d'au-
 tres bienfaits & gratifications en ar-
 gent , faits au Prince de Condé , en
 faveur de ce Mariage ; parurent des
 preuves qui établissoient suffisam-

ment l'intelligence : quoiqu'à parler juste, rien de tout cela ne fût sans repliche : mais comme je ne veux pas non plus donner dans l'autre excès des flatteurs de ce Prince, qui affectoient publiquement de soutenir qu'il ne regardoit pas seulement la jeune Princesse ; je m'en tiens à ce que j'ai déjà dit de mes sentimens à cet égard : c'est le milieu entre les uns & les autres ; peu de personnes le gardèrent. La Reine & le Prince de Condé, que cette affaire touchoit de plus près, échauffés par tous les discours qu'on ne cessoit de leur souffler, eurent bientôt mis toute la Cour en rumeur. Tous mes soins furent inutiles auprès de la Reine, véritablement furieuse : & pour le Prince, il ne s'en tint pas à donner des marques publiques de mécontentement ; il méditoit dès-lors l'imprudente démarche, qu'on lui vit faire quelque temps après.

Le premier avis en fut donné dans un Billet à Henry, à Fontainebleau, où il étoit allé passer les Fêtes de Pâques ; & il me l'envoya aussi-tôt à Paris, où j'étois demeuré. Voici ce que ce Billet contient : que le Prince

1609.

de Condé, parti de Fontainebleau après les Fêtes, étoit venu accompagné de son Medecin, coucher à Paris chez un pensionnaire d'Espagne : que toute la nuit s'étoit passée à délibérer, avec une violente agitation de la part du Prince, s'il ne se retireroit pas en Espagne dès ce moment même : ce que son Hôte l'avoit empêché de faire, en lui en faisant sentir les conséquences : que le lendemain on avoit apporté à M. le Prince, dans cette même maison, une bourse de mille doublons; avec promesse de lui donner dans peu le reste de ce qu'apparamment il s'étoit déjà fait promettre, par la médiation du Médecin, qu'on accusoit de conduire toute cette trame; parce qu'il avoit déjà travaillé à rompre le Mariage de M. le Prince, & à lui faire épouser Mademoiselle de Maïenne : que cet homme étoit lié avec un autre Médecin Génois, qui avoit été à D. Joan; & qui étoit allé depuis six semaines trouver le Comte Spino-la à La-Haye, d'où il devoit passer jusqu'en Angleterre : ce qui étoit relatif avec un autre Billet d'avis, remis à Béringhen, dont il étoit aussi

fait mention , portant que M. le Prince avoit obtenu des Lettres du Roi d'Angleterre pour les Etats des Pays-Bas. 1609.

Tous ces avis , qu'on prioit Sa Majesté de tenir fort secrets , ne purent lui faire croire M. le Prince capable d'une si grande faute. Henry fit un voyage au commencement de Mai à Paris , d'où il retourna au bout de quelques jours à Fontainebleau ; & M. le Prince l'y suivit : il est vrai que par les discours qu'il y tint publiquement , on auroit pu croire qu'il n'y alloit que pour braver Sa Majesté. » Mon Ami , m'écrivoit Henry le 12 Juin , M. le Prince » est ici , qui fait le diable : vous seriez en colére , & auriez honte des choses qu'il dit de moi : enfin la patience m'échappera ; & je me résous de bien parler à lui. « Pour le punir , le Roi m'ordonnoit de suspendre le payement du Quartier d'Avril de sa Pension , & d'éconduire son pourvoyeur & tous ses Créanciers , qui scachant les libéralités que Sa Majesté avoit faites à ce Prince , à l'occasion de son Mariage , s'adresseroient à moi , comme à celui qui en

1609. étoit le dispensateur. » Si l'on ne le
 » retient pas par ce moyen-là, re-
 » prenoit Sa Majesté, il en faudra
 » prendre quelqu'autre : car il est
 » honteux d'ouïr ce qu'il dit : nous
 » en aviserons ensemble, lorsque vous
 » serez auprès de moi (37). «

(17) Voici comment
 en parlent les Mémoi-
 res pour l'Histoire de
 France. » Le Roi éper-
 » dument amoureux
 » de la Princesse de
 » Condé, met tout
 » le monde en beso-
 » gne, jusqu'à la Me-
 » re du Mari. M. le
 » Prince s'en plaint,
 » & demande congé
 » à Sa Majesté de se
 » retirer avec sa Fem-
 » me, en l'une de
 » ses Maisons. Le Roi
 » le lui refuse rude-
 » ment, & en vient
 » aux injures & me-
 » naces; on dit que le
 » Prince y a répliqué
 » hautement, & a
 » mêlé en ses propos
 » le mot de tyrannie,
 » & que le Roi, en
 » relevant ce mot,
 » lui a répondu : je
 » n'ai fait en ma vie
 » acte de Tyran, que
 » quand je vous ai
 » fait reconnoître
 » pour ce que vous
 » n'étiez point. Le
 » premier a dit pui-
 » les à sa Mere, qui
 » servoit d'instru-
 » ment pour corrom-
 » pre la pudicité de
 » sa Femme.... On
 » disoit que la Mar-
 » quise de Verneuil,
 » qui parle ordinai-
 » rement au Roi, non
 » comme à son Maî-
 » tre, mais comme
 » elle feroit à son Va-
 » let, lui avoit dit,
 » bouffonnant sur ce
 » propos: n'êtes-vous
 » pas bien méchant,
 » de vouloir coucher
 » avec la Femme de
 » votre Fils: car vous
 » sçavez bien que
 » vous m'avez dit
 » qu'il l'étoit. «

Monſieur le Prince me choiſit pour me faire part de ſon mécontentement : en quelle qualité ? c'eſt ce qu'il ne me ſeroit pas facile de dire ; parce que ſi j'ai pu me flater que mes conſeils ne lui étoient pas indifférens ; j'ai dû ſouſçonner d'un autre côté , qu'il cherchoit dans les aſſurances d'attachement qu'on fait à une perſonne de ſon rang , lors même qu'en lui parlant on a la hardieſſe de ne pas l'approuver , un prétexte pour avancer dans la fuite avec quelque vraisemblance , que je ne m'étois point oppoſé au deſſein qu'il avoit de ſortir du Royaume. Cela m'oblige à rendre compte de la converſation que nous eumes enſemble chez moi , où il vint un Mercredi l'après-midi , qu'il ſçavoit que je n'allois point au Conſeil.

Il entra dans mon Cabinet , portant ſur ſon viſage toutes les marques de l'agitation de ſon eſprit ; & je ne fus point ſurpris de ce que ſans autre préambule , il me parla des ſujets qu'il avoit de ſe plaindre de la conduite du Roi à ſon égard. Je lui répondis , en lui rappelant les obligations en quelque manière infinies , que toute ſa Maiſon en général , &

1609.

lui en particulier, avoient à Sa Majesté : obligations, dignes non seulement qu'il lui sacrifiât un dépit conçu sur un simple soupçon, & sur un ombrage peut-être imaginaire, mais un mécontentement même juste. Monsieur le Prince ne goûtant point ces raisons, m'entretint de je ne sçais combien de desseins, qu'il supposoit qu'avoit Henry contre lui, que je n'attribuai qu'à l'effet de l'inquiétude & de la défiance, poussées trop loin; & que je m'imaginai dissiper, en lui représentant d'une manière qu'il ne lui étoit pas possible de ne pas croire sincère, que Sa Majesté, loin d'avoir eu la pensée de se porter à quelque violence contre lui, ne se souviendroit qu'il étoit de son Sang, que pour joindre aux sentimens de douceur naturelle, qu'elle témoignoit pour tout le monde, ceux de l'amitié & d'une distinction marquée: & je me souviens fort bien; qu'au lieu d'avoir accordé par complaisance à Monsieur le Prince, que Henry pût *opprimer un innocent*: paroles qui me furent à la vérité souvent répétées: je lui dis simplement, que les plus coupables étoient ceux qui abusoient

ordinairement le plus de ce terme 1609.
d'innocence; malgré lequel, on ne
laissoit pas de les châtier.

Monſieur le Prince, qui après cela
devoit être en garde contre moi, ne
balança point à me déclarer qu'il
étoit réſolu à ſortir de France. L'idée
ne me vint point de regarder une pa-
role ſi imprudente, autrement que
comme l'effet d'un cœur ulceré: & ſi
je la relevai avec fermeté, c'eſt que
je crus qu'en ces occaſions, la fermeté
doit accompagner le conſeil qu'on
donne: je lui diſ, que je ne pouvois
croire qu'il fût capable de trahir juſ-
qu'à ce point ſon Roi, ſa Patrie,
ſon honneur & ſon devoir: que le
Royaume, & même la Cour, étoit
l'unique ſéjour des Princes du Sang:
que par-tout ailleurs, leur éclat ne
faisoit que ſe ternir: qu'ils étoient
même réputés coupables, de la ſeule
affectation à ſ'arrêter long-temps
dans tout autre endroit; ſ'ils n'en
avoient pas obtenu la permiſſion de
Sa Majeſté. A quoi Monſieur le
Prince avoit reparti, qu'une pareil-
le contrainte ne convenoit ni à ſa
Condition, ni à ſa Naïſſance; je lui
repliquai auſſi abſolument, que les

1609.

Loix de l'Etat obligeoient les Enfans & les Freres du Roi, autant & peut-être plus étroitement encore, que le moindre de ses Sujets : & je le lui prouvai par des exemples tirés de l'Histoire de Louis XI. de feu M. le Duc d'Anjou, & de Henry lui-même, Ce n'étoit pas sur ce ton que M. le Prince avoit souhaité de me voir parler. Je m'apperçus qu'il ne songea plus qu'à paroître, à l'aide de quelques correctifs, se rapprocher de mon opinion : & rien encore ne servit mieux qu'un changement si subit, à me faire comprendre qu'intérieurement il étoit décidé pour le parti, dont ses dernières paroles vouloient me prouver son éloignement.

J'en doutai si peu, qu'apprenant que Monsieur le Prince, au sortir de chez moi, avoit paru tout-à-fait radouci : qu'il s'étoit même plaint à la Reine, qu'on fit courir le bruit qu'il songeoit à quitter la Cour avec éclat ; & qu'il avoit assuré cette Princesse qu'il n'en avoit jamais eu la pensée : ajoutant ces propres paroles, qu'il étoit, *assez content de Sa Majesté* : Qu'enfin il parloit publiquement dans les mêmes termes ; je ne voulus pas

différer d'un moment à venir trouver le Roi, auquel j'assurai, après lui avoir rapporté fidèlement tout ce qui s'étoit passé entre Monsieur le Prince & moi, que dans huit jours il ne seroit plus en France. Il s'en fallut peu que Henry ne me traitât d'extravagant : Il y avoit aussi peu d'apparence, disoit-il, qu'il pût vivre en Prince dans les Pays étrangers, sans le secours qu'il recevoit de sa main ; qu'il y en avoit, qu'il pût emmener tout ce qui lui appartenoit, sans qu'on le vît & qu'on l'empêchât avec la dernière facilité : A quoi Sa Majesté ajouta ce que M. le Prince venoit de dire à la Reine. » Tout ce que
» vous me dites, Sire, répondis-je,
» ne me fait point changer d'opinion : je m'y confirme de plus en
» plus : vous vous en fâchez contre
» moi ; mais le temps & l'événement vous feront connoître que
» j'ai raison. Je vois bien des personnes, poursuivis-je, qui font de cette
» te menée, & qui vous trompent,
» quoiqu'ils vous soient des plus obligés : mais cela ne doit pas être
» trouvé étonnant ; puisque vous aidez vous-même à vous tromper.

1609.

» Vous ne me nommez personne, me
 » dit Sa Majesté, comprenant que je
 » voulois lui parler des Domestiques
 » de la Reine; mais je vois bien qui
 » vous voulez dire. « Cela n'étoit pas
 bien difficile; & ni le Roi, ni moi,
 n'étions pas les seuls qui voyons que
 la Cabale jouoit ici un étrange ma-
 nége: car non-seulement elle débi-
 toit comme certaines, mille choses
 supposées, sur le compte du Roi &
 de la Princesse de Condé; il n'y au-
 roit eu en ceci qu'une malignité or-
 dinaire: mais ce qu'on ne sçauroit
 bien caractériser, c'est l'art détesta-
 ble avec lequel ces gens sçavoient
 faire servir leurs impostures à rendre
 le Roi souverainement odieux à la
 Reine, & à forcer cette Princesse à
 s'abandonner à eux du soin de sa con-
 duite: delà tous ces complots, où,
 sans qu'elle le sçût, on osoit se servir
 de son nom: delà, les motifs de
 mille nouvelles instances, pour ne
 pas différer plus long-temps la céré-
 monie du Couronnement dont il a
 été parlé.

Il ne se passa que quatre jours de-
 puis celui où je m'entretenois ainsi
 avec le Roi, jusqu'à celui de l'éva-

sion de M. le Prince. Le 29 Août (28),
à onze heures du soir, comme je ve-
nois de me coucher, je vis entrer
Praslin dans ma chambre, qui me dit

1609.

» (28) Le dernier
» de Novembre « (&
non pas le 29 Août ;
ce qui est une faute de
date dans nos Mé-
moires) » Monsieur
» le Prince, dit le
» Maréchal de Bas-
» sompierre, partit
» de la Cour, pour
» s'en aller à Muret,
» d'où il partit avec
» Rochefort & Ton-
» ray, & un Valet de
» Chambre qui por-
» toit en croupe Ma-
» dame la Princesse sa
» Femme, Mademoi-
» selle Du-Cerceau,
» & une Femme de
» Chambre, nom-
» mée Philippette, &
» s'en alla à Landre-
» cy. Le Roi jouoit en
» son petit Cabinet,
» quand d'Elbene pre-
» mièrement, puis le
» Chevalier du Guet,
» lui en portèrent la
» nouvelle. J'étois le
» plus proche de lui.
» Il me dit tout bas à
» l'oreille : Bassom-

» pierre mon Ami,
» je suis perdu : cet
» homme mène sa
» femme dans un
» bois, je ne sçais si
» c'est pour la tuer,
» ou la mener hors
» de France : Prends
» garde à mon argent
» & entretiens le Jeu,
» pendant que je vais
» sçavoir de plus par-
» ticulières Nouvel-
» les... Chacun se re-
» tira du Jeu, & je
» pris l'occasion de
» rapporter au Roi
» son argent, qu'il
» avoit laissé sur la
» table. J'en traitai où il
» étoit, & ne vis ja-
» mais un homme si
» éperdu, ni si trans-
» porté. « Bassom-
pierre raconte ensuite
tout ce qui se passa
dans la Chambre de
la Reine, & le conseil
que donna M. de Sul-
ly au Roi de la même
manière que le rap-
portent nos Mémoi-
res. Henry IV. don-

1609.

que le Roi me demandoit, & que je
 vinssse, tout-à-l'heure, » Hé ! mon
 Cousin, que pense faire le Roi, lui
 répondis-je, dans le premier mouve-
 ment, & sans lui donner le temps de
 s'expliquer ? » Pardieu ! il me fait
 » mourir, à force de me tourmenter ;
 » je ne sçauois vivre & ne dormir
 » point. Il faut, poursuivis-je avec
 » impatience, & croyant que ce voya-
 ge étoit un de ceux dont je pouvois
 me dispenser par de bonnes raisons,
 » il faut que je me leve demain à
 » trois heures du matin, pour voir
 » des Lettres & des Etats que j'ai re-
 » çus, & y faire réponse : il me faut
 » faire des Agenda de tout ce que je
 » dois faire dans la journée ; de ce
 » qui se doit faire au Conseil ; de ce
 » que je dois dire au Roi ; & de ce
 » que mes Commis, mes Secretaires

na sur cet enlèvement
 de la Princesse de Con-
 dé, de si fortes mar-
 ques de douleur &
 de désespoir, que
 quelques Ecrivains
 mal instruits, tels
 que l'Auteur de l'His-
 toire de la Mere &
 du Fils, ont avancé
 que la Guerre qu'il

alloit porter en Flan-
 dre, lorsqu'il fut as-
 assiné, avoit en par-
 tie pour objet de con-
 traindre l'Archiduc à
 lui remettre cette
 Princesse entre les
 mains. Voyez aussi
*Mézerei & autres His-
 toriens.*

» & tous ceux qui sont sous mes
» Charges, doivent faire aussi. Ju- 1609.
» gez si j'ai du temps à perdre; & si
» m'en allant à cette heure au Lou-
» vre; d'où je ne scaurois revenir,
» quelque diligence que je fasse,
» qu'il ne soit deux ou trois heures
» après minuit, je me puis acquitter
» de tout cela, avant qu'il soit huit
» heures du matin, qu'il faut que je
» me rende au Conseil. Quant à tout
» le reste de la journée, il ne faut
» point parler de travailler dans mon
» cabinet; je l'employerai toute en-
» tière à donner audience à un cha-
» cun, & à parler aux Comptables
» & autres Officiers, qui ont affaire
» à moi. Je vois bien tout cela, me
» dit Praslin, & le Roi lui-même
» ne l'ignore pas: car il a dit tout
» haut devant la compagnie, que j'al-
» lois vous mettre en colere, venant
» vous chercher à une heure aussi in-
» due, qui est le seul tems que vous
» ayez pour vous délasser le corps &
» l'esprit; mais il n'y a remede, Mon-
» sieur; il faut venir: car c'est pour
» une affaire qui lui agite fort l'es-
» prit, & à laquelle il est persuadé
» que s'il y a quelque remede à ap-

1609.

» porter, vous seul en êtes capable.
 » L'homme que vous sçavez, comme
 » le Roi a dit que vous l'aviez bien
 » prédit, s'en est allé; & a même em-
 » mené avec lui les Dames en crou-
 » pe: ce qui est de pis. Ho, ho! re-
 » pris-je, c'est donc pour cette affai-
 » re-là qu'on me demande? Vrai-
 » ment il y aura de la colere: car je
 » me doute bien que nous ne nous
 » trouverons pas tous de même opi-
 » nion: je sçais bien que Mars & Ve-
 » nus sont en bonne intelligence,
 » mais cependant si nous voulons
 » avoir de bons succès par le pre-
 » mier, il faut que l'autre cede; &
 » cela peut nous fournir quelque
 » bonne raison pour accélérer les
 » affaires. Or, allons donc, mon
 » Cousin. «

J'arrive au Louvre, où je trouve
 le Roy dans la Chambre de la Rei-
 ne, se promenant la tête baissée &
 les mains jointes sur le dos. Avec la
 Reine étoient presens MM. de Sille-
 ry, de Villeroy, de Gévres, de La-
 Force, La-Varenne & quelques au-
 tres, collés contre les murs, & assez
 écartés les uns des autres pour ne
 pouvoir même se parler bas, » Hé-
 bien!

bien! me dit Henry, en me prenant
 par la main, si-tôt qu'il me vit en-
 trer, „ notre homme s'en est allé,
 „ & a tout emmené : qu'en dites-
 „ vous? Je dis, Sire, répondis-je,
 „ que cela ne me surprend pas ; &
 „ que depuis qu'il parla à moi à l'Ar-
 „ cenal, je me suis toujours attendu
 „ à cette escapade, que vous auriez
 „ bien empêchée, si vous eussiez
 „ voulu me croire. Je me doutois
 „ bien que vous m'alliez dire cela,
 „ reprit ce Prince : mais il ne faut
 „ point parler des choses passées,
 „ auxquelles aussi-bien on ne sçauroit
 „ remédier ; pensons seulement à
 „ l'avenir, & voyons ce qu'il y a à
 „ faire présentement : Dites-m'en le
 „ premier votre avis ; car je ne l'ai
 „ encore demandé à personne. Sire,
 „ je ne suis pas, repartis-je, encore
 „ assez bien informé de routes les
 „ circonstances de cette affaire ; &
 „ je n'y ai pas encore pensé autant
 „ qu'elle le mérite : Je vous supplie
 „ de me laisser dormir dessus ; & de-
 „ main je viendrai vous trouver, &
 „ je tâcherai de vous donner un bon
 „ avis ; au lieu que si vous me pres-
 „ sez maintenant, je ne vous dirai

1609.

„ rien qui vaille; car mon jugement
 „ ne va pas si vite. Non, interrom-
 „ pit Sa Majesté, c'est tout le con-
 „ traire; je vous connois bien: di-
 „ tes-moi donc ce qu'il vous en sem-
 „ ble. Sire, je ne sçaurois, dis-je en-
 „ core; & infailliblement si vous me
 „ pressez si fort, je ne dirai rien qui
 „ vaille: de grace excusez-moi jus-
 „ qu'à demain. Point du tout, ré-
 „ pliqua Henry, je veux que vous
 „ parliez tout presentement: que
 „ dois-je faire? Rien du tout, lui
 „ répondis-je, ne pouvant plus recu-
 „ ler. Comment! rien? s'écria-t-il;
 „ ce n'est pas là un avis. Pardonnez-
 „ moi, Sire, repris-je, c'en est un,
 „ & un des meilleurs que vous puis-
 „ siez prendre: il y a des maladies
 „ qui veulent plutôt du repos que
 „ des remedes; & je crois celle-ci
 „ de cette nature. Tout ce raisonne-
 „ ment n'est pas de saison, insista
 „ Henry, avec la même impatience;
 „ il faut des raisons; quelles sont les
 „ vôtres? Je n'en ai point de bon-
 „ nes, dis-je, si elles sont contraires
 „ à vos desirs: il me semble pour-
 „ tant que la chose parle d'elle-mê-
 „ me, & qu'elle veut qu'on attende

quelqu'éclaircissement, avant que
 „ de rien entreprendre, afin qu'il
 „ vous serve à prendre une bonne
 „ résolution : en attendant je trouve
 „ qu'il seroit à propos de ne parler
 „ de cette affaire, que le moins qu'il
 „ est possible, & de faire semblant
 „ qu'elle n'est d'aucune conséquence,
 „ & qu'elle ne vous inquiète en aucu-
 „ ne maniere „

1609.

J'appuyai ce sentiment d'une ré-
 flexion qui me paroissoit juste ; c'est
 que le bon ou le mauvais accueil que
 les Espagnols feroient à M. le Prin-
 ce, dépendroit peut-être de l'impres-
 sion forte ou foible que son évafion
 auroit causée au Roi : enforte qu'il
 n'étoit pas impossible qu'ils ne refus-
 sent ce Prince avec mépris, pour s'é-
 pargner la dépense qu'il alloit coû-
 ter ; sur-tout si l'on pouvoit avec cela
 leur faire concevoir quelque soup-
 çon, que cette démarche du Prince
 de Condé ne se faisoit que d'intelli-
 gence entre Sa Majesté & lui „ Quoi !
 „ disoit le Roi, en branlant la tête,
 „ vous voudriez qu'un petit Prince
 „ mon voisin retirât contre mon gré
 „ le premier Prince de mon Sang,
 „ sans en témoigner du ressentiment ?

1609.

» Voilà un beau conseil; aussi n'en
 » ferai-je rien; je veux que Praslin
 » (29) parte dans quelques jours,

(29) » Praslin par- encore de résolution,
 » tit effectivement: par les conseils du
 » mais l'Archiduc lui Marquis Spinola, &
 » répondit qu'il n'a- qu'il traita ce Prince
 » voit jamais violé le avec toutes sortes
 » droit des Gens à d'honneurs. *Mém. de*
 » l'occasion de qui *Bassomp. tom. 1. pag.*
 » que ce fût; & qu'il 28.
 » se garderoit bien de Le Pere Daniel dans
 » commencer à com- son Histoire de Fran-
 » mettre cette faute, ce, *tom. 4. tom. 10. pag.*
 » par la personne du 437. a tiré sur cet in-
 » premier Prince du cident; des éclaircis-
 » sang de France: & semens des Lettres de
 » peu après lui envo- la Bibliothèque de M.
 » ya de l'argent & es- l'Abbé d'Autres; par
 » sorte d'hommes, lesquelles il est prou-
 » pour venir à Bruxel- vé que Henry IV. en-
 » les. *ce Mém. pour voya secrètement le*
 » *l'Hist. de Fr. an. 1609.* Marquis de Coëuvres
 Les Mémoires de Bas- à Bruxelles, pour ra-
 fompierre portent, cher d'enlever la Prin-
 que l'Archiduc se sen- cesse de Condé: &
 tie d'abord si fort que ce dessein n'é-
 ébranlé de la déclara- choya, que parce que
 tion de M. Praslin, Henry l'ayant décou-
 qu'il envoya prier M. vert à la Reine, cette
 le Prince de ne faire Princesse dépêcha aus-
 que passer dans ses si-rôt un Courier au
 Etats, sans s'y arrê- Marquis Spinola, qui
 ter; quoiqu'il lui eut fit prendre à la Prin-
 auparavant promis de cesse de Condé un ap-
 le recevoir: mais partement dans le Pa-
 qu'ensuite il changea- lais.

» pour faire sçavoir mon intention.
 » Je vous avois bien dit, Sire, repris-
 » je, que ne m'ayant pas donné assez
 » de tems pour y penser, je ne dirois
 » rien qui vaille. Il me vient une au-
 » tre idée dans l'esprit qui ne nuira
 » point à ce que vous voulez faire;
 » mais je ne puis vous la dire que
 » dans deux jours; & je suis assuré
 » que vous en serez plus content que
 » de ma première proposition. « Sa
 Majesté y consentit, & me dit en
 m'embrassant : » Allez vous coucher,
 » & dormez jusqu'à huit heures : car
 » j'aime mieux que le Conseil ne se
 » tienne point demain, & que mes
 » affaires ordinaires demeurent pour
 » ce jour-là, que d'incommoder votre
 » santé «.

Je ne me trompois point lorsque
 je croyois que l'autre ouverture que
 j'avois à faire à Sa Majesté, au sujet
 de la retraite de M. le Prince en
 Flandre, seroit plus de son goût. El-
 le vint trois jours après à l'Arcenal,
 me la demander. Nous fumes enfer-
 més une heure dans mon cabinet :
 mais je ne dois rien révéler de ce qui
 s'y passa entre nous. Le Roi dit tout-
 haut, en sortant : » Adieu, mon

1609.

» Ami : ne venez point ; achevez mes
 » affaires , & sur-tout travaillez à l'é-
 » xécution de l'ouverture que vous
 » m'avez faite : car je la trouve bien
 » meilleure que le conseil que vous
 » me donnâtes dans la Chambre de
 » ma Femme au Louvre «.

Monsieur le Prince crut devoir
 chercher à justifier son action , en
 écrivant quelques jours après une
 Lettre (30) au Roi. Il en adressa en

(30) » Ledit Prince » plaira de m'honno-
 » écrivit au Roi , qu'a » rer. « *Mém. pour*
 » grand regret il étoit *l'Hist. de Fr. ann. 1610.*
 » sorti de la Cour » Siri. qui traite fort au
 » pour sauver la vie long l'Affaire de l'é-
 » & son honneur , & vation de M. le Prin-
 » non à intention de ce ; *Mém. Récond. t. 2.*
 » lui être jamais au p. 82. & suiv. joint
 » tre que son très- plusieurs autres parti-
 » humble Parent , fi- cularités , à celles
 » dèle Sujer & Servi- qu'on voit rapportées
 » teur. Je ne ferai ja- ici ; mais dont la plus
 » mais rien , ajoutou- grande partie ne me
 » il , contre le service paroissent pas mériter
 » de Votre Majesté , qu'on y ajoute beau-
 » si je n'y suis forcé : coup de foi ; comme ,
 » & je la prie de ne lorsqu'il avance har-
 » trouver mauvais , si dement , sur des bruits
 » je refuse de voir ou populaires , que le
 » recevoir de qui que seul motif qui porta
 » ce soit , les Lettres Henry IV. à entre-
 » qu'on m'écrivoit de prendre la Guerre
 » la Cour , hormis contre les Espagnols ,
 » celles dont il vous fut de les obliger à lui

même temps une seconde à M. De-
Thou, beaucoup plus ample & plus
réfléchie; dans laquelle, entr'autres
choses, il insinuoit que j'étois la
cause de sa sortie de France. » Qu'il
» accuse sa malice, disoit le Roi, &
» celle de beaucoup d'autres qui l'ont
» conseillé, & non pas vous. Je veux
» que vous lui répondiez par une
» bonne Lettre, où vous lui représen-
» tiez tout ce qui s'est passé; & qu'a-

1609.

renvoyer la Princesse
de Condé : & que
voyant que malgré ses
menaces, ils persis-
toient à la lui refuser,
il se repentit d'avoir
poussé les choses si
avant. Il ajoute, con-
tre l'honneur de cette
Princesse, qu'elle étoit
de moitié dans cette
intrigue contre son
mari, qu'elle n'ai-
moit point, à cause
d'une infirmité natu-
relle, ou procurée,
qui suffit pour rendre
un mariage nul : qu'elle
brûloit d'envie de
retourner en France ;
qu'elle continua à re-
cevoir à Bruxelles des
Lettres galantes de
Henry IV; & que le

Prince de Condé con-
nut si bien les disposi-
tions de sa Femme à
son égard, qu'il en fit
éclater son ressentiment ; & qu'il parla
publiquement à son
retour, de faire casser
son Mariage. Ce que
Siri dit de plus vrai,
c'est que le Roi résista
opiniâtrément à tous
les sages conseils que
lui donnerent en cette
occasion, le Nonce,
quelques-uns de ses
Conseillers, & sur-
tout le Duc de Sully ;
qu'il loue aussi de la
manière ferme & li-
bre dont il parla &
écrivit au Prince de
Condé.

1609.

» vec le respect dû à sa qualité, non
 » à sa personne, vous lui disiez tou-
 » tes ses vérités, & à quelle misere
 » il s'expose infailliblement, s'il ne
 » rentre dans son devoir. Je m'en vais
 » donc chez moi, Sire, lui répondis-
 » je, (car nous étions alors chez M.
 » le Cométable) pour en faire un
 » projet, & vous l'apporter. Non,
 » non, reprit Sa Majesté : je veux
 » que vous écriviez ici présentement ;
 » je vous ferai donner de l'encre & du
 » papier. Mais, Sire, répliquai-je,
 » cette Lettre est de conséquence ;
 » elle mérite bien qu'on y pense &
 » qu'on l'examine attentivement, a-
 » vant que de l'envoyer : car d'un
 » côté, il faut qu'elle vous satisfasse ;
 » d'un autre, qu'elle soit convenable
 » à la Qualité de M. le Prince & à
 » la mienne ; & que personne, soit
 » en France, soit dans les Pays Etran-
 » gers, ni lui-même, que vous voyez
 » bien ne chercher que les occasions
 » de m'accuser & de me blâmer, ne
 » puissent y trouver sujet de le faire :
 » Je n'ai pas assez de ressources dans
 » l'esprit, pour faire si bien avec tant
 » de précipitation. « J'eus beau dire ;
 je fus obligé d'écrire cette Réponse à

l'heure même en présence de Sa Ma-
jesté, & sur un bout de la table près
de laquelle nous étions assis. Le Roy
ne laissa pas d'être fort content de la
maniere dont je m'expliquois avec le
Prince : le voici en gros.

Je me plaignois d'abord à ce Prin-
ce, de ce qu'après avoir cru qu'il me
consideroit assez, pour n'avoir eu
d'autre intention en venant chez moi,
que de me demander mon conseil, il
me forçoit aujourd'hui à le soupçon-
ner de n'y être venu que pour me sur-
prendre : qu'au reste il sçavoit mieux
que personne, qu'il m'avoit inutile-
ment rendu ce piège. A cette occa-
sion je déduisois, moins pour lui que
pour le Public, tout ce qui s'étoit
passé dans notre entretien de l'Arce-
nal ; comme on l'a vû il n'y a qu'un
moment. Après quoi, je lui appren-
ois sans beaucoup de ménagement,
qu'ayant, malgré toute son affecta-
tion, pénétré son dessein, j'en avois
averti le Roi qui l'auroit bien em-
pêché de l'exécuter, s'il m'avoit cru,
ou s'il n'avoit pas été si bon & si in-
dulgent. Je ne m'excusois à M. le
Prince, du conseil que j'avois donné

1609.

à Sa Majesté contre lui, que parce que c'étoit le bien de l'Etat, de Sa Majesté, & le sien à lui même, pour peu qu'il y fit attention; ce qui me faisoit passer à lui mettre devant les yeux les suites d'une démarche si peu mesurée; qu'avoit-il à attendre des Archiducs & des Espagnols, qui le regardant comme un fardeau inutile pour eux, insulteroient par la fierté de leurs traitemens à son malheur, & s'en applaudiroient intérieurement? Je faisois parler la voix de l'honneur, de la vertu, de la Naissance & du devoir, contre une faute, dont j'exhortois le Prince à chercher au plutôt le pardon. Je joignois à la prière des offres de service, qui lui prouveroient mon zele & mon attachement pour sa personne.

On conviendra sans peine que ce discours auroit été un peu fort dans la bouche de quelqu'un, qui, dans la supposition de connivence, eût pu être foudroyé par un seul mot de réplique, d'une personne telle que le Premier Prince du Sang. Je fis plus: afin qu'on ne se retranchât pas à dire que j'avois évité de toucher au Con-

v M

Je suis obligé de vous en faire Réponse

tenu de la Lettre écrite à De-Thou; j'ajoutai à M. le Prince, que les politesses, les louanges & les remerciemens, dont il m'avoit comblé à l'Arcenal, alloient être mal payés, à mon regret, par la nécessité où sa Lettre me mettoit de faire connoître la vérité, d'une maniere qu'il ne trouveroit peut-être pas facile à accorder avec le respect que je lui devois: qu'il devoit me rendre intérieurement toute la justice que je méritois; mais qu'il éprouvoit aujourd'hui, que le premier pas que fait tout homme hors de son devoir, lui fait aussi manquer par une suite nécessaire, à toutes les loix de la sincérité: qu'enfin quelle que fût son intention, en me prenant ainsi à partie, j'avois toujours tenu à gloire & à honneur, d'être ainsi traité par les Ennemis du Roi & de l'Etat: & que je priois le Ciel d'inspirer à M. le Prince un conseil, qui pût faire oublier que sa faute lui avoit fait donner avec justice ces deux noms. Cette Lettre (31) devint

1609.

(31) » Les Lettres » Prince de ... fin-
 » que M. le Duc de » rent rejetées: par
 » Sully écrivit à M. le » son Excellence. la

1609.

publique, & demeura sans réplique : ce qui détruisit dans l'esprit de mes ennemis mêmes, les imputations de M. le Prince.

Il y eut une contestation entre Villeroy & De-Fresne, au sujet des Lettres (32) que le Roi fit écrire, deux jours après la sortie de M. le Prince, dans toutes les Provinces; pour y faire sçavoir ses intentions sur cet événement. Villeroy en composa un modèle, auquel il voulut que tous les autres Secretaires d'Etat

» quelle fit réponse
» à ceux qui les lui
» présenterent, qu'il
» ne vouloit rien re-
» cevoir venant de
» sa part. « *L'Etoile*
ibid.

(32) Voyez encore dans le *Vol.* 9772. *Mss. Royaux*, la Som-
mation faite au Prin-
ce de Condé, au mois
de Février 1610, à
Bruxelles, par le
Marquis de Cœuvres,
MM. de Berny &
Manicamp, de la
part du Roi, de re-
venir en France, sous
peine de se rendre

coupable du crime de
Lèze-Majesté; & le
refus que fit ce Prin-
ce, d'y déférer. Le
Parlement rendit con-
tre lui un Arrêt, par
lequel il le condam-
na à subir tel châ-
timent qu'il plairoit
à Sa Majesté d'or-
donner. Henry IV.
alla lui-même au
Parlement solliciter
cet Arrêt; & pour
marquer sa douleur,
il y alla sans pompe
& sans suite: il
s'assit à la place du
Premier Président
sans dais ni marche-

se conformassent. De-Fresne trouva
 que les termes en étoient peu dignes
 de la majesté de celui, dont elles
 étoient supposées partir : ce qui étoit
 vrai ; & comme il passoit avec vérité
 pour avoir une aussi bonne plume
 que son Confrere , il craignit de se
 faire siffler , en envoyant cette Let-
 tre , comme écrite de sa main , à tous
 ceux avec lesquels sa Charge le met-
 toit en relation : il vint me confier
 son embarras , & me prier de l'en
 tirer.

Je n'ai rien à dire des Affaires du
 Corps Protestant , sinon , qu'il se
 soutint heureusement contre les ca-
 lomnies qu'on continuoît d'inventer
 contre lui , & de faire passer jusqu'à
 Sa Majesté , par des avis & des dis-
 cours de toute espece. Il fut adressé
 au Roi une Lettre , datée du dernier
 Juillet , supposée écrite de La-Ro-
 chelle , d'une main contrefaite , &
 faussement signée *Emmanuel de La-
 Faye*. On y donnoit avis , que dans
 une Assemblée tenue à Saint-Mai-

pied : le Parquet gar- | siers du Parlement ,
 dé comme à l'ordi- | au lieu des Officiers
 naire , par les Huif- | de Sa Majesté.

1609. xant, le Ministre de Blois, nommé Viguiier, avoit fait présenter un Livre, ayant pour titre *Le Théatre de l'Antechrist*, scandaleux, disoit-on, & emporté au dernier point : qu'il avoit été résolu dans cette Assemblée, qu'on le feroit imprimer, après qu'il auroit été communiqué à l'Académie de Saumur : & que ce Livre (33) étoit actuellement sous la presse, malgré les défenses formelles de Sa Majesté.

Cette Lettre (34) est remplie de tant de minuties, & la passion s'y fait voir si à découvert, qu'on me sçaura gré de la supprimer. A qui l'Auteur se flattoit-il de faire croire, par exemple, que les Rochellois fortifioient leur Ville, s'attendant à avoir bientôt un Siège à soutenir; & qu'il s'étoit tenu

(33) Le Supplément de la Religion; lement au Journal de Roi fit une réprimande à ce Pere, & donna ordre qu'on supprimât le Livre, qui en effet ne parut plus. *Ann. 1609.*
(34) On peut la voir dans les Mémoires de Sully. Tome 4. pag. 335.

une Assemblée de Protestans à Marseille, pour obliger le Roi à accorder la convocation des Etats du Royaume? Du-Plessis étoit celui sur lequel on faisoit rouler ces complots; tous absolument faux, si l'on excepte les murmures contre la Gabelle dans le Mirebalais & le Loudunois, dans lesquels encore il n'y avoit qu'un très-petit nombre de Protestans qui trempassent. Quant à Du-Plessis, ce fut lui-même qui en donna le premier avis à Sa Majesté; & je me crus obligé, tout mon ennemi qu'il s'étoit montré jusqu'alors, de rendre témoignage à son innocence; lorsque je persuadai au Roi, qui me pressoit de faire un voyage en Poitou, pour réprimer ces prétendus desseins des Réformés, que les véritables ennemis de Sa Majesté cherchoient à se cacher, en donnant ce nom à des personnes qui ne le méritoient point. Du-Plessis me remercia par une longue Lettre, qui contient une justification en forme contre tous ces chefs d'accusation.

III L'Avis suivant, qui me fut donné par un Gentilhomme d'honneur,

1609.

paroit mieux circonstancié, & plus digne qu'on y fasse attention. Dans une des rues de la Flèche, nommée *des Quatre-Venis*, & proche l'Hôtellerie où pend une Enseigne de même nom, demouroit depuis quelques mois un nommé Médor, natif d'Avranches, chez une Veuve, appelée Jeanne Huberson; qui logeoit des Ecoliers de bonne Maison, dont ce Médor avoit la conduite. Une Nièce de cette Veuve, âgée d'environ vingt-six ans, nommée Rachel Renaud, qui demouroit avec sa Tante & un Cousin, aussi nommé Huberson, entrant un jour dans l'étude de Médor, y trouva un Livre qui attira sa curiosité: il étoit doré par-tout, relié très-proprement avec des rubans bleu & incarnat, & épais d'un pied. L'ayant ouvert, elle vit que ce Livre, écrit seulement jusqu'à la moitié, l'étoit moitié encre, moitié sang; & qu'il étoit plein de signatures, presque toutes de sang, parmi lesquelles sa surprise ne l'empêcha pas de distinguer & de reconnoître celle de Médor; d'un nommé Du-Noyer, d'un Village aux environs de Paris près de

Villeroy ; & d'un nommé Du-Cros, 1609.
d'auprès de Billon en Auvergne, qui
avoit jadis appartenu au Duc de Mer-
cœur. Elle connoissoit ces deux hom-
mes ; parce qu'ils venoient souvent
voir son Hôte.

En sortant du cabinet pour por-
ter ce Livre à sa Tante, elle rencon-
tra Médor, qui le lui arracha des
mains ; en lui demandant avec cole-
re, ce qu'elle en vouloit faire : à quoi
elle répondit ingénument, qu'elle
l'avoit trouvé si joli, qu'elle avoit
voulu le faire voir à sa Tante. Elle
lui demanda ce que signifioient ces
signatures de sang, qu'elle y avoit
vûes. Médor craignit qu'elle n'eût
porté la curiosité jusqu'à y chercher
l'Écrit, à la suite duquel étoient tou-
tes ces souscriptions ; qui renfermoit
une association des Conjurés contre la
Personne du Roy : & il lui dit que
c'étoit un serment, que l'intérêt de
la Religion faisoit faire à quantité de
zélés Catholiques, de demeurer fi-
dellement attachés au Pape. Ce qui
n'empêcha pas que la fille n'en par-
lât à sa Tante & à son Cousin, le
seul de toute cette maison qui fût

276 MEMOIRES DE SULLY;

1609, de la Religion Réformée; & qui trouva cette découverte si grave, qu'après avoir tiré de la Fille tout ce qu'elle avoit vû; il alla en faire part à la personne qui m'en donna l'avis, avec tous les éclaircissemens nécessaires (35).

(35) Ni L'Etoile, ni le Continuateur de M. De-Thou, ni le Pere Châlons, ni même D'Aubigné, enfin aucun que j'sçache, des Historiens de ce temps-là, les plus ouvertement déclarés contre les Jésuites, excepté le seul Mezerai, n'a parlé, ni par conséquent rien cru de cette Conspiration contre le Roi, ou complot d'une nouvelle Ligue: car on ne sçait lequel de ces deux sens donner à un récit, qui étant destitué de preuves, peut signifier tout ce qu'on veut, ou pour mieux dire, ne signifie rien du tout. Mezerai lui-même, qui tient pour l'opinion d'une nou-

velle Ligue, pendant que le Duc de Sully conclut des mêmes paroles, pour un attentat contre la personne de Henry IV. Mezerai, dis-je, en parle, *Abregé Chronol. & Hist. in-fol. imprimé à Paris en 1667, Tom. 5. pag. 1443*, de manière qu'on voit clairement, qu'il ne fait que copier les Mémoires de Sully. Or comme dans ces Mémoires, unique source de cette accusation, elle n'est appuyée que sur le témoignage seul d'une jeune fille, & qu'elle y demeure dans les termes d'une simple conjecture; tout homme sensé se gardera bien d'en tirer aucune induction maligne, ni

Le Livre avoit été incontinent enlevé de la Chambre de Médor, & porté, comme le croyoient Huberson & la Fille, chez Du-Cros; dont ils donnoient l'adresse, chez un nommé Dreuillet, demeurant dans une maison hors l'enceinte de la Ville; appartenant la Porte Saint-Germain, du côté droit; afin qu'on pût aller l'y chercher, si l'on trouvoit que cela fût nécessaire. Ce Dreuillet avoit aussi en pension chez lui plusieurs enfans de qualité, sur-tout de la Province de Bretagne; parce qu'il avoit pareillement été au service du Duc de Mer-

1609.

pour la renaissance de la Ligue: ce qui est une idée folle & chimérique; ni quant à l'assassinat de Henry IV. dont on ne voit nulle part que l'Auteur eût aucune relation à La-Flèche. Mais en supposant de plus le prétendu complot bien avéré; je ne vois pas qu'il intéresse en aucune manière les Jésuites, que la fille déposante ne charge en rien. L'a-

mour de la vérité m'a porté à faire cette remarque; parce qu'on ne voit que trop de ces personnes, dont l'imagination vive, & encore échauffée par la prévention & la passion, n'a besoin que de la plus simple petite conjecture, ou du moindre mot hazardé, pour porter des jugemens, que l'importance de la chose rend encore plus condamnables.

1609. cœur. Du-Cros étoit l'ame de toute cette cabale. Une Congrégation chez les Jésuites, dans laquelle il tenoit une des principales places, & où il étoit souvent chargé de faire des discours publics, lui donnoit toutes les commodités possibles, pour associer à ses noirs desseins un grand nombre de personnes : c'est par ce moyen que Médor & Du-Noyer l'avoient connu.

A ces lumières se joignirent toutes celles que je pus tirer moi-même ; ayant jugé à propos de faire partir dès le lendemain du jour que me fut rendu le Billet d'avis, c'est-à-dire, le 19 Octobre, une personne sûre, avec ordre de l'approfondir. Mais quoiqu'il ne se découvrit rien qui ne le confirmât, & que la fille offrit de soutenir sa déposition devant telle personne qu'on voudroit, en présence de Sa Majesté elle-même, le crédit & l'adresse de ceux que cette accusation intéressoit, furent assez forts pour livrer au silence une affaire, qui assurément devoit être poursuivie. Les dissensions domestiques & les

pratiques intestines, furent les deux fléaux qui poursuivirent Henry jusqu'au dernier moment de sa vie, après qu'il se fut défait de celui de la Guerre. Le Comte d'Auvergne étoit toujours dans la prison de la Bastille. Il fit demander à Sa Majesté, qu'il lui fût permis de changer d'air, pour cause d'indisposition; & il fut transporté dans le pavillon sur l'eau, qui est au bout du jardin de l'Arcenal: mais on lui donna des Gardes, tout le temps qu'il y séjourna: il obtint encore une autre fois la permission de parler au Sieur de Châteaumorand.

La bonne santé de Henry ne fut interrompue cette année, que par quelques légères atteintes de Goutte. Il ne prit point les eaux; parce qu'elles ne valurent rien. M. le Dauphin & tous les Enfans de France, jouirent aussi d'une bonne santé. Henry ne fit pas moins de séjour que de coutume, à Fontainebleau; il y passa l'Automne entier, après un voyage de quelques jours

pendant le mois d'Août, à Mon-
 1609. ceaux; & il revint à Paris, comme à
 l'ordinaire, au commencement de
 l'Hiver.

Fin du Vingt-sixième Livre.





MEMOIRES DE SULLY.



LIVRE VINGT-SEPTIÈME.



E qui me reste à dire de cette année, regarde les Affaires Etrangères, que je commencerai par celles des Provinces-Unies. Le Roi leur fit encore délivrer au mois d'Avril une somme de trois cens mille livres : Preaux alla porter aux Etats l'agréable nouvelle de cette gratification, & m'apporta l'ordre de Sa Majesté de faire transporter cette somme à Dieppe, où elle devoit être chargée sur un Vaisseau de la République. Henry crut devoir cette dernière récompense, aux égards qu'eut

1609.

1609.

le Conseil des Provinces-Unies, de lui donner la principale part dans son Accommodement avec l'Espagne; car c'est en cette année que fut enfin conclue cette Trêve (1) attendue pendant fort long-temps, & si également souhaitée de tout le monde, que ceux qui du commencement s'y étoient montrés les plus contraires, & le Prince d'Orange lui-même, y donnèrent à la fin les mains.

Je ne rapporterai point le Traité qui en fut dressé à La-Haye, lieu ordinaire des Conférences; mais seulement, celui de l'intervention des Rois de France & d'Angleterre, comme garant de l'exécution. La date de cette Pièce, passée, comme la précédente, à La-Haye, est du 17 Juin 1609, en présence de Messire Pierre Jeannin, Chevalier, Baron de Changy & Montreu, Conseiller de Sa Majesté Très-Chrétienne

(1) Il est bon de consulter, tant sur les Négociations de cette fameuse Trêve, que sur toutes les Affaires de Flandre, dont il a été fait mention dans ces Mémoires, les

Vol. des Mss. Royaux, cotes 9759. 9981. 9005. de Merc. Franç. Matthieu, Vittorio Siri, & les Historiens particuliers de cette République,

en son Conseil d'Etat, & son Ambassadeur extraordinaire auprès des Etats, & Messire Elie de La-Place, Chevalier, Seigneur de Ruffy, Vicomte de Machaut, aussi Membre du Conseil d'Etat du Roi, Gentilhomme ordinaire de la Chambre & son Ambassadeur ordinaire; tous les deux, au nom & comme ayant charge de Très-Haut & Très-Puissant & Très-Excellent Prince, Henry Quatrième, &c. Les noms des deux Ministres de Sa Majesté Britannique y sont ensuite, avec les mêmes qualifications d'Ambassadeurs Extraordinaires & Ordinaires; & après ceux-ci, ceux des Conseillers & Ministres des différentes Provinces des Pays-Bas: avec obligation réciproque de faire ratifier le contenu au présent Traité, dans deux mois, par les Parties respectives.

L'intervention & la garantie y sont exprimées de la manière suivante: que les deux Rois n'ayant pu, quelques soins qu'ils se fussent donnés, parvenir à établir une Paix véritable & solide, entre les deux Puissances en guerre, s'étoient réduits à leur proposer une Trêve à longues an-

1609.

1609.

nées; sur laquelle il s'étoit encore rencontré des difficultés, qui vraisemblablement en auroient rompu le projet, si leurs Majestés pour le bien des Parties, & pour l'entière assurance des Etats, n'avoient consenti à en être les Cautions & les Garants; qu'ils promettoient donc & engageoient le secours de toutes leurs forces aux Provinces-Unies, non seulement dans le cas de l'infraction de la Trêve de la part de l'Espagne, mais encore dans celui de leur Commerce aux Indes arrêté, ou seulement incommodé, de la part de Sa Majesté Catholique, des Archiducs, de leurs Officiers ou Sujets, quels qu'ils pussent être; ce qui s'étendoit tant sur ceux que les Etats jugeoient à propos d'associer à ce Commerce, que sur les Pays où ils le faisoient: pourvû cependant que la République ne prétendît pas prononcer elle-même sur la réalité des torts qui pourroient lui être faits à cet égard; mais qu'elle s'en rapportât à la décision des deux Majestés, dans un Conseil commun, où elle auroit voix: permis à elle, dans le cas de trop de longueur au jugement, de pourvoir par

provision à la sûreté de ses Sujets : 1609.

qu'en conséquence, les Parties contractantes renouvelloient & confirmoient les Traités particuliers, faits l'année précédente, le 23 Janvier, entre la France & les Provinces-Unies, & le 26 Juin, entre l'Angleterre & les mêmes Provinces ; en appliquant à la Trêve les mêmes conventions, promesses & obligations, que portoient ces Traités, pour le temps de la Paix, qu'on croyoit alors sur le point d'être conclue : qu'en reconnaissance de cette garantie des deux Rois Médiateurs, & des secours que les Etats Généraux avoient reçus d'eux, ils s'engageoient à ne faire aucun Traité ni convention avec les Archiducs, pendant les douze années de la Trêve, que de l'avis & du consentement de Leurs Majestés ; lesquelles promettoient de leur côté, de n'entrer dans aucune Alliance préjudiciable à la liberté & à la conservation de leurs Amis & Alliés ; c'est le nom que ces Princes y donnent aux Etats.

Les Archiducs, pour ne pas déplaire au Roi d'Espagne, n'avoient pas voulu consentir qu'il fût fait men-

1609.

tion dans le Traité de Trêve, d'assurer aux Hollandois le Commerce des Indes; quelques instances que ceux-ci en eussent faites : ils s'étoient seulement obligés de gré à gré, de la part de Sa Majesté Catholique, de le leur laisser exercer. Voilà pourquoi la République, qui cherchoit à s'assurer contre un retour de mauvaise foi du côté des Espagnols, en avoit du moins fait un des Articles positif de celui d'intervention des Rois de France & d'Angleterre. Henry ne fut pas mécontent que la Guerre ayant à finir entre l'Espagne & la Flandre, elle finît au moins de cette sorte.

Je ne dois pas omettre une obligation, que j'eus en cette occasion, plus à ce Prince encore, qu'au Conseil des Provinces-Unies : elle regarde mes Neveux D'Epinoy. Sa Majesté, qui avoit souffert que je l'entretinsse souvent de l'injustice que faisoient à ces Enfans le Comte & la Comtesse de Ligne, & qui dès le temps qu'ils furent amenés en France, leur avoit fait sentir des effets de sa bonté, dont je crois avoir déjà parlé dans quelque endroit de ces Mémoires, voulut bien faire quelque chose de

plus pour eux. Jeannin (2) eut ordre d'entretenir l'Archiduc Albert sur cette Affaire; de le disposer à écouter favorablement les demandes de mes Neveux; & de les porter à leur rendre toute la justice qui leur étoit due: lui, ou bien Caumartin, remit même aux mains de ce Prince, un Mémoire instructif que j'avois fait, des droits de la Maison d'Epinoy à la succession de la Maison de Melun. La réponse que l'Archiduc fit au Roi en 1601, qui est l'année où ceci se passoit, me donna lieu de tout espérer. En effet, ce Prince voyant l'intérêt que Sa Majesté prenoit à ce démêlé, y entra si avant, que par un accommodement provisionnel, dont il fut l'auteur, mon Neveu d'Epinoy (3) resté seul héritier par la mort de

1609.

(2) On peut voir dans le Cabinet de M. le Duc de Sully d'aujourd'hui, une Lettre du Duc de Sully au Président Jeannin, dans laquelle, après l'avoir entretenu de l'état présent des Affaires des Provinces-Unies, & de celles de Clèves, il lui recom-

mande les intérêts du Prince d'Epinoy, son Neveu: Cette Lettre, qui est trop longue pour pouvoir la transcrire ici, est datée de Fontainebleau, du 15 Juin 1609.

(3) Guillaume de Melun, Prince d'Epinoy, &c. Il avoit eu plusieurs autres Fr-

1609.

son Frere, obtint dès ce temps là la restitution d'une grande partie des biens, qui avoient été confisqués sur son Pere. Cette Transaction, que l'intention du Roi & de l'Archiduc rendoit une Pièce assez importante, fut dans la suite la meilleure dont la Princesse de Ligne (4) se servit, pour prouver que tout le reste des biens de cette succession, dont elle ne s'étoit point dépouillée, lui avoit été accordé.

Je m'avisai d'un expédient, pour mettre fin à toute cette chicane : ce fut d'obtenir du Conseil des Etats, qu'ils insérassent dans leur Traité de Trêve un Article, par lequel cette Question fût décidée de la manière la plus favorable pour le jeune d'Epinoï : ce que j'obtins sans peine, dès les premières instances que j'en fis faire sous main. Cet Article porte, que sur le refus que la Dame Princesse de Ligne a fait au Conseil des Provinces-Unies, de restituer les biens

res, morts en bas âge ou sans postérité : il en a été parlé ci-devant.

(4) Marie de Melun, Dame de Rou-

bais, d'Annoing, &c. Femme de Lamoral, premier Prince de Ligne, Gouverneur d'Artois, Chevalier de la Toison d'Or.

de la Maison d'Epinoÿ, dont elle jouissoit injustement; il sera nommé deux Arbitres de la part de Sa Majesté Très-Chrétienne, & autant de celle des Archiducs, qui s'assembleront à Vervins, dans la Saint-Jean prochaine, pour juger définitivement cette Question: que si les voix sont partagées, ils conviendront d'un Sur-arbitre: & que s'ils ne peuvent s'accorder sur ce choix, le Roi Très-Chrétien sera ce Sur-arbitre; à la Sentence duquel, la Princesse de Ligne & tous les autres Héritiers respectifs, seront obligés de se soumettre, & les Archiducs, dont ces biens relèvent, d'en permettre l'exécution: cependant, que les biens de la Maison de Vassenard, & tous autres appartenans au Prince d'Epinoÿ, dans l'étendue des Provinces-Unies, lui seront rendus par provision.

La Princesse de Ligne mit tout en œuvre, pour éluder la décision. Cette dernière clause lui ôtant toute espérance, elle allégua encore la Transaction, dont il vient d'être parlé. Elle se défendit, sur ce que la partie des biens qu'on lui demandoit, qui étoit dans la Province de Hollan-

1609.

de, avoit été chargée de taxes considérables : sur quoi, elle demandoit des compensations. Lorsqu'elle se sentit pressée, elle parut s'adoucir, & se retrancha à demander qu'on terminât la chose par toute autre voye, que par un jugement de rigueur : elle en fit proposer plusieurs ; sur-tout lorsqu'elle s'apperçut que son Neveu étoit d'humeur à acheter la paix, par le sacrifice de quelques-uns de ses droits. L'Archiduc parut entrer avec elle dans tous les moyens qu'on imagina pour me faire désister : car c'étoit moi qu'on regardoit dans cette occasion, comme la véritable Partie adverse. Il fut proposé de faire épouser à mon Neveu la seconde des Filles de Madame de Ligne, qui étoit encore à établir. Cet expédient étoit assez bien imaginé, si la Mere avoit été une femme raisonnable : mais elle ne vouloit pas même donner à sa Fille une dot égale à celle qu'elle avoit donnée en mariage à son aînée. Je lui fis faire par Preau l'option de ceder vingt-cinq mille livres de rente à d'Epinoy, pour la dot de sa Fille, ou de se voir obligée de lui restituer tout son bien, Il y avoit à perdre, &

même assez considérablement , pour
mon Neveu , dans cette offre , qu'elle
ne laissa pas de refuser avec hauteur.
Le reste de l'année se passa à faire &
à rejeter des propositions , qui ne
conduisoient à rien.

1609.

Il fut encore besoin que Sa Ma-
jesté s'en mêlât ; comme elle eut la
bonté de faire , en écrivant le 19
Octobre à l'Archiduc , pour se plain-
dre des procédés de la Princesse de
Ligne , & du peu de soin qu'on mon-
troit de mettre à exécution l'Article
du Traité , qui regardoit le Prince
d'Epinoy. Le Roi fait remarquer à
l'Archiduc , sur l'Article de la Tran-
saction dont Madame de Ligne fai-
soit son fort , qu'outre qu'il n'y a rien
à opposer à une décision portée dans
un Traité fait entre Souverains ; l'a-
vis de son Conseil , conforme aux
Loix de son Royaume , est que l'au-
torité du Roi qui intervient dans un
Contrat , n'empêche pas celui de ses
Sujets qui s'en trouve lésé , de recla-
mer son droit. Il le prie d'écouter là-
dessus , ce que lui diront Berny (5)
& Préaux , qu'il a chargés de lui faire

(5) Mathieu Bru- | Résident de Sa Majes-
tati , Sieur de Berny , | té près de l'Archiduc.

1609.

un plus grand détail de toute cette affaire : & après lui avoir fait une dernière instance en faveur d'Epinoÿ, il veut bien se déclarer caution de l'obéissance & de la fidélité de ce nouveau Vassal. Il lui avoue dans le corps de la Lettre, que d'Epinoÿ acheteroit volontiers la paix & l'union avec sa Tante, aux dépens d'une légère portion de son bien; mais qu'il a été le premier à lui conseiller de ne pas l'écouter, tant qu'elle ne montrera pas plus de modération dans ses demandes. Toute cette Lettre n'est pas d'un Roi, mais d'un Ami; & dans presque toutes celles que Villeroy & Jeannin écrivoient par son ordre au Conseil des Etats, il y avoit un article d'instance sur l'affaire de d'Epinoÿ. Je continuois de mon côté de les presser fortement, dans celles que j'écrivois à Préaux, qui me rendit auprès d'eux des services, que je lui promis de ne pas laisser sans récompense.

Le Duc de Bouillon obtint des Lettres de naturalité pour ses Enfans nés à Sedan. Le Roi ne fit point attention que dans ces Lettres, &

Hector de Préaux, | niste, Gouverneur de
Gentilhomme Calvi- | Châtelleraut.

dans la Requête présentée à ce sujet à la Chambre des Comptes, Bouillon avoit pris la qualité de Seigneur souverain de Sedan, & n'y fit point faire opposition par son Procureur Général: mais Sa Majesté répara cette omission, en faisant demander par ce Procureur Général, qui étoit Jérôme L'Huillier, acte que le consentement qu'elle avoit donné à la Requête du Duc de Bouillon, & son silence sur le titre qu'il avoit pris, ne préjudicioient point à ses droits; au cas que quelque jour il se trouvât justifié par les papiers, titres ou enseignemens, soit du Trésor, soit des Archives, que Sedan est un Fief anciennement relevant de celui de Mouson, uni au Domaine de la Couronne. Cet Acte du 11 Avril, est inséré dans les Registres de la Chambre des Comptes.

Le Député du Duc de Lunebourg-Brunswick me fut envoyé par Sa Majesté, pour le payement de sept mille écus, qu'il disoit être encore dûs à son Maître, & que le Roi m'ordonna de lui payer sans discussion, vû la modicité de la somme: j'y joignis les traitemens polis, avec lesquels

1609.

Henry cherchoit à s'attacher de plus en plus les Princes d'Allemagne. Je rendis pareillement à M. le Duc de Savoye quelques services, qui m'attirèrent une Lettre de ce Prince, & un remerciement de M. de Jacob, son Ambassadeur. Cette déference, jointe aux visites qu'on me voyoit rendre à l'Ambassadeur de Savoye, parut aux ennemis que j'avois à la Cour, un fondement suffisant pour faire craindre au Roi, que le Duc de Savoye ne fît de moi, ce qu'il avoit fait du Maréchal de Biron. Henry se donna bien de garde de leur dire qu'il sçavoit toutes mes démarches, & qu'il les approuvoit : il les remercia au contraire, & m'écrivit tous leurs discours, en me mandant de lui porter les dernières Lettres que j'avois reçues de Turin, la première fois que j'irois le trouver.

Il y eut encore cette année une entreprise sur la Ville de Genève; & elle fut conduite par ce même Du-Terrail (6), dont il a été assez sou-

(6) Louis de Combourcier, Sieur Du-Terrail, Gentilhomme de Dauphiné, &

Parent de Lesdiguieres. Les Mémoires pour l'Hist. de France en parlent comme

vent fait mention. Elle lui réussit si mal, qu'il y fut fait prisonnier; & sans autre forme de procès, il eut le cou coupé : c'étoit un homme de beaucoup de tête & de cœur, mais plein d'ambition, & de vices : aussi le Roi ne fut-il pas fâché que la promptitude de la Justice l'eût prévenu. Il fut accablé de sollicitations en faveur de Du-Terrail, aux premières nouvelles qui vinrent de sa prison; mais les nouvelles de la mort suivirent de si près celles de la détention, qu'il ne se vit pas long-temps dans l'embarras. » C'est une belle dépêche, me dit ce Prince, c'étoit un dangereux homme; depuis que je vis qu'il cessoit de vous voir & de vous hanter, comme il avoit accoutumé; & que nous lui vîmes, vous & moi, étant sur le balcon

1602

ceux de Sully. » Le Roi, disent-ils, dont il étoit Sujet naturel, lui avoit donné quatre graces; mais il n'en avoit pas plutôt une, disoit Sa Majesté, dans une de ses pochettes, que dans l'autre il tenoit une con- » juration toute prête... La grace que le Roi lui auroit donnée, ne lui auroit pas sauvé la vie. Ceux de Genève lui firent couper la tête, le 19 Avril & à La-Bastide, Gentil-homme Bourdelois, pris avec lui.. »

» de la Galerie, tuer cet homme (7);
1609. » je n'en eus plus d'espérance. «

Le Duc de Florence ayant envoyé
après la mort du Duc son Pere (8),

(7) » Le Mardi 8
» Août, le Terrail » ne cette Nouvelle,
» tua, en présence du » d'une manière qui
» Roi, & devant les » ne l'effrayât point,
» fenêtres de la Gale- » supposa un songe :
» rie du Louvre, Ma- » dans lequel il avoit
» zancy, brave soldat » vu le Grand-Duc
» Gascon, auquel Sa » mort, & qu'il lui
» Majesté venoit de » raconta à son lever.
» parler : il fut telle- » La Reine en a été
» ment indigné & fai- » d'abord surprise ;
» si de ce coup, qu'il » mais ensuite elle a
» vit donner, qu'il en » dit au Roi, que ce
» changea, dit-on, » n'étoit qu'un songe.
» deux fois de che- » Mais, Madame, a
» mise. « *Mém. pour* » reparti le Roi, je
l'Hist. de Fr. an. 1605. » crains que mon son-
Du-Terrail avoit été » ge ne soit vrai; nous
obligé de sortir du » sommes tous mor-
Royaume, après cet » tels : Il est donc
assassinat. » mort ? Oui, ajouta
» le Roi; voilà la nou-

(8) Ferdinand de » velle que j'en ai re-
Médicis, Grand-Duc » çue... Cette mort fut
de Toscane, qui avoit » cause que les diver-
succédé en 1587, à » sifsemens ordinaires
François - Marie de » du Carnaval furent
Médicis son Frere, » suspendus, &c. «
étoit mort l'année C'est Ferdinand de
précédente. » Le Roi, Médicis, qui fit cette
dit l'Etoile, ou l'Au- réponse à notre Am-
teur du Supplément bassadeur, lequel lui
de son Journal. » pour faisoit des plaintes de
» apprendre à la Rei- ses liaisons avec l'Es-

un Ambassadeur Extraordinaire à Rome, pour prêter l'obédience au Pape; cet Ambassadeur, soit par ordre de son Maître, soit de son propre mouvement, ou peut-être par mégarde, visita l'Ambassadeur d'Espagne avant le nôtre. Henry ne l'eut pas plutôt appris, qu'il songea à en tirer raison; & il commença par révoquer un ordre qu'il venoit de donner, sur les représentations du Chevalier Guidi, pour le payement d'une somme de cent mille livres, qui se trouvoit encore dûe au Grand-Duc. Jouanini, Agent de ce Prince, qui prévint toutes les conséquences de cette affaire, assembla ses Amis & ses Partisans, pour concerter avec eux les moyens de faire en sorte que la réparation que nous étions en droit d'exiger, se bornât du moins au Duc de Florence, & ne fût pas une espèce d'insulte pour l'Espagne même: & comme je passois pour être celui du Conseil, qui étoit le plus

pagne; » Si le Roi me II. de Médicis,
 » eût eu quarante Ga- son Fils, est celui
 » lères à Marseille, je- dont il est question
 » n'eussé pas fait ce ici.
 » que j'ai fait. « Côté

1609. capable d'inspirer au Roi une résolution ferme & hardie; ils convinrent que Jouanini viendrait me trouver, & feroit tous les efforts pour m'amener à des sentimens plus doux.

Il ne me coûtoit rien d'accorder à ses instances, que je n'agirois ni ne parlerois en cette occasion, que pour exécuter simplement les ordres du Roi: je sçavois que sur pareille matière, Henry n'avoit pas besoin qu'on l'excitât à soutenir ses droits, & Jouanini n'en étoit pas moins persuadé que moi. Je lui dis pourtant, qu'il me paroissoit fort étrange, qu'un aussi petit Prince que l'étoit son Maître, & tout récemment mis au rang des Ducs, se mêlât de régler le rang entre les Rois de France & d'Espagne. Jouanini reçut ces paroles, comme fait tout Ambassadeur en pareille rencontre: & pour me persuader que je devois traiter son Maître avec plus de respect, il entra dans un long discours sur ses Qualités, & sur la Généalogie, qu'il rapporta à la Maison d'Autriche, dont il commença aussi à faire l'éloge. Je l'interrompis, en lui disant, que tout le monde pouvoit décider aussi-bien

que lui, sur le véritable degré de la grandeur du Duc de Florence; puis qu'on l'avoit vûe commencer de nos jours: que pour ce qui regarde la Maison d'Autriche, je n'avois pas besoin d'être instruit; moi, qui comptois parmi mes Ayeules, une Fille de cette Maison (9), morte il y avoit cent cinquante ans: mais qu'on ne pouvoit faire sérieusement comparaison de cette Maison, à l'Auguste Maison de France.

1609.

(9) Jean de Béthune, Seigneur de Vandeuil, Locres, &c. auteur de la branche de laquelle descendoit le Duc de Sully, épousa Jeanne de Coucy, alliée à la Maison d'Autriche; parce qu'Enguerrand VI. de Coucy, ou, pour parler plus juste, de Guines, portant le nom & les Armes de la maison de Coucy, éteinte, avoit pris en mariage Catherine d'Autriche, Fille de Léopold; qui est cette Fille que désigne ici M. de Sully. Il eût parlé plus correctement, s'il avoit dit

qu'elle entra dans la Maison de Coucy, dans laquelle la sienne s'allia. Il tombe encore dans une autre faute de Chronologie; en ce qu'au lieu de cent cinquante ans, il devoit mettre deux cens cinquante ans: car Enguerrand de Coucy, Mari de Catherine d'Autriche ayant été tué à la Bataille de Crecy, en 1346. Consultez *MM. de Sainte Marthe, Duchesne, Anselme*, & autres Généalogistes. Voyez aussi ce que nous avons remarqué précédemment sur la Maison d'Autriche.

1609.

Il se fit à ce sujet plusieurs mané-
ges à la Cour, dans lesquels la Reine
parut pousser un peu loin sa tendresse
pour son Sang. Le Roi lui en fit des
reproches assez vifs ; & elle me fit
bien sentir qu'elle n'en accusoit point
d'autre que moi. Cependant cette
affaire ne produisit rien de plus fâ-
cheux ; parce qu'à la première plain-
te que le Roi en fit porter au Duc
de Florence, celui-ci protesta qu'il
n'avoit aucune part à l'imprudent
procédé de son Ambassadeur, &
qu'il se soumettoit à tout ce que Sa
Majesté voudroit exiger de lui, pour
la réparation de cette offense. Il rap-
pella cet Ambassadeur, sans attendre
que le Roi le pressât davantage ; &
lui ordonna de faire, avant que de
partir, une déclaration authentique
de sa faute, qui fut rendue publique
à Rome & en France. Henry se tint
content de cette satisfaction : & pour
montrer au Grand-Duc qu'il avoit
tout oublié, il le fit assurer qu'il au-
roit pour lui tous les mêmes senti-
mens d'amitié & de bienveillance,
qu'il avoit eus pour le Duc dernier
mort ; & il lui en donna le premier
témoignage, en lui faisant rendre sur

la mort de son Pere, & sur son avènement à la Couronne, les complimens qu'il recevoit de tous les autres Princes de l'Europe.

1609.

L'Espagne s'en étoit acquittée par le Cardinal Zanata. Henry jugea à propos de se servir aussi d'un Cardinal; pour ne pas donner lieu à un second contre-temps, pareil au premier, & dont l'explication auroit pu ne nous être pas aussi favorable : car on sçait de quelles prérogatives jouissent personnellement les Cardinaux en Italie, auprès des Princes. Je lui nommai l'Abbé de La-Rochefoucault, qui alloit à Rome prendre possession de cette dignité : Sa Majesté ne l'agréa point par cette raison-là même; elle s'imagina que cet Abbé, qu'on sçavoit bien n'être pas encore nommé Cardinal, & qu'on verroit n'être pas parti de France exprès pour ce ministère, ne seroit pas aussi bien reçu qu'un ancien Cardinal, qu'elle feroit partir de Rome. Elle jetta donc les yeux sur le Cardinal Delfin, auquel elle fit donner deux mille écus pour les frais de son voyage : car cette Eminence n'étoit pas riche. Conchini avoit brigué cet

1609.

honneur , & l'avoit obtenu par le moyen de la Reine , avant qu'on eût fait toutes ces réflexions. Il n'auroit certainement pas fait ce voyage à si peu de frais : aussi Henry se réjouissoit-il doublement qu'il eût été rompu , par le motif de sa haine pour cet homme , & par celui de son économie.

Au reste , les raisons d'alliance n'avoient peut-être pas plus de part dans toutes ces complaisances du Roi pour le Duc de Florence , que la politique & l'intérêt de ses grands desseins , qui ne lui permettoient pas de maltraiter , ou même de négliger , le plus petit Prince. L'Assignation des cent mille livres au Chevalier Guidi fut rétablie. Henry se contenta d'exiger de cet Italien , que dans les quittances qu'il tireroit du Grand-Duc , il seroit fait déduction de sommes assez considérables , que Sa Majesté avoit avancées pour Dom Joan de Médicis. Avec cet argent , Guidi remporta à Florence une chaîne d'or de cinq ou six cens écus , dont je lui fis présent de la part de Sa Majesté. Henry faisoit d'ailleurs cas de cet Italien ; & soit qu'après cela il restât

par-delà les Monts, ou que son Maître le renvoyât en France, le Roi ne regardoit point comme quelque chose d'indifférent de se l'attacher.

1609.

De-Refuge continuoit sa fonction d'Agent de France auprès des Suisses & des Grisons, avec si peu de ponctualité, que je crus devoir lui en faire faire des reproches par Villeroy. Il n'osa peut-être me répondre à moi-même; il s'excusa à Villeroy de sa négligence à envoyer des Etats de distribution de deniers, qui étoit le premier grief que j'avois contre lui; en disant que j'avois dû recevoir ces Etats, de la main des Commis qui avoient fait les deux précédentes distributions, outre ceux qui devoient m'être fournis plus en détail par les Trésoriers des Liges; & que je recevrois sans doute de même, ceux de la prochaine distribution. Sur l'article du rachat des dettes, qui étoit mon second grief; sans rien articuler, il répondit à Villeroy, qu'il en avoit acquitté à différentes fois: & sur tout le reste des reproches qui lui étoient faits, il n'apportoît rien de plus précis, ni de plus satisfaisant.

Je lui écrivis moi-même, après

1609.

que Villeroy m'eut montré sa Lettre ; comme je crus que ma Place me mettoit en état , & même dans l'obligation de le faire : que je n'avois point reçu les quatre Etats des Commis , dont il avoit fait mention à Villeroy : Que quand cela seroit , de pareils Etats en gros ne suffisoient point ; mais que comme les Ordonnances de payement partoient uniquement de lui , c'étoit aussi à lui à dresser des Etats , où tous les deniers de différente nature se trouvassent spécifiés , séparés & certifiés de lui : que c'étoit même à lui à me répondre de l'exactitude des Trésoriers , & à m'informer s'ils n'employoient point des non-valeurs dans leurs Etats : Que c'étoit ainsi qu'en avoit usé Caumartin , son prédécesseur : qu'outre qu'il ne manquoit jamais d'envoyer de Quartier en Quartier , les Etats de Recette dressés par les Trésoriers des Liges , avec celui de la distribution qu'il avoit faite , distinguée par chapitres ; il proposoit sans cesse de nouveaux moyens d'acquitter les dettes , & de ménager les deniers de Sa Majesté : Que son Emploi se réduisant presque uniquement à la Fi-

nance, & demandoit par conséquent une exacte correspondance avec le Surintendant; il étoit impossible de l'excuser sur le silence qu'il affectoit avec moi: que ses excuses n'étoient pas meilleures, de ce qu'on ne voyoit aucune dette acquittée pendant la gestion; la chose ne lui devant pas être plus difficile, qu'elle l'avoit été à celui qu'il avoit remplacé: que je le priois donc de me satisfaire au plutôt, non par de longs discours, ni de mauvaises justifications, qui en matière d'argent ne doivent point être reçues, mais par de bons effets & de véritables Pièces justificatives: qu'autrement je ne pourrois me dispenser de le représenter à Sa Majesté, comme indigne de la Charge qu'elle lui avoit confiée.

1609.

On donna l'idée au Grand-Seigneur d'avoir un Résident à Marseille, pour l'adresse & la commodité des Grenadins qui passaient par cette Ville. Le Grand-Visir en parla par son ordre à notre Ambassadeur, & consulta sur cet établissement l'Aga du Caire, nommé Agi Ibrahim-Mustafa, homme qui avoit acquis en assez peu de temps, beaucoup d'auto-

1609.

rité & de dignités à la Porte; & qui lui parla de moi, comme d'un seul homme de la Cour auquel il devoit s'adresser. L'Aga Mustafa fut chargé de demander au Roi cette grace, au nom du Sultan Achmet, par une Lettre, à laquelle en étoit jointe une de Salignac pour moi; & l'une & l'autre fut apportée par un Grenadin, que le Grand-Visir destinoit à cet Emploi. Salignac en me donnant avis de tout ce qui s'étoit passé à la Porte à ce sujet, me mandoit, que le Grand-Seigneur se tiendrait fort obligé au Roi d'une grace, qui n'étoit d'ailleurs sujette à aucun inconvenient: & qu'on ne pouvoit mieux faire que d'accorder la place au porteur, dont la probité & le bon esprit lui étoient connus, & qui avoit déjà demeuré ci-devant à Marseille.

Jean Guil-
laume Duc
de Cleves.

De tout ce qui se passa cette année en Europe, il n'y eut rien de plus remarquable, ni de plus intéressant, que la mort du Duc de Clèves, qui arriva presque dès le commencement. Henry n'en eut pas sitôt appris la nouvelle, qu'il vint à l'Arsenal; où, sans entrer chez moi, il marcha droit au jardin, après avoir
seulement

seulement demandé en passant dans la première cour, où j'étois. Comme on lui eut répondu que j'écrivois dans mon cabinet, il se tourna vers Roquelaure & Zamet, & leur dit en riant : » Ne pensiez-vous point qu'on » allât me dire qu'il est à la chasse, » ou chez la Cuiffier, ou avec des » Dames? « Allez, Zamet, poursuivit ce Prince, après avoir donné à mon application au travail plusieurs louanges, qu'il ne m'est pas séant de rapporter, » allez lui dire que je vais me » promener dans la grande allée, & » qu'il m'y vienne trouver tout à certaine heure, au grand balcon, où nous avons accoutumé de n'être pas muets ; & que j'ai bien des choses à lui conter : car j'ai eu avis, » dit publiquement Sa Majesté, que » le Duc de Clèves est mort : il a » laissé tout le monde son héritier ; » l'Empereur & tous les Princes » d'Allemagne prétendant à la succession. « Zamet me rencontra sortant de mon cabinet ; on m'avoit déjà averti que le Roi avoit passé. La nouvelle du jour, & tous les incidents auxquels elle alloit donner lieu, furent la matière d'un entretien de

1609.

plus d'une heure sur le balcon. La chose parut à Sa Majesté valoir bien la peine que je composasse sur tout ce qu'il y avoit à dire à ce sujet, un Mémoire, que je vais amplifier ici de ceux que je regus peu de jours après de Bongars, qui étoit alors particulièrement chargé de veiller avec la dernière exactitude à nos affaires, auprès des Princes Protestans d'Allemagne. Je les montrai tous à Henry; & je crois que le Lecteur verra aussi avec plaisir un événement, que toute l'Europe attentive aux desseins de Sa Majesté, regardoit comme le signal d'une Guerre générale, traité avec toute l'étendue qu'il mérite, soit sur le droit, soit sur la Politique.

Il est nécessaire d'abord de sçavoir comment s'étoit formé ce petit Etat, composé, lorsque son dernier Duc mourut, de quatre ou cinq grands Fiefs, tous ayant titre de Principauté. Un Comte de Julliers, vivant environ l'an 1130, joignit à ce Comté celui de Bergh, en épousant la Fille unique du Comte de ce nom. Le Comté de Gueldre leur fut ensuite uni en 1350, par le mariage de Renaud, ou Rainold, premier Duc de

Gueldre , avec l'Héritière de Guillaume , premier Duc de Julliers. 1609.

Presque dans le même temps , un Adolphe de La-Mark quitta l'Archevêché de Cologne & l'Evêché de Munster , pour se porter héritier de Marie , Comtesse de Clèves , sa mere , contre ses Cousins D'Erkel & Perweis , aussi Fils de Clèves , mais par femmes , & l'emporta sur eux ; soit parce qu'il acheta le droit du second , plus proche d'un degré que lui ; soit par la faveur que lui prêtèrent l'Empereur Charles IV. & les Etats du Pays.

Le Duché de Clèves ayant passé dans la Maison de La-Mark , ceux de Julliers & de Bergh s'y trouvèrent ensuite rejoints , dans la personne d'un Jean , Duc de Clèves , Comte de La-Mark , qui épousa en 1496 Marie , Fille de Guillaume , Duc de Julliers & de Bergh. Le Duché de Gueldre en étoit alors démembré , parce que Arnold D'Egmont , qui le possédoit du chef de sa Mere , Marie D'Erkel , Fille de N. D'Erkel & de Jeanne de Julliers & de Gueldre , l'avoit vendu en 1472 , à Charles de Bourgogne , dont la Fille le porta

1609.

dans la Maison d'Autriche : cette disposition fut en vain contestée par un Guillaume de Julliers , auquel Charles d'Egmont , petit - fils d'Arnold , le laissa par Testament ; la Maison d'Autriche se maintint par les armes en possession du Duché de Gueldre. Cette coutume de Fiefs féminins , reçue dans tous ces Cantons , sert bien , pour le dire ici en passant , l'opinion de ceux qui croient que les dix-sept Provinces des Pays - Bas , portées dans la Maison d'Autriche par le Mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien , ne sont pareillement qu'autant de Fiefs féminins.

L'Empereur ne convenoit point que Clèves , Julliers , Bergh , La-Mark , Ravensperg & Ravestein , dont le Duc Jean Guillaume venoit de mourir revêtu , fussent des Fiefs féminins ; au contraire , son droit prétendu sur ces Fiefs , ne portoit que sur des preuves , qu'il disoit avoir , qu'ils sont tous Fiefs Masculins. Cette contestation n'étoit pas un point absolument nouveau. L'opposition qui se trouvoit entre les dispositions de différens Seigneurs de ce petit

Etat, acceptées en différens temps par leurs Sujets, & les Déclarations de quelques Empereurs sur cette matière, en faisoit une Question agitée depuis long-temps; & dont l'entière décision avoit été réservée de part & d'autre, au temps de la mort du dernier mâle de cette Maison, qui venoit enfin d'arriver. Pour voir plus clair dans ce point de droit, il est besoin de fouiller dans les Archives de cette Principauté. Nous verrons par même moyen, l'état de la Famille du dernier Duc, ce qui achèvera de faire connoître comment étoit vrai ce que disoit Henry, que la Succession du Duc de Clèves, étoit celle de presque toute l'Allemagne.

Les argumens dont les Princes intéressés dans cette affaire se servoient contre l'Empereur, se tirent d'un grand nombre de Pièces testimoniales & matrimoniales, & autres Ecrits, soit particuliers, soit publics, revêtus d'une acceptation autentique des Etats du Pays. Voici les principales. Une Ordonnance d'Adolphe, premier Duc de Clèves, Comte de La-Mark, &c, en 1418, reçue dans toutes ses Villes; qui don-

1609.

ne la Principauté au Fils aîné du Duc, seul & sans partage avec ses Frères ; & au défaut du Fils, à la Fille aînée, les autres Sœurs aussi exclues. Pareille Ordonnance de Guillaume Duc de Julliers & de Bergh, Comte de Ravensperg, & de Jean Duc de Clèves, Comte de La-Mark, en 1496 ; à l'occasion de l'union de leurs États, par le Mariage de Marie, Fille unique du premier de ces Princes, avec Jean, Fils du second. Autre Ordonnance des mêmes Jean de Clèves & Marie de Julliers, lorsqu'ensuite ils marièrent en 1526, Sibyle, leur Fille aînée, à Jean-Frédéric, Comte, puis Electeur de Saxe : disposition, à laquelle souscrivit, en 1542, Guillaume lui-même, Fils de Jean & Marie. L'an 1572, Guillaume, Duc de Julliers, de Clèves, &c. Pere de celui qui venoit de mourir, fait épouser Marie-Eléonor, l'aînée de ses Filles, à Albert-Frédéric de Brandebourg, Duc de Prusse ; & il lui réserve en la même forme sa succession entière, la branche masculine venant à s'éteindre dans sa Famille. Deux ans après, Anne, Sœur de Marie-Eléonor, épouse à Neubourg le Duc Philip-

Il mourut
en 1592.

pe-Louis, Comte Palatin; avec semblable substitution aux droits de sa Sœur aînée : le Contrat passé à Deux-Ponts, & signé par le Comte Louis, depuis Electeur Palatin, par le Landgrave de Hesse, Guillaume, & par le Duc Jean, Comte Palatin : le même Contrat ratifié une seconde fois en 1575, par le même Prince Guillaume; lorsque le Duc de Clèves, sur la plainte de son Gendre le Duc Philippe-Louis, que la somme de deux cens mille florins, qui étoit la dot des cadettes, étoit une récompense trop petite de sa renonciation à une pareille succession, se porta à l'augmenter de cent mille, pour chacune d'elles. A cette condition, Anne de Julliers fait dans la même année, un Acte solennel de renonciation. Le Duc Jean, Comte Palatin de Deux-Ponts, épouse quatre ans après, la troisième des Filles de Guillaume de Julliers, nommée Magdeleine; & il fait les mêmes renonciations que le Duc Philippe-Louis, son Frere aîné, en faveur de l'aînée des trois Sœurs : Louis Electeur Palatin, Guillaume, Landgrave de Hesse, Philippe-Louis,

1609.

1609.

Comte Palatin de Neubourg, y interviennent encore : c'étoit la quatrième renonciation du Duc de Neubourg. Enfin la quatrième de ces Princesses, Sibyle, épouse Charles d'Autriche, Marquis de Burgaw; & l'on peut bien croire que le Prince leur Frere n'oublia pas de requérir du Prince Autrichien, la même renonciation, qu'avoient faites ces trois autres Beaux-freres: Cependant, comme on voyoit que ce Prince, qui n'avoit point d'Enfans, devenoit valétudinaire; que l'argent de la dot n'étoit point prêt; que le Gouvernement se conduisoit par des impressions étrangères; la mort du dernier Duc de Clèves arriva sans que le quatrième de ses Beaux-freres eût renoncé comme les autres. Tels étoient les droits des quatre Princes, Parties de l'Empereur; le Duc de Brandebourg & Prusse; le Comte Palatin de Neubourg; le Comte Palatin de Deux-Ponts; & le Marquis de Burgaw.

Il mourut
âgé de 47
ans.

L'Empereur alléguoit en sa faveur les exemples suivans. L'an 1483, l'Empereur Frédéric III, donna de sa propre volonté, à Albert, Duc de

Saxe, pour récompense des services qu'il en avoit reçus, les Duchés de Julliers & de Bergh; lorsque par la mort du Duc Guillaume, il crut qu'ils étoient dévolus à l'Empire. Maximilien I. Fils de Frédéric, ratifia cette Donation en 1486, & l'étendit à la personne d'Ernest, Electeur de Saxe, Frere d'Albert: il la confirma de rechef en 1495; parce que les Princes de Saxe lui étoient alors nécessaires: mais en l'an 1508, que cette considération ne subsistoit plus, cet Empereur laissa Guillaume de Julliers, le maître de disposer de son bien en faveur de Marie, ou de telle autre de ses Filles qu'il lui plairoit. Guillaume étant mort en l'an 1511, l'Electeur de Saxe voulut se prévaloir de la Donation de l'Empereur, pour ôter Julliers au Duc de Clèves, qui en avoit épousé l'Héritière: mais lorsqu'il chercha à mettre Maximilien dans son parti, cet Empereur qui craignoit sur toutes choses de jeter le Duc de Clèves entre les bras de la France, refusa de s'en mêler, exhorta l'Electeur à la patience, & ne lui donna que des assurances générales qu'il n'y perdroit

1609.

1609.

rien. Bien plus, lorsque Jean-Frédéric, Electeur de Saxe, épousa en 1626 Sibyle, Fille de Jean, Duc de Clèves & de Julliers; l'Empereur Charles - Quint confirma formellement le droit de cette Princesse : il se fit même une application de cette règle, lorsqu'il eut vaincu en 1546, le Duc Guillaume Julliers, & qu'il se fut raccommodé avec lui, moyennant que ce Duc épousât Marie d'Autriche, Fille de Ferdinand, Roi des Romains & de Hongrie : car Charles consentit qu'il fût employé dans le Contrat de Mariage de cette Princesse, qui étoit sa Nièce, qu'au défaut d'enfans mâles, les Filles qu'elle auroit succéderaient aux Duchés de Julliers, &c : ce que Maximilien II. accepta après lui, en 1566. Il est vrai que l'Empereur régnant, fortement sollicité en 1602, par le Duc de Neubourg de confirmer cette Constitution de ses prédécesseurs, le refusa constamment : il lui accorda seulement acte de son refus, avec déclaration qu'il ne prétendoit préjudicier au droit de personne.

Je crois qu'après cela le Lecteur

perce aisément la vérité, sur la supposition contradictoire des deux parts de Fiefs féminins & masculins. Ce qu'on ne peut méconnoître ici, c'est une différence entre les preuves des uns & des autres, qui forme un préjugé aussi heureux en faveur des vrais Héritiers, qu'elle est peu favorable aux Autrichiens. Ceux-là s'appuyent sur une suite de Réglemens, qu'on voit unanimement & uniformément reçus : ceux-ci ne rapportent que des Titres de pure autorité, qui ne font pas honneur au Conseil Aulique; & d'ailleurs, si suspects par leurs variations, & même par leurs contradictions, qu'à peine peuvent-ils seulement servir à fonder un droit.

Quoiqu'il en soit, le Duc de Clèves n'eut pas plutôt les yeux fermés, que chacune des Parties songea sérieusement à se mettre en état de n'être pas obligée de céder. L'Empereur Rodolphe donna l'investiture de Clèves & de Julliers, à l'Archiduc Léopold d'Autriche; & n'osa pourtant franchir ce pas, sans du moins en prévenir Sa Majesté Très-Chrétienne. Cette démarche fut faite au nom de Léopold, & par un Député,

1609.

qui déclara de bouche au Roi, que l'Archiduc venoit d'entrer dans les Etats de Clèves, où son intention n'étoit pas de rien faire, qui pût tant soit peu préjudicier aux intérêts de Sa Majesté; ni même de traiter à la rigueur les Princes ses contendans: qu'il sera content, pourvû qu'ils se portent à rendre dans cette occasion à Sa Majesté Impériale, ce qu'ils lui doivent: & qu'il le prie de ne point entrer dans une discussion, qui lui est purement personnelle avec eux.

Henry ne répondit à ce Député, qu'en paroles très générales. Il étoit bien surpris de n'entendre point parler pendant tout ce temps-là, des autres Princes, qui devoient être les premiers à s'adresser à lui: il ne l'étoit pas moins, de ce que lui mandoit Hottoman, qu'aucun d'eux ne songeoit à lever des Troupes; comme s'ils avoient pu espérer de rien obtenir, autrement que par la voie des armes: mais ils ne tardèrent pas à voir que c'étoit le seul parti qu'ils eussent à prendre: & s'il est vrai que Sa Majesté, en leur faisant faire quelque espèce de reproche de leur silence, fit les premiers pas; ils y répon-

dirent si bien , qu'après avoir appelé à leur Conseil Boissise , Bongars & les autres Agens du Roi , ils nommèrent un Ambassadeur , qui vint supplier Sa Majesté de leur part , de les soutenir contre l'Archiduc , ou plutôt , contre l'Empereur. Cet Ambassadeur eut tout lieu d'être content. Mais avant que de donner la suite des faits , faisons quelques réflexions sur le véritable intérêt politique de la France , dans cet incident.

Clèves , Julliers , Bergh , La-Marx , Ravensperg & Ravestijn ; ces six Cantons , ou petites Provinces , non-seulement ne sçauroient être appelées un objet indifférent pour la France ; mais encore elles l'intéressent d'une façon particulière , par plusieurs endroits , dont celui de leur force & de leur richesse , n'est que le moindre. Cet Etat est l'une de nos Frontières ; ceux qui se le disputent , nos Voisins proches , & Voisins redoutables , du moins l'Empereur : c'en est assez , pour ne le pas laisser tomber en toutes sortes de mains. La Guerre qui s'allumera pour sa possession , peut être une Guerre de toute l'Europe , & devenir par con-

1609.

séquent la nôtre, malgré nous : elle
 le fera indubitablement, n'y eût-il
 que le seul intérêt des Provinces-
 Unies, sur la liberté ou servitude
 desquelles elle influë de toute né-
 cessité : relation si visible, que donner
 les Pays contestés à nos Amis, c'est
 presque ôter la Flandre à nos Enne-
 mis; & les laisser envahir à la Mai-
 son d'Autriche, c'est conséquemment
 leur laisser en proie les Provinces-
 Unies : car j'appelle de ce nom la
 nécessité où celles-ci se trouveroient
 réduites, n'ayant presque plus que
 des Ennemis pour Voisins, de flé-
 chir sous eux par d'éternels sacrifi-
 ces, qui entraîneroient à la fin leur
 ruine. La preuve de cette vérité se
 tire de ce que les Etats ne se sont
 jamais sentis plus incommodés, que
 lorsque les Ducs de Clèves favori-
 soient seulement en secret le Parti
 Espagnol. Est-il sensé de laisser dé-
 truire, sur le point de la consom-
 mation, un ouvrage si utile, & qui
 a tant coûté; ajoutons de bonne foi,
 & qui malgré tous nos efforts, a été
 ébranlé par le dernier Traité entre
 l'Espagne & la Flandre.

Si de cet objet, nous passons à ce-

lui des grands desseins de Sa Majesté
Très-Chrétienne sur toute l'Europe ;
quel meilleur moyen d'y faire entrer
des Potentats, auxquels on n'auroit
peut-être jamais pu les faire goûter
autrement ? Ceci peut donc nous
conduire à nous assurer toute l'Alle-
magne ; à rétablir la dignité & la li-
berté du Corps Germanique ; à por-
ter le coup mortel à l'autorité Im-
périale, & la consternation dans tou-
te la Maison Autrichienne : & ce bien
que la France acheteroit, pour son
seul intérêt, de tous ses trésors ; nous
en jouirions sans soupçon & sans en-
vie, comme l'effet d'une générosité
toute gratuite envers les Princes per-
secutés.

Ces Princes, dira-t'on, se sont
montrés jusqu'à présent bien éloi-
gnés de prendre ces sentimens ; à en
juger par la répugnance qu'on leur
voit à nous rien devoir, lors même
qu'ils conviennent ne pouvoir rien
que par nous. Mais qu'arrive-t'il ici
après tout, qui ne soit comme indu-
bitable dans l'abord d'une affaire diffi-
cile, compliquée, & roulant sur plu-
sieurs têtes différentes ? On n'est
occupé dans ces commencemens,

1609.

qu'à balancer son intérêt avec ses facultés. Lorsqu'on a connu ce qu'il faut faire, on ne convient pas encore pour cela de la manière dont il faut le faire. Dans les affaires de communauté sur-tout, les modifications se multiplient à proportion du nombre des intéressés. Je soutiens au reste, que ces tâtonnemens des Princes d'Allemagne, de quelque cause qu'on suppose qu'ils proviennent, ne doivent point empêcher Sa Majesté de prendre parti pour eux. Dans les grandes choses, dans les choses qui ont pour objet un bien général, j'ai pour maxime que c'est à ce bien seul qu'il faut s'attacher, & jamais aux personnes. Celui-là n'a qu'une seule face qui est toujours la même. Celles-ci sont si sujettes à changer, elles nous en montrent tant & de si odieuses, qu'elles nous refroidiroient infailliblement pour les entreprises les plus utiles & les plus nécessaires. Politiquement parlant, on doit presque toujours se contenter d'avoir écarté les obstacles, & ne pas craindre d'aller en avant, quoiqu'on laisse peut-être derrière soi quelques difficultés à lever : le temps les leverá de lui-même,

je parle toujours ici de desseins, dont l'auteur n'a point à rougir; tel qu'étoit pour nous celui de soutenir les Princes héritiers du Duc de Clèves, & celui d'arranger le Gouvernement & la Police de l'Europe entière, auquel j'ai voulu qu'on fît l'application de ces principes. Il ne faut donc que commencer : chaque moment ouvrira une ressource : l'exercice mettra en haleine ces Princes trop lents; le succès les échauffera; & l'ardeur guerrière leur fera prendre de notre générosité la bonne opinion, qu'on ne sçauroit trop les condamner de n'avoir pas conçue dans le commencement.

Voici un motif en faveur de ceux qui approuvant cette générosité, souhaiteroient pourtant que de notre part elle ne fût pas purement gratuite. Quelques succès qu'ayent nos Armes, unies à celles des Princes prétendants à la succession de Clèves; il restera toujours à ces Princes la crainte d'en être dépouillés quelque jour par l'Empereur; les conjonctures venant à changer. Est-il téméraire de juger que cette crainte, jointe aux réflexions qu'ils feroient sur la diffi-

1609.

culté de conserver des Provinces ; partagées entr'eux en tant de morceaux , si peu à la commodité d'une partie d'eux , si exposées à la convoitise de leurs Ennemis , & même d'un Roi de France entreprenant , les porteroit à s'en accommoder un jour avec Sa Majesté Très - Chrétienne ; soit qu'ils en reçussent la valeur en argent , ou l'équivalent , en fons de terre dans le cœur de la France , comme dans le Berry , le Bourbonnois , la Marche & l'Auvergne. Si cela arrivoit , quel avantage pour la France , dans ce double lien d'intérêt & de dépendance , qui lui uniroit pour jamais une partie de l'Allemagne ! Ce qu'on ne sçauroit nier , c'est que le secours que le Roi accorderoit aujourd'hui à ces Princes seroit pour eux un engagement à lui en demander dans la suite , pour se conserver leur nouvelle acquisition , que Sa Majesté pourroit alors se faire bien payer. Mais qu'on ne croye pas pourtant que ce que je viens de dire , soit une idée chimérique , Je vais surprendre bien des personnes , en leur apprenant que la chose , bien loin d'être d'une impossibilité absolue ,

comme on se l'imagine, avoit déjà été entamée par de tierces personnes; 1609.
& que sur le jour qui se présentoit à y réussir, elle étoit à la veille d'être proposée, & vrai-semblablement acceptée par les Princes intéressés.

Laissons toutes ces considérations publiques & particulières, & prenons la cause plus simplement. Le Roi de France s'étoit déjà engagé de lui-même à prendre la défense de ces Princes: il n'avoit rien négligé pour se les attacher; il leur avoit de tout temps fait offre de son assistance; il avoit déclaré assez hautement, qu'il ne souffriroit point qu'on les maltraitât; il avoit déjà même fait avancer des Troupes sur la Frontière: c'étoit un point décidé de long-temps, par la justice & l'honneur: il ne lui convenoit plus de reculer. Nos Rois ont rarement été insensibles à ce mouvement de générosité, qui porte à soutenir les Princes malheureux. Ce n'étoit pas ici purement le cas: ceux dont il est question, avoient rendu eux-mêmes des services réels à Sa Majesté, & montré en toute occasion, qu'ils ne manquoient que du pouvoir de lui en rendre encore de plus

1609.

grands : comme Ami , ou comme obligé , Henry avoit à se souvenir de ce qu'ils avoient fait pour lui , dans des temps malheureux. Lorsque François I. aida Philippe , Landgrave de Hesse , Ayeul du Landgrave d'aujourd'hui , à remettre le Duc Ulric en possession du Duché de Wirtemberg ; lorsque Henry II. tendit la main à l'Electeur Maurice de Saxe , pour délivrer les Princes d'Allemagne , opprimés par Charles-Quint ; leur honneur seul , celui de leur Couronne , les porta à ces démarches , qui leur coûtèrent considérablement : ils avoient de moins que Henry le Grand , le motif de la reconnoissance , plus puissant lui seul que tous les autres.

Je contredis ici avec assurance ; ceux qui se plaignent que pour un intérêt étranger , qui peut se démêler sans seulement tirer l'épée , on rengagât de gayeté de cœur Sa Majesté , dans une Guerre avec l'Espagne , capable d'embraser toute la Chrétienté. Ces personnes ignorent également la nature de la chose , & les conséquences de l'entreprise : ils conviendroient , que dans la con-

joncture présente, l'expédition qui a pour objet d'assurer la succession de Clèves aux vrais Héritiers, est d'une exécution si rapide, qu'elle ne seroit presque connue dans le Public que par l'effet même : que l'Espagne, en faisant la paix avec ses propres Sujets, & une paix, par laquelle, quoiqu'aux abois, ils ne se sont relâchés sur rien, a donné une preuve de faiblesse & d'épuisement, qui la soumet aux loix d'une neutralité forcée : que l'Empereur n'est pas plus en état de rien disputer avec nous ; lui destitué des secours d'une partie de l'Allemagne ; nous, plus en moyen d'agir, que nous n'ayons été de longtemps ; qu'enfin il ne doit presque en coûter à la France, que de dire qu'elle le veut. La suite a justifié tout cela clairement.

C'est donc proprement une affaire de rien, que l'entreprise présente, bornée au seul objet de Clèves ; & ceux qui parlent autrement, ne le font sans doute, que parce qu'ils conviennent secrètement qu'en bonne politique, elle seroit l'introduction à une autre, beaucoup plus éclatante, plus étendue ; en un mot, aux grands

1609.

desseins que l'Europe entière remarque dans Sa Majesté, pour l'abaissement de la Maison d'Autriche. Je suis de si bonne foi, que je conviens d'abord, qu'en effet il n'en faut pas faire à deux fois; que j'ai toujours donné ce conseil au Roi mon Maître; & que ce Prince ne pensoit pas différemment. Je n'en convaincray que ceux qui examineront la chose avec moi, sans passion ni préjugé: mais pour ceux-là, je m'en tiens sûr; parce qu'on en revint-là nécessairement, de toutes les réflexions qu'on fait sur les différentes manières de procéder dans cette affaire. Je vais les mettre ici sous les yeux, telles à peu près que je les ai faites, dans le temps qu'elles m'occupoient le plus fortement.

Un premier avis, & c'est le plus insoutenable, est de regarder les bras croisés, les Parties intéressées débattre leur droit par la voie des armes, & d'assister nos Amis tout au plus de nos conseils. Comme il est contraire à toutes les règles de la prudence, de se tenir désarmé devant les personnes qui se battent; il eût fallu de toute nécessité, tenir un Corps de

Troupes sur la Frontière; ne fût-ce
que pour être prêts à tout change- 1609.
ment, qui de moment à autre pou-
voit arriver. Nous ne gagnons donc
rien dans ce parti, du côté de la dé-
pense, que d'être exposés à la faire
beaucoup plus long-temps, que si en
nous mêlant de l'action, nous l'eus-
sions terminée tout d'un coup.

Je dis la même chose d'un second
parti, qui d'abord paroît assez spé-
cieux; qui est d'appuyer les Princes,
contre la Maison d'Autriche, non
pas ouvertement, mais sous-main,
comme nous avons fait dans les Guer-
res de Flandre; la Paix subsistant
d'ailleurs entre toutes les autres Puif-
sances de l'Europe. Il eût été à crain-
dre que ces secours cachés & trop
foibles, n'eussent pas pu mettre nos
Alliés en état de résister aux deux
branches de la Maison d'Autriche,
réunies contr'eux: ce qui est le but,
qu'on convient qu'il ne faut pas per-
dre de vue. Nous n'eussions pas été
dispensés de tenir dans les trois points
par où les Etats débatu touchent à
la France & à la Flandre, chacun un
Corps au moins de quatre mille
hommes d'Infanterie, & de huit

1609. cens chevaux, avantageusement pos-
tés sur les Terres neutres, ou sur les
nôtres; où elles n'auroient fait au-
cun acte d'hostilité, mais seulement
gardé quelques passages, tenu l'En-
nemi en respect, empêché quelque
Allié de se déclarer, & prévenu dans
le cas de la nécessité, la ruine totale
de ceux qu'on soutient: encore une
fois, voilà bien de la dépense, uni-
quement employé à faire durer une
Guerre, qu'on auroit finie tout d'un
coup, en s'y prenant mieux. Il y a un
proverbe dans la politique, qui dit
que *Qui donne tôt, donne deux fois*;
j'y ajouterois plus volontiers celui-ci,
que *Qui donne à demi, donne deux
fois, & ne donne rien*. Nous en avons
un exemple récent, dans la révolte
des Provinces-Unies, que cette ma-
nière de soutenir des Alliés, aussi
onéreuse à la longue, que l'est un
prompt & puissant secours, n'a fait
que jetter un peu plus tard dans la
nécessité de s'accommoder; lorsqu'on
auroit pû les soustraire tout-à-fait à
la domination Espagnole. Si c'est-là
tout l'avantage que notre amitié doit
procurer aux Princes d'Allemagne,
nous ne les obligeons guère, ou point
du

Du tout : y ayant cette différence entr'eux & la Hollande , que sous quelque appas qu'on leur propose un Traité, il ne peut être qu'un leurre, dont l'Empereur se servira à coup sûr , pour les attirer & les perdre. Eh ! qui peut dire que nous n'en sentirions pas nous-mêmes le contre-coup ? *Leopold dans Julliers*, c'est un mot de Bongars , tout-à-fait juste , *c'est un furet dans une garenne*. Ce parti n'est donc propre qu'à épargner de la peine à la seule personne de Henry , qui n'auroit été tenu au plus , que de s'avancer jusqu'à Châlons ou à Rheims.

Outre ce moyen & celui d'une conspiration générale contre la Maison d'Autriche , on en imagine un qui tient le milieu ; la dernière expédition de Savoye peut en être donnée pour exemple. On y suppose que les Alliés de part & d'autre, agissent comme s'ils étoient convenus entr'eux de ne soutenir leurs Parties , que pour le seul fait dont il est question ; & sans prétendre donner atteinte par-là à ce qu'ils ont promis pour eux-mêmes dans le Traité de Vervins. Si ce n'est pas là un cas de

1609.

pure supposition ; je le trouve au moins d'une procédure longue, embarrassante & coûteuse. Il faudra la commencer par une discussion de ce que chacun des Alliés doit fournir de Troupes pour son contingent ; ensuite chercher des fonds pour les entretenir au moins deux années, dont celle-ci & les trois premiers mois de la suivante, seront uniquement employés en allées & venues, & en arrangements. L'Hiver est rude dans le Pays où l'on veut porter la Guerre ; il faut attendre qu'il soit fini, pour ne pas voir ruiner son Armée, avant que d'avoir rien commencé. Dans une entreprise où le Roi ne tiendra point la tête comme chef principal, il lui suffira bien de faire commander par un Prince, ou un Maréchal de France, l'Armée qu'il destinera pour Clèves ; mais il n'en sera pas moins obligé de faire des préparatifs & des avances d'argent, d'autant plus considérables, que quelque chose qu'on fasse, il aura bien l'air de soutenir seul, ou presque seul, tout ce fardeau. Il n'est pas plus dispensé encore de tenir trois mille hommes en Dauphiné, autant en Provence,

& autant en Languedoc & en Guyenne. Je ne verrois alors rien de mieux à faire, que de choisir certain nombre de Places, de situation à pouvoir se garder mutuellement, & servir comme d'échelles pour joindre les Etats de Clèves à la France & aux Provinces-Unies; & de fortifier ces Villes: ce qui est encore un surcroît considérable de dépense.

Ainsi toutes les réflexions nous ramènent au premier expédient, comme au plus sûr; & toutes celles qu'on fait ensuite, y confirment: ne plus rien ménager avec l'Espagne; traiter la Maison d'Autriche en ennemie de toute l'Europe: rassembler de toutes parts les rivaux & les adversaires: fonder sur elle avec de fortes Armées, en lui demandant les Etats de Clèves: se faire justice à soi-même, en se saisissant, & de ces Etats, & de toutes les Places qu'on jugeroit importantes pour la cause commune, du côté de Luxembourg, Limbourg, Aix, &c: se répandre dans le même moment, & couvrir les Frontières du côté des Alpes & des Pyrénées: en un mot, arborer l'étendard, & apprendre à tout l'Uni-

1669. vers, que le moment pour lequel le
Roi Très-Chrétien se prépare de-
puis tant d'années & avec tant de
soin, est enfin arrivé : que ce Prince
va se montrer dans la carrière, guidé
par la gloire, & armé pour venger
une partie du Monde, des attentats
d'une injuste & orgueilleuse Puissance.
Qui refusera de l'y suivre ? Nos in-
telligences nous assurent presque tou-
te l'Italie & l'Allemagne ; nous en-
traînerons après nous les Provinces-
Unies, en leur montrant leur Enne-
mi, que nous avons éloigné de leurs
Frontières ; nous déliions par-tout la
langue & les bras des Puissances, que
la crainte arrêtoit : & si nos efforts ne
sont pas également secondés par-tout,
le ressentiment commun que nous
servons, nous est garant que du moins
ils ne seront traversés que par un
très-petit nombre.

La Maison d'Autriche, il faut s'y
attendre, remuëra ciel & terre pour
parer, ou pour soutenir, un coup
accablant pour elle : mais quand on
lui verroit clairement, soit chez elle,
soit dans ses Alliés, toutes les ressour-
ces, que je doute qu'elle ait ; si de
l'aveu de tout le monde, l'Europe

est dans un état violent, d'où elle ne peut sortir que par de longues & cruelles Guerres, qui peut-être lui rendront la liberté, peut-être la lui raviront pour jamais : peut-elle mieux prendre son temps pour en jetter le sort, que de saisir le moment où le succès est le plus apparent, & les risques moins grands ? Voilà tout ce que je puis dire, sans anticiper sur le détail que j'ai promis de donner séparément, des grands desseins de Henry, & de la manière de les exécuter.

Ceux qui n'avoient rien négligé pour en détourner, ou pour dégouter Sa Majesté : & sous ce nom je comprends les Partisans de l'Espagne, les Nourrissons de la vieille Ligue, les ennemis de la Religion Réformée, & les mauvais François, jaloux de la gloire du Roi & du Royaume ; voyant que malgré leurs efforts, on touchoit à l'exécution, employèrent tout ce qui leur restoit encore à mettre en œuvre. Ils cherchèrent à profiter du foible de Henry pour les plaisirs, & à combattre dans son esprit les sentimens de la gloire, par tous ceux qui portent à la mollesse & au re-

1609.

pos. Ils essayèrent de nouveau de le remplir de soupçons contre tout le Corps Protestant en général, & contre moi en particulier. Ils lui firent voir son Royaume déchiré par des factions, qui aspiraient avidement après le moment de la Guerre, comme étant celui de l'impunité; & les Princes ses Associés, comme des trompeurs, qui se jouoient de sa crédulité. Quoiqu'en garde contre leurs artifices, il y eut des momens, où Henry se sentit ébranlé. J'aidois peut-être moi-même, sans y penser, à son découragement; en lui représentant, qu'un Prince, qui avoit ouvert son cœur à des projets si nobles, devoit commencer à le fermer au goût des amusemens frivoles, & des dépenses qui n'ont pour objet que la commodité; qu'en semblable occasion, Ferdinand & Isabelle de Castille, & plusieurs de nos Rois, avoient réformé leur propre Maison & celle de la Reine: enfin qu'il ne devoit plus y avoir de plaisir pour lui, que dans la Victoire, ou du moins après la Victoire.

Il arriva fort heureusement pour fixer les irrésolutions de Henry, que

Les Princes d'Allemagne indiquèrent une Assemblée à Hall, en Suabe, de leur propre mouvement, & malgré l'Empereur, pour y délibérer sur les moyens de rétablir les Cercles dans leur ancienne liberté. Ils s'y rendirent au jour marqué, au nombre de dix-huit ou vingt (10) : les Vénitiens, le Prince d'Orange, les Etats de Hollande, le Duc de Savoye, qui étoit enfin résolu d'entrer dans la cause commune, y assistèrent par Députés. Les Manifestes qu'on eut soin d'y répandre, joints aux discours publics & particuliers de Boissise & des autres Agens de Sa Majesté, y produisirent un si bon effet, qu'on y délibéra publiquement d'arrêter les progrès de la Maison d'Autriche ; & qu'il fut résolu qu'on enverroit des Ambassadeurs à Sa Majesté Très-Chrétienne, au nom des Puissances assemblées, pour lui offrir toutes leurs forces, & lui demander les siennes.

Jean de
Thumery
de Boissise.

(10) Voyez les noms de ces Princes, le Discours du Sieur de Boissise, l'ordre & le résultat de cette Assemblée, dans le Vol. 9765 Mss. R. Mém. d'Etat de Villeroy, Tom. 3. pag. 130. & suiv. Merc. Franç. ann. 1610. Siri, ibid. Tom. 4. pag. 68.

Ces Ambassadeurs furent nommés;
1609. & partirent incontinent.

Henry venoit de leur donner une première Audience, lorsqu'il vint à l'Arcenal m'entretenir de tout ce qu'ils lui avoient dit & offert, prendre mon conseil sur la manière dont il répondroit à leurs propositions. Il me dit d'y penser attentivement, pendant qu'il alloit dîner chez Zamet; & qu'au sortir, il reviendrait passer une partie de l'après-dînée avec moi, dans mon jardin, où il m'attendoit le rendez-vous.

Nous n'y manquâmes pas ni l'un ni l'autre. En arrivant, il me prit par la main; & ayant fait écarter tout le monde, nous prîmes le chemin du bout de l'allée en terrasse, l'endroit le plus ordinaire de nos entretiens sérieux. » Hé-bien! me dit-il, que vous semble de nos affaires? car les uns m'en parlent d'une façon, & les autres d'une autre. « Le moment me parut favorable, pour l'affermir dans sa résolution. Je lui fis voir, que ceux qui la combattoient y étoient sans doute poussés par des motifs secrets, que je voulois ignorer: puisqu'à pren-

dre la chose par ces trois principaux points de vûe, sa Personne, les dispositions du dedans de son Royaume, & celles du dehors, elle ne paroissoit plus souffrir de difficulté : sa Personne, parce que sans vouloir se flater, elle tenoit lieu aux François, des plus grands hommes de Guerre & d'Etat de son siècle; & qu'une semblable Ecole ne pouvoit manquer de produire des hommes excellens dans l'un & l'autre genre, comme elle en avoit déjà produit, qui lui aideroient à porter le nouveau fardeau, dont il alloit se trouver chargé : les affaires du dedans, parce qu'il n'y avoit ni Princes, ni Grands, ni Villes, dans son Royaume, qui fussent en état, en moyens & en disposition, de s'opposer à son entreprise; encore moins, qui osassent s'attaquer à lui, lorsqu'on la verroit commander aux forces de toute l'Europe : outre qu'on alloit ouvrir un Théâtre, où les Braves chercheroient & trouveroient mieux à se signaler, que dans d'obscurs complots, d'où il n'y a que de la honte à remporter : enfin les affaires du dehors, parce que la difficulté de réunir tant de têtes dans le mé-

1609.

me dessein, qui avoit toujours passé pour être la seule véritablement considérable, se trouvoit enfin heureusement levée, à fort peu de chose près.

» Il reste à considérer, dis-je à ce Prince, si vous avez des moyens suffisans pour continuer la Guerre, sur le même pied que vous allez la commencer, tant qu'il sera nécessaire qu'elle dure : « car je convenois bien qu'elle alloit rouler toute entière sur la France, comme sur son pivot : » Sur quoi je vous dirai, pour suivis-je, que pour le principal, qui est l'argent ; pourvû que votre Guerre ne dure que trois ans, & que vous n'ayez pas besoin de plus de quarante mille hommes ; je vous en fournirai suffisamment, sans rien imposer de nouveau sur vos peuples. Quant aux autres choses, qui sont les munitions de bouche, d'Artillerie, &c ; je vous en montrai tant, que vous direz, *C'est assez* : & puis je ne crois pas que de la manière dont nous ferons la Guerre, de trois Drapeaux, blanc, noir & rouge (11), nous ayons à

(11) L'Auteur veut faire entendre par ce

„ déployer que le premier , & une
 „ première fois pour toutes : le sort 1609.
 „ du premier qui nous résistera, ins-
 „ truirra tous les autres. Mais encore,
 „ sans vous interrompre , me dit Sa
 „ Majesté , combien ai-je bien d'ar-
 „ gent ? car je ne l'ai jamais bien sçu.
 „ Qu'en pensez-vous bien avoir , Sire ,
 „ lui dis - je ? Ai - je bien douze mil-
 „ lions comptant , reprit - il ? Un
 „ peu davantage repris-je : Combien ?
 „ quatorze ? Il alla ainsi en augmen-
 „ tant toujours de deux millions ; parce
 „ que je ne faisois à chacune de ses
 „ questions , que la même réponse ,
 „ *Un peu davantage* ; jusqu'à ce qu'é-
 „ tant venu à trente millions : „ Oh !
 „ je ne vous en demande plus , s'é-
 „ cria-t'il , en m'embrassant avec un
 „ véritable transport de joie. J'ai
 „ dressé , lui dis-je , un Etat , par le-
 „ quel Votre Majesté verra qu'elle
 „ peut s'assurer d'un nouveau fonds
 „ de quarante millions d'extraordi-
 „ naire , en trois ans , sans rien pren-

expression , qu'aucun Prince ni Etat ne re-
 fusera de joindre ses Armes à celles des
 Confédérés ; lorsqu'on

aura une fois connu
 leur intention , &
 qu'on aura pû le
 premier qui aura cher-
 ché à s'y opposer.

1609.

» dre sur les dépenses ordinaires de
 » votre Maison & de l'Etat; supposé
 » que mon bon ménage ne soit point
 » traversé : & où est cet Etat, reprit
 » Henry avec précipitation? Je vous
 » le donnerai, lui répondis-je, quand
 » il vous plaira, écrit de ma main. «

Je fis voir ensuite à Sa Majesté, combien elle pouvoit espérer de joindre à ces secours en hommes, en argent, &c. de la part de ses Alliés; pourvû qu'elle demeurât constante dans cette partie de ses desseins, suivant laquelle nous étions convenus qu'elle feroit tout le monde riche de ses Conquêtes sur la Maison d'Autriche, sans rien en réserver pour elle.
 » Hé quoi ! me dit ce Prince, vous
 » voudriez que je dépensasse soixante
 » millions, à conquérir des Terres
 » pour autrui, sans en rien retenir
 » pour moi? ce n'est pas-là mon intention : & l'Espagne, vous ne nous
 » dites point ce qu'elle deviendra?
 » L'Espagne, répondis-je, demeurera, Sire, là où elle est; sans en
 » rien ôter à son Roi, elle doit vous
 » servir de frein, pour retenir sous
 » votre aîle, ceux que vos libéralités
 » auront enrichis; un Roi d'Espagne

„ étant encore assez puissant , pour
 „ les opprimer chacun séparément ,
 „ s'ils se séparoient de vous : ils ne
 „ s'écarteront point de la reconnois-
 „ sance qu'ils vous devront. „ Sans
 recourir à la maxime générale, que
 le trop d'étendue d'un Etat , nuit
 plus qu'il ne sert à la force ; je fis
 sans peine convenir Henry de tous
 les inconvéniens qu'il y auroit pour
 lui , à s'approprier des Pays , qui fe-
 roient un éternel sujet de jalousie &
 de haine ; & que tout bien pesé , le
 plus grand , le plus solide avantage
 qu'il pût se procurer par ses Con-
 quêtes , seroit celui d'acquérir , en
 les distribuant équitablement , le droit
 d'être regardé comme le bienfaiteur
 & l'arbitre de toute l'Europe.

1609.

Ce que j'approuvai davantage , fut
 de se tenir si bien en garde contre
 tous ses revers , qu'arrivant , par
 exemple , qu'il fût abandonné ou
 trahi par ses Alliés ; il se ménageât
 toujours la facilité de ramener sans
 risque , & même avec honneur , son
 Armée dans son Royaume : à quoi
 rien ne me paroissoit plus propre ,
 que la précaution de faire construire
 sur le chemin de Clèves , des Forts de

1609.

distance en distance. Je joignis à ce conseil, celui de commencer par faire d'amples provisions de bouche, aux environs de ces Provinces : parce qu'outre qu'ils ne sont pas de facile transport, dans un Pays aussi ferré & aussi coupé de Rivières, que l'est celui-là; tout ce Canton est partagé entre tant de petits Princes, qui avoient déjà ramassé les fruits de la présente récolte, après en avoir vû piller une grande partie; qu'une Armée y subsisteroit difficilement pendant quinze jours entiers, sans être obligée d'avoir recours aux Magasins mêmes de ces Princes; où ils lui seroient vendus si chers, que tout son argent n'y suffiroit qu'à peine. Je dis à Sa Majesté, que si elle le souhaitoit, j'enverrois chercher les Marchands, avec lesquels j'avois coutume de traiter pour les grandes entreprises; & que je composerois avec eux à un prix raisonnable, pour toutes les choses dont on pourroit avoir besoin, sans en omettre la plus petite.

Le Roi rassemblant tout ce qu'il venoit d'entendre, me dit en se séparant de moi, qu'il alloit faire de nouvelles réflexions très-sérieuses sur le

parti qu'il avoit à prendre : que je ne négligeasse pas de mon côté, d'approfondir de plus en plus la matière : qu'il viendroit en conférer fort souvent avec moi : & que je pouvois toujours commencer par faire les préparatifs & toutes les provisions, dont je venois de lui parler : ce qui me fit juger que j'avois obtenu du moins une partie de ce que j'avois demandé.

Je fis venir mes Marchands de Liège, Aix, Trèves & Cologne, avec lesquels je fis, sous la restriction du bon plaisir de Sa Majesté, le marché suivant : qu'ils fourniroient dans trois mois, aux endroits de la Frontière que je leur marquai du côté de Clèves, toutes sortes de munitions de bouche & de guerre, marchandises, ustensiles, &c. (j'avois fait un détail complet de tout ce qui est nécessaire à une Armée de vingt-cinq mille hommes d'Infanterie, & de cinq mille de Cavalerie) : & cela, au même prix que toutes ces choses y valoient lors du Marché, qui étoit le mois d'Octobre : que de mon côté, je leur avancerois une somme de six cens mille écus ; laquelle demeureroit entre leurs mains, au moins un an, en donnant

1609. caution à Paris d'un million, pour la sureté de cette somme : ce qui leur tiendrait lieu de dédommagement, pour les frais d'achat & de revente, de déchet, & autres.

Le Roi approuva si fort ce marché, qu'il me commanda de le finir : mais n'ayant pu, dans le contentement qu'il en avoit, s'empêcher d'en faire part à Sillery, Villeroy & Jeanrin, & ensuite à M. le Comte de Soissons, au Cardinal de Joyeuse, au Duc d'Epéron & à plusieurs autres; quelques-uns s'y prirent si malignement & si adroitement pour lui donner à entendre qu'enfin je l'avois mis dans mes filets, en lui faisant faire hors du Royaume, ces Magasins que je souhaitois, disoit-on, depuis si long-temps, d'y former pour moi-même; que ce Prince, quoiqu'en garde contre tout ce qui venoit de leur part, avala enfin le poison. Lorsque je le revis quelques jours après, il me demanda si le Contrat des Vivres étoit passé. Je lui répondis que non; parce que la chose m'avoit paru d'assez grande conséquence, pour mériter une attache du Conseil, qui ne s'étoit point encore

assemblé depuis. Henry trouva dans cette idée, qui ne devoit le faire apercevoir que de mon exactitude, je ne sçais quel air de fausse & frauduleuse précaution, qui lui parut la confirmation de ses soupçons. Il me dit de ne pas conclure, qu'il ne m'en donnât l'ordre. » Les Marchands ne voudront pas attendre, Sire; repris-je, sans penser à rien. S'ils ne veulent pas attendre, repliqua-t'il, de même ton fec, qu'ils s'en aillent. « J'ouvris les yeux; & le dépit se mettant de la partie, de mon côté comme du sien. » Ho, ho! Sire; je vois bien, lui dis-je, que vous avez quelque chose dans l'esprit, que je ne sçais pas: je les renverrai, puisque vous le voulez; mais vous vous souviendrez, s'il vous plaît, de cette affaire en temps & lieu: « & nous nous séparâmes après ces paroles, très-froidement.

Il ne fut plus question de l'affaire des Vivres, jusqu'à ce qu'un assez long espace de temps après, le Roi m'ayant entretenu sur d'autres sujets à l'Arcenal devant quelques personnes, comme à l'accoutumée, il me tira à part, & me dit: » J'ai eu

1609.

» des nouvelles que Messieurs des
 » Etats m'envoyent des Ambassadeurs
 » dans peu de jours, afin de conve-
 » nir ensemble de tout ce qu'il nous
 » faudra faire : nous les entendrons ;
 » & cependant il faut que nous pré-
 » parions nos affaires, afin qu'il n'y
 » manque rien. « Il n'en dit pas da-
 vantage pour cette fois. Les Députés
 arrivèrent presqu'aussitôt après,
 chargés des Lettres du Prince d'O-
 range & du Conseil des Pays-Bas,
 pour Sa Majesté & pour moi. Henry
 ouvrit les unes & les autres, & y vit
 qu'on lui garantissoit la réussite de
 son entreprise ; pourvû qu'il eût eu la
 précaution de faire sur les lieux, les
 provisions dont il auroit besoin : sur
 quoi on lui donnoit à peu-près les
 mêmes avis, que je lui avois moi-
 même donnés. Ce rapport lui dessilla
 les yeux. Il ferma mes Lettres, & les
 donna à l'Oserai, pour me les appor-
 ter. Je m'apperçus aisément de cette
 supercherie, que je crus pouvoir payer
 par une autre, dont la fin étoit bonne.
 Je refermai à mon tour les Lettres,
 après les avoir lues ; & je convins avec
 l'Oserai, qu'il viendrait me les ap-
 porter, comme pour la première fois,

lorsqu'il scauroit que le Roi, qui devoit
devoir venir l'après-midi à l'Arcenal, 1609.
seroit avec moi.

Ce Prince y vint en effet ; & il
commença par me dire : » Avez-vous
» reçu des Lettres de Messieurs les
» Etats : car l'on m'a dit qu'il y en a
» pour vous. Je ne les ai point, Sire,
» lui répondis-je. Vous les verrez,
» reprit-il : car j'ai commandé qu'on
» vous les apporte , & les miennes
» aussi. Mais cependant parlons de ce
» que nous avons à faire ; quel ordre
» donnez-vous aux Vivres ? car nous
» irons-là en un temps, où il ne s'en
» trouvera guère. Sire, il y a long-
» temps, lui dis-je, que j'avois prévu
» cela ; & j'y avois voulu donner or-
» dre : vous-même vous l'aviez alors
» non-seulement trouvé bon, mais
» encore vous me l'aviez ordonné :
» on vous en détourna, par malice
» contre moi ; j'ai bien peur que le
» contre-coup n'en retombe sur vous :
» car ce qui se fût fait facilement & à
» bon marché, dans ce temps-là, qui
» étoit peu après la récolte, se fera
» maintenant très-difficilement &
» chèrement : & qui plus est, je ne
» sçais qui est celui qui fera assez har-

1609. » di pour entreprendre de fournir de
 » Vivres une Armée, où il y aura plus
 » de cent cinquante mille bouches à
 » nourrir, & plus de trente mille
 » chevaux. Qui l'entreprendra, in-
 » terrompit Henry, ce sera vous, si
 » vous ne voulez me fâcher. J'aimé-
 » rois mieux, Sire, mourir que vous
 » fâcher, lui répondis-je : mais vous
 » ne devez pas non plus me comman-
 » der des choses devenues impossibi-
 » les, après que je les ai voulu faire
 » faire en leur temps. Ne parlons plus
 » des choses passées, dit le Roi; pen-
 » sons à l'avenir. Il faut que vous me
 » serviez à cela; & qu'avec vos autres
 » Charges, vous preniez encore celle
 » de Surintendant des Vivres; & je
 » vous en prie, comme mon Ami;
 » car je sçais que si vous voulez faire
 » comme vous avez accoutumé, vous
 » vous en acquitterez bien. »

Je représentai à Sa Majesté, tout-
 à-fait sérieusement, que c'en étoit
 déjà assez, & même trop pour moi,
 que d'être chargé du soin de l'Artil-
 lerie, qui pourroit seul occuper qua-
 tre personnes entières, sur-tout en
 cette conjoncture; & de celui de
 pourvoir à toutes les dépenses ordi-

maires de l'Etat, pour la Maison de
Sa Majesté, de la Reine sa Femme &
de ses Enfans ; pour les Fortifica-
tions, Bâtimens & autres Ouvrages
publics ; enfin pour les Gens de guer-
re, soit au dedans, soit au-dehors du
Royaume. » Comment ? me dit Hen-
ry, vous me voulez refuser une
chose, dont je vous prie avec tant
d'affection, & comme un Ami fe-
roit un Ami ? Vraiment si vous le
faites, je croirai que vous ne m'ai-
mez plus ; & que vous avez des des-
seins dont il y a long-temps qu'on
n'a voulu embarrasser l'esprit. « Hé
quoy ! Sire, repartis-je aussitôt, pro-
fitant de la parole qui venoit de lui
échapper ; » je suis donc si malheu-
reux, que lorsque je me tue pour
votre service, pour votre honneur
& pour votre gloire, vous retour-
nez toujours, & sur les moindres
suggestions, à la défiance & aux
soupçons de ma fidélité ? Je vous
avoue que cela me fait perdre cou-
rage, & me fera mourir à la fin. «
Hé-bien ! reprit ce Prince, qui avoit
entrepris de me livrer toutes sortes
d'assauts ; » puisque vous le prenez
sur ce pied-là, je remédierai bien

1609.

» sans grande peine, à tant de sortes
 » de difficultés : c'est qu'il faut rom-
 » pre notre voyage ; passer le temps
 » comme nous pourrons ; & vivre
 » en paix avec tout le monde, m'ac-
 » commodant avec un chacun, & les
 » contentant à force d'argent : nous
 » en avons assez d'amassé ; il le faudra
 » employer à cela. C'est bien penser,
 » Sire, répondis-je, & pour mon
 » particulier, cela m'exemptera de
 » beaucoup de chagrins, de veilles,
 » de travaux, de reproches & de
 » dangers. «

Henry m'interrompit, avec un
 mouvement de colère, dont il ne fut
 pas le maître, & me reprocha que
 je devenois dissimulé. « Je sçais, dit-
 » il, que ce que vous me dites, est
 » au plus loin de votre desir & de
 » votre pensée ; & que vous seriez le
 » plus fâché, si nous ne faisons pas
 » la Guerre, dont il y a si long-temps
 » que vous me pressez. Oui, Sire, il
 » est vrai, repliquai-je ; je vois les
 » occasions tout à-fait propres à ac-
 » quérir de la gloire, si votre incli-
 » nation vous y porte ; ce qu'il faut
 » pourtant faire semblant de ne pas
 » voir, si vous n'êtes pas disposé à

„ les seconder par vous-même : „ 1609.
 Et j'ajoutai, que non-seulement les
 desseins rouloient sur sa propre Per-
 sonne, mais encore, qu'ils dépen-
 doient si bien de lui, que comme il
 pouvoit tout pour le succès, il pou-
 voit aussi d'un seul geste, ou d'une
 simple parole échappée imprudem-
 ment, les ruiner pour toujours. En-
 fin, lui dis-je, après avoir cherché
 un tempérament qui pût nous rap-
 procher; „ que Votre Majesté com-
 „ mette MM. Jeannin & Caumartin
 „ à la Surintendance des Vivres; &
 „ je vous promets de les assister de
 „ conseil, de travail, de crédit, de
 „ gens & d'argent, comme s'il y
 „ alloit de ma vie; mais si je l'entre-
 „ prenois seul, jamais vous ne croi-
 „ riez que les difficultés vinssent
 „ d'ailleurs que de négligence, ou
 „ du défaut d'attachement de ma
 „ part. Or bien, reprit aussi Hen-
 „ ry, je verrai ce qui se pourra
 „ faire : mais si les autres ne veu-
 „ lent pas l'entreprendre sans vous,
 „ préparez-vous à y travailler con-
 „ jointement avec eux; sinon je
 „ romprai mon voyage. „ L'Oserai
 entra dans ce moment, avec les

1609. Lettres : il reçut une verte réprimande , de ne me les avoir pas apportées plutôt.

Le Roi ne cessa plus depuis ce moment-là, de s'occuper presque uniquement de l'exécution de son entreprise. Les Conseils qui se tinrent à ce sujet, de-là en avant, se passèrent néanmoins dans un fort grand secret, & le plus souvent à l'Arce-
nal. Il y appelloit toujours M. de Vendôme, qu'il prenoit soin d'instruire dans toutes les Affaires de l'Etat & de la Guerre : & comme il s'appercut qu'il y avoit quelque froideur entre ce Prince & moi, il se proposa de nous rendre Amis ; & voici la manière dont il s'y prit. » On
» m'a rapporté, dit-il un jour, que
» mon Fils de Vendôme, & le vô-
» tre, ne sont pas trop bien ensem-
» ble : je veux les raccommoder : fai-
» tes trouver votre Fils demain à
» huit heures, dans votre cabinet : j'y
» viendrai avec le mien ; & je parle-
» rai à tous deux, comme il faut. «
Lorsque nous y fumes tous quatre
seuls, Henry prit les deux jeunes
gens par la main, & leur dit : » Vous
» voyez comme j'aime M. de Sully,
» &

» & avec quelle franchise j'agis avec
 » lui : je veux que vous soyez de mê-
 » me ensemble , & que vous nous
 » croyez ; afin qu'étant vieux , vous
 » nous serviez de bâton de vieillesse :
 » & vous , mon Fils , je veux que
 » vous honoriez M. de Sully , com-
 » me moi-même , & que vous le ve-
 » niez voir souvent , sans l'importu-
 » ner néanmoins ; afin d'apprendre
 » de lui le métier de la Guerre , &
 » l'ordre qu'il faut tenir dans les Af-
 » faires : l'affection qu'il a pour moi ,
 » me rendant sûr qu'il ne vous cachera
 » rien de tout ce qu'il sçait , non plus
 » qu'à son Fils , que je veux que vous
 » aimiez , comme si c'étoit votre Fre-
 » re. Je vous commande à tous deux ,
 » d'oublier tout ce qui pourroit avoir
 » causé quelque refroidissement d'a-
 » mitié entre vous. «

Nous voyons avec joie , que cha-
 que jour levoit quelque obstacle. La
 proposition d'Alliance , dont il a été
 parlé , nous réussit parfaitement au-
 près du Duc de Savoye (12). Le

(12) Voyez le Traité | moires de Nevers.
 fait cette année entre | Tom. 2. pag. 832. & le
 la France & la Sa- | Traité définitif , passé
 voye , dans les Mé- | à Brussol le 25 Avril

1609.

Roi de Suède s'offrit de lui-même : & pour lier plus fortement ses intérêts avec les nôtres, il fit entendre au Roi, qu'il se tourneroit du côté de la France, pour chercher une Femme au Prince son Fils, qui tout jeune qu'il étoit, secondoit courageusement ses résolutions. Les Rois d'Angleterre & de Dannemarc, étoient plus qu'à demi gagnés. Les Protestans de Hongrie, Bohême, Moravie, Silésie & Haute-Autriche, poussés par nos Agens, & déterminés encore plus fortement par la persécution & les cruautés que les Jésuites faisoient exercer contr'eux aux Ministres de l'Empereur, venoient de nous donner parole que

de l'année suivante ; par lequel le Roi de France s'engage entre autres choses, à mettre le Duc de Savoye en possession du Milanois. *Ibid.* p. 880. Ce Traité est rapporté suivant l'Original Italien, dans Vittorio Siri, *Ibid.* Tom. 2. pag. 236 ; mais cet Ecrivain se contredit, en ce qu'il convient,

Tom. 1. pag. 512., que ce fut le Duc de Sully, qui moyenna cet Accord entre la France & la Savoye ; & qu'il assure après, *pag. 566.* Que dans les vûes du Duc Sully, ce Traité ne devoit valoir au Duc de Savoye, que la seule protection de la France.

sitôt que la Guerre seroit déclarée, ils feroient une puissante diversion dans ces extrémités de l'Allemagne. 1609.

On comprit par les Lettres de Bongars, & par celles du Landgrave de Hesse, que l'Electeur de Saxe ne se porteroit point à prendre parti contre l'Empereur : mais en récompense, l'Electeur de Bavière s'engagea à tout, moyennant des assurances qu'il seroit choisi pour succéder à l'Empereur, & dès actuellement nommé Roi des Romains. Les Suisses paroissoient disposés très-favorablement. Rien ne résistoit à l'appas des Conquêtes, dont on prenoit soin de flater tout le monde. Le Pape lui-même, qui devoit passer pour le plus difficile à gagner, n'y paroissoit pas insensible. Lorsque j'eus dit un jour au Nonce, que je songeois à faire son Maître Roi, il me remercia de cette parole, comme de la meilleure nouvelle qu'il pût jamais, disoit-il, apprendre à Sa Sainteté.

Mais une ressource bien plus sûre, dont nous avions déjà commencé à nous servir, en cas de refus du Souverain Pontife, comme de tous les autres petis Etats d'Italie, Florence,

1609.

Mantouë, Montferrat, Modene;
 Urbin, Gènes & Lucques : c'étoit
 de faire marcher une Armée du côté
 du Milanois, pour les obliger tous;
 ou à s'unir à nous, ou à contribuer
 du moins de quelques sommes d'ar-
 gent, à l'Armement commun. Les-
 diguières avoit reçu les Commis-
 sions, pour mettre sur pied un Corps
 de douze mille Fantassins, & de
 deux mille Chevaux, avec douze Pié-
 ces d'Artillerie; & j'avois mis à part,
 pour l'entretenir, un fonds de cent
 mille écus par mois, dont les assigna-
 tions étoient expédiées & déjà en-
 voyées. Je faisois état que le Duc
 de Savoye, les Vénitiens, les plus
 ardens, comme en effet les plus in-
 téressés dans cette partie du Projet,
 & le Pape, supposé qu'on réussit à
 le faire déclarer, en fourniroient au-
 tant à eux trois,

L'orage devant commencer à se
 former du côté de l'Allemagne, on
 levoit actuellement pour la grande
 Armée qu'on destinoit pour le Pays
 de Clèves, vingt mille hommes d'in-
 fanterie, quatre mille de Cavalerie,
 & six mille Suisses. L'équipage d'Ar-
 tillerie n'étoit pas moindre que de

cinquante canons ; les charrettes, chevaux, mulets, & tout le reste du bagage à proportion, aussi-bien en état de servir, que bien entretenus. Les levées étant achevées, tout cela commença à défiler vers Clèves, quoique la Guerre ne fût pas encore déclarée. La Compagnie de ces deux cens Hommes-d'armes, sous le titre de la Reine, dont j'étois Capitaine-Lieutenant, eut ordre de se trouver pour le dernier Juillet, à Mézières, complete & équipée comme elle devoit l'être.

Le Roi qui attendoit à arborer l'étendard, que le Printemps de l'année suivante eût ramené le temps de se mettre en Campagne, vouloit éviter tout ce qui pouvoit avoir l'air d'aggression, jusqu'à dix jours près de celui où il comptoit partir. Il jugea même à propos d'écrire une Lettre à l'Archiduc, par laquelle il lui mandoit, Qu'ayant été prié par les véritables héritiers du Duc de Clèves, de les secourir contre quelques Particuliers, assistés de plusieurs puissans Princes, qui vouloient se saisir de leurs Etats, il n'avoit pu leur refuser son assistance : & que comme le

1609.

chemin de ses Armées s'adonnoit par les Pays de sa dépendance, il le prioit de trouver bon qu'il y passât comme un Ami : qu'il n'useroit d'aucune hostilité, à moins qu'il n'y fût forcé ; & qu'il maintiendrait ses Troupes dans une exacte discipline. La Réponse de l'Archiduc ne vint qu'après la mort de Sa Majesté : la voici : » Monseigneur, Je suis votre » très-humble Serviteur : En cette » qualité, je vous supplie de passer » dans mes Pays : car ni portes, ni » vivres ne vous y seront refusés ; » me confiant sur l'assurance qu'il » plaît à Votre Majesté de me donner, qu'il ne s'y commettra, ni » désordre, ni aucun Acte d'hostilité. «

Voilà dans quel état étoient les Affaires de France, lorsque l'année mil six cens neuf finit. Henry en avoit passé les derniers mois, uniquement occupé de son Projet. Le commencement de la suivante n'apporta, ni changement à sa résolution, ni intermission à ses soins. Il en étoit si rempli, qu'assez souvent il lui arrivoit d'en faire des confidences tout-à-fait indiscrettes. Lorsque j'allai lui

rendre le salut & le présent d'usage, 1609.
 le premier jour de l'année, il goûta
 si fort l'idée dans laquelle j'avois fait
 faire les Jettons d'or que je lui pré-
 sentai, qu'il en prit deux dans sa po-
 che, pour les faire voir à quelques-
 uns des Courtisans. On y voyoit re-
 présenté le Globe de la Terre, sou-
 tenu par sa propre pesanteur, au
 milieu d'un Athmosphère, que les
 vents & les orages paroissent vou-
 loir bouleverser : & ces mots latins,
Suo se pondere fulcit, qu'on lisoit dans
 l'Exergue, achevoient d'exprimer le
 rapport de cet Emblème avec la si-
 tuation des Affaires de l'Etat, rendu
 capable par le bon gouvernement de
 Henry le Grand, de triompher des
 efforts de tous ses Ennemis. Ce Prin-
 ce sortant de son dîner, trouva M.
 le Comte de Soissons, & les Cardi-
 naux de Joyeuse & Du-Perron, qui
 s'entretenoient dans son Cabinet des
 Livres; & il leur montra les Jettons.
 Ces Messieurs, pour lui faire plaisir,
 renchérirent encore sur les louanges
 qu'il me donnoit; en disant que j'en
 étois d'autant plus digne, qu'on voit
 rarement les Gens de Qualité unir
 au goût pour les Affaires du Cabi-

1609. net & de la Guerre, celui des Bel-
les-Lettres.

J'étois présent à ce discours, avec beaucoup d'autres personnes qui avoient suivi le Roi. Henry les écarta tous, excepté M. de Vendôme, pour entretenir ceux que je viens de nommer. La-Varenne & Béringhen demeurèrent aussi; mais ils se tinrent auprès de la porte. Ce ne fut pas sans beaucoup de chagrin, que ce Prince s'étant mis à parler de ses grands desseins, devant des personnes que je ne croyois pas toutes également bien intentionnées, je lui entendis dire, que pour le coup, il alloit mettre si bas l'Espagne & toute la Maison d'Autriche, qu'elle cesseroit désormais d'être un objet redoutable à la France; à quelque changement que celle-ci se vît exposée, soit par rapport à la Famille Royale, soit dans la forme de son Gouvernement: mais je souffris plus qu'on ne peut dire, lorsqu'au lieu de s'arrêter après ces paroles, déjà si imprudentes, je le vis prêt à trahir le reste de son secret, en découvrant des particularités tout-à-fait essentielles. Il ne se souvenoit pas qu'il m'avoit lui-même

dit l'année précédente, qu'il étoit obsédé de gens, qui lui tendoient sans cesse des pièges, pour pénétrer le fond de son ame; & dont la curiosité sur ce sujet, ne procédoit que d'un très-mauvais motif.

1609.

Je pris la liberté de le tirer par son manteau, sans que personne s'en appercût; comme si le défaut de mémoire l'obligeoit à s'interrompre lui-même: » Ma mémoire, dit-il, de-
 » vient la plus mauvaise du monde:
 » j'oublie sur-tout presque tous les
 » noms des Personnes, Villes & Pays:
 » je vous prie, poursuivit-il, en s'a-
 » dressant à moi, pour une chose
 qu'il avoit déjà commencé à me de-
 mander, » de me dresser par écrit
 » des Mémoires de tous mes propres
 » desseins, de leur cause, des expé-
 » diens propres à les amener à leur
 » perfection, & des différens discours
 » que nous avons tenus ensemble, à
 » prendre du plus loin qu'il peut
 » vous souvenir; afin que m'en étant
 » rafraîchi la mémoire, j'en puisse
 » mieux communiquer avec ceux de
 » mes Serviteurs, auxquels j'ai le plus
 » de confiance. « Il se tira ainsi adroitement de la nécessité où il s'étoit

1609.

mis, de leur en dire davantage. Je lui répondis, au sujet des Etats qu'il me proposoit, que je n'y manquerois pas : mais que ce n'étoit pas un ouvrage, ni si court, ni si facile, que j'eusse pu le satisfaire, si je n'en avois heureusement dressé les Mémoires de longue main ; & que je craignois encore avec tout cela, que mon ouvrage ne fût défectueux du côté de mille circonstances, qu'on ne pouvoit savoir au juste, que de sa propre bouche, & sur lesquelles il ne m'avoit jamais parlé qu'à bâtons rompus. La conversation finit là.

Le Roi emmena à la chasse une partie des Courtisans ; & moi, je m'en allai travailler chez moi à rassembler & à arranger mes Recueils. Il y en avoit de très-importans sur les Finances, mais qui ne regardoient qu'indirectement les desseins de Sa Majesté. Je mis à part ceux que je jugeai à propos ; je retournai six ou huit jours après, les porter au Roi, auquel je dis, en les lui présentant, que ceux qui voyoient son Projet d'un œil si chagrin, seroient bien plus affligés encore, s'ils sçavoient ce que j'avois à lui montrer. » Comment donc ! me

» dit-il, m'auriez-vous caché jusqu'à
 » présent quelque chose d'important
 » sur ce sujet? je ne le sçaurois croi-
 » re. « Je lui répondis, qu'aussi cela
 n'étoit pas : mais que mille choses,
 dont à peine on se souvient, lors-
 qu'on les a traitées séparément, & à
 mesure qu'elles se sont présentées,
 avoient une toute autre force, lors-
 qu'elles se trouvoient rassemblées. Je
 lui laissai mes Mémoires.

1609.

De ceux qui concernoient ses Des-
 seins, je ne lui avois encore donné
 que les plus généraux. Lorsqu'il les
 eut examinés, il vint un matin à l'Ar-
 cenal, où s'étant enfermé avec moi
 dans mon cabinet : » J'ai lu & relu
 » vos Mémoires, me dit-il : il y a plu-
 » sieurs bonnes choses, faciles à en-
 » tendre & à exécuter, mais il y en a
 » d'autres, où il me semble qu'il y a
 » beaucoup à redire, & où j'ai peur
 » que vous-même ne trouvassiez pas
 » votre compte. Je m'étois bien dou-
 » té, Sire, lui répondis-je, que vous
 » me tiendriez ce langage : je vous
 » prie d'attendre, avant de m'en dire
 » davantage, que vous ayez vu deux
 » autres Etats que j'ai encore dressés;
 » je m'assure qu'ils éclairciront une

1609.

» bonne partie de vos doutes, & qu'ils
» vous satisferont. Ho bien ! laissez-
» les moi, reprit-il, afin que je les
» voie tout-à-loisir ; & puis je vous
» en dirai mon avis. « Ces seconds
Mémoires ne contenoient en effet que
des éclaircissemens , principalement
sur les difficultés qu'on pouvoit for-
mer, où le Roi prendroit le grand
nombre de soldats nécessaires à l'exé-
cution de ses vastes desseins , & tout
l'argent propre à les entretenir.

Le Roi attendit impatiemment ce
second Ecrit, & vint de même le re-
cevoir chez moi. Il prit ses lunettes ,
qui étoient sur la table de mon cabi-
net ; & l'ayant lu d'un bout à l'autre
avec attention , il m'avoua que le
Mémoire que je lui avois donné huit
jours auparavant , lui devenoit clair à
l'aide de celui-ci ; & qu'il commen-
çoit à bien espérer de la réussite, en
voyant des sommes si considérables ,
ou actuellement amassées , ou d'un
recouvrement très-facile : » Car pour-
» vû que nous ne manquions point
» d'argent, poursuivit-il, je sçais que
» je ne manquerai ni d'hommes, ni
» de courage, ni de diligence : ne le
» croyez-vous pas ainsi ? Oui , Sire,

» lui répondis-je, je le crois ; & il n'y
» a rien de grand, que je ne croye 1609.
» & que je n'attende de vous : mais
» voilà de quoi vous le faire encore
» mieux croire, « ajoutai-je, en lui
montrant un dernier petit Etat, écrit
& signé de ma main, qui n'étoit
qu'un simple Bordereau des sommes
d'argent actuellement dans ses cof-
fres. Henry m'embrassa étroitement
par trois fois, lorsqu'il vit que le
montant de ce petit Ecrit n'étoit pas
moins que de trente-six millions ; &
il le ferra soigneusement. » Voilà
» deux Etats, qui m'ont grandement
» foulagé l'esprit, dit-il, en se le-
» vant : je vois donc le fonds de ma
» dépense assuré. Ne croyez pas,
» Sire, lui répondis-je, comme il
» sortoit de mon Cabinet, que ce
» soit là tout le fond de ma science :
» en cas d'extrême nécessité, je trou-
» verai bien les moyens de vous en
» avoir encore autant ; votre Royau-
» me étant si fertile & si opulent,
» qu'il ne scauroit être épuisé ; pour-
» vû qu'il soit ménagé, & que les
» deniers qu'on destine à la Guerre,
» y soient uniquement employés. «
Au reste, je crois devoir épargner à

1609.

mes Lecteurs , l'ennui de voir ici tous ces Etats transcrits ; j'en inférerai le précis dans l'exposition que je dois bientôt donner séparément , des grands desseins du Roi.

Ce Prince fit encore un voyage à Fontainebleau , au commencement de Mars : mais il n'y fut que quinze jours. Il revint incontinent à Paris : & il paroît bien par les Lettres que je reçus de lui pendant ce temps-là , qu'il ne perdoit guères de vûe son projet ; puisqu'elles ne contiennent que des détails de Guerre. Il me parloit dans l'une , des Recrues des cinq Compagnies du Régiment de Piémont , mises chacune à deux cens hommes : dans une autre , d'une Compagnie de Chevaux-legers , qu'il avoit commandé à Soubise de faire ; & pour laquelle il lui donna douze mille livres , qu'il m'ordonnoit d'employer dans le premier Comptant. Il me mandoit une autre fois , d'assembler le Chancelier , Villeroy & Jean-nin , pour conférer avec eux , de ce qui étoit nécessaire pour fournir de vivres toutes ses Troupes ; & de préférer les Magasins le long de la Meuse , à tous les autres. Une autre de

ces Lettres marquoit l'ordre que ce Prince croyoit qu'on devoit tenir, dans les levées de soldats, leur enrôlement, leur marche vers le rendez-vous; & autres détails de cette nature: cette Lettre me fut adressée, parce qu'elle avoit été faite plus particulièrement à l'occasion des levées qui se faisoient dans mon Gouvernement.

1609.

Je supprime à mon ordinaire quelques autres Lettres, pareilles à toutes celles des années précédentes; en ce qu'elles ne roulent que sur quelques petits payemens, & autres menus détails de Finance: je n'en transcrirai toute entière, qu'une seule; c'est celle où le Roi croit devoir répondre à quelques mots que j'avois laissé échapper, sur le plaisir qu'il trouvoit à chasser & à demeurer à Fontainebleau: » Mon Ami, je sçais
 » bien ce que vous avez dit touchant
 » ma chasse & mon séjour en ce lieu:
 » mais ne croyez pas que le plaisir
 » que je prends à l'un & à l'autre,
 » me détourne du soin de pourvoir à
 » tout ce qui est nécessaire pour notre voyage, & la composition de
 » mon Armée, en ce qui dépend de-

1609.

„ moi. Donnez seulement ordre à
 „ l'Artillerie & à l'argent, afin que
 „ rien n'y manque; mais sur-tout,
 „ aux vivres : car puisque suivant l'E-
 „ tat que vous m'avez donné, des
 „ Ambassadeurs qu'il faut que nous
 „ envoyons, les Présidens Jeannin
 „ & Caumartin doivent être du nom-
 „ bre; c'est à vous à en choisir d'au-
 „ tres, tels que bon vous semblera :
 „ car je m'adresserai de tout à vous.
 „ Au surplus, j'ai pensé & repensé
 „ au propos que vous me tintes der-
 „ nièrement touchant ma Femme, &
 „ une autre que vous sçavez, & les
 „ promesses que vous desirez tirer de
 „ moi : sur quoi je vous en dirai da-
 „ vantage, lorsque je vous verrai; ce
 „ qui sera dans deux jours. Adieu,
 „ mon Ami. De Fontainebleau, ce
 „ quinzième Mars. “

De retour de Fontainebleau, Hen-
 ry employa le reste du mois de Mars
 & le mois d'Avril entier, à mettre la
 dernière main à tout ce qui restoit
 encore à faire pour ouvrir la Cam-
 pagne : ce qu'il se disposoit à faire
 tout le plutôt qu'il pourroit. Il ne se
 passoit presque plus de jours, que ce
 Prince ne vint à l'Arcenal; & qu'il

n'y demeurât enfermé pendant plusieurs heures. Le temps passoit bien vite, à discourir sur l'accomplissement de ses grands desseins, & sur mille considérations qui se présentoient à faire, à la veille d'une entreprise si importante, soit touchant les affaires étrangères, soit par rapport à l'ordre qu'il étoit besoin de mettre à toutes les parties de l'intérieur, afin que l'absence de Sa Majesté n'y apportât aucun dérangement. Le Roi m'avoit fait faire à cette intention un Livre, ou long Mémoire, sur la Guerre & sur les affaires de l'Etat, qu'il prenoit plaisir à corriger de sa main, après que nous en avions examiné chaque point.

Pour résider dans les différentes Cours de l'Europe, en qualité d'Ambassadeurs ou de Députés, pendant qu'il travailleroit à l'exécution de son dessein, il nomma les personnages suivans : Mon Frere, pour Rome & les autres Princes & Republiques d'Italie, qui ne s'étoient point encore déclarés pour la Confédération : Bullion, vers les Vénitiens & le Duc de Savoye : Caumartin, chez les Suisses, Grisons & leurs Alliés : Schom-

1609.

berg, auprès des Ducs de Saxe, de Bavière & de Brunswich, le Marquis de Brandebourg & les autres Princes & Villes d'Allemagne, qui n'avoient point encore embrassé l'Alliance: Bongars, en Hongrie, Bohême & Transilvanie: Boissise, en Danemarc & Suède, & dans les Villes situées sur la Mer Baltique: Jeannin, dans la Grande-Bretagne & les Provinces-Unies, & auprès des Princes héritiers de Clèves: Ancel, à Vienne & en Pologne: Préaux, vers les Archiducs; & Montglas, à Constantinople.

Quant au Gouvernement intérieur, la direction en fut destinée à la Reine, avec le titre de Régente, assistée d'un Conseil, sans l'avis duquel elle ne pourroit rien conclurre. Sa Majesté le composa des Cardinaux de Joyeuse & Du-Perron; des Ducs de Maïenne, de Montmorency & de Montbazon, des Maréchaux de Brissac & de Fervacques; & de MM. de Châteauneuf, Garde du Sceau de la Régence, de Harlai, de Nicolai, de Châteaueux, de Liancourt, de Pont-carré, de Gèvres, de Villemontée & de Maupeou. Ce Conseil, outre qu'il

Étoit obligé de se conformer aux instructions qu'il auroit reçues, ne pouvoit rien statuer sur les affaires de grande conséquence, qu'après en avoir informé & consulté Sa Majesté. Il avoit sous lui quatorze autres petits Conseils, composés de cinq personnes, prises dans le Clergé, la Noblesse, la Justice, la Finance & les Corps de Villes. Le nombre de ces petits Conseils avoit rapport à celui des Provinces, ou Gouvernemens, en quoi fut partagé le Royaume, dans l'ordre suivant ; l'Isle-de-France ; la Bretagne ; la Normandie ; la Picardie ; la Champagne ; la Bourgogne & Bresse ; le Lyonnois, Forez, Beaujolois & Auvergne ; le Dauphiné ; la Guyenne ; le Poitou, Aunis, Xaintonge, Angoumois & Limosin ; l'Orléanois, l'Anjou & la Touraine ; le Maine & le Perche ; le Berry, Bourbonnois, Nivernois & la Marche.

Il se faisoit pendant ce temps-là dans Paris, d'autres préparatifs, d'une espèce bien différente, que Henry voyoit avec beaucoup de chagrin : je parle de ceux du Couronnement de la Reine. Il y répugnoit si fort, qu'il ne fallut pas un motif moins

1610.

puissant, que l'étoit sa complaisance pour cette Princesse, pour l'y faire consentir. Elle n'en eut pas plutôt obtenu l'ordre, qu'elle y fit travailler avec ardeur. J'ai marqué plus haut les raisons dont se servoient les créatures, pour lui faire hâter cette cérémonie : on ne peut que les juger, ou bien extravagantes, ou bien criminelles. Henry comptoit sortir de Paris immédiatement après : & comme ce retardement ne pouvoit être que d'une quinzaine, l'ordre fut expédié pour toutes les Troupes de pied & de cheval, qui prirent sans tarder le chemin de la Champagne. Les six mille Suisses que le Roi avoit fait lever, furent conduits à Moulon, par le Duc de Rohan, qui étoit allé les recevoir sur la Frontiere. Je fis partir toute l'Artillerie : on n'avoit jamais vu en France, & peut-être n'y verra-t-on jamais un Equipage plus complet & mieux fourni. Mon Fils se mit à la tête en vertu de la Charge de Grand-Maître de l'Artillerie, dont Sa Majesté avoit eu la bonté de lui donner la survivance. Je me disposois à le suivre de près, faisant porter avec moi une somme de huit millions,

Enfin le Roi avoit déjà donné aux étrangers le signal de son départ, par la Lettre qu'il écrivit à l'Archiduc : la voici , telle que je la fis moi-même, & telle qu'elle lui fut envoyée ; si Villeroy , entre les mains duquel comme Secrétaire d'Etat elle passa , n'y changea rien : car il en avoit beaucoup d'envie : » mon Frere , ne pouvant refuser à mes meilleurs Alliés » & Confédérés , le secours dont ils m'ont requis , contre ceux qui les veulent troubler en la succession des Duchés & Comtés de Clèves , Juliers , La-Mark , Bergh , Ravensperg & Ravestein ; je m'avance vers eux , avec mon Armée : & parce que mon chemin s'adresse à passer dans vos pays , j'ai désiré de vous en avoir tiré , & sçavoir de vous si j'y dois entrer comme ami ou comme ennemi. Sur quoi attendant votre Réponse , je prie Dieu , &c.

Je ne sçais ce qu'on doit juger d'un bruit fort commun alors , & qui fut confirmé au Roi à Fontainebleau par Girard , qui arriva de Bruxelles le 7 Mars ; c'est qu'on étoit persuadé à la Cour & dans les Etats de l'Archiduc , que le Roi de France affectoit d'a-

1610.

voir de grands desseins, dans la seule vûe de faire peur à ses ennemis ; & qu'on y étoit si assuré que c'étoit tout le but de son armement, qu'on n'y faisoit pas le plus petit préparatif pour s'y opposer. Le dernier pouvoit être vrai, comme en effet il l'étoit, sans que pour cela l'Archiduc fût aussi tranquille, qu'il affectoit de le paroître. Il eût été dans des sentimens bien différens de tout le reste de ceux qui prenoient quelque intérêt à l'Espagne & à la Maison d'Autriche. Leur consternation ne se peut exprimer. Pendant que le Parti de leurs Adversaires, qu'on appelloit chez les Etrangers, la Faction Françoisé, se montroit avec un air de triomphe, qui sembloit lui promettre tous les succès, qu'elle s'entendoit souhaiter de toutes parts ; le Parti Autrichien se tenoit dans le silence, l'inaction & le tremblement : objet de la haine publique, & s'attendant à en être bientôt la victime : nul moyen de résister à la foudre, dont il étoit à la veille de se voir écrasé. Mais hélas : c'est bien mal-à-propos que je lui insulte : il ne lui restoit encore malheureusement, que trop de ressour-

ces. (13) Ce n'étoit , ni les armes ,
 ni un noble désespoir , qu'il avoit en-
 vie d'opposer au Prince , que l'Euro-
 pe avoit nommé pour son vengeur ,

1610.

(13) » Il falloit bien ,
 » dit Péréfixe , qu'il y
 » eût plusieurs conspi-
 » rations sur la vie de
 » ce bon Roi : puisque
 » de vingt endroits
 » on lui en donnoit
 » avis : puisque l'on
 » fit courir le bruit
 » de sa mort , en Es-
 » pagne & à Milan ,
 » par un Ecrit impri-
 » mé : puisqu'il passa
 » un Courier par la
 » Ville de Liège , huit
 » jours auparavant
 » qu'il fut assassiné ,
 » qui dit qu'il portoit
 » nouvelles aux Prin-
 » ces d'Allemagne ,
 » qu'il avoit été tué :
 » puisqu'à Montargis
 » on trouva sur l'Au-
 » tel un Biller , conte-
 » nant la prédiction
 » de sa mort prochai-
 » ne , par un coup dé-
 » terminé , &c « pag.
 409.

L'Archevêque d'Em-
 brun (Honoré Du-
 Laurens , Frere du
 premier Médecin)

étant avec d'autres
 Prélats , dit à l'heure
 même que le Roi fut
 tué : » *Il est impossible*
qu'en l'état où sont
aujourd'hui les affai-
res , il n'en prenne
mal au Roi : & à
cette heure que nous
en parlons , il lui ar-
rive peut-être quelque
désastre. « *Première*
Lettre de Nicolas Pas-
quier. » Un Prêtre de
 Douai dit , au mo-
 ment même de l'é-
 xécution , que l'on
 tuoit le plus grand
 Monarque de la
 Terre. La Sœur
 de Villars Hou-
 dan , Gouverneur
 de Dieppe , Reli-
 gieuse à Saint Paul ,
 en Picardie , dit à
 son Abbessé : *Mada-*
me , faites prier Dieu
pour le Roi , car on le
tue : & un peu après ,
Hélas ! il est tué. «
P. Mathieu. Ibid. pag.
 835. Pasquier dit en-
 core dans cette même

1610. & choisi pour son bras droit. Il ne falloit, pour abattre la tête qui donnoit le mouvement à tout ce corps, qu'un crime; & jamais la trahison, l'empoisonnement, l'assassinat, n'avoient pû procurer un triomphe plus digne d'eux: triomphe honteux, & si détesté, que les termes manquent pour en exprimer toute l'horreur. J'acheve en frémissant ce que j'ai de circonstances plus particulieres à apprendre au Public, sur le funeste acci-

Lettre, que La-Font, Prévôt de Bayonne, vint en 1608. trouver le Roi pour lui donner avis qu'il y avoit un attentat formé contre sa Personne: & que deux ou trois jours avant celui où ce Prince fut poignardé, ce même La-Font avertit encore M. le Chancelier, que celui qui devoit tuer le Roi, étoit actuellement dans Paris: que l'on le lui avoit révélé, &c. Ce fait est le même dont parle Duplex, pag. 411. sous le nom d'un Gentilhomme Béarnois. Pasquier ajoute, qu'un

Marchand de Douai, écrivant quinze jours avant cet assassinat, à un Marchand de Rouen, lui demande s'il est vrai que le Roi ait été tué. Qu'un des principaux Bourgeois de Cambrai dit, huit jours auparavant: » *Ce Vieillard a de* » *grands desseins; mais* » *il n'ira guère loin: ce* & quelques autres circonstances sembla-
bles. On en trouve aussi de particulieres, dans le premier Tome de la Vie de Marie de Médicis, pag. 68. & dans quantité d'autres Ecrits.

dent,

Bient dont le souvenir coute encore à
mon cœur des larmes de sang.

1610.

Quel jugement porterons-nous sur
les noirs pressentimens, qu'il n'est que
trop constant que ce malheureux
Prince eut de sa cruelle destinée? Ils
sont d'une singularité, qui a quelque
chose d'effrayant. [14] J'ai déjà rap-

(14) Voici comme
en parle le Maréchal
de Bassompierre, dans
ses Mémoires, tom. I.
pag. 292. & *suiv.* » Il
» me dit, peu devant
» ce temps-là : je ne
» sçais ce que c'est,
» Bassompierre; mais
» je ne puis me per-
» suader que j'aïlle en
» Allemagne; le cœur
» ne me dit point que
» tu aïlles aussi en Ita-
» lie. Plusieurs fois il
» me dit, & à d'autres
» aussi; je crois mourir
» bientôt. La Reine
» eut une passion par-
» ticulière de se faire
» couronner, ayant le
» département du Roi
» pour aller en Aile-
» magne. Le Roi ne
» le desiroit pas, tant
» pour éviter la dé-
» pense que parce
» qu'il n'aimoit guère

» ces grandes fêtes :
» Il y a toute apparence
» que ce Prince cachoit
» soigneusement à tout
» autre qu'à M. de Sully
» le véritable motif qui
» le portoit à s'opposer
» à cette cérémonie.
» Toutefois, continue
» cet Ecrivain, comme
» il étoit le meilleur
» Mari du monde, il
» y consentit, & re-
» tarda son départe-
» ment pour aller en
» Allemagne, jusques
» après qu'elle auroit
» fait son entrée dans
» Paris... Le Sacre de
» la Reine se fit avec
» la plus grande ma-
» gnificence qu'il fut
» possible le Roy y
» fut extraordinaire-
» ment gai... Le Roy
» lui dit (à Monsieur
» de Guise) & à moi
» aussi : vous ne me

1610.

porté avec quelle répugnance il s'étoit laissé aller à permettre que la Cérémonie du Couronnement de la Reine se fit avant son depart. Plus il

» connoissez pas main-
 » tenant vous autres :
 » mais je mourrai un
 » de ces jours ; &
 » quand vous m'aurez
 » perdu , vous con-
 » noîtrez lors ce que
 » je valois , & la diffé-
 » rence qu'il y a de
 » moi aux autres hom-
 » mes. Je lui dis alors :
 » Mon Dieu ! ne cesse-
 » rez - vous jamais ,
 » Sire , de nous trou-
 » bler , en disant que
 » vous mourrez bien-
 » tôt ! Ces paroles ne
 » sont point bonnes à
 » nous dire. Vous vi-
 » vrez , s'il plaît à
 » Dieu ; bonnes &
 » longues années. Il
 » n'y a point de féli-
 » cité au monde pa-
 » reille à la vôtre.
 » Vous n'êtes qu'en la
 » fleur de votre âge ,
 » & en une parfaite
 » santé & force de
 » corps ; plein d'hon-
 » neur , plus qu'aucun
 » des mortels ; jouis-
 » sant en toute tran-

» quillité du plus flo-
 » rissant Royaume du
 » Monde ; aimé &
 » adoré de vos Sujets ;
 » plein de biens , d'ar-
 » gent , de belles mai-
 » sons , belle Femme ,
 » belles Maitresses ,
 » beaux Enfans , qui
 » deviennent grands :
 » que vous faut-il de
 » plus ? ou qu'avez-
 » vous à desirer da-
 » vantage ? Il se mit
 » alors à soupirer , &
 » me dit : mon Ami ,
 » il faut quitter tout
 » cela , &c.

» On observa , dirent
 » les Mémoires de l'E-
 » toile , qu'en la lar-
 » gesse des pièces d'or
 » & d'argent , qu'on
 » jetta au Peuple , se-
 » lon la coutume , on
 » ne cria jamais , ni
 » *Vive le Roy* , ni *Vive*
 » *la Reine*.... Je laisse
 » ici , continuë cet
 » Ecrivain , les songes
 » qu'on dit que Sa Ma-
 » jesté & la Reine aussi
 » eurent cette nuit ,

en voyoit approcher le moment , plus
il sentoit la frayeur & l'horreur re-
doubler dans son cœur. Il venoit l'ou-
vrir tout entier à moi , dans cet état

1610.

« d'une maison qui
« tomboit sur lui , dans
« la rue de la Féron-
« nerie, &c. Il est bien
« certain qu'il y a en-
« viron six mois , que
« le Roy étant chez
« Zamet , & y ayant
« dîné , se retira dans
« une chambre seul ,
« disant vouloir repo-
« ser , & y manda
« Thomassin , qu'on
« tient un des plus cé-
« lèbres Astrologues
« de ce temps , qu'on
« dit même avoir un
« Diable : & là , Sa
« Majesté l'ayant in-
« terrogé de plusieurs
« choses , concernant
« sa Personne & son
« Estat ; Thomassin lui
« dit , qu'il avoit à se
« garder du mois de
« May 1610 ; jusqu'à
« lui désigner le jour
« & l'heure , auxquels
« il devoit être tué
« Mais le Roy se mo-
« quant de lui & de
« son Astrologie , le
« prenant tantôt aux

« cheveux , & tantôt
« à la barbe , lui fit
« faire deux ou trois
« tours de chambre ,
« & le renvoya de cette
« façon : en quoi il
« étoit louable : il l'au-
« roit été encore plus ,
« de ne le pas écouter
« du tout , & de ban-
« nir de sa Cour & de
« son Royaume , de
« telles pestes. « *Ann.*
1601. Voyez aussi dans
l'Histoire de Mezerai ,
Edit. in-4^o. à Paris ,
ann. 1667. tom. 3. pag.
1447. les différens
pronostics de la mort
de ce Prince , qui cou-
rurent , soit alors , soit
depuis , dans le pu-
blic.

P. Matthieu remar-
que , que la Reine s'é-
tant réveillée la nuit ,
pleine d'agitation &
de frayeur , elle dit au
Roy , qui voulut en
sçavoir la cause : « Je
« songeais qu'on vous
« donnoit un coup de
« couteau , sur le petit

1610.

d'amertume & d'accablement, dont je le reprenois comme d'une foiblesse impardonnable. Ses propres paroles feront une toute autre impression; que tout ce que je pourrois dire: » Ah! mon Ami, me disoit-il, que

» degré: Loué soit
 » Dieu, répondit Hen-
 » ry, que ce n'est
 » qu'un songe. « Le
 même Ecrivain joint
 à toutes ces prédic-
 tions, plusieurs paro-
 les de Henry, comme
 autant de traits de ce
 pressentiment secret
 qu'a le cœur, d'une
 fatalité inévitable,
 c'est ainsi du moins
 qu'on en juge après
 l'événement: telles
 sont celles-ci, qu'il dit
 à la Reine: » Mamie,
 » si cela ne se fait Jeu-
 » di, je vous assure
 » que Vendredi passé,
 » vous ne me verrez
 » plus: non, Vendre-
 » di je dirai adieu. «
 Une autre fois:
 » Passez, passez, Ma-
 » dame la Régente.
 A la même, qui se
 disposoit à faire ses
 dévotions: » Ma-
 » mie, confessez-
 » vous pour vous &

» pour moi. « Aux
 Courtisans, en leur
 montrant le Dau-
 phin: « Voici votre
 » Roy. « En parlant
 de l'Entrée de la Rei-
 ne: » Cela ne me
 » touche, je ne le
 » verrai pas.... Ne
 » rions pas tant le
 » Vendredi, car nous
 » pleurerons le Di-
 » manche, &c. *Tom.*
2. Liv. 4. pag. 810. &
suiv. Morizot remar-
 que, qu'au Couron-
 nement de la Reine,
 le Peintre, au lieu
 d'émailler l'écusson
 d'argent, comme le
 porte la Maison de
 Médicis, le peignit
 par ignorance, de
 couleur de châtaigne,
 qui est la couleur des
 Veuves; & qu'au lieu
 de Palmes, il le cei-
 gnit de cordes entor-
 tillées: autre marque
 de vidu té. *Henr. Mag.*
pag. 51.

„ ce Sacre me déplaît ! je ne sçais ce
„ que c'est ; mais le cœur me dit qu'il
„ m'arrivera quelque malheur. „ Il
s'affeyoit , en disant ces paroles , sur
une chaise basse , que j'avois fait faire
exprès pour lui , & qui ne partoît
point de dedans mon cabinet ; & li-
vré à toute la noirceur de ses idées ,
il frappoit des doigts sur l'étui de
ses lunettes , en rêvant profondé-
ment : s'il fortoit de cette rêverie ,
c'étoit pour se lever brusquement ,
frappant des mains sur ses cuisses , &
pour s'écrier : „ Pardieu ! je mourrai
„ dans cette Ville , je n'en sortirai ja-
„ mais : ils me tueront ; je vois bien
„ qu'ils mettent toute leur dernière
„ ressource dans ma mort : Ah ! mau-
„ dit Sacre ! tu feras cause de ma
„ mort. Mon Dieu , Sire , lui dis-je un
„ jour , à quelle idée vous livrez-
„ vous-là ? si elle continue , je suis
„ d'avis que vous rompiez ce Sacre
„ & Couronnement , & voyage &
„ Guerre : le voulez-vous ? cela fera
„ bientôt fait. Oui ; me dit-il enfin ,
après que je lui eus tenu ce même dis-
cours deux ou trois fois , „ oui , rom-
„ pez le Sacre , & que je n'en enten-
„ de plus parler : j'aurai par ce moyen

1610.

» l'esprit guéri des impressions que
 » quelques avis y ont faites ; je sor-
 » tirai de cete Ville , & ne craindrai
 » plus rien. « A quels traits reconnoî-
 » tra-t'on ce cri secret & importun du
 » cœur , si on le méconnoît à ceux-ci ?
 » Je ne veux point vous celer , me
 » disoit-il encore , qu'on m'a dit que
 » je devois être tué à la premiere ma-
 » gnificence que je ferois , & que je
 » mourrois dans un Carrosse ; & c'est
 » ce qui fait que j'y suis si peureux.
 » Vous ne m'aviez , ce me semble ,
 » jamais dit cela , Sire , lui dis-je. Je
 » me suis plusieurs fois étonné , en
 » vous entendant crier dans un Car-
 »rosse , de vous voir si sensible à un
 » si petit danger ; après vous avoir vû
 » tant de fois intrépide au milieu des
 » coups de canon & de mousquet , &
 » parmi les piques & les épées nues.
 » Mais puisque cette opinion vous
 » trouble jusqu'à ce point ; en votre
 » place , Sire , je partirois dès demain ;
 » je laisserois faire le Sacre sans vous ;
 » ou je le remettrois à une autre fois ;
 » & de long temps je ne rentrerois
 » ni dans Paris , ni dans aucun Car-
 »rosse. Voulez-vous que j'envoie
 » tout à cette heure à Notre-Dame

» & à Saint Denis, faire tout cesser,
 » & renvoyer les Ouvriers. Je le veux
 » bien, me dit encore ce Prince :
 » mais que dira ma Femme? car elle
 » a merveilleusement ce Sacre en
 » tête. Elle dira ce qu'elle voudra,
 » repris-je, voyant combien ma pro-
 » position avoit fait de plaisir au Roi :
 » mais je ne sçauois croire, que
 » quand elle sçaura la persuasion où
 » vous êtes, qu'il doit être la cause
 » de tant de mal, elle s'y opiniâtre
 » davantage. «

1610.

Je n'attendis point d'autre ordre,
 pour aller donner celui d'interrompre
 les préparatifs du Couronnement. Ce
 n'est qu'avec un véritable regret, que
 je me vois obligé de dire, que quel-
 ques efforts que je fisse, je ne pus ja-
 mais engager la Reine à donner cette
 satisfaction à son Epoux. Je passe sous
 silence les sollicitations, les prières &
 les contestations, que j'employai pen-
 dant trois jours entiers, pour tâcher
 de la fléchir (15). Ce fut à ce Prin-
 ce à céder : & comme après tout il

(15) Ceci détruit ce que Matthieu assure, que la Reine ne sou-
 haitoit point d'être couronnée. *Ibid.* 804.
 de tous les Historiens,

étoit le premier dans certains momens, à se reprocher à lui-même ses frayeurs ; il cessa d'en parler & de m'en faire parler à la Reine. Les Ouvriers furent mis pour la seconde fois en besogne : mais Henry n'en revint pas moins fortement à ses premières appréhensions, qu'il m'exprimoit ordinairement par ces paroles-ci, qu'il avoit souvent dans la bouche : „ Ah ! mon Ami, je ne sortirai jamais de cette Ville ; ils me tueront ici. O „ maudit Sacre ! tu seras la cause de „ ma mort. „ Je n'ai pas dû oublier ces tristes paroles.

Il y a dans tout ceci quelques particularités plus secretes, que je crois devoir supprimer : je pousserois le silence beaucoup plus loin, si ce n'est qu'il me paroît inutile pour les choses dont mes Domestiques, ou d'autres personnes, ont eu quelque connoissance. Le fait suivant est dans ce genre. Schomberg, qui vivoit avec moi dans une familiarité, qui auroit presque pû le faire regarder comme de la maison, y étant un jour à dîner ; un Page vint lui apporter un Billet, que je remarquai qu'il lui glissoit par dessous son bras, avec un

fort grand mystere. J'en badinai avec lui, comme si ce Billet le convainquoit d'une intrigue galante. Il me répondit que sans l'avoir lû, il croyoit pouvoir m'assurer que ce n'étoit pas ce que je pensois : mais qu'il me promettoit que de quelque secret dont il y fut question, il ne m'en cacheroit rien. Le Billet ne contenoit que deux mots. Lorsqu'au sortir de table, il se fut approché d'une fenêtre pour le lire, il me le mit entre les mains, en me disant qu'il étoit de Mademoiselle de Gournai : nom, qui devoit d'abord m'ôter tout soupçon de galanterie, si je la connoissois; & qu'elle le prioit qu'elle pût parler à lui tout présentement, pour affaire de grande conséquence. Il me promit de revenir incontinent me dire de quoi il s'agissoit; & il étoit en effet de retour au bout d'une demi-heure.

Mademoiselle de Gournai avoit appris d'une femme, qui avoit appartenu à Madame de Verneuil (16).

(16) L'Auteur veut parler de Jacqueline Le Voyer, du Village d'Orsin, entre Eper-

non & Ablis, Femme d'Isaac de Varennes, Ecuyer, Sieur de Coman, d'Escoman, ou

1610.

qu'il y avoit actuellement une conjuration formée contre la Personne du Roi. Ayant demandé à cette femme le nom des personnes qui y

d'Escouman : c'est
 sous ce premier nom,
 qu'elle est bien connue ; & son Histoire
 fait un incident au
 Procès de Ravail-
 lac, trop important pour
 le passer sous silence,
 nous y reviendrons
 plus d'une fois. » Elle
 » avoir donné, di-
 » sent les mémoires
 » pour servir à l'Hif-
 » toire de France. p.
 » 357. sa déclaration
 » par écrit, qui con-
 » tient un détail bien
 » circonstancié de la
 » Conjuration & des
 » desseins de Ravail-
 » lac, dont elle disoit
 » auteurs le Duc d'E-
 » pernon & la Mar-
 » quise de Verneuil.
 » Le Roy, la Reine,
 » & tous ceux aux-
 » quels elle s'adressa,
 » pour découvrir ce
 » qu'elle sçavoit, ne
 » voulurent point
 » l'entendre, & la
 » traitèrent de folle.
 » Le Mardi 25 (Jan-
 » vier 1611 : car ce
 » Procès ne fut con-
 » sommé que bien
 » avant dans l'année
 » suivante) les Cham-
 » bres furent assem-
 » blées sur le fait de
 » la Coman, où fu-
 » rent décernées quel-
 » ques prises de corps
 » & ajournemens per-
 » sonnels : la Villiers-
 » Hotman, la Prési-
 » dente Saint-André,
 » & la Charlotte Du-
 » Tillet, sa Sœur, y
 » comparurent. La
 » Coman parloit bien
 » & de bon sens, ré-
 » solue, ferme &
 » constante en ses ré-
 » ponses & accusa-
 » tions, munies de
 » raisons valables, &
 » preuves très-fortes,
 » qui rendoient ses
 » Juges tout étonnés.
 » Elle avoit été autre-
 » fois à la Reine Mar-
 » guerite, à laquelle
 » même elle s'adressa,
 » pour la découverte
 » de cette conjuration

entroient ; celle-ci lui avoit nommé
la Marquise de Verneuil même , 1610.
Monsieur N. & quelques-autres : ce
qui fit prendre le parti à cette De-

» & menée d'importance ; dont la Reine Régente bien avertie , dir que c'étoit une mauvaise femme , qui accusoit tout le monde , ne sçavoit si enfin elle ne l'accuseroit point elle-même... Les reproches qu'elle & la Du-Tillet se firent à la confrontation , sur leur mauvaise vie , sont plaisantes. Si la Comman ne se fût mêlée que de ce métier là , elle n'en eût été guère recherchée ; mais l'autre est trop dangereux : car à se bander contre les Grands , il y a souvent perte de biens & de vie ; c'est ce qui me fait craindre pour elle. « Il est marqué à la marge , sur cette Du-Tillet : Charlotte Du-Tillet , fille d'intrigue , de la confidence de » la Marquise de Verneuil : c'est par elle que la Demoiselle d'Escoman avoit été instruite des desseins de Ravallac... » Le Dimanche 30 Janvier , la Marquise de Verneuil fut , sur les dépositions de la Comman , ouïe de M. le Premier Président , depuis une heure après midi jusqu'à cinq ; & ce , au logis du dit Premier Président , où il l'avoit fait assigner , pour l'interroger là dessus. « La marge porte encore : » Elle étoit accusée par la Demoiselle d'Escoman , & ne fut décretée que d'un assigné pour être ouïe ; quoiqu'il s'agit de l'assassinat du Roy , & de crime de Lèse-Majesté au premier chef. » Le Samedi 5. Mars,

1610.

moiselle, de faire passer cet avis jusqu'au Roi, en le faisant dire à la Reine, par celle de ses Femmes de chambre, qu'on appelloit Catherine.

» la Cour assemblée
 » sur le fait de la Co-
 » man, & autres Pri-
 » sonniers déferés par
 » elle sur l'assassinat du
 » feu Roy, donna son
 » Arrêt, qu'on disoit
 » être l'Arrêt des
 » Arcopagites, les-
 » quels remettoient à
 » cent ans le Juge-
 » ment d'une Cause,
 » où ils trouvoient
 » trop de difficulté:
 » aussi la Cour n'en
 » trouvant pas peu en
 » cette affaire, en re-
 » mit le Jugement
 » en une saison plus
 » commode; ouvrant
 » cependant les pri-
 » sons aux Accusés,
 » & y retenant Made-
 » moiselle de Coman
 » seule, qui sembloit
 » en devoir sortir plu-
 » tôt que les autres:
 » mais le temps ne
 » portoit pas de faire
 » autrement; & mé-
 » me le Premier Pré-
 » sident, qui assista
 » au Jugement, fut

» de cet avis, ayant
 » égard à la qualité
 » des Accusés, qui
 » toutefois par cet Ar-
 » rêt ne demeurèrent
 » déchargés: ce qui les
 » fâcha fort, & au re-
 » pos de cet Etat. «
 La marge porte: « Cet
 » Arrêt ordonne un
 » plus amplement in-
 » formé, & cepen-
 » dant, qu'Erienne
 » Sauvage, Valet de
 » chambre du Sieur
 » d'Entragues, Pete,
 » & Jacques Gaudin,
 » Accusés & prison-
 » niers en la Concier-
 » gerie, seront élargis.
 » Il y eut Arrêt défi-
 » nitif, le 31. Juillet
 » suivant, qui déclara
 » la Marquise de
 » Verneuil, la De-
 » moiselle Du-Tillet,
 » Gaudin & Sauvage,
 » purs & innocens de
 » l'assassinat du Roy;
 » & condamne la De-
 » moiselle d'Escoman
 » à finir ses jours en-
 » tre quatre murail-

Mademoiselle de Gournai, en y faisant plus de réflexion, craignit que ce qu'elle faisoit, ne fust pas; & elle jeta les yeux sur M. de Schomberg,

1610.

» les, tous ses biens
 » acquis & confisqués,
 » sans réparation pour
 » la téméraire accusa-
 » tion: est encore or-
 » donné que tous les
 » Procès pour raison
 » de ce, seront suppri-
 » més. Cette peine
 » est douce, si la d'Es-
 » coman accusoit à
 » faux. « *Ibid. pag.*
 361. On travailloit à
 son Jugement, dès le
 Samedi précédent 23,
 & les Juges se trouvè-
 rent partis, neuf con-
 tre neuf. *pag. 377.*

Le Mercure Fran-
 çois *ann. 1611. pag.*
 14. & *suiv.* porte sur
 l'affaire de la d'Esco-
 man, un jugement de
 tout point contraire à
 celui de L'Etoile: &
 comme ce jugement
 est appuyé sur des
 preuves, on ne peut
 se dispenser de s'y ren-
 dre. Il y est donc
 prouvé, que cette
 femme, décriée par
 sa vie libertine, en-
 fermée à l'Hôtel-dieu,
 & ensuite au Châte-
 let, qui rendit même
 une Sentence de mort
 contre elle, inventa
 cette calomnie, pour
 s'ouvrir une entrée,
 & se faire un mérite
 auprès de la Reine
 Marguerite: qu'ayant
 accusé la Marquise de
 Verneuil de lui avoir
 adressé Ravailac, avec
 une Lettre pour la fai-
 re parler à la Du-Til-
 let; & celle-ci, d'avoir
 fait entrer ce meur-
 trier dans sa cham-
 bre, lorsqu'elles y
 étoient toutes deux;
 elle fut convaincue
 sur ce fait seul, de plu-
 sieurs mensonges, en-
 tre autres, de n'avoir
 jamais vu, & de ne
 pas même connoître
 Ravailac: Qu'elle
 n'en entendit en effet
 parler pour la pre-
 mière fois, que lors-
 qu'il fut conduit dans
 la Conciergerie, où
 elle étoit aussi: ce

1610.

comme sur un homme qui pouvoit en entretenir directement Sa Majesté. Schomberg après m'avoir fait tout ce récit, me fit part de l'embarras où il se trouvoit, & me demanda mon conseil pour en sortir. La chose étoit trop de conséquence, pour la mépri-

qu'il prouve par les propres paroles de cette femme : que Gaudin, dans la confrontation, la couvrit de confusion : enfin qu'il n'y eut aucun de ceux auxquels elle fut confrontée, qui ne la convainquit clairement de fausseté, de fourbe & de calomnie.

L'Auteur de l'Histoire de la Mere & du Fils, justifiant l'Arrêt du Parlement, qui paroît si blâmable à L'Etoile : » Cette auguste Compagnie, » dit-il, l'eût fait mourir par le feu, » à la vûe de tout le monde, si la fausse accusation eût été d'un autre genre : » mais où il s'agit de la vie des Rois, la crainte qu'on a de

» fermer la porte aux avis qu'on peut donner sur ce sujet, fait » qu'on se dispense de la rigueur des loix. » *Tom. I. p. 154.* Voyez une Pièce qui vient d'être réimprimée dans le 4. tome des nouveaux Mémoires de L'Etoile, pag. 256. intitulée *Interrogatoire & déclaration de Mademoiselle de Coman* : Il y est parlé de cette Lettre à Mademoiselle de Gournai & au Comte de Schomberg. » Elle sçut si bien pallier ses discours, & soutenir ses accusations d'une manière si résolue, que » l'on ne trouva pas assez de fondement » pour la faire mourir. » *Mém. de la Reg. de M. de Médicis, tom. I. pag. 74.*

ser & la tenir sous le silence : d'un autre côté, la révéler à Sa Majesté, c'étoit s'exposer à se faire autant d'ennemis implacables, de tous ceux sur qui tomboit l'accusation, que ce Prince n'auroit pas manqué de nommer. Ma Femme seule étoit présente à cette délibération.

1610.

Nous convinmes que Schomberg en parleroit au Roi, avec plus de circonspection que faire se pourroit; & que si Sa Majesté demandoit à connoître les Complices, il lui indiqueroit les deux femmes qui viennent d'être nommées, comme celles qui étoient le plus en état de l'en instruire. Ce que personne n'a ignoré de la suite de cette affaire, c'est que la femme, dont Mademoiselle de Gournai tenoit ce qu'elle dit à M. de Schomberg, a été interrogée; qu'elle a soutenu hautement sa déposition; & qu'elle est morte en y persistant. Voilà une Anecdote qui ne sera pas oubliée de ceux qui cherchent à tirer des conséquences de l'affectation qu'on a remarquée à supprimer des Pièces (17), par lesquelles le Procès

(17) C'est un fait connu, que cette suppression d'universellemēt pression de Pièces du

1610.

du détestable Parricide se trouvoit instruit.

La cérémonie du Couronnement de la Reine commença cependant à

Procès de Ravallac, par le Parlement de Paris. A ce reproche qu'on fait à ses Juges, on joint celui de n'avoir point fait, ou du moins fort peu & de très-foibles informations, sur la mort de quelques personnes détenues pour ce sujet dans les prisons, qui a paru à plusieurs personnes n'être pas naturelle: d'avoir négligé d'ajourner & d'interroger beaucoup d'autres personnes, dont on pouvoit tirer de grandes lumières; telles que la Mere du Parricide, qui sçavoit bien qu'il étoit parti d'Angoulême le jour de Pâques, sans avoir satisfait à son devoir Pascal; plusieurs de ses Parens, qu'il avoit nommés dans son Interrogatoire; le Curé de Saint-Severin; le Pere de Sainte-Marie-Magdeleine des Feuillans; les Capucins d'Angoulême, qui lui avoient donné un cœur de coton, enfermé dans un Reliquaire, avec du bois de la vraie Croix, du moins ils le lui faisoient accroire: & cela, disoient-ils, pour le guérir d'une fièvre qu'il avoit: de n'avoir point entendu non plus le Sieur Guillebaut, Chanoine d'Angoulême; le Pere Gilles Osieres, ancien Gardien des Cordeliers de Paris; le Fèvre, autre jeune Cordelier; plusieurs Aumôniers du Cardinal Du-Perron, que Ravallac dit qu'il reconnoitroit bien de visage, mais dont il ne sçavoit pas les noms; les nommés Béliard, Bréteau, Colletet, Du-Bois, de Limoges, &c. On s'est encore plain que Ravallac avoit été si peu soigneusement

s'exécuter avec toute la magnificence qu'on attendoit de si grands préparatifs : elle devoit durer plusieurs jours , & être terminée par la principale de

1610.

gardé dans sa prison , que pendant treize jours qu'elle dura , il ne se présenta presque personne pour le voir , auquel on ne le laissa parler. Une dernière plainte plus grave encore , si le fait étoit vrai , c'est qu'à la première tirade des chevaux , Ravailiac ayant demandé qu'on reçût sa déposition ; il dicta un Testament de mort , que le Greffier Voisin écrivit si mal , que quoique cette Pièce existe encore aujourd'hui , dit-on , il n'y a point d'Ecrivains-Jurés , quelque habiles qu'ils soient , qui ayent pu en déchiffrer un seul mot.

Ce sont toutes ces considérations qui portent une infinité de personnes à juger que le parlement n'en a ainsi usé , que par la crainte que la vérité ayant été découverte

& renduë publique , il ne se mît lui-même dans la nécessité de poursuivre à toute rigueur , un trop grand nombre & de trop puissantes têtes. Ce seroit peine perduë que de vouloir s'attacher à persuader le contraire à toutes ces personnes. Mais enfin , puisque par la suppression des Pièces de ce Procès , il ne reste plus aujourd'hui assez de lumières pour pouvoir prononcer avec connoissance de cause sur un fait , lequel , même en son temps , n'a jamais pu être éclairci ; on doit au moins convenir qu'il y a de la témérité dans tous les jugemens qu'on porte ainsi sur cette affaire , après un espace de cent trente années qui se sont écoulées depuis : Et à Dieu ne plaise que je m'expose

toutes , le Dimanche 16 Mai (18) :

1610.

Le Roi avoit la complaisance pour la Reine , d'assister à un spectacle , qui lui perçoit le cœur : mais aussi il

moi-même à encourir les reproches ! Si pour satisfaire aux loix prescrites à tout Auteur de Mémoires, je me suis assujetti à joindre à mon texte , ici & à la fin de ce Livre , tout ce que j'ai pu ramasser dans les Historiens les plus dignes de foi , sur ce fait particulier ; ainsi que je l'ai pratiqué par rapport à tous les points historiques , qu'on a vus dans cet Ouvrage : ma justification , supposé pourtant qu'il en soit besoin dans une chose si simple , vient de ce que j'y expose le Pour & le Contre , avec la même impartialité. Et pour répondre d'un autre côté , à ceux qui pourroient se plaindre qu'après tous ces éclaircissements , ils ne voyent rien de décidé : ce n'est pas ma faute ,

s'il ne se présente sur toute cette matière , que des conjectures ; & même , des conjectures qui souvent se détruisent l'une l'autre.

(18) La Cérémonie du Sacre , ou Couronnement , se fit à Saint-Denis , le Jeudi 13 Mai , avec une magnificence & des apprêts , dont on peut voir le détail dans le *Merc. Franc. Matth. le Vol. 9361. Mss. Royaux* , & les autres Historiens. Celle à laquelle on se préparoit pour le Dimanche suivant , étoit l'Entrée de la Reine dans Paris , dont la pompe devoit encore surpasser celle du Couronnement. » Henry » IV. disoit le Mardi : » J'irai coucher à S. » Denis , Mercredi ; » j'en reviendrai » Jeudi ; je mettrai » ordre à mes affai-

comptoit qu'après cela rien ne le retiendrait plus ; & il avoit nommé pour le jour de son départ , le lendemain même de cette Fête , Lundi 17 Mai. Pour moi , je n'aurois pas attendu jusqu'à ce jour à partir , si dans le moment que je m'y préparois , une grande douleur que je sentis dans le cou & dans la gorge , causée par mon ancienne blessure , ne m'avoit obligé de me mettre entre les mains des

» res , Vendredi ; Sa- » chapeau , à l'éléva-
 » medi , je courrai ; » tion , & le remettoi-
 » Dimanche , se fera » incontinent , com-
 » l'Entrée de ma » me s'il eût salué un
 » Femme ; Lundi , » Gentilhomme de
 » les Noces de ma » cinq cent livres de
 » Fille de Vendôme ; » rente. Et à cela le Roi
 » Mardi , le festin ; & » dit : si nous avions
 » le Mercredi , à che- » le ressentiment de
 » val. « *Matthieu* , » la Religion , tel que
ibid. p. 804. Cet His- » nous le devrions
 torien parlant de la » avoir ; nous appor-
 Cérémonie du Cou- » terions bien plus de
 ronnement , faite à » révérence à ces My-
 Saint Denis : » Hen- » stères , que nous ne
 » ry IV. s'étonna , » faisons : car il faut
 » dit-il , de ce que » croire que depuis
 » l'Ambassadeur d'Es- » les Paroles de la
 » pagne ne se décou- » Consécration pro-
 » vroit point (dans » noncées , jusqu'à la
 » l'Eglise). Cicogne » Communion , Je-
 » lui dit que le feu » sus - Christ est tou-
 » Roy d'Espagne ne » jours présent sur
 » faisoit que tirer son » l'Autel. «

1610.

Medecins, qui jugerent à propos de me faire prendre le bain dans ma chambre, trois matins de suite. Je ne portois aucune envie à tous ceux, qui ayant pû demeurer pendant ce temps là à Paris, couroient avec empressement voir la Cérémonie qui s'y préparoit: l'intérêt si vif que Henry avoit paru y prendre, me l'avoit rendue presqu'aussi odieuse qu'à lui-même. M. le Comte de Soissons trouva qu'on y avoit manqué au Cérémonial à son égard; & il prit ce prétexte pour se retirer de la Cour, mécontent (19).

La Cérémonie ayant été suspendue, le Vendredy 14 May, jour bien malheureux; cet infortuné Prin-

» (19) On parloit
» diversement de cette
» retraite. Une chose
» est bien certaine,
» que Sa Majesté,
» après lui avoir ac-
» cordé tout plein de
» choses contre son
» gré, lui manda,
» que ce qu'il lui avoit
» promis, il le tien-
» droit; mais qu'il
» s'assurât aussi de
» n'avoir plus de part
» en ses bonnes gra-

» ces; & que l'ayant
» contraint de lui ac-
» corder ce qu'il ne
» vouloit point, il ne
» le verroit jamais de
» bon cœur. Laquelle
» parole étant portée
» au Comte, il mon-
» ta aussitôt à cheval,
» & avec Madame la
» Princesse sa Femme,
» se retira en une de
» ses maisons. « *Mém.*
pour servir à l'Hist. de
Fr. ann. 1610.

ce avoit destiné d'en passer une partie à conférer avec moi ; c'étoit la dernière fois qu'il pouvoit le faire , avant son départ. Je sçai ce qu'il avoit à me dire. On avoit depuis peu fait courir malicieusement le bruit , que dans le temps qu'il paroïssoit ainsi prêt à fondre sur la Maison d'Autriche , avec l'appareil le plus formidable ; il étoit sous-main d'accord avec elle , non seulement de ne pas passer plus avant , mais encore de trahir pour elle ses Alliés ; moyennant qu'elle consentît qu'il gardât pour lui-même Cleves , & toute la succession qui avoit été le sujet de son armement. On y joignoit une seconde condition ; c'étoit que l'Espagne lui remît entre les mains le Prince & la Princesse de Condé (20). Henry

» (20) Le Nonce se	» ses armes , étoit
» trouvant à la fin	» Madame la Prin-
» fort pressé de Sa	» cesse de Condé ,
» Majesté (qui lui de-	» qu'il vouloit ravoïr.
» mandoit ce qu'on	» Lors le Roy tout
» pensoit à Rome &	» ému & en colère ,
» en Italie , de la	» & jurant, non Ven-
» Guerre qu'il entre-	» tre-laint gris , mais
» prenoit) ; il répondit	» un M... Je la veux
» que les plus avisés	» ravoïr voirement ;
» avoient opinion que	» & je la raurai ; per-
» le principal sujet de	» sonne ne m'en peut

1610.

vouloit me rassurer contre un bruit ; si injurieux à sa réputation. On lui avoit encore fait entendre , que je n'avois tant fait de difficulté de prendre la charge des Vivres , que parce que je m'étois toujours flaté qu'il se porteroit de lui même & sans que je l'en priasse , à ériger en ma faveur la Charge de Maréchal Général de ses Camps & Armées , en grand Office de la Couronne , & à me revêtir de cette Dignité. Il est absolument faux que j'aye jamais eu cette pensée. Les bontés & la confiance de ce grand Roy , plus marquées encore dans les derniers jours de sa vie qu'elles ne

» empêcher , non pas
 » même le Lieutenant
 » de Dieu en Terre.
Mém. pour l'Hist. de
Fr. ann. 1610. Ces
 paroles n'empêchent
 pas qu'on ne doive re-
 garder comme une
 calomnie , ce bruit
 que quelques Ecri-
 vains ont cru trop lé-
 gèrement , que le
 principal objet de
 Henry IV. en com-
 mençant une Guerre
 si importante , étoit
 de se faire rendre par

l'Espagne le Prince ,
 ou plutôt , la Prin-
 cesse de Condé : c'est
 ce qui n'a pas , ce me
 semble , besoin de
 preuve. C'est une se-
 conde accusation ,
 plus injuste & plus
 calomnieuse encore ,
 que de dire , que ce
 Prince étoit d'accord
 avec l'Espagne , de ne
 pas pousser plus loin
 son dessein ; moyen-
 nant la cession qu'elle
 lui feroit des Etats en
 litige.

l'avoient jamais été, me donnent la hardiesse d'avancer, que si cela eût été, il n'auroit pas voulu me mécontenter, par le refus d'une faveur, qui quelque grande qu'elle fût, n'étoit pas la plus considérable de celles que de lui-même il m'avoit offertes. J'ose encore assurer qu'il m'en jugeoit capable. Ce qui est demeuré incertain pour moi, c'est de sçavoir s'il a eu réellement, sans m'en rien faire connoître, cette bonne volonté pour moi; & s'il n'en a point été détourné uniquement par l'adroite insinuation, qu'on veut que mes ennemis lui aient faite, que ma résolution étoit prise de quitter tout-à-fait le soin des Finances, pour celui de la Guerre, sitôt que je me verrois élevé à cette éminente Dignité.

C'étoit donc, comme je le présume, pour me faire de nouvelles instances au sujet des Vivres, que Henry envoya le Vendredy dès le matin La Varenne, me dire que je le vinssse trouver aux Tuilleries, où il avoit envie de se promener seul avec moi. La Varenne me trouva dans le Bain; & voyant que je voulois en sortir, pour faire ce que Sa Majesté m'ordonnoit,

1610.

il m'en empêcha, en me disant, qu'il
 sçavoit à n'en pouvoir douter, que
 le Roy seroit venu lui-même à l'Ar-
 cenal, pour peu qu'il eût eu connois-
 sance de l'état où j'étois; & qu'il me
 sçauroit fort mauvais gré d'avoir ainsi
 exposé ma santé, sans aucune né-
 cessité: » Attendez, me dit-il, que
 » j'aye eu le temps de lui parler, &
 » de vous rapporter ce qu'il m'aura
 » dit; je ne ferai qu'aller & venir. «
 Il ne mit effectivement qu'une demi-
 heure à son voyage: & voici ce qu'il
 me dit de la part de Sa Majesté:
 » Monsieur, le Roi vous mande que
 » vous acheviez de vous baigner, &
 » vous défend de sortir d'aujourd-
 » d'hui; parce que M. Du-Laurens
 » lui a assuré que cela préjudicieroit
 » à votre santé, qu'il a un petit voya-
 » ge à faire dans la Ville, dont il
 » vous parlera: mais que demain (21)
 » sur les cinq heures du matin, il sera
 » sans faute à l'Arcenal, pour résou-
 » dre toutes les affaires avec vous:
 » car il veut partir Lundi, à quelque

(21) Henry IV. n'a-
 voit en effet intention
 d'aller à l'Arcenal,
 que le lendemain ma-
 tin: il changea mal-
 heureusement d'avis,
 l'après-midi.

„ prix que ce soit : qu'il a trouvé que
 „ ce que vous lui avez dit au sujet de 1610.
 „ son passage & de tout le reste de
 „ son dessein, est vrai : & qu'enfin
 „ rien ne l'en peut détourner, que
 „ le défaut de votre personne, ou de la
 „ sienne (ce sont les termes dont il
 „ se servit.) Il vous ordonne donc,
 „ continua La Varenne, de l'attendre
 „ demain en robe de chambre & en
 „ bonnet de nuit; afin que vous ne
 „ vous trouviez pas incommodé de
 „ votre dernier bain : il m'a même dit
 „ que s'il vous trouve habillé, il se
 „ fâchera. A quoi La Varenne ajouta
 encore de sa part, qu'il avoit suivi
 mon avis, en faisant partir la Lettre
 écrite à l'Archiduc; quoiqu'il ne vît
 dans cette démarche, qu'une forma-
 lité assez inutile : étant bien résolu,
 disoit ce Prince, de s'en faire croire,
 d'une façon ou d'une autre. Mes Do-
 mestiques m'ont dit qu'ils m'avoient
 tous remarqué, après que La Varenne
 fut sorti de chez moi, un fond de
 tristesse, dont ils ne comprirent point
 la cause, comme en effet elle n'en
 avoit aucune.

Je venois d'entrer dans ma Garde-
robe, sur les quatre heures après midi,

1610. lorsque j'entendis Castenet, & après
lui mon Epouse, jeter un grand cri,
& dans le même moment demander
où j'étois, & toute ma maison retentit
de cette douloureuse exclamation ;
» Ah, mon Dieu ! tout est perdu : la
» France est détruite. » Je sortis pré-
cipitamment deshabillé comme j'é-
tois. » Ah ! Monsieur, me cria-t-on
» de toutes parts, le Roi vient d'être
» dangereusement blessé d'un coup de
» couteau dans le côté. » Il me fut im-
possible d'en douter ; car je vis dans le
moment même arriver S. Michel [21].

(21) Saint - Michel étoit l'un des Gentrys-
hommes Ordinaires de Sa Majesté, qui
avoit suivi ce Prince. Il avoit déjà mis l'é-
pée à la main pour tuer l'assassin, lorsque
le Duc d'Epemon lui cria, & aux Valets de
pied qui avoient la même pensée, qu'il y
alloit de leur vie : qu'on s'assurât de sa
personne ; mais qu'on se gardât bien de rien
faire d'avantage. « Le
» Duc se ressouvenoit,
» dit l'Historien de sa
» Vie, du déplaisir
» qu'il avoit ressenti,

» & du blâme qu'on
» avoit donné avec
» raison, à ceux qui
» ruèrent Jacques Clé-
» ment, &c. pag. 338.
P. Matthieu ajoute,
que Saint - Michel se
contenta d'arracher le
couteau des mains de
Ravaillac : que le
Comte de Curson lui
donna du pommeau
de son épée à la gor-
ge ; & que La-Pierre,
Exempt des Gardes,
se saisit de lui, & le
mit entre les mains
des Valets de pied,
qui le remirent à
Montigny.

qui avoit presque été témoin du coup , & qui m'apportoit encore tout sanglant , le couteau qu'il s'étoit fait donner. » Ah ! m'écriai-je , en levant les yeux & les mains au Ciel dans une confusion de sentimens inexprimable , » voilà ce que ce pauvre Prince avoit toujours appréhendé : O mon Dieu ! ayez compassion de lui , de nous & de l'Etat ; c'en est fait , s'il est mort : Dieu n'a permis un si cruel accident , que pour déployer toute sa colère contre la France. » Qu'elle va tomber en d'étranges mains ! [23]

1610.

(23) Il semble que sur un fait aussi public & aussi récent , que l'est l'assassinat de Henry IV , les Histoires & Mémoires du temps devroient montrer une parfaite conformité. Cependant une partie des Ecrivains contemporains ne conviennent entre eux , ni sur le nombre des personnes qui étoient dans le carrosse de ce Prince , lorsqu'il fut frappé , ni sur le nombre & la quantité des coups qu'il reçut , ni sur plusieurs autres circonstances moins essentielles. Je trouve que pour faire ce recit d'une manière également fidelle & complete , il faut rapprocher & joindre ensemble MM. de Perceux , Matthieu , de L'Etoile , le Continuateur de M. De-Thou , & le Mercure François. *Ann. 1610.*

» La nuit de cette triste journée , Sa

406 MEMOIRES DE SULLY ;

1610.

» Majesté ne put jamais prendre aucun re-
 » pos ; & fut en continuelle inquiétude.
 » Le matin, s'étant levé, dit qu'il n'avoit
 » pas dormi, & qu'il étoit tout mal - fait :
 » sur quoi M. de Vendôme supplia Sa Ma-
 » jesté de se vouloir bien garder, même
 » ce jour, auquel on disoit qu'il ne devoit
 » pas sortir, parce qu'il lui étoit fatal. Je
 » vois bien, lui répondit le Roy, que vous
 » avez consulté l'Almanach, & oui parlér
 » de ce fou de La - Brosse, de mon Cousin
 » le Comte de Soissons : c'est un vieil fou ;
 » & vous êtes encore bien jeune & guère
 » sage : & sur ce, le Duc de Vendôme fut
 » avertir la Reine, qui pria le Roi de ne pas
 » sortir du Louvre, le reste du jour : à quoi
 » il fit la même réponse. « *P. de L'Etoile.* »

» Sa Majesté alla ensuite voir la Messe
 » aux feuillans, où ce misérable le suivit,
 » en intention de le tuer ; & a confessé de-
 » puis, que sans la survenue de M. de Ven-
 » dôme qui l'empêcha, il eût fait son coup
 » là - dedans « *Ibid.* »

» Fut remarqué que le Roy avoit beau-
 » coup plus de dévotion que de coûtume,
 » & plus longuement se recommanda à
 » Dieu. La nuit qu'on pensoit qu'il dor-
 » mît, il se mit sur son lit à prier Dieu
 » à deux genoux, & dès qu'il fut levé,
 » s'étant retiré pour cet effet en son Cabi-
 » net ; pour ce qu'on voyoit qu'il y demeu-
 » roit plus long temps qu'il n'avoit accou-
 » tumé, fut interrompu ; de quoi il se fâ-
 » cha, & dit : ces gens-ci empêcheront-ils
 » toujours mon bien ? » *Ibid.* »

« Après le dîner, le Roi s'est mis sur son
 » lit pour dormir : mais ne pouvant rece-
 » voir de sommeil, il s'est levé triste, in-
 » quiet & rêveur, & a promené dans sa
 » Chambre quelque ténips, & s'est jetté de
 » rechef sur son lit ; mais ne pouvant
 » dormir encore, il s'est levé & a deman-
 » dé à l'Exempt des Gardes, quelle heure
 » il est. L'Exempt lui a répondu qu'il étoit
 » quatre heures, & a dit : Sire, je vois
 » Votre Majesté triste & toute pensive : il
 » vaudroit mieux prendre un peu l'air, ce-
 » la la rejouiroit. C'est bien dit : & bien,
 » faites apprêter mon carrosse ; j'irai à l'Ar-
 » cenal voir le Duc de Sully qui est indispo-
 » sé, & qui se baigne aujourd'hui. « *Ibid.*

Matthieu rapportant ses discours avant &
 après son dîner : » Il ne pouvoit, dit-il, re-
 » nir en place, & beaucoup moins couvrir
 » ses irrésolutions ; en la diverse agitation
 » desquelles, il dit à la Reine, qu'il ne sça-
 » voit que faire : qu'il étoit en peine d'aller
 » à l'Arcenal, parce qu'il se mettroit en
 » colère. La Reine lui dit sur cela : Mon-
 » sieur, n'y allez point, envoyez-y : vous
 » êtes de bonne humeur, & vous irez vous
 » fâcher. . . . Il vint à la fenêtre, & por-
 » tant la main à son front, dit ces paroles :
 » Mon Dieu ! j'ai quelque chose là-dedans
 » qui me trouble fort. . . Je ne sçais ce que
 » j'ai, je ne puis sortir d'ici. . . Ravailac en-
 » tendant qu'il demandoit si son carrosse étoit
 » en bas, dit entre ses dents : *je te tiens ; tu*
es perdu. « *P. Matthieu.*

» Etant prêt d'y monter, arriva M. de

1619.

» Vitry, qui lui demanda s'il plairoit à Sa
 » Majesté qu'il l'accompagnât. Non, lui ré-
 » pondit le Roi : allez seulement où je vous
 » ai commandé, & m'en rapportez réponse.
 » Pour-le moins, Sire, repliqua Vitry, que
 » je vous laisse mes Gardes. Non, dit le
 » Roi : je ne veux ni de vous, ni de vos
 » Gardes ; je ne veux personne autour de
 » moi. Entrant dans le carrosse, & pensant,
 » comme il est à présupposer, aux mauvai-
 » ses prophéties de ce jour, qu'on lui avoit
 » voulu mettre en la tête, demanda à l'un
 » des siens, le quantième du mois où il étoit :
 » c'est le 13, Sire, non dit un autre, c'est
 » le 14. Il est vrai, dit le Roi, ru sçais mieux
 » ton Almanach que ne fait l'autre : & se
 » prenant à rire entre le 13 & le 14, dit-
 » il : & sur ces mots, fait aller le carrosse. «
L'Etoile.

» Il dit au Cocher : mettez-moi hors de
 » céans. Quand il fut devant l'Hôtel de
 » Longueville, il renvoya tous ceux qui le
 » suivoient. On lui demanda encore une
 » fois, où iroit le carrosse. Il dit : A la
 » Croix-du-Tiroir : Et quand il y fut, il dit :
 » Au Cimetiere Saint-Innocent... Ravailiac
 » demeura longuement au Louvre, assis sur
 » les pierres de la porte, où les Laquais at-
 » tendent leurs Maîtres. Il pensoit faire son
 » coup entre les deux portes : le lieu où
 » il étoit lui donnoit quelque avantage : mais
 » il trouva que le Duc d'Epéron étoit en la
 » place, où il jugeoit que le Roi se devoit
 » mettre. « *Matthieu.*

Ce Prince étoit dans le fond du carrosse,

dont il voulut, pour son malheur, qu'on levât tous les mantelets, parce qu'il faisoit beau temps, & qu'il prenoit plaisir à voir en passant, les préparatifs qu'on faisoit par toute la Ville pour l'Entrée de la Reine. Il avoit à côté de lui à sa droite, le Duc d'Epemon : les Maréchaux de Lavardin & de Roquelaure étoient à la portiere droite ; le Duc de Montbazou & le Marquis de La-Force, proche de lui, à la portiere gauche ; & sur le devant le Marquis de Mirebeau & Du - Plessis - Liancourt, son premier Ecuyer, Vitry, Capitaine de ses Gardes, étoit allé par son ordre, au Palais, pour hâter les préparatifs de l'Entrée de la Reine & il avoit fait demeurer ses Gardes au Louvre, de maniere qu'il n'étoit suivi que d'un petit nombre de Gentilshommes à cheval & de ses Valets de pied. *Perefixe, Mathieu, L'Etoile, N. Rigault, Ibid.*

Le Carrosse entrant de la rue Saint Honoré dans celle la Féronnerie, qui étoit alors fort étroite, & encore rétrécie par les boutiques adossées au mur du Cimetière des Innocens ; un embarras, formé par la rencontre d'une charette chargée de vin, qui se présenta à droite, & d'une autre chargée de foin, qui venoit à gauche, l'obligea de s'arrêter dans le coin de cette rue, vis-à-vis l'Etude d'un Notaire, nommé Pourrain. Les Valets de pied entrèrent dans les Charniers, pour rejoindre plus facilement le carrosse au bout de la rue : il n'en resta que deux à la suite du carrosse ; dont l'un s'avança, pour dissiper l'embarras, &

1610.

l'autre prit ce moment pour renouer sa jarretière. *Ibid.*

Ravaillac, qui avoit suivi le carrosse depuis le Louvre, voyant qu'il étoit arrêté, & qu'il n'y avoit personne à l'entour, s'avança du côté où il avoit remarqué qu'étoit le Roi; le manteau pendant sur l'épaule gauche, & lui servant à cacher le couteau qu'il renoit dans sa main. Il se glissa entre les boutiques & le carrosse, ainsi que faisoient ceux qui cherchoient à passer; & s'appuyant d'un pied sur un des rais de la roue, de l'autre sur une borne, il tira un couteau tranchant des deux côtés, & en porta un coup au Roi, un peu au-dessus du cœur, entre la troisième & la quatrième côte, dans le temps que ce Prince étoit tourné vers le Duc d'Epemon, lisant une Lettre; ou, selon d'autres, panché vers le Maréchal de Lavardin, auquel il parloit à l'oreille. Se sentant frappé, Henry s'écria: *Je suis blessé*. Mais dans l'instant même, l'assassin, qui s'étoit aperçu que la pointe du couteau avoit été repoussée par l'os de la côte, redoubla d'une si grande vitesse, qu'aucun de ceux qui étoient dans le carrosse, n'eut le temps de s'y opposer, ni même de l'apercevoir. Henry en haussant le bras, ne donna que plus de prise à ce second coup, qui porta droit dans le cœur, selon Peréfixe & l'Etoile; & selon Rigault & le Mercure François, proche l'oreille du cœur, dans la veine cave, qui en fut coupée: ce qui faisant jeter à ce malheureux Prince, le sang à gros bouil-

ions, par la bouche & par l'ouverture de la blessure, lui ôta la vie; sans qu'il put faire autre chose, que de pousser un grand soupir; ou, comme le dit Matthieu, proférer d'une voix éteinte, ce peu de mots: *Ce n'est rien.* Le meurtrier passa jusqu'à frapper un troisième coup, que le Duc d'Epéron reçut dans la manche. *Ibid.*

L'opinion de l'Auteur du *Mercur* François, est que Henry IV. expira du premier coup. » Le premier coup, dit-il, porta entre » la cinquième & sixième côte; perça la veine » intérieure, vers l'oreille du cœur; & par- » vint jusqu'à la veine cave, qui se trouvant » percée, fit à l'instant perdre la parole & la » vie à ce grand Monarque: quant au second, » il ne pénétra pas avant, & n'effleura guère » que la peau. « *Mercur François.*

L'Ecrivain qui nous a donné la vie du Duc d'Epéron, pense d'une façon bien plus singulière. Il avance, sans aucune preuve, que le Duc d'Epéron, qui vit porter le second coup, avança le bras pour le parer, & même qu'il le reçut en partie dans la manche de son habit, qui en fut percée. Il a sans doute voulu faire honneur à son Héros par ce trait; mais je ne sçais s'il y pensoit bien, lorsqu'il ajoute tout de suite, que l'assassin, après ce second coup, eut le temps d'en porter un troisième, mortel comme le second, & que le Roi reçut à plein. Comment si le Duc d'Epéron apperçut assez le premier de ces deux coups, pour le détourner en partie, lui & les autres ne purent-ils pas empêcher le

coup suivant : Cet Historien est donc dans le cas d'avoir beaucoup trop prouvé : & si ce n'est qu'heureusement pour lui, il est très-facile de le convaincre d'erreur, son rapport même pourroit devenir une accusation contre le Duc d'Epéron. *Vie du Duc d'Epéron. 2. Part. pag. 238.*

» Chose surprenante ! Nul des Seigneurs, » qui étoient dans le carrosse, n'a vu frapper le Roi : & si ce monstre d'enfer eût » jetté son couteau, on n'eût sçu à qui s'en » prendre ; mais il s'est tenu là comme pour » se faire voir, & pour se glorifier du plus » grand des assassinats. « Perefixe dit la même chose : & ce sentiment est plus conforme au caractère dont on nous représente Ravallac ; que ce que dit le Continuateur de M. de Thou, que ce fut l'agitation & le trouble de son esprit, qui l'empêchèrent de s'enfuir, de se cacher, ou de laisser tomber le poignard. » Il confessa, dit au contraire Matthieu, qu'il donna dans le corps du Roi, » comme dans une botte de foin. « *L'Etoile. Ibid.*

» Les six Seigneurs qui étoient dans le » carrosse, en descendirent incontinent ; les » uns s'empressant à se saisir du Parricide, les » autres autour du Roi : mais un d'entre eux » voyant qu'il ne parloit point, & que le sang » lui sortoit par la bouche, s'écria : *Le Roi est mort.* A cette parole, il se fit un grand » tumulte ; & le peuple qui étoit dans les » rues, se jettoit dans les boutiques les plus » proches, les uns sur les autres, avec pareille frayeur, que si la Ville eût été prise

LIVRE VINGT-SEPTIEME. 413

» d'ennemis. Un des Seigneurs, (le Duc d'E-
 » pernon) soudain s'avisa de dire que le Roi
 » n'étoit que blessé, & qu'il lui avoit pris une
 » foiblesse. On demande du vin; & tandis
 » que quelques habitans se diligentent d'en
 » aller querir, on abbat les portières du car-
 »rosse, & on dit au peuple que le Roi n'é-
 » toit que blessé, & qu'ils le remenoient vite-
 » ment au Louvre pour le faire panser. *cc*
Mercury François. Ibid.

» Je courus lors comme un insensé, & pris
 » le premier cheval que je trouvai, & m'en
 » vins à toute bride au Louvre. Je rencontraï
 » devant l'Hôtel de Longueville M. de Be-
 » lancourt, qui revenoit du Louvre, & me
 » dit: *Il est mort.* Je courus jusqu'aux bar-
 » rières, que les Gardes-Françoises avoient
 » occupées, & celles des Suisses, les piques
 » baissées; & passames, M. le Grand & moi,
 » sous les barrières; & puis courumes au Ca-
 » binet du Roi, où nous le vîmes étendu sur
 » son lit, & M. De-Vic, Conseiller d'Etat,
 » assis sur le même lit, qui lui avoit mis la
 » Croix de l'Ordre sur la bouche, & lui fai-
 » soit souvenir de Dieu. Milton son premier
 » Médecin, étoit à la ruelle, pleurant; &
 » des Chirurgiens, qui vouloient le panser;
 » mais il étoit déjà passé: bien vîmes-nous
 » une chose, qu'il fit un soupir: ce qui en-
 » esser n'étoit qu'un vent qui sortoit. Alors
 » le Premier Médecin cria: *Ah! c'en est*
 » *fait; il est passé.* M. le Grand en arrivant;
 » se mit à genouil à la ruelle du lit, & lui
 » tenoit une main qu'il baisoit: & moi, je
 » m'étois jetté à ses pieds, que je tenois

1610.

1610.

414 MEMOIRES DE SULEY,

» embrassés, pleurant amèrement. M. de
» Guise arriva lors aussi, qui le vint em-
» brasser, &c. « *Mém. de Bassompierre, tom.*
» *1. pag. 297.* »

» La Reine reçut dans son Cabinet cette
» triste nouvelle; & toute émue, en sortit in-
» continent pour aller voir celui qu'elle ho-
» noroit le plus en ce monde, privé de vie.
» Mais M. le Chancelier, qui étoit lors au
» Conseil, où pareil avis étoit venu, étant
» monté vers elle, la rencontra à la sortie, &
» l'arrêta. Elle, dès qu'elle le vit, lui dit: Hé-
» las! le Roi est mort. Lui, sans faire sem-
» blant d'aucune émotion, lui repartit: Votre
» Majesté m'excusera, les Rois ne meurent
» point en France. Puis l'ayant priée de ren-
» trer dans son Cabinet, il lui dit: il faut re-
» garder que nos pleurs ne rendent nos affai-
» res déplorables: il les faut réserver pour
» un autre temps. Il y en a, qui pleurent,
» & pour vous & pour eux: c'est à Votre Ma-
» jesté de travailler pour eux & pour vous:
» nous avons besoin de remèdes, & non de
» larmes. « *Mercuré François. Ibid.* »

» A cinq heures du soir, il n'y avoit
» qu'au Louvre qu'on sçut certainement la
» mort du Roi: dans le Quartier même de
» la Féronnerie, où il avoit été tué, on
» croyoit qu'il avoit été blessé seulement.
» Ce bruit parvint aux Augustins avant la fin
» de l'Audience; le bruit, le murmure qui
» augmentoient chaque instant, par les gens
» qui se rendoient dans la cour, qui est
» devant la Salle de la Grand'Chambre, par-
» vint bientôt jusqu'aux oreilles de M. de

» Blancmesnil , deuxieme Président de la
 » Grand Chambre , & actuellement tenant
 » l'Audience en icelle. A ce bruit , il se leva
 » comme pour recueillir les avis sur la Cau-
 » se qui se plaidoit : mais au lieu de parler
 » de la Cause , il remonte à la Chambre
 » l'importance de ce bruit , qui ne pouvoit
 » être , sans qu'il fut arrivé quelque funeste
 » accident ; les disposa à lever le sié-
 » ge , & rompre l'Audience : ce qui fut exé-
 » cuté... On envoya querir sur le champ
 » Messieurs les Gens du Roi... Dès qu'ils fu-
 » rent arrivés , ils furent députés pour aller
 » au Louvre , pour apprendre l'état des af-
 » faires & la volonté du Roi... D'un autre
 » côté les Princes, Ducs & Grands Seigneurs
 » qui étoient à Paris , s'étoient rendus en
 » hâte au Louvre pour servir le Roi... Le Sieur
 » de Virry eut ordre d'assembler tous les
 » Enfans du Roi en une chambre , & sur-
 » tout le Roi à présent regnant ; & que per-
 » sonne n'eût à approcher d'eux. Les Ducs
 » de Guise & d'Epemon furent chargés de
 » faire monter à cheval le plus de Noblesse
 » qu'il se pourroit , & aller par toute la Ville
 » dire que le Roi n'étoit point mort , mais
 » seulement blessé. Le Jay , Lieutenant Ci-
 » vil , & Sanguin , Prevôt des Marchands ,
 » eurent ordre de feire fermer les portes de
 » la Ville , de s'emparer des clefs , de pren-
 » dre tous leurs Officiers , d'empêcher toutes
 » émotions & attroupemens... Les Gardes
 » qui étoient dans les Fauxbourgs , eurent
 » ordre de se venir placer sur le Pont Neuf ,
 » dans la rue Dauphine , & aux environs des

1610.

» Augustins; afin d'investir le Parlement;
 » & le contraindre, s'il falloit, de déclarer
 » la Reine Régente... Les Gens du Roi re-
 » venus du Louvre, trouvèrent aux Augus-
 » tins M. le Premier Président, qui s'y étoit
 » fait porter en une chaise; auquel, & aux
 » Chambres assemblées, ayant confirmé la
 » mort de Sa Majesté, ils commencèrent à
 » délibérer sur la réquisition faite par les
 » Gens du Roi. Lors sont entrés dans la
 » Grand'Chambre, M. de Guise & M. d'E-
 » pernon, envoyés par la Reine, pour voir
 » ce qui se passeroit, &c. « *L'Etoile. Pe-
 ref. Ibid.*

» Vers les neuf heures du soir du même
 » jour, un grand nombre des Seigneurs al-
 » loient par la Ville, & disoient en passant:
 » voici le Roi qui vient; il se porte bien,
 » Dieu merci. Comme il étoit nuit, le peuple
 » croyant que le Roi étoit en cette compa-
 » gnie, semit à crier à force: *Vive le Roi.* Ce
 » cri s'étant communiqué d'un Quartier à
 » l'autre, toute la Ville retentit de *Vive le Roi.*
 » Il n'y avoit que les Quartiers du Louvre &
 » des Augustins où l'on scût la vérité. « *Ibid.*

» Le soir on pansa le corps du Roi, &
 » lava avec la même cérémonie, que s'il
 » eût été en vie. M. Du-Maine lui donna sa
 » chemise, M. le Grand servit, & l'on me
 » commanda de servir, & de représenter la
 » place de M. de Bouillon. « *M. Bassompier-
 re. Ibid.*

» Le Samedi 15. du mois de Mai, le
 » corps du Roi fut ouvert en présence de
 » vingt-six Médecins ou Chirurgiens, qui

» lui trouvèrent toutes les parties si bien
 » conditionnées, qu'il auroit pu vivre en-
 » core trente ans, selon le cours de la na-
 » ture... Son cœur étoit petit, mais gros
 » & serré, & merveilleusement sain. «
L'Etoile. Ibid.

» C'étoit le plus épais estomac, au rap-
 » port des Médecins & Chirurgiens, que l'on
 » ait vu. Il avoit le poulmon gauche un peu
 » attaché aux côtes. « *Bassompierre. Ibid.*

» Ses entrailles furent envoyées dès l'heu-
 » re même à Saint Denys, sans aucune cé-
 » rémonie. Les Peres Jésuites demandèrent
 » le cœur, & le portèrent à leur Eglise de
 » La-Flèche. Le corps embaumé dans un
 » cercueil, couvert d'une bierre de bois,
 » avec un drapeau d'or par-dessus, fut mis dans
 » la chambre du Roi, sous un dais; avec
 » deux autels aux deux côtés, sur lesquels
 » on dit la Messe dix-huit jours durant,
 » puis il fut conduit à Saint Denys, &c. «
Peres. Ibid.

Voyez dans les mêmes Historiens, plu-
 sieurs autres détails intéressans, tant sur ce
 qui se passa dans le Parlement, & en diffé-
 rens endroits de Paris, que sur les Cérémo-
 nies funébres, observées en cette occasion.
 Consultez aussi sur ce dernier article, les
 Mss. Royaux. Vol. 9361.

Les Mémoires du temps nous présentent
 ici une infinité de remarques & d'anecdotes
 curieuses sur l'assassinat de Henry IV. que
 nous ne pouvons nous dispenser d'ajouter
 au texte de nos Mémoires. Leur nombre
 seul & leur diversité, m'embarrassent : car

1610.

pour ce qui est des personnes auxquelles elles ont rapport, qui sont les Jésuites, le Duc d'Epéron & plusieurs des principaux Seigneurs du Royaume, la Marquise de Verneuil, & le Parti qu'on suppose qu'elle conduisoit, les Officiers de la Maison de la Reine, &c. bien loin que tout cela puisse faire tort à leur mémoire, on conviendra sans peine, que leur intérêt demande qu'on ne supprime ni ne déguise aucun de ces traits : puisque toute l'application & la malignité de leurs ennemis, n'ayant pu venir à bout d'en vérifier clairement un seul, il en résulte que ce sont autant de calomnies, inventées par des gens oisifs & méchans.

Une seule Remarque générale & applicable à tous, suffit pour en convaincre : c'est que Ravallac n'a jamais accusé ni même donné lieu de soupçonner aucune de ces personnes : qu'il a toujours soutenu au contraire, que personne n'a eu connoissance de son dessein, & qu'il ne l'avoit formé, que parce qu'il avoit entendu dire que le Roi vouloit faire la Guerre au Pape. C'est sur quoi il ne varia jamais. Il parla à la Question, comme il avoit fait sur la fellette. Les plus violentes douleurs ne le firent point changer de langage. Il protesta, il le répéta sur l'échaffaud, qu'il n'avoit eu ni confident, ni complice. » Il se retourna (Ravallac prêt à expirer) vers son Confesseur, & le pria de lui donner l'absolution, » parce qu'il n'en pouvoit plus : ce que le » Confesseur lui ayant refusé, disant que » cela leur étoit défendu pour le crime de Lè-

» ze-Majesté au premier chef, tel qu'étoit
 » le sien, s'il ne vouloit révéler ses com-
 » plices : donnez-la moi, dit Ravallac, à
 » condition qu'au cas que ce que je vous ai
 » protesté n'avoir point de complices, soit
 » vrai : je le veux, répondit le Confesseur, à
 » condition voirement, & qu'au cas qu'il ne
 » soit ainsi, votre ame au sortir de cette vie
 » s'en va droit à tous les Diables : je l'ac-
 » cepte & la reçois, dit Ravallac, à cette
 » condition : & ce fut la dernière parole qu'il
 » dit à MM. de Fillefac & Gamache, tous
 » deux hommes de bien, & des plus suffisans
 » de la Sorbonne « Paroles très-remarquables,
 » venant de celui de tous les Écrivains,
 » qui s'est montré le plus libre & le plus enve-
 » nimé. *Mém. pour servir à l'Hist. de Fr. p. 323.*

Je commence après cette Remarque déci-
 sive, par ce qui regarde les Jésuites, ceux de
 tous, qui ont été le moins ménagés, & que
 notre Auteur va attaquer les premiers, au
 commencement du Livre suivant ; quoiqu'il
 ne les nomme pas : & je crois être encore
 obligé de rapporter avant tout, un aveu sin-
 gulier d'un homme, grand critique, qui fait
 profession de ne pas craindre la Société, & de
 n'épargner personne : » J'ai eu la curiosité,
 » dit-il, de lire ce que les Jésuites ont répon-
 » du aux accusations de leurs ennemis ; ce
 » qu'on leur a répliqué ; ce qu'ils ont répli-
 » qué eux-mêmes : & il m'a paru qu'en plu-
 » sieurs choses, leurs accusateurs demeu-
 » roient en reste. Cela me fait croire qu'on
 » leur impute beaucoup de choses, dont on
 » n'a aucunes preuves ; mais que l'on croit

410 MEMOIRES DE SULLY,

1610.

» facilement à l'insligation des Préjugés. »
On ne trouve en effet rien de solide ni de
prouvé, dans la déclamation de Morizot, &
d'une infinité d'autres Ecrivains Anonymes.
Bayle, Lettres choisies, T. 1. Lettre 230.

Entrons dans le détail, par la discussion des
paroles attribuées à un Jésuite, parlant à
Ravaillac : *Mon Ami, n'accusez pas les Gens
de bien.* » Le Pere Cotton même y alla, qui
» lui dit qu'il regardât bien *d'accuser des in-*
» *nocens* : parole qui ne tomba pas à terre :
» puis lui eût bien voulu persuader, s'il eût
» pu, qu'il eût été Huguenot ; lui disant que
» jamais on ne lui persuaderoit qu'il pût
» tomber en l'esprit d'un Catholique Ro-
» main, de perpétuer un si mauvais acte :
» mais celui-ci se moqua dudit P. Cotton,
» bien que Jésuite, comme des autres, les-
» quels il renvoyoit plaisamment : vous se-
» riez bien étonnés, disoit-il à qui lui de-
» mandoit des Nouvelles, si je disois que ce
» fût vous qui me l'auriez fait faire : il ne
» le dit pas au P. Cotton ; car en lui, tout
» méchant qu'il étoit, restoit encore
» quelque scrupule de conscience, pour ne
» point scandaliser les Freres de la Société.

Journal du Regne de Henry IV. année 1610.

Pierre Matthieu, dans l'Histoire particu-
lière qu'il a composée de la mort de Henry
IV. art. 4. pag. 116. dit que » la Reine ju-
» geant que si ce misérable Ravaillac pouvoit
» être conduit au repentir de son crime,
» il diroit plus librement ce qui l'auroit in-
» duit à le commettre ; trouva bon qu'il
» fut visité par des Docteurs & Religieux,

» qui missent son ame en telle disposition,
 » qu'elle appréhendât plus les tourmens éternels,
 » que les temporels. « Le P. Cotton pouvoit être du nombre de ces Religieux ; mais l'Auteur ne le nomme pas en particulier , & ne fait nulle mention des paroles qu'on lui attribue , il ne dit pas que ce Pere , en abordant Ravaillac , l'ait appelé *mon Ami*. Le P. d'Orleans d'ailleurs ne dit pas un seul mot de ce fait , dans la Vie du P. Cotton , où il étoit naturel d'en parler ; & où il est entré dans un aussi grand détail , par rapport à ce Pere , que Matthieu a traité toutes les circonstances de la mort de Henry IV.

» On remarqua deux choses , dit Mézerai , dont le Lecteur tirera telle conséquence qu'il lui plaira : l'une , que lorsqu'on l'eut pris (Ravaillac) , on vit venir sept ou huit hommes , l'épée à la main , qui disoient tout haut qu'il falloit le tuer , mais ils se cachèrent aussi-tôt dans la foule : l'autre , qu'on ne le mit pas d'abord en prison , mais entre les mains de Montigny ; & qu'on le garda deux jours dans l'Hôtel de Rais , avec si peu de soin , que toutes sortes de gens lui parloient : entre autres , un Religieux qui avoit de grandes obligations au Roi , l'ayant abordé , & l'appellant , *mon Ami* , lui dit qu'il se donnât de garde d'accuser les Gens de bien. « Mézerai a pris apparemment la première de ces Remarques , de P. Matthieu , qui dit que ce fut le Baron de Courtaumer , qui mettant l'épée à la main , contre ce gros de dix ou douze hommes , les obligea de se perdre

1610.

dans la presse. Mais je ne vois pas quelle conséquence il y a à tirer du premier des deux faits, rapportés par Mézerai ; sinon, que des hommes transportés de colere & de douleur, à cause de la mort du meilleur des Rois, ont pu d'abord vouloir faire périr l'Assassin sous leurs coups. Pour le second fait, après ce que nous en venons de dire dans la remarque supérieure, il doit du moins paroître bien hasardé ; supposé que par le Religieux qui avoit de grandes obligations au Roi, l'Auteur ait voulu faire entendre le P. Cotton. Enfin, si ce Pere a vu en effet Ravaillac ; s'il lui a dit *mon Ami, n'accusez pas les Gens de bien* : que conclure d'une expression de douceur & de charité, qui ne présente par elle-même, ni directement ni indirectement, rien d'odieux à l'esprit ? *Abr. Hist. Chron. T. 3. p. 1450.*

Voici ce qu'on trouve encore en differens endroits, à cette occasion, contre les Jésuites.

» Le P. d'Aubigny, qui avoit confessé Ravail-
 » lac, fut interrogé particulièrement par le
 » premier Président, sur le secret de la Con-
 » fession : mais il n'en put tirer autre chose.
 » sinon que Dieu, qui avoit donné aux uns le
 » don des langues, & aux autres le don de
 » prophétie, de révélation, &c. lui avoit don-
 » né le don d'oubliance des Confessions : au
 » surplus, ajouta-t'il, nous sommes Reli-
 » gieux, qui ne sçavons ce que c'est que le
 » monde ; qui ne nous mêlons & n'entendons
 » rien aux affaires d'icelui. Je trouve au con-
 » traire, repliqua le Premier Président, que
 » vous en sçavez assez ; & ne vous en mêlez
 » que trop : & si vous n'eneussiez pas été plus

» que vous dites ; tout se fût mieux passé. »

Mem. pour l'Hist. Fr. ibid. p. 320. & 321.

1610.

Ce qu'on vient de lire touchant le P. d'Aubigny, est sans doute le plus fort de tous les traits, qu'on a avancés contre les Jésuites. On sçait que Ravailiac ayant déposé, qu'il connoissoit ce Jésuite : qu'il avoit assisté à sa Messe ; qu'il lui avoit fait part des visions de son imagination troublée, &c. il fut confronté avec ce Pere, qui soutint en face à Ravailiac, qu'il ne l'avoit jamais vu ; & que tout ce qu'il avançoit, étoient de purs mensonges. Le Mercure François beaucoup plus croyable que tous les Ecrivains que nous venons de citer ; parce qu'il parle de toute cette affaire avec tant de détail & de netteté, qu'on diroit qu'il a entre les mains toutes les pièces du Procès : le Mercure François, dis-je, après avoir rapporté les circonstances de cette confrontation, ajoute : » Le Pere d'Aubigny dit à Ravailiac, qu'il étoit fort méchant : & qu'après avoir fait un si méchant acte, il ne devoit accuser personne à faux : ains se contenter de ses péchés, sans être cause de cent mille qui arriveroient. Ravailiac admonesté s'il veut reprocher le P. d'Aubigny, le faire présentement ; a dit que non, & qu'il le tenoit pour homme de bien, bon Religieux, & le vouloit croire. Pareillement ledit d'Aubigny averti reprocher, & de l'Ordonnance qu'il n'y seroit plus reçu, si présentement il ne le faisoit : a dit, qu'il ne vouloit alléguer d'autres reproches, sinon que c'étoit un

1610.

» méchant , qui mentoit impudemment. «
Mercuré François ann. 1610.

Le silence de Ravaillac , après de semblables paroles , peut passer pour une conviction de la calomnie. Il faudroit voir ce morceau entier du Procès de Ravaillac , dans le Livre même. Matthieu dit que ce fut Servin , Avocat du Roi , qui interrogea le P. d'Aubigny. Selon cet Historien , le Pere d'Aubigny répondit en effet , » que depuis » que par la disposition de ses Supérieurs , il » avoit quitté les Prédications pour s'adonner aux Confessions , Dieu lui avoit fait » cette singulière grace , d'effacer incontinent de sa mémoire , tout ce qu'on lui disoit sous le sceau de la Confession. « Mais c'est tout ce que cet Ecrivain en rapporte ; sans faire nulle mention de repliche maligne de la part de l'Avocat du Roi , quelque ennemi qu'il fut des Jésuites : & il merite sans doute d'être cru , plutôt que les Mémoires pour l'Histoire de France ; parce qu'il étoit contemporain , & qu'il s'intéressoit très particulièrement à la mémoire de Henry IV. qui l'avoit honoré de ses bonnes grâces. Pasquier , grand ennemi des Jésuites , en ne les accusant de rien , montre assez qu'il les croit innocens , *Histoire de Henry IV. ibid. Lettres de Nicolas Pasquier.*

» Le Dimanche 23 Mai , le Pere Portu-
 » gais , Cordelier , avec quelques Curés de
 » Paris , entre autres ceux de Saint Barthe-
 » lemy & de Saint Paul , en paroles couver-
 » vertes , & toutefois intelligibles , taxèrent
 » les Jésuites , comme complices de l'assas-

LIVRE VINGT-SEPTIEME. 425

1610.

» finat du Roi ; les arguans par leurs pro-
 » pres Ecrits & Livres , nommément ceux
 » de Mariana & de Becanus , ... Il fut aussi
 » proposé , dit encore sur ce sujet le même
 » Auteur , de défendre les Chaires publiques
 » aux Jesuites. On se contenta de faire
 » bruler le Livre de Mariana ; comme il fut
 » ce jour , Mardi 8 Juin , par la main du
 » Bourreau , devant l'Eglise de Notre-Dame.
 » Ce Livre soutient apertement le fait de
 » Frere Clement , & a été imprimé en deux
 » façons : l'une , en petit folio ; l'autre in-
 » octavo. Dans le premier , il appelle ce
 » Frere , *Aeternum Gallia decus* : lesquels
 » trois mots sont ôtés du second , que j'ai.
Mémoires pour l'Hist. de Fr. ibid. p. 325.

» Si tous les Auteurs qui avoient écrit dans
 les principes de Mariana & Becanus , de-
 voient être taxés d'avoir contribué à la mort
 du Roi ; » il falloit faire le Procès à Jean
 » Petit , Docteur de Sorbonne , dont le
 » Concile de Constance avoit réprouvé les
 » sentimens , au célèbre Jean Gerson , à
 » Jacques Almain , à Richer , à Jean Bou-
 » cher , de la même Maison & Société.
 » Ignore-t-on que la Sorbonne s'assembla
 » extraordinairement , pour proceder à l'a-
 » portheose de Jacques Clement , assassin de
 » Henri III : & que parmi tant de Docteurs
 » qui se trouverent à cette Assemblée , il
 » n'y eut que le Maître Jean Poitevin , qui
 » s'y opposa ? Une haine furieuse éteignoit
 » dans ces malheureux temps les lumieres
 » les plus naturelles : & quelque révoltante
 » que soit la Doctrine , qui enseigne qu'il
 » est quelquefois permis de tuer les Rois ,

1610.

» quelque opposée qu'elle soit à l'Ecriture
 » & à la raison, elle étoit, à la honte de la
 » raison & de la Religion, la Doctrine do-
 » minante. Mariana, Jésuite Espagnol,
 » dans un Livre intitulé, *De Rege & Regis*
 » *institutione*, tient en effet qu'il est quel-
 » quefois permis de tuer les Tyrans; quoi-
 » qu'il enseigne d'ailleurs, qu'un Prince
 » légitime ne peut être tué par aucun parti-
 » culier, de son autorité privée. Les enne-
 » mis des Jésuites avançoient, que Ravail-
 » lac y avoit pris ses premières leçons, qu'il
 » n'avoit que trop pratiquées. Il est cepen-
 » dant certain qu'il n'avoit jamais lu le
 » Livre, qu'il ne connoissoit guère; & qu'il
 » ne sçavoit pas assez de Latin pour l'en-
 » tendre: mais la passion ne fait pas tous ces
 » raisonnemens. Pour empêcher que la ré-
 » mérité de quelques Ecrivains ne suscitât
 » dans la suite une pareille affaire à tout le
 » Corps des Jésuites, le Pere Aquaviva dé-
 » fendit dès le 8 Juillet, sous peine d'Ex-
 » communication & de suspension des Mi-
 » nistres sacrés, à tous les sujets de la
 » Compagnie, de rien dire, ou écrire qui
 » pût autoriser en aucune façon & sous au-
 » cun prétexte, le parricide des Rois: que la
 » Loi de Dieu, dit-il, ordonne d'honorer &
 » de respecter, comme personnes sacrées,
 » que la main du Seigneur a placées sur le
 » Trône. *Mém. Chr. & Dogm. t. 1. p. 115 & s.*
 Ce qui est dit ici de Mariana, convient
 également à Becan: & je ne vois, à bien
 parler, qu'une seule de ces accusations,
 dans le cas d'avoir été faite avec quelque
 vraisemblance:

vraisemblance : c'est celle que l'on tire du Livre de ce Jésuite Espagnol , condamné par le Parlement , comme étant capable d'armer les Sujets contre leurs Souverains. Mais que conclure enfin contre les Jésuites de France , & sur un fait , du Livre d'un étranger déjà condamné comme très-pernicieux , dès l'année 1606 , par les Jésuites eux-mêmes ?

1610.

» Le Pere Cotton étant entré en conférence , sous la permission de la Reine ,
 » qui desiroit l'accorder avec l'Abbé Du-
 » Bois , ennemi déclaré de lui & des Jésui-
 » tes ; y étant demeuré cinq heures entières
 » au Logis de M. le Lieutenant Civil , sans
 » se pouvoir accorder : finalement ledit Pe-
 » re Cotton , pour le surprendre , lui auroit
 » demandé s'il pensoit que les Jésuites
 » eussent fait mourir le feu Roi ; & s'il
 » croyoit qu'il l'eût tué. Non , lui répondit
 » l'Abbé Du-Bois : car si je le croyois , je
 » vous sauterois , dit-il , tout à cette heure
 » (jurant une bonne Mort-dieu d'Abbé) à
 » la gorge & vous étrangleroies , & vous
 » jetterois par ces fenêtres. Puis il lui dé-
 » manda si les Jésuites n'étoient point Ca-
 » tholiques : comme le Diable , dit-il «.

Journal du Regne de Henry IV. par P. de L'Etoile , pag. 233.

» Il y eut prise ce jour (mardy 25 May)
 » entre M. de Lomenie & le Pere Cotton ,
 » en plein Conseil ; auquel Lomenie dit
 » que c'étoit lui voirement qui avoit tué le
 » Roi , & la Société de ses Jésuites. Et sur
 » ce que ceux du Conseil lui dirent qu'il
 » apportât un peu plus de modération ; dit

1610.

» que le regret qu'il avoit de la mort de son
 » bon Maître, lui pouvoit bien causer un
 » peu trop de passion en paroles ; mais qu'il
 » ne parloit qu'en présence de la Reine,
 » En même-temps Beringhen en eut à De-
 » Lorme, premier Medecin de la Reine,
 » qui soutenoit les Jesuites ; & lui en dit au-
 » tant. « *Ibid. pag. 260.*

Est-il étonnant que dans la vivacité & la colere, dans des momens où on se laisse aller à ses inimitiés, à ses préventions, à ses préjugés, on se répande en paroles piquantes, en invectives, qu'on ne scauroit prouver ? On avance bien des discours, qu'on ne croit point & qu'on défavoue intérieurement, quand on est de sens rassis.

Jean Du-Bois, Abbé de Beaulieu, ayant été obligé peu de tems après, de sortir du Royaume, fut arrêté à Rome, & mis à l'Inquisition, à la poursuite, soit des Jesuites, soit du Procureur Général des Célestins ; car il avoit d'abord été Célestin, & l'on veut qu'il soit sorti de cet Ordre, sans rendre compte des deniers qu'il avoit eu entre les mains. Ensuite il avoit porté les armes, & servi avec distinction Henry III. qui l'appelloit l'*Empereur des Moines*. Après cela, il reprit l'habit Ecclésiastique, & se rendit célèbre par ses Prédications. Quoi qu'il en soit, il fut détenu dans les prisons jusqu'en 1626, qui est l'année où il mourut, peu de jours après que le Pape Gregoire XV. lui eut rendu la liberté. *Mém. pour l'Histoire de France, Mercure François & Moreri.*

L'Etoile fait tenir à La-Varenne un dis-

LIVRE VINGT-SEPTIEME. 429

cours bien singulier aux Jesuites , à son retour de la Fleche , où il les avoit accompagnés dans la cérémonie du transport du Cœur de Henry IV. en l'Eglise de ces Peres ; & après leur avoir donné à dîner à tous , au nombre de vingt-quatre. » Au reste , leur dit-il , à la suite d'autres paroles déjà très-fortes , » je ne vous celerai point qu'il court » ici un bruit mauvais & sourd , qui est venu à mes oreilles ; & qu'on m'a voulu » faire croire qu'il y avoit aucuns d'entre » vous , fauteurs & complices de ce malheureux coup & assassinat du feu Roi. Je n'en ai rien cru : mais si tant est que j'en découvrisse quelque chose , je vous déclare » que je vous enverrai tous prendre les uns » après les autres , & vous ferai étrangler » dans mon écurie. Voilà la harangue de « La-Varenne aux Jesuites : mais il est bien » temps , disoit-on , de fermer l'étable , » quand les chevaux s'en sont allés. « *Ibid.* pag. 176.

1610.

Comme ce discours de La-Varenne ne se trouve point dans les bons Auteurs de son temps , on doit le regarder comme un de ces contes faits en l'air , qui ne sont propres qu'à amuser la populace , & à satisfaire les preventions d'un ennemi , pour qui tout ce qui est conforme à sa passion , devient raison & verité.

Le même Auteur , en parlant du Prevôt de la Maréchaussée de Pluviers , dit qu'il avoit deux fils Jesuites , & veut encore qu'on en tire contre ces Peres , des conséquences de complicité. Mais il est évident qu'on ne peut , ni plus mal raisonner , ni plus mal conclure , que fait cet Ecrivain ,

1610,

dans le fait du Prevôt de Pluviers. Les Jésuites se fussent-ils entendus avec ce Prevôt, parce qu'il avoit deux fils Jésuites; il ne s'ensuivroit pas qu'ils eussent contribué au crime de Ravallac: à moins qu'on ne prouvât, ce qui est impossible, que le Prevôt s'étoit pendu, de peur de tomber entre les mains de la Justice, pour avoir travaillé de concert avec les Jésuites, à inspirer à Ravallac son détestable attentat. Mais cette insigne calomnie se trouve solidement réfutée par le *Mercuré François*. Après avoir remarqué que tout ce qui est avancé contre eux sur ce sujet, est tiré de l'*Anti-Cotton*, du remerciement des *Beurrières*, & semblables Ecrits; » Ils se devoient, dit-il, » accorder en leurs satyres, puisqu'ils forment d'une même boutique. De ces deux Livres-ci, le premier n'a été imprimé qu'à la mi-Septembre; & l'autre, sur la fin d'Octobre; & toutefois on a cru que ce Prevôt s'étoit pendu, parce qu'on lui avoit trouvé des Coins, & qu'il étoit Fauxmonnoyeur, & pour d'autres péchés Prevôtâbles dont il ne pouvoit éviter la mort; & non pour l'accusation susdite, que l'on tient lui avoir été suscitée par ses ennemis, &c. « *Mercuré François*, ann. 1610.

Cette remarque, qu'on n'alléguoit rien en ce temps-là contre les Jésuites, qui ne fût pris dans des Libelles très-méprisables, pourroit seul servir d'une excellente réponse à toutes les autres calomnies de cette nature: & l'on n'en doutera point après un mot qui est peut-être échappé à l'un des plus furieux adversaires qu'ait eu cette Société. » L'*anti-Jésuite*, dit-il, paroissoit

LIVRE VINGT-SEPTIEME. 431

» lors : & hors les injures , il n'y faut rien
» chercher. L'Auteur est Bonestar , jeune 1610.
» homme : le Facteur de la Guillemot en
» fut prisonnier. Parut aussi le Catholicon
» de Saumur , marchandise mêlée. « *Lettr.*
Ibid.

» La-Barillière , qui est un peu libre en
» paroles , ayant rencontré ces jours passés
» deux Jesuites : Messieurs , leur dit-il , je
» crois que vous êtes Jesuites : il y a là un
» Marchand de Châtelleraut , qui a de bons
» couteaux , & de toutes sortes ; je ne sçais
» s'il n'y en auroit point quelqu'un qui
» vous fût propre. « Ce n'est point là une
preuve , mais un bon mot , qui peut plaire ,
moins parce qu'il est vrai , que par le tour
de malignité & de plaisanterie , qui peut le
faire goûter. *Mém. pour l'Hist. de France* ,
ibid. pag. 353.

» Divray , Greffier de la Cour , dit le
» lendemain à un de mes Amis , que comme
» on reconduisoit cette Demoiselle (la Co-
» man , dont il a été parlé ci-dessus) de de-
» vant Messieurs , elle lui dit : j'ai revelé en
» Confession aux Jesuites , tout ce que je
» sçavois de cette menée ; mais ils m'ont
» conjuré de n'en point parler. « Comment
le discours de la Coman n'a-t-il pas eu de
suite , par rapport aux Jesuites ? Pourquoi
les bons Auteurs du temps , qui sont entrés
dans le plus grand détail , n'en parlent-ils
point ? *Ibid. pag. 358.*

Il n'est pas plus difficile de réfuter les ci-
tations suivantes , contre les différentes per-
sonnes que nous avons annoncées. Elles
portent même leur réfutation avec elles ,
en ce qu'elles comprennent dans une même

accusation , des personnes non-seulement
 1610. sans liaison d'amitié ni d'intérêt entr'elles ,
 mais encore ennemies déclarées , & connues
 pour telles ; je veux dire , la Reine & la Mar-
 quise de Verneuil , & leurs partisans. Nous
 croyons par cette raison , pouvoir nous ab-
 tenir de joindre à chaque citation des ré-
 flexions , qui grossiroient inutilement ces
 Notes , & que tout Lecteur judicieux fera de
 lui-même.

» Le Dimanche de devant le Vendredi
 » que le Roi fut tué , qui étoit le 9 Mai ,
 » ce Soldat (méchant garnement , qui avoit
 » été Prêtre , dit l'Auteur quelques lignes
 » auparavant) rencontra au-delà de la Porte
 » Saint Antoine , sur le chemin de Charen-
 » ton , la Veuve du Capitaine S. Matthieu ,
 » Huguenot. L'ayant reconnue , & elle lui ,
 » l'accosta ; & après quelque propos , lui
 » demanda si elle étoit toujours à Paris.
 » Elle lui dit qu'oui. Et qu'y faites-vous
 » tant , va dire l'autre ? Que j'y fais ? dit-elle ;
 » j'y ai prou d'affaires. . . Ma foi ! dit-il , il
 » n'y a ni procès , que je ne quittaïssé-là , si
 » j'étois que de vous , je voudrois pour le
 » bien que je vous veux , que vous en fussiez
 » bien dehors. Pourquoi ? dit-elle. Pour ce ,
 » dit-il , que devant qu'il soit huit jours , il y
 » a danger qu'il ne tombe un si grand es-
 » clandre à Paris , que bienheureux sera
 » celui qui en sera bien loiz ; & de moi , je
 » vous conseille en ami d'en sortir plutôt
 » que plus tard ; & m'en croyez hardiment. . .
 » Etant parvenus à l'entrée du Temple , où
 » le Prêche n'étoit pas encore commencé , le
 » soldat lui commence à dire qu'il ne vou-
 » loit pas ouïr leur Prêche ; mais bien , voir ,

» dit-il en riant, la disposition de vos Gar-
 » des, qui sont une multitude de pauvres ;
 » arrangés en haye des deux côtés, à l'en-
 » trée du Temple. Les ayant regardés, il
 » dit à cette femme : Voilà tous ces gros
 » maraudeurs & gueux, que nous avons ac-
 » coutumés de voir à Paris, à l'entrée de nos
 » Eglises. Voyez-vous pas, lui dit-il, ces
 » soldats, mêlés parmi ? Il n'y en a un seul
 » que je ne connoisse de ceux-là : Ce sont
 » tous voleurs ; mais entre les autres, j'en
 » remarque quatre que voilà, destinés pour
 » quatre mauvais coups : mais le plus mé-
 » chant & le plus déterminé de tous, je ne
 » le vois point ici, & m'étonne qu'il n'y est :
 » & là-dessus prend congé de cette femme...
 » Le Vendredi venu, auquel jour le Roi fut
 » assassiné, cette femme commence à pen-
 » ser aux discours de son soldat : & le Di-
 » manche d'après, ne sachant si elle de-
 » voit aller à Charenton, ou quoi ; ayant
 » sçu que d'autres avoient jà fait la planche,
 » s'enhardit d'y aller après eux. Sur le che-
 » min elle rencontra encore son soldat,
 » auquel tout étonnée elle dit : Je crois que
 » vous êtes Prophète : je vous croirai une
 » autre fois ; mais pour ce coup, grâces à
 » Dieu, nous en avons été quitte pour la
 » peur. Ce n'est encore rien que cela, lui
 » dit l'autre ; la partie n'est pas achevée : il
 » y a d'autres coups qui suivent celui-ci,
 » aussi mauvais & plus dangereux : & pour-
 » tant, si me voulez croire, comme vous
 » dites, vous ne serez que sage de sortir de
 » là où vous êtes, plutôt que plus tard... En
 » avertit incontinent les Ministres, entr'au-
 » tres, M. Durand, qui tout aussitôt lui

1610.

» donna entrée, par le moyen d'un de ses
 » Amis, à M. Défunctis ; lequel l'ayant
 » ouïe là dessus, ayant appris d'elle la de-
 » meure du compagnon, & l'heure qu'on
 » lui pourroit parler, s'y transporta à dix
 » heures du soir, si à point, qu'il n'eut
 » autre peine, sinon à lui commander de le
 » suivre : ce qu'il fit ; & le logea en maison
 » de sûreté. Cette histoire étant bien vérita-
 » ble, comme elle est, a fait espérer à
 » beaucoup, la découverte enfin d'une si
 » malheureuse & abominable entreprise ; si
 » les lâches procédures qu'on y tient, au
 » grand regret de tous les Gens de bien,
 » n'en empêchent les fruits & les effets : car
 » il semble, à en ouïr parler, que nous
 » craignons de nous montrer trop exacts
 » & sévères à la recherche d'un crime, le
 » plus méchant & barbare, & qui plus
 » importe à cet Etat, qu'aucun autre qui
 » ait été perpétré en Europe, depuis plus de
 » mille ans en-ça « *Journal de l'Etoile*,
 pag. 150. & suiv.

» Le Mardi 18. la Cour assemblée, délibéra
 » sur les formes & procédures qu'on devoit
 » tenir au Procès & condamnation de ce
 » détestable parricide & assassin de son Roi,
 » François Ravailac ; & sur-tout des Que-
 » stions & tortures les plus extraordinaires
 » & cruelles, où il étoit besoin d'appliquer
 » ce misérable... Fut délibéré en cette Assem-
 » blée, de se servir en ce fait extraordinaire
 » d'extraordinaires Questions, même étran-
 » gères... Fut proposée entre les autres,
 » celle de Genève, qu'on nomme la Bara-
 » the, ou la Beurriere ; qui est une ques-
 » tion si pressante & si cruelle, qu'on dit

LIVRE VINGT-SEPTIEME: 435

» qu'il n'y a jamais eu personne à qui on
» l'ait donnée, qui n'ait été contraint de
» parler. Sur quoi les opinions se trouvèrent
» fort diverses : les uns, qui étoient les
» meilleurs & plus anciens, l'approuvant,
» les autres nageant entre deux eaux, su-
» jets à changer d'opinions & à revenir, ne
» firent rien qui vaille... Ainsi la plupart
» d'entr'eux qui ne se connoissoient qu'à
» courir après le sac & l'argent, ayant opiné
» *in mihiorem* (seu *deteriorem*), l'emporté-
» rent ce jour-là à la pluralité des voix. «

Ibid. pag. 154.

» Suivant ledit Arrêt, pour la révélation
» de ses complices, il fut appliqué à la ques-
» tion des brodequins. Ce qui s'y passa, est
» sous le secret de la Cour. « *Merc. Fr. ann.*

1610. fol. 454.

» Un garnement ayant loué tout haut
» Ravailac, dénigré publiquement le feu
» Roi, & dit que c'étoit une belle dépêche,
» fut pris & amené à Paris. Les informa-
» tions, comme celles du Maçon, furent
» mises par devers M. le Chancelier, & sont
» demeurées au sac : on n'a depuis ouï par-
» ler ni de l'un ni de l'autre, pour en faire
» justice. « *Mem. pour l'hist. de Fr. Tom. 2.*
pag. 324.

» Cet assassin étant parvenu au lieu du
» supplice, se voyant prêt d'être démembré
» & qu'un certain homme qui étoit près de
» l'échafaud, étoit descendu de son cheval
» pour le mettre en la place d'un qui étoit
» recrut, afin de le mieux tirer : on m'a bien
» trompé, va-t-il dire, quand on m'a voulu
» persuader que le coup que je ferois, se-
» roit bien reçu du peuple; puisqu'il fournit

436 MEMOIRES DE SULLY ;

1610.

» lui-même les chevaux pour me déchirer.
 » Preuve, ajoute l'Auteur, en marge, qu'il
 » avoit été excité par quelqu'un à faire ce
 » coup exécration, & qu'il avoit des com-
 » plices. « *Ibid. pag. 322.*

» Voici ce qui regarde le fait du Prevôt
 » de Pluviers. Le Prevôt de Pluviers ou Pe-
 » tiviers, Ville en Beauce, éloignée de
 » Paris de deux journées, accusé d'avoir
 » dit le même jour que le Roi fut tué : *Au-*
 » *jourd'hui le Roi est tué, ou blessé* ; étant
 » amené prisonnier à Paris, fut trouvé mort
 » & étranglé dans la prison, avec les cor-
 » dons de son caleçon. Il fut pendu par les
 » pieds, le 19. Juin, en Place de Grève.
Mercuré François, ann. 1610. fol 493.

L'Etoile, après avoir dit la même chose
 y joint les traits suivans. » Cet homme mal
 » famé & renommé par-tout, (& qui avoit
 » deux fils Jésuites, *quod notandum*), re-
 » connu de tous pour un très-mauvais ser-
 » viteur du Roi (mais très-bon de la Mai-
 » son d'Enragues & de la Marquise de
 » Verneuil), au reste tenu au pays pour un
 » larron & un concussionnaire, fut déféré
 » & accusé, par bonne vérification de té-
 » moins, d'avoir dit dans Pluviers, jouant,
 » ou regardant jouer dans un jardin à la
 » courte boule, à l'heure même que le Roi
 » fut tué : *Le Roi vient d'être tué & est mort*
 » *à cette heure ; n'en doutez point.* Et quelques
 » jours auparavant, avoit tenu le même ou
 » semblable langage : à quoi on n'avoit au-
 » trement pris garde ; jusqu'à ce que la for-
 » tune avénue, fit croire que le pailard
 » sçavoit l'entreprise, & qu'il étoit des com-
 » plices de ce malheureux assassin ; tellement

» qu'étant veillé, guetté, & couru en toute
 » diligence, fut finalement attrapé, & con-
 » duit prisonnier à Paris, en la Concierge-
 » rie du Palais, où on fut tout ébahi que
 » peu après on le trouva mort; & disoit-on
 » qu'il s'étoit étranglé avec les cordons de
 » ses caleçons. La Cour du Parlement, tout
 » mort qu'il étoit, ne laissa pas de lui faire
 » son procès doublement criminel, & pour
 » s'être rendu coupable du crime de Lèse-
 » Majesté: mais au bout, un homme mort
 » ne parle point (qui étoit ce qu'on deman-
 » doit): car s'il eût parlé, il en eût trop dit
 » pour l'honneur & profit de beaucoup,
 » qu'on ne vouloit point fâcher. C'est pour-
 » quoi on a eu opinion de ces pieds-plats de
 » Beaucerons, qui par-tout à Pluviers &
 » aux environs, vont disant: Mon Dieu!
 » que la mort de ce méchant homme ave-
 » nue, vient bien à point pour M. d'En-
 » tragues, la Marquise de Verneuil sa Fille,
 » & tous ceux de sa Maison! On trouva à
 » ce misérable un outil & instrument de
 » Faux-Monnoyeur, qu'ils appellent une
 » jument, duquel on pensoit que cet hom-
 » me, qui avoit le bruit de s'en mêler, s'ai-
 » doit: mais on trouva que c'étoit un engin
 » propre à rompre des treillis & barreaux
 » de fer, voire des plus forts, comme sont
 » ceux de la Bastille, pour en tirer le Comte
 » d'Auvergne. « *Journ. du règne de Henry*
IV. pag. 183.

» La Reine envoya querir le Médecin
 » Duret, qui étoit l'homme du monde que
 » le Roy aimoit le moins, qu'il ne vouloit
 » pas voir, & duquel il avoit même défen-
 » du à la Reine de se servir; le retint pour

438 MEMOIRES DE SULLY;

1610.

» son Médecin , & le fit de son Conseil avec
» bon appointement ; le tout en faveur de
» Conchine , qu'on disoit porter fort con-
» stamment la mort du Roi. « Et à la marge
est écrit : » On étoit persuadé que lui & sa
» Femme , avoient beaucoup contribué à la
» mort du Roi. » *Mem. pour l'hist. de Fr.*
Tom. 3. pag. 309.

» Le Dimanche 30 Janvier , la Marquise
» de Verneuil fut , sur les dépositions
» de la Coman , ouïe de Monsieur le Pre-
» mier Président , depuis une heure après
» midi jusqu'à cinq , & au logis dudit Pre-
» mier Président , où il l'avoit fait assigner
» pour l'interroger là-dessus. « La marge
porte : » Henriette de Balzac-d'Entragues ,
» Marquise de Verneuil , Maitresse du Roi
» Henry IV. Elle étoit accusée par la De-
» moiselle d'Elcoman , & ne fut décrétée que
» d'un assigné pour être ouïe ; quoiqu'il s'a-
» gît de l'assassinat du Roi & du crime de
» Lèse-Majesté au premier chef. « *Ibid.*
pag. 358.

» Le lendemain , la Reine lui envoya (au
» Premier Président) un Gentilhomme ,
» pour le prier de lui mander ce qui lui
» sembloit de ce Procès ; auquel le bon
» homme répondit : *Vous direz à la Reine ,*
que Dieu m'a réservé à vivre en ce siècle ,
pour y voir & entendre des choses si étranges ,
que je n'eusse jamais cru les pouvoir voir , ni
ouïr , de mon vivant. Un de ses Amis &
» des miens , lui disant , que beaucoup
» avoient opinion que cette Demoiselle ac-
» cusant tant de gens , & même des plus
» Grands du Royaume , elle empa-loit à la
» volée & sans preuves ; ce bon homme le

LIVRE VINGT-SEPTIEME. 439

» vant les yeux au Ciel, & ses deux bras en
» haut : *Il n'y en a que trop*, dit-il, *il n'y en a* 1610.
» *que trop.* « *Ibid.*

» Monsieur d'Epernon en même-temps ,
» qui avoit le plus d'intérêt en cette affaire ,
» & qui poursuivoit animéusement contre
» cette Demoiselle pour la faire mourir ,
» allant ordinairement pour cela au conseil
» à M. Séguier ; vint voir le Premier Prési-
» dent, pour en apprendre des nouvelles ,
» mais ce Personnage, avec sa gravité or-
» dinaire, & maintien assez rébarbatif ,
» principalement à l'endroit de ceux qui ne
» lui plaisoient pas, le rebuta fort ; lui di-
» sant : *Je ne suis pas votre Rapporteur, mais*
» *votre Juge.* Et comme, ledit Sieur lui eut
» expliqué que c'étoit comme Ami qu'il le
» lui demandoit : *Je n'ai point d'Amis*, ré-
» pondit-il : *je vous ferai justice ; contentez-*
» *vous de cela.* M. d'Epernon s'en étant re-
» tourné mal-content, en fit sa plainte à la
» Reine, qui lui dépêcha aussitôt un des
» siens, avec charge de lui dire qu'elle
» avoit entendu qu'il traitoit mal M. d'E-
» pernon ; & qu'elle le prioit de le vouloir
» à l'avenir traiter plus doucement, comme
» un Seigneur de la qualité & mérite qu'il
» étoit. A quoi le Premier Président fit ré-
» ponse : *Il y a cinquante ans que je suis*
» *Juge & trente que j'ai cet honneur d'être le*
» *Chef de la Cour Souveraine des Pairs de ce*
» *Royaume ; & je n'ai jamais vu ni Seigneur,*
» *ni Duc, ni Pair, ni homme de quelque gran-*
» *de qualité qu'il fût, accusé d'un crime de*
» *Lèse-Majesté, comme est M. d'Epernon,*
» *qui vint voir ses Juges, tout botté & épe-*
» *ronné avec une épée à son côté : Ne failliez*

1610.

» de dire cela à la Reine. C'est parler en Pré-
 » mier Président cela ; que je n'eusse enregi-
 » stré ici, si je ne l'eusse sçu certainement.
 » Si l'on me demande, dit M. de Peréfixe,
 » qui furent les Démons & les Furies, qui
 » lui inspirèrent une si damnable pensée,
 » & qui le poussèrent à effectuer sa méchan-
 » te disposition : l'Histoire répond, qu'elle
 » n'en sçait rien ; & qu'en une chose si im-
 » portante, il n'est pas important de faire
 » passer du soupçon & des conjectures, pour
 » des vérités assurées. Les Juges mêmes qui
 » l'interrogèrent, n'osèrent en ouvrir la
 » bouche, & n'en parlèrent jamais que des
 » épaules. » *Peres. Hist. de Henry le Grand.*
 3. *Part. pag. 410.*

Le Continuateur de l'Histoire Latine de
 M. De-Thou dit qu'il a eu sur ce sujet deux
 opinions différentes : selon lui, les uns
 étoient persuadés que l'assassinat de Henry
 IV. étoit l'ouvrage de quelques Grands du
 Royaume, qu'il ne nomme point ; lesquels
 immolèrent ce Prince à leurs anciens ressen-
 timens : les autres crurent que l'Espagne fit
 faire ce coup par les Partisans qu'elle avoit
 dans le Royaume ; & cet Ecrivain ajoute que
 cette dernière opinion étoit celle du Prési-
 dent De-Thou, & des plus sages têtes du
 Parlement. Il parle encore avec beaucoup
 d'autres, de Lettres écrites de Bruxelles,
 Anvers, Malines & Bolduc, avant le 15
 Mai, qui marquoient que c'étoit le bruit
 commun dans ces Provinces, que Henry
 IV. avoit été tué. *Nic. Rigalt. ann. 1610.*
Tom. 6. pag. 492.

L'endroit de l'Etoile, *pag. 150*, que je
 viens de citer, suppose qu'on pût faire quel-

que fond sur cette autorité, donneroit lieu à une troisième opinion, qui est, que ce complot, ou plutôt, tous ces différens complots, devoient aboutir à une révolte, & même à une espèce de S. Barthelemi, dans Paris; & qu'elle ne manqua à s'exécuter, que parce que les Conjurés voyant le Roy mort, ce qui étoit leur grand & principal objet, regardèrent comme inutile de pousser les choses plus loin.

Je ne sçaurois me dispenser de parler ici de quelques Pièces, qu'on trouve dans le quatrième Tome du Journal de l'Etoile, nouvellement imprimé, sous le titre de *Pièces Justificatives*. Les unes regardent l'affaire & le Procès de la Demoiselle de Coman: elles n'ajoutent rien, ou fort peu de chose, à ce que nous en avons dit: Voici les autres.

La première est un Manuscrit, que l'Auteur prétend avoir été trouvé dans le Cabinet du Duc d'Aumale (Charles de Lorraine, second Fils de Claude) mort dans les Pays-Bas, environ en l'année 1631. Ce Manuscrit, qui charge beaucoup les Jésuites & le Comte d'Auvergne, quoiqu'il fût alors en prison, porte, que le Duc d'Epéron, qui étoit dans le carrosse de Sa Majesté, « voyant » frapper le Roy à la mort, ce sont ses paroles, lui donna un coup de couteau » dans le côté, pour plutôt abréger le » cours de sa vie. Le Duc de Montbazon, » ajoute-t-il, vit bien donner le coup de » couteau par d'Epéron: mais il n'avoit » garde d'en dire aucune chose, comme » adhérant à cet assassinat. »

La seconde de ces Pièces est intitulée: *Rencontre du Duc d'Epéron & de François*

1610.

Ravaillac. On y avance, que ce Duc s'étant fait présenter à Angoulême, Ravaillac & deux autres de ses complices, lui & le Pere Cotton, les exhortèrent à poignarder Henry IV. apportant pour raison, que ce Prince étoit l'ennemi du Pape, du Roi d'Espagne & de la Religion Catholique, qu'il avoit entrepris d'abolir en Europe : qu'après qu'ils s'y furent engagés par serment, en recevant la Communion de la main du Pere Cotton, on donna deux cens écus à chacun d'eux : qu'ils prirent ensuite le chemin de Paris; où ayant été fort long-temps, sans trouver l'occasion d'exécuter leur entreprise, ils se firent encore donner par d'Epernon, cent écus chacun : qu'enfin au moment du paricide, » comme le Duc d'Epernon eut avisé » ledit Ravaillac, il commença à amuser le » Roi de discours : & alors le perfide Ravaillac se jeta sur le Roi, & lui bailla un » coup de couteau : mais ledit Duc voyant » que ce n'étoit rien, & que le Roi s'écria » qu'il étoit blessé, il lui fit signe qu'il redoublât : alors ce misérable du second » coup tua le Roy, en lui perçant le cœur. Toutes ces imputations, qui ne partent que de Libelles méprisables, ont encore moins besoin que les précédentes, qu'on s'arrête à en démontrer la fausseté. Voyez la Lettre de Pasquier à M. de Monac, où il justifie le Duc d'Epernon, pag. 436.

Les autres Pièces regardent le fait de Pierre Du - Jardin, connu sous le nom de Capitaine de La - Garde, dont nous n'avons point eu occasion de parler : Voici ce qu'elles nous en apprennent. Du Jardin étoit de Rouen. Il servit d'abord dans le Régiment

des Gardes ; puis , dans la Cavalerie - légère. De - la il passa en Provence , où il fut employé par le Duc de Guise , pour le service de Sa Majesté. Le Maréchal de Biron le connut lorsqu'il étoit Cheval - léger sous M. de Lefdiguieres , & se l'attacha à cause de sa bravoure. Après la Paix de Savoye , il se mit au service de la République de Venise , jusqu'à son accommodement avec le Pape ; après quoi , il alla servir en Allemagne , sous le Duc de Mercœur. Il revint à Venise ; d'où , après quelque séjour à Florence & à Rome , il vint à Naples. Ayant eu en cette Ville occasion de connoître un Ligueur Réfugié , nommé La - Bruyere , il fut présenté par lui à un Jésuite nommé le Pere Alagon , Oncle du Duc de Lerme , Favori du Roy d'Espagne. Ce Jésuite voulant se servir d'un aussi brave homme , pour le dessein projeté d'ôter le vie à Henry IV. le lia avec Hébert , ce Secrétaire du Maréchal de Biron , dont il a été parlé dans ces Mémoires ; avec Louis d'Aix , dont il a aussi été fait mention dans l'article de la réduction de Marseille ; & avec un autre Provençal , nommé Roux , tous François Réfugiés.

Dans une de leurs parties de plaisir , on leur présenta Ravailac , qui ne leur cacha rien de ses desseins , & dit qu'il apportoit une Lettre du Duc d'Epéron pour le Viceroy de Naples. La-Garde se voyant suffisamment instruit , alla faire part de tout ce qu'il avoit découvert à Zamet , Ambassadeur de France à Venise , qui le manda incontinent & à M. De - Breves , notre Ambassadeur à Rome , & à Zamet son Frere , à Paris. De-Breves donna à La - Garde des Lettres pour

444 MEMOIRES DE SULLY ;

1610.

M. de Villeroy, avec lesquelles il revint en France à la suite du Duc de Nevers, qui le présenta à Sa Majesté à Fontainebleau. Henry IV. ordonna à cet Officier d'accompagner le Grand Maréchal de Pologne en Allemagne, pour le bien de son service ; après lui avoir dit qu'il avoit pris des mesures qui rendroient inutile le dessein de ses ennemis sur sa Personne. La - Garde repassant en France, chargé de nouvelles fort importantes de la part du Grand Maréchal de Pologne, apprit à Francfort la mort du Roy, & se retira malade à Metz, d'où il suivit le Maréchal de La - Châtre à l'expédition de Julliers. Comme il revenoit en France, après la Paix, il fut attaqué près le Village de Fize, par des gens armés, qui le percèrent de coups, & le laissèrent pour mort dans un fossé. Il gagna comme il put Mézieres, où étoit le Duc de Nevers, qui le fit conduire à Paris ; où sur une Requête qu'il présenta au Roy, obtint un Office de Contrôleur-Général des Bieres : mais lorsqu'il s'y attendoit le moins, on se saisit de lui, & on le mit en prison. Avant qu'on eût prononcé son Arrêt, qui ne pouvoit manquer de lui être favorable, parce que les Juges ne trouvèrent rien qui le chargeât ; un Exempt vint le tirer de prison, lui mit entre les mains un Brevet de six cens livres de pension, & ses provisions de Contrôleur des Bieres à Paris. Il paroît qu'il se retira à Rouen, & qu'il y mourut.

Un autre Ecrivain encore plus moderne, qui a rétabli les cinq Interrogatoires de Ravallac, sur le Vol. 192, des Mss. de la Bibl. du Roy (car le Merc. Franç. ne rapporte les

quatre derniers qu'en abrégé & d'une manière tout historique, & ne dit rien du tout du premier) à cru y trouver des preuves, que le Criminel a cherché à tromper les Juges & qu'il ne dit pas tout : que les Juges de leur côté, semblent craindre de lui demander comment il a connu le Duc d'Espèrnon. Il ne doute point encore que Ravailac n'ait été véritablement en Italie, quoiqu'il l'ait toujours nié fortement. Les Pièces du Procès de la Coman & du Capitaine La Garde, lui paroissent suffisantes pour établir que le complot du parricide avoit été formé à Naples, dès l'année 1608 : & qu'on y travailloit dans le même temps en Italie, en Espagne, en Flandre & en France : A qui il ajoute, que le Duc d'Espèrnon & la Marquise de Verneuil, se donnèrent à ce sujet différens rendez-vous à Saint Jean en Greve : qu'on entendit de leur propre bouche quelque chose de leur projet ; & qu'on le rapporta à Henry IV. lui-même : mais que ce Prince, soit par aveuglement, soit par excès de bonté, négligea cet Avis.

1610.

Ceux qui ont remarqué que le Duc de Sully avoué en quelqu'endroit, qu'il ne dit pas tout ce qu'il sçait à cet égard, trouveront dans ces paroles matière à bien des soupçons. Mais dans la vérité rien de tout cela n'est assez clair, ni assez positif, pour qu'on puisse sur de pareils indices, accuser nommément telle, ou telle personne : & encore une fois, il n'y a rien de mieux à faire aujourd'hui, que de tirer absolument le rideau sur ce mystère d'iniquité, & de livrer à l'oubli pour jamais, s'il étoit possible, tout

1610.

ce point de notre Histoire. On devroit encore prendre ce parti, quand même il seroit vrai, comme quelques personnes en sont persuadées, qu'il y a un petit nombre de Cabinets dans Paris, qui peuvent fournir de nouveaux éclaircissemens. Ceux qui pourroient avoir chez eux ces sortes de Pièces, sont très-louables de les cacher avec le plus grand soin, & devroient même se résoudre à les brûler.

Je n'ai point cité dans tout ceci Vittorio Siri. Ce n'est pas qu'il n'ait parlé & de l'assassinat de Henry IV. & du Procès de Ravailac, *Mem. Recond. t. 2. p. 246-276* : mais il le fait si négligemment, en homme si mal instruit, ou même si partial contre les Maximes de Gouvernement & la Personne de Henry le Grand, que son témoignage ne sçauroit être d'un grand poids. Je remarque seulement que son sentiment est, que Ravailac n'a eu absolument aucun complice.

Fin du septième Volume.





TABLE GÉNÉRALE

D E S

MATIERES

Du septième Volume,

A.

ABRINS. (l'Abbé d') Sully lui fait donner l'Evêché de Poitiers, 93, 94. N. 31.

ACADEMIE ROYALE que Henry IV. se propose d'instituer, 191, 192. N. 14.

ACHMET Empereur des Turcs, obtient de Henry IV. d'avoir un Résident à Marseille, 305, 306.

AERSENS (Fran. cois) Ambassadeur des Provinces-Unies, député par Henry IV. au Duc de Bouillon; de retour à Paris y poursuit sa Négociation, 124.

A G O U S T. Sentiment de Henry IV. sur cette Maison, 7. Voyez Bonne, Gréqui, esdignières.

AIDES. Réglemens à ce sujet, faisant partie du Cabinet d'Etat, 200. *suiv. Voyez Cabinet d'Etat.*

ALLEMAGNE (Affaire d') & troubles qui y arrivent, 138. Henry s'en attache de plus en plus les Princes, 171. Députation qu'ils lui font dans l'Assemblée de Hall, au sujet de la Succession de Clèves, 337. N. 10. *Voyez Clèves.* Ils s'unissent plus étroitement avec la France, 356. *suiv.* Ambassadeurs nommés pour y Résider pendant l'exécution du Grand Dessein, 371, 372. *Voyez Henry, Dessein politique, Rodolphe, Saxe, &c.*

AMBASSADEURS nommés par Henry IV. pendant la Guerre de Clèves, 172.

ANDRÉ (N. de Saint) Officier d'Artillerie, 220.

ANGLETERRE. Bullion est nommé Ambassadeur à Londres pendant la Guerre de Clèves, 171.

ANGOULEME (Charlotte de Montmorency Duchesse d') mêlée dans les intrigues galantes de Henry IV. 12. ——— 24.

————— 244.

ANJOU, (François de Valois Duc d') autrement, Monsieur. Motif de Philippe II. lorsqu'il l'engagea dans l'entreprise d'Anvers, 183.

ANJOU (Gaston Jean - Baptiste de France Duc d') troisième fils de Henry IV. ensuite Duc d'Orléans. Sa naissance, 41. N. 19 Henry a dessein de le marier avec la Princesse de Mantouë, 171.

ANTIBES. Henry IV. songe à en faire l'acquisition, 96.

ANVERS. Motifs du Conseil que Phi-

lippe II. donna à Monsieur sur la trahison d'Anvers, 183.

ARCENAL. Sully y fait construire une Salle pour les Spectacles, 2. Il y traite & y loge Henry IV. 145. *suiv.* Qui va souvent y visiter Sully, 188

ARCHIDUC D'AUTRICHE, (Albert Cardinal &) travaille sincèrement à la Paix, 120. Comment il recevoit le Prince de Condé après sa sortie de France, 272. *suiv.* N. 29. Traité de la

Trêve de douze ans entre lui & les Etats Généraux, avec le Traité d'Intervention des Rois de France & d'Angleterre, 282.

suiv. N. 1. Il fait rendre justice au Prince d'Epinoy par considération pour Sully, 288. *suiv.* N. 2, 3,

4. Lettre que lui écrit Henry IV. sur son passage en Clèves, & réponse qu'il fait à cette Lettre, 359,

360. Raison du peu de précaution qu'il prend contre les grands desseins de Henry, 375. *f. N.* 13.

ARTILLERIE. Pro-

DES MATIERES. 449

jet à cet égard faisant partie du Cabinet d'Etat, 193. *suiv.*

ARTS. Projet pour les perfectionner, 192. N. 15. *Voyez Cabinet d'Etat.*

AUBEPINES (Charles del') Marquis de Châteauneuf nommé par Henry IV. du Conseil de Régence, 372.

AUGUSTE. Conformité du Règne de Henry IV. avec le sien, 22.

AVIAS (le Pere) Jésuite nommé dans une Lettre du Pere Cotton, 157.

AUTRICHE (Catherine d') Alliance par elle de la Maison de Béthune, avec la Maison d'Autriche, 299. N. 9. *Voyez Concy, Guines.*

AUTRICHE. (Charles d') Marquis de Burgaw. *Voyez Burgav. Clèves.*

AUTRICHE. (Frédéric III. d') *Voyez Frédéric.*

AUTRICHE. (Marie d') Epouse de Guillaume Duc de Juliers, 315. *V. Clèves.*

AUVERGNE. (Charles de Valois Comte

d') Graces qu'on lui accorde dans sa prison, 279.

B.

BALAGNY. (Damien de Montluc de) Intrigues de galanterie entre lui & le Duc d'Eguillon qui le fait assassiner : indignation de Henry IV. & du Duc de Sully sur cet assassinat, 60, 61.

BANQUEROUTES. Edit contre les Banqueroutiers frauduleux, 235, 236.

BARONIDS. (Cardinal) Sa mort, 84, 85.

BARREAU (Règlement sur le Droit annuel, 200. Raisons pour & contre cet établissement. N. 19. *suiv.* Abus à corriger dans le Barreau pour les Juges, Avocats, Procureurs, &c. 287. *suiv.* N. 20. *Voyez Droit annuel, Paulette, Cabinet d'Etat.*

BEARN. La Messe y est abolie. *V. Navarre.* Voyages d'Henry IV. en cette Province. *V. Henry IV.* La Messe y est rétablie, ensuite

les Jésuites , 84. N.
25. Affaire avec l'Es-
pagne sur les Limites
de la Frontière , ter-
minée à la satisfac-
tion de Henry , 129. f.

BEAUVILLE, Premier
Président de la Cham-
bre des Comptes
d'Aix , 68.

BELLEBRANCHE
nommé dans une
Lettre du Pere Cot-
ton , 154.

BELLEGARDE (Ro-
ger de saint Larry Duc
de) donne sa protec-
tion aux Jésuites , 256.

— 232.

BELLIEVRE. Pom-
ponne de) Sa mort ,
85.

BENEFICES. Henry
IV. se propose d'en
réformer les abus ,
191 , 192. V. *Clergé* ,
Cabinet d'Etat.

BERGH , Comté &
Comtes de ce nom.
Affaire pour sa Suc-
cession , 306. f. V. *Clè-
ves*.

BERINGHEN (Pierre
de) Contrôleur Gé-
néral des Mines , 143.
Confiance de Henry
en lui , 153. -- 223. --
233. -- 246. -- 362.

BERNY. (Matthieu
Brûlart de) Ses Né-
gociations en Flan-
dre , 122. *Swi*. 270. 372.

N. 32. Il sert les in-
térêts du Prince d'E-
pinoy auprès de l'Ar-
chiduc , 291 , 292.
N. 5.

BETHUNE. (Mai-
son de) Ses Alliances
avec les Maisons
d'Autriche & de Cou-
cy , 299. N. 9.

BETHUNE (Jean de)
s'allie avec la Maison
d'Autriche par celle
de Coucy , *ibid*.

BETHUNE (N. de)
Cousin du Duc de
Sully , 220.

BIRON. (Charles
de Gontaut Maréchal
de) Pertes énormes
qu'il faisoit au jeu ,
90. N. 29.

BLANCARS. (Jean
de Gontaut de Saint)
On veut le démarier ,
221.

BLANCHEFORT. Pa-
roles de Henry IV.
sur cette Maison , 7.

BODILLON assassine
Childéric , pourquoi ,
111.

BOISSISE , Agent de
France. près des Prin-
ces héritiers de Clè-
ves , 319. Sert utile-
ment dans cette Affai-
re , 337. N. 10. V. *Clè-
ves*. Est nommé Am-
bassadeur en Dane-
machk & en Suède ,

BONGARS

DES MATIERES. 451

BONGARS (Jacques de) Agent de France en Allemagne ; Mémoires qu'il envoie à Sully sur la Succession & les Affaires de Clèves, 308.

319. Bon mot de lui, 331. *Voyez Clèves*, est nommé Ambassadeur en Hongrie, Bohême, & Transilvanie, 372.

BONNE, Sentiment de Henry IV. sur cette Maison, 7. *Voyez Lesdiguieres*, Créquy.

BORDE (La) employé par Henry IV. à découvrir l'intrigue du Comte de Sommerive, avec Madame de Moret, & maltraité par Sommerive, 53.

BOVILLON (Henry de la Tour d'Auvergne, Vicomte de Turenne) reprend les brigues, 69. Henry IV. s'oppose à la qualité qu'il prend de Seigneur Souverain de Sedan, 292, 293.

BOVILLON. (Mademoiselle de) On

offre au Duc de Sully de la faire épouser au Marquis de Rosny, 5. Henry IV. empêche Sully d'y consentir, 6.

BOURBON (Catherine - Henriette de) Fille de Henry IV. & de la Duchesse de Beaufort, lég. rimée. Henry veut la faire épouser au Marquis de Rosny, 12. *suiv. n.* 4. Puis au Fils du Connétable, 19. Présente qu'il lui fait, 234.

BOURGOGNE (Charles de) Sa Fille porte le Comté de Gueldres dans la Maison d'Autriche, 309, 310.

BOURGOGNE (Marie de) porte les Pays-Bas à Maximilien. Doute sur cette possession. *ibid.* *Voyez Clèves.*

BRANDEBOURG (Albert-Frédéric Electeur de) Son droit à la Succession de Clèves, 312.

BRÉMONT nommé dans une Lettre du Pere Cotton, 155.

BRISSAC (Charles de Coët, Maréchal de) est mis en jeu par une calomnie, au sujet d'un Sermon du P. Gonthier, 242, 243. Est nommé par Henry IV. du Conseil de Régence, 372.
BRUNSWICK (Duc de Lunebourg) Accueil fait par Henry IV. à son Député, 293, 294.

BUISSE (La) 220.

BURCAW (Charles d'Autriche Marquis de) Son droit à la Succession de Clèves, 414.

C.

CABINET D'ETAT. Henry IV. & le Duc de Sully s'occupent à le composer. Idée & objet de ce grand & utile travail, 188. *suiv. n.* 14.

CANARD (Saint) 220.

CARDINAUX. Leurs prérogatives en Italie, 301.

CARL-PAUL, envoyé

par l'Electeur Palatin au Duc de Sully, 117.

CHASSE. Dé. arls à ce sujet, 78.

CHATBAUNEUF-L'AUBEPINE. *Voyez Aubépine.*

CHATILLON, Ingénieur. Il fait des Plans des Frontières de Champagne, 95.

CHATRE (Claude de la) Lettre de Henry IV. à lui sur les affaires de l'Orléanois, 154.

CHEVALERIE (Ordre de) que Henry IV. a dessein d'instituer, 192.

CHILDERIC, pour quoi détrôné, 111.

CHILPERIC, pour quoi assassiné par Boddillon, *ibid.*

CLAN (Saint-Germain de) Querelle entre cette Famille & celle de la Force, 62.

CLERGÉ DE FRANCE demande la Publication du Concile de Trente, 83, 84.

Projets pour la réformation par Henry IV: 291. *suiv. Voyez Cabinet d'Etat.*

DES MATIERES. 453

CLÈVES (Duché ne de) Droit de Jean de) Mort de son dernier Duc. *Voyez Clèves* (Guillaume Duc de) Mémoire & détails sur cette Principauté. Noms des Princes & Princesses de ce nom, 306. *suiv.* Les Princes d'Allemagne qui y prétendent s'assembler à Hall, & députent à Henry IV. 337. n. 10. — 348. Henry commence à y faire marcher des Troupes, 358. *suiv.* 370. *suiv.*

CLÈVES (Marie-Eléonore de) Droit d'Albert-Frédéric de Brandebourg, par elle, à la Succession de Clèves, 312.

CLÈVES (Sybille de) Droit de Charles d'Autriche Marquis de Burgaw, par elle, à la Succession de Clèves, 314.

CLOVIS. Jugement de Sully sur ce Roy, 148.

CŒUVRES. (François Annibal d'Estrées Marquis de) Il calomnie Sully auprès de Henry IV. 238. *suiv.* Est envoyé à Bruxelles pour enlever la Princesse de Condé, 262. n. 29.

COLANGE Commissaire en Languedoc, 99.

COLLEGE ROYAL que Henry IV. a dessein de fonder, 192. *Voyez Cabinet d'Etat.*

RÉFLEXIONS sur les

Colléges & sur l'Edu-
cation qu'on y don-
ne à la Jeunesse. *ibid.*
suiv. n. 15.

COMAN (Jacqueli-
ne Le-Voyer de) ou
d'Escoman. Avis
qu'elle fait donner à
Henry IV. d'une conf-
piration contre sa
personne, 386. *suiv.*
Particularités sur son
procès, & différentes
opinions sur toute
cette affaire, 202. n.
16.

COMEDIENS Ita-
liens appellés en
France par Henry
IV. 2.

COMMERCE. Pro-
jets pour le faire fleu-
rir, 197. *suiv. n. 15.*
Voyez Cabinet d'Etat.

COMMERCE (Sei-
gneurie de) usurpée
par les Espagnols &
le Duc de Lorraine,
& restituée, 95. n.
32.

CONCHINE ou CON-
CINI. Aversion de
Henry IV. pour
lui. La Reine lui fait
épouser Léonore Ga-
ligay & s'oppose au
dessein de la ren-

voyer en Italie, II
abuse de sa confian-
ce. Son ambition,
34. *suiv.* --- 45. Mo-
tifs secrets de la ja-
lousie qu'il inspire à
la Reine contre Hen-
ry. Ses menées avec
le Conseil d'Espagne
contre ce Prince,
164. *suiv.* Henry re-
fuse de l'envoyer
Ambassadeur à Flo-
rence, 301, 302.

CONDÉ (Henry II.
de Bourbon Prince
de) Henry IV. té-
moigne son mécon-
tentement, & songe
marier ce Prince avec
Mademoiselle de
Montmorency, 63.
suiv. 154. Ce maria-
ge s'accomplit. Mo-
tifs qui y déterminè-
rent le Roy contre
les conseils de Sully,
163, 164. n. 6. Brouil-
leries qui s'en ensui-
virent entre Henry
IV. & ce Prince, 244.
suiv. Traits sur les
effets de cette jalou-
sie, 248. n. 27. Dis-
cours ferme que lui
tient Sully, 249. *suiv.*
Il emmene la Prin-

DES MATIERES. 415

esse de Condé en Flandre, 254. *suiv.* Particularité sur cette évafion, n. 28, 29. Lettre que lui écrit Sully, 266. *suiv.* Dé- tails sur toute cette affaire, n. 30.

CONNETABLES DE FRANCE. Montmo- rency, Lesdiguières. *Voyez ces noms.* Sully refuse l'épée de Con- netable qui lui est of- ferte par Henry IV. 13. *suiv.*

CONSEIL DE RE- GENCE, composé par Henry IV. pendant l'exécution de ses grands desseins, 372, 373. *Voyez Clèves. Dessein Politique.*

CONTY. (François de Bourbon Prince de) Querelle entre lui & le Prince de Joinville, 62.

CONTY, (Jeanne de Coëme Princesse de) employée à faire réussir le mariage du Duc de Vendôme, avec Mademoiselle de Mercœur, 66. 1. Coëme. *Montaffier.*

CONVERSATIONS

entre le Roy & Sul- ly, à qui Sa Majesté fait des grandes Of- fres, 11. *suiv.* Sur les sujets de plaintes de Henry contre la Rei- ne; la Marquise de Verneuil, &c. 29.

suiv. Entre Henry, la Reine, Sully & les Ministres sur les fac- tions Civiles, 70.

suiv. Entre Henry, Sully & les Courti- sans sur les Grands Hommes de l'Anti- quité, 148. *suiv.* En- tre Henry & Sully,

sur les complots Do- mestiques & Etran- gers, contre la vie de ce Prince, 163.

suiv. Sur les Mémoi- res de Finance, 198.

suiv. Sur la compofi- tion du Cabinet d'E- tat, 218. *suiv.* Entre

Sully & le Prince de Condé, sur les pré- tendus sujets de mé-

contentement de ce- lui-ci, 249. *suiv.* En- tre Henry & Sully

sur le même sujet, 252, 253. Sur l'éva- sion du Prince de

Condé, 258. f. Sur la

manière d'exécuter le Grand Dessen , 338. *suiv.* Sur les pressentimens qu'a Henry de sa mort , & sur la conjuration contre sa vie , 382. *suiv.*

CORVON (Pierre) Jésuite , travaille utilement au mariage du Duc de Vendôme , avec Mademoiselle de Mercœur , 66. *suiv.* Lettre indiscrète qu'il écrit sur les nouvelles de la Cour , 152. *suivant.* Mécontentement de Henry & de Sully , contre lui à cette occasion , 157. *suiv.* n. 3. Il est impliqué dans le Parricide de Ravallac , sa justification , 420 , 421. *Voyez Jésuites.*

COURONNEMENT de la Reine Marie de Médicis. Motifs qui font souhaiter cette cérémonie aux Séditieux , 173 , 174. Aversion de Henry pour ce dessein , 174. Il cherche à le rompre , 375. n. 13 , 14. La Reine ne veut pas

y consentir , 385. n. 15. Comment se passe la cérémonie du couronnement , 394. *suiv.* n. 18.

COURS SOUVERAINES. Réglemens auxquels Sully les assujettit. Réflexions sur ce sujet , 96. *suiv.* n. 33. On peut en établir de nouvelles dans un besoin , 198. *suiv.* *Voyez Cabinet d'Etat.*

COURTISANS. Sagesse de Henry IV. à assoupir leurs querelles , 21. *suiv.* Autres querelles entr'eux , 62 , 63. Calomnie que Henry veut les ruiner par le gros jeu , 89. n. 29. Comment ils pensent de ce Prince & de Sully , 141. n. 1. Ils calomnient Sully au sujet des Enfans naturels de Henry , 238. *suiv.* Mal-intencionnés pour les grands desseins de ce Prince , 362 , 363. Impliqués dans le Parricide de Ravallac. *Voyez Henry IV. Conjuration , Ravallac , &c.*

DES MATIERES. 457

CREQUY. (Charles de) Henry IV. marie sa Fille avec le Marquis de Rosny. Démarches pour ce Mariage. Ingratitude dont Sully est payé, 7, 8, n. 3. Pertes énormes qu'il fait au jeu, 89, n. 29. On oppose de marier son Fils avec Mademoiselle de Verneuil, 155.

CREQUY. Françoise de) Henry IV. lui fait épouser le Marquis de Rosny; démarches pour ce Mariage & mécontentement qu'en eut Sully dans la suite, 7, 8, n. 3. — 155.

CROS (Du) l'un des Conjurés dans la Conjuraison de la Flèche, 275. *suiv.*

DANGUIN. (le Capitaine) sert utilement dans l'affaire de la Révolte des Maures, 133.

DANEMARCK (Christien IV. Roy de) Ce Prince embrasse l'Al-

liance contre la Maison d'Autriche, 356. Boissise est nommé Ambassadeur vers ce Prince, 372.

DANSA (Simon) Corsaire Flamand, 157.

DAUPHIN (Monfieur le) malade à Noisy, 80. Brigues à la Cour pour lui faire épouser l'Infante d'Espagne, 170, n. 8. Henry IV. lui destine l'Héritière de Lorraine, 171.

DAUPHINE. (Place) Sa Construction, 87, 88.

DELPHIN Cardinal Ambassadeur de Venise en France. Henry IV. l'envoie son Ambassadeur à Florence, 301.

DÉPUTÉ'S GÉNÉRAUX du Corps Protestant dans l'Assemblée Générale de Gerneau, 73. *suiv. Voyez Gerneau.*

DESSIN POLITIQUE ou Grand Dessein de Henry IV. Ce Prince avec Sully en présente l'exécu-

458 TABLE

tion, 187. La Succession de Clèves en est le prétexte, 317. *suiv.* Voyez Clèves. Moyens de l'exécuter, 328. *suiv.* On cherche à le détruire. Conversation entre Henry & Sully à ce sujet, 333. *suiv.* Princes & Electeurs qui se joignent à Henry pour le Grand Dessein. Dispositions prochaines pour l'exécution, 355. *suiv.*

DEUX-PONTS (Jean Comte Palatin de) Son droit à la Succession de Clèves, Voyez Clèves.

DISSIPATEURS. Projet de les réprimer, 207. *suiv.* n. 20. V. Cabinet d'Etat.

DOMAINE DU ROY. Rachat de différentes parties, 99. *suiv.* La principale richesse du Roy ne consiste pas dans son Domaine, 102. *suiv.* n. 35.

DONAVERT. L'Empereur envahit cette Ville, 188. I

DROIT. - ANNUEL établi par Henry IV.

200. Jugemens différens sur cet établissement, in. 19. Voyez Paulette, Robe, Batteau.

DUELS. Facilité de Henry à les pardonner, 61, 62. n. 19. Edit sur le Duel, & ce qui se passa à cette occasion dans le Conseil, 236, 237. n. 25.

E.

EDIFICES dans la Ville de Paris, 86, 87. n. 27.

EDOUARD III. Roy d'Angleterre. Jugement de Sully sur ce Roy, 149.

EGMONT, Comté & Comtes de ce nom; leurs droits sur le Comté de Gueldres, 309. f. Voyez Clèves.

EGUILLON (Henry de Lorraine Duc d') satisfait Henry IV. contre son Frere, 53. *suiv.* Voyez Sommerive, Moret (Comtesse de) fait assassiner Balagny (61. n. 29. V. Balagny (Damiens de.)

DES MATIERES. 459

ENTRAGUES (François de Balzac d') Il est impliqué dans l'affaire de Ravallac, 437. n. 23.

ENTRE'E. *V.* Couronnement de Marie de Médicis.

ENTR'ES, Impôt, Réglemens & projets sur cette partie, 199. *suiv.*

EPERNON (Jean-Louis de Nogaret de la Valette Duc d') Sa brouillerie avec Montigny, 62. Pertes considérables qu'il fait au jeu, 88. n. 28. Il obtient la permission d'entrer en carosse dans la Cour du Louvre, 188. n. 13. Il s'oppose à Sully sur l'armement de Clèves, 346. Il est impliqué par la Coman dans le complot de Ravallac, 387. *suiv.* n. 16.

EPINOY. (Guillaume de Melun, Prince d') Sully lui fait rendre justice & restituer ses biens par la Princesse de Ligne, 287. *suiv.* n. 3. *Voyez*

Archiduc, Traité de Trèves.

ERKEI. Droits de cette Maison sur le Duché de Clèves, 309. *suiv.* *V.* Clèves.

ESCURES (Pierre Fougeu d') est appelé au Conseil sur l'expédition de Sedan, 220.

ESPAGNE & ESPAGNOLS. Sully fait restituer les Terres, &c. usurpées par l'Espagne sur la Frontière de Champagne, 95. n. 32. Négociations pour la Trêve avec les Provinces-Unies, 118. *suiv.* Foiblesse de cette Couronne dans l'affaire des Limites de la Navarre & du Bearn, 128. *suiv.* Dans celle de la Révolte des Maures, 131. *suiv.* Qu'elle chasse enfin de ses Etats, 137, 138. n. 43, 44. Détestables complots contre la vie de Henry IV. qu'elle forme dans la Maison de la Reine, 165. *suiv.* Traité de Trêve conclu

460 T A B L E

entr'elle & les Provinces-Unies, 281. *suiv. n. 1.* Moyens qu'elle employe pour détourner Henry IV. de ses Grands Desseins 335. Suite des complots qu'elle forme contre la personne de ce Prince. 376. *suiv. n. 13.*

ESSARDS (Charlorte des) Maitresse de Henry IV. 23, 24. Enfans qu'il eut d'elle, & particularités sur sa vie, n. 7. Sully en débarrasse Henry, 44. n. 12. Gratification que ce Prince lui accorde, 234.

ETAT (Cabinet d') *Voyez Cabinet.*

F.

FAYE, j La) Fausse Lettre signée de ce nom, 271, 272.

FENOUILLET. Sully lui fait donner l'Evêché de Montpelier, 93, 94. n. 31.

FERDINAND D'AUTRICHE II. Roy des Romains & de Hongrie, 316.

FERDINAND de Castille proposé par Sully à Henry IV. pour exemple, 336.

FERNAND'S (Edouard) Banquier Portugais, prête de l'argent à Henry IV. & aux Courtisans pour le jeu, 88, 89. n. 28. Dettes de Henry à lui acquittées, 232, 233.

FERRAND, Huissier de la Chambre des Comptes. Sully lui fait faire son procès, 230.

FERTIER (du) Député à Sully pour l'Assemblée de Châtelleraut, 75.

FERVACQUES. Grande maladie dont il guérit, 94. Est nommé du Conseil de Régence par Henry IV. 372.

FAYDEAU (Denis) Fermier Général des Aides, 229.

FIEFS MASCULINS & FEMININS. Distinction importante pour le Duché de Clèves & les Provinces-Unies, 309. *suiv.*

DES MATIERES. 461

316. *Voyez Clèves.* semblés à Hall sur l'affaire de Clèves, 337. *suiv.* n. 10. — 348.
- FINANCES & FINANCIERS.** Nouveaux travaux & réglemens de Sully pour les Finances, 96. *suiv.* n. 33. Mémoires & projets sur ce sujet. *Voyez Cabinet d'Etat.* 189. *suiv.* n. 16. Moyens de recouvrer de l'argent dans le besoin, 198. *suiv.* Affaires diverses & détails sur les Finances, 229. *suiv.*
- FLANDRE, PAYS-BAS, & PROVINCES-UNIES.** Négociations pour une Trêve à longues années, 118. *suivant.* Ingratitude des Flamands envers Henry IV. 126. Secours qu'il leur donne, 181, 182. n. 1. Traité de Trêve & d'intervention des Rois de France & d'Angleterre, 182. *suiv.* contenant un Article en faveur du Prince d'Epinoi, 286. *suiv.* n. 2, 3, 4. Les Provinces-Unies se joignent aux Princes Confédérés, af-

- semblés à Hall sur l'affaire de Clèves, 337. *suiv.* n. 10. — 348.
- FLECHE. (La)** Gratification accordée par Henry IV. pour ce Collège, 154. Autre refusée par Sully, 160. n. 5. Conjuration formée en cette Ville contre la vie de Henry, 273. *suiv.* n. 235.
- FONTAINEBLEAU.** Nouveaux embellissemens que Henry fait à ce Château, 85, 86. Différens séjours qu'il y fait, 78. — 279.
- FORCE. (Jacques)** Nompard de Caumont Duc de La) Querelle entre sa famille & celle de saint Germain, 61. Services qu'il rend au Roy en Navarre & en Bearn, 130. *suiv.* 210. — 258.
- FRANCE** (Christine de) seconde fille de Henry IV. Ce Prince a dessein de la marier au Prince de Galles, 172.

FRANCE (Elizabeth de) Fille aînée de Henry IV. Maladie qu'elle a , 80. Pro- jet de ce Prince pour son Mariage , 172.

FRANCE (Gaston Jean-Baptiste de) troisieme fils de Hen- ry , Duc d'Anjou , puis d'Orléans. 17. Orléans (Duc d')

FRANCHE-COMTE. Usurpations faites par l'Espagne & la Lorraine sur cette Frontière, restituées, 95. n. 32.

FRANÇOIS. Leur ca- ractère eu égard au Gouvernement , à la Politique , Police , &c. 102. suiv. n. 35. (Voyez France)

FRANÇOIS II. Roy de France. Valeur de la Taille sous son Règne , 115. Il don- na du secours aux Princes d'Allemagne contre 81. Charles-Quint , 326.

FREDERIC III. Em- pereur. Droit pré- rendu de la Maison d'Autriche à la suc- cession de Clèves ,

314. suiv.

FRESNE (Pierre For- get de) Secrétaire d'Etat. Lettres qu'il écrit après l'évasion du Prince de Condé, 270. 271.

FRONTIERES. Sully en fait lever des Plans & rendre les usurpations faites par l'Espagne & la Lor- raine, 85. n. 32.

GA

ABELLE. Aug- mentations à y faire dans le besoin , 200, 201. Voyez Seli, Salines.

GALLIAT. (Léono- re) Haine de Henry contre elle & son ma- riage , 25. Elle épouse Conchine. Dessein de Henry de les ren- voyer en Italie au- quel la Reine s'op- pose , 363. 372. Voyez Conchine.

Elle entre dans les complots contre la vie & les desseins de Henry, 174. suiv. Grâtifica- tions que la Reine lui fait accorder , 232.

DES MATIERES. 463

GALLES. (Princes de) Henry IV. songe à lui faire épouser une de ses Filles, 172.

GENEVE. Du Ter- rail est fait prison- nier en cherchant à surprendre cette Vil- le & a la tête tran- chée, 194. *suiv.* n. 6,

GENES. (Made- moiselle de Saint) On veut la démarier d'avec Saint Blan- card, Frere du Ma- réchal de Biron, 211.

GERGEAU. Assem- blée Générale des Protestans en cette Ville ; services que Sully y rend au Roy, 73. *suiv.*

GERMAIN-EN-LAYE (Saint) Séjour & ma- ladie de Henry IV. dans cette Maison, 77. Séjour qu'y font les Enfans de Fran- ce, 79, 80.

GEVRES. (Louis Po- tier de.) Secrétaire d'Etat, 119.

GIVRY (Cardinal de) est proposé pour l'Evêché de Metz, 81, 82.

GONTHIER ou GON- THERY (Le Pere) Jé- suite. Reprimande que lui fait Henry IV. sur sa manière de prêcher emportée & séditeuse, 73. —

241. 242. n. 26. —

272 n. 33.

GOURNAY (Made- moiselle de) donne avis de la conspira- tion contre la per- sonne de Henry IV. 387. *suiv.* n. 16. *V. Coman Schomberg.*

GOVERNEMENT. Principes pour un bon Gouvernement, 102. *suiv.* n. 35. Pro- jet de réformation à différens égards. *V. Cabinet, d'Etat.*

GREFFES. (Edit des) Rachat des Greffes de Languedoc, 99.

GRISONS. Mauvaise gestion de Refuge En- voyé de France près d'eux, 303. *suiv.* Cay- martin y est envoyé Ambassadeur, 372.

GUELDRES Comté & Comtes de ce nom, 308. *suiv.* Affaires sur cette Succession. *V. Clèves.*

GUIDI Italien. Cabale avec Conchine contre Henry IV. 165.

GUIDI (Le Chevalier) Agent du Grand Duc de Toscane en France, 197. Henry IV. se l'attache, 302.

GUISE (Maison de) Sully rend service à ceux de cette Maison, 53. *suiv.* Aversion de Henry contre eux, 63. *suiv.* n. 21.

GUISE. (Charles de Lorraine Duc de) Sully le justifie sur les difficultés apportées au Mariage du Duc de Vendôme, avec Mademoiselle de Mercœur, 64.

GUISE. (Mademoiselle de) Marguerite de Lorraine est employée au Mariage de M. de Vendôme, avec Mademoiselle de Mercœur, 66.

H.

HALL (Assemblée de) & députation faite à Henry

IV. par les Princes d'Allemagne, 336. *suiv.* 348.

HARLAY (Achille de) Premier Président, est nommé du Conseil de Régence par Henry IV. 572. Paroles de lui au Duc d'Epemon sur l'assassinat de ce Prince.

HAYE (La) en Hollande. Traité de Trêve entre l'Espagne & les Provinces Unies, & d'intervention des Rois de France & d'Angleterre conclu en cet endroit, 281. f.

HENRY II. Valeur de la Taille sous son Règne, 115. Secours qu'il donna aux Princes d'Allemagne contre Charles-Quint, 326.

HENRY III. Augmentation de la Taille sous son Règne, 116.

HENRY IV. Ses occupations & divertissemens, 1. *suiv.* Il propose à Sully le Mariage de son fils avec Mademoiselle

DES MATIERES. 465

de Créquy, 5. *suiv.* intrigue de Joinville avec Madame de Moret, 11. n. 15. Il dis-
gracie Sommerive pour une intrigue pareille avec la même Dame, 52. *suiv.* n. 16. Et d'Eguillon pour avoir fait assassiner Balagny, 50. n. 18. Autres brouilleries dans sa Cour par sa facilité à pardonner les Duels, 61, 62. n. 19. Il oblige la Maison de Mercœur à accomplir le mariage de Mademoiselle de Mercœur & du Duc de Vendôme, 63. *suiv.* n. 21. Avis qu'on lui donne contre la Maison de Guise & contre les Séditieux, 62. *suiv.* Il envoie Sully à l'Assemblée des Protestans à Gergeau, 73. *suiv.* Séjour de Henry dans ses Maisons Royales : vie privée & maladies de ce Prince : sa tendresse pour ses Enfants, 77. *suiv.* Il donne l'Evêché de Metz au Duc de Ver-

de Créquy, 5. *suiv.* n. 2, 3. Grandes offres qu'il lui fait pour l'engager à embrasser la Religion Catholique, 9. *suiv.* n. 4 Il le rassure contre les artifices de ses ennemis, 20, 21. Amours & Maitresses, 22. *suiv.* n. 7. Longue conversation de Henry IV. sur les complots politiques & domestiques contre lui, dans la Maison de la Reine, de la Marquise de Verneuil, &c. 25. *suiv.* Ses égards pour la Reine, 40, 41. Naissance de son troisième fils ; marques d'amitié qu'il donne à Sully dans cette occasion, 41. n. 10. Il l'emploie utilement dans les intrigues de Cour, 42. *suiv.* Il chasse le Prince de Joinville pour ses galanteries avec Madame de Verneuil, avec laquelle il se brouille & se raccommode, 45. *suiv.* n. 14. Autre in-

neuil, 81, 82. n. 23.
 Demandes du Cler-
 gé qu'il accorde &
 refuse, 83, 84. n. 25.
 Ouvrages publics &
 Edifices dans Paris,
 86. *suiv.* n. 27. Ses
 dépenses pour son
 jeu : calomnie, qu'il
 cherche à ruiner les
 Seigneurs par le jeu,
 83. *suiv.* n. 28, 29.
 Il foule le peuple
 après le déborda-
 ment de la Loire,
 90. *suiv.* n. 30. Il dis-
 pose des Evêchés sur
 la recommandation
 de Sully, 93, 94. n.
 31. Henry se fait res-
 tituer les usurpations
 de l'Espagne & de la
 Lorraine sur ses Fron-
 tières, 95. n. 32. Ré-
 glemens sur les Fi-
 nances, 96. *suiv.* Bre-
 vet de la Taille ex-
 pédicé en plein Con-
 seil, 101. Economie
 & diminution des
 Impôts sous son Ré-
 gne, 116, 117. Ré-
 ception qu'il fait au
 Duc de Mantoue,
 118. Part qu'il a dans
 l'accommodement
 de l'Espagne & des

Provinces - Unies ;
 119, 120. Bon mor-
 tel de lui à Dom Pedre,
ibid. Il suit dans cer-
 te affaire le conseil
 de Sully, 56. *suiv.*
 Il oblige l'Espagne à
 lui rendre justice
 dans l'affaire pour
 les Limites de la Na-
 varre & du Bearn,
 128. *suiv.* Refuse
 d'entrer dans la Ré-
 volte des Maures,
 131. *suiv.* Etats &
 Jettons que lui pré-
 sente Sully, 139. *suiv.*
 Il passe deux jours à
 l'Arcenal, 145. *suiv.*
 Il accuse Sully d'in-
 discrétion sur des sé-
 crets révélés par le
 Pere Cotton, 151.
suiv. n. 4. Il vient
 communiquer à Sul-
 ly ses chagrins : lon-
 gue conversation en-
 tre'eux, 161. *suiv.* Sur
 les nouvelles publi-
 ques, 163. Sur son
 amour pour Made-
 moiselle de Mont-
 morency, *ibid.* 164.
 n. 6. Sur les com-
 plots contre sa vie
 découverts en Espa-
 gne par Vaucelas,

DES MATIERES. 467

suiv. Sur les sujets de chicane : & autres plainte que lui donnent à cet égard la Pièces du Cabinet Reine, Villeroy, &c. d'Etat, 210. n. 20. Autre conversation sur ce sujet, 218. *suiv.* Jugement de Henry IV. sur ses trois Ministres, 224. *suiv.* n. 23. Dettes acquittées, gratifications & dépenses de ce Prince pour le jeu, les Bâtimens, &c. 241. *suiv.* Edit contre les Banqueroutiers frauduleux & contre le Duel, 235, 246. *suiv.* n. 28. Il punit N. . . qui avoit calomnié Sully, 240. *suiv.* Plaintes réciproques de lui & du Prince de Condé, & paroles très-vives entre eux au sujet de la Princesse de Condé, 244. *suiv.* 248. n. 27. Complots contre Henry dont cet amour n'est que le prétexte : Sully l'avertit des desseins du Prince, 253, 254. Son chagrin de l'évasion de ce Prince : conseils, démarches & autres particula-

suiv. Sur les sujets de plainte que lui donnent à cet égard la Reine, Villeroy, &c. 170, 171. Sur ses vûes pour le mariage de ses Enfans, 171. Sur la résolution qu'il prend de renoncer à la Princesse de Condé, 176. n. 10. Sully le rassure & le conseille : justifie la Reine & travaille à lui faire changer de conduite, 177. *suiv.* n. 11. Henry hâte l'exécution de ses grands desseins, 187. Et s'occupe avec Sully à la composition d'un Cabinet d'Etat, 188. *suiv.* Conversation entre eux sur les différens moyens de recouvrer de l'argent, 198. *suiv.* Etablissement des chevaux de postes & coches, 190. n. 18. Du Droit annuel, 200. Sentimens sur cette opération, n. 19. Dessein de rétablir l'ancienne Censure Romaine, 207. *suiv.* n. 20. De détruire la

rités sur cet incident, 255. n. 18. Faux avis qu'il reçoit contre les Protestans, 271. *suiv.* n. 34. Conspiration contre sa personne à la Fleche, 273. *suiv.* Peu de fondement de cette conspiration, n. 35. Voyage dans ses Maisons, 279, 280. Traité d'Intervention de lui & du Roy Jacques entre l'Espagne & les Provinces-Unies, 283. *suiv.* Protection qu'il y donne au Prince d'Epinoï, 286. *suiv.* n. 2, 3, 4. Il s'oppose au titre de Seigneur Souverain de Sedan que prend le Duc de Bouillon, 292, 293. Se fait rendre justice par le Grand Duc d'un passe-droit fait à son Ambassadeur, 296. *suiv.* n. 9. Henry IV. console la Reine sur la mort du Grand Duc, 296. n. 8. & s'attache son Successeur, 302, 303. Permet au Grand Seigneur d'avoir un Résident à Marseille,

305, 306. Conversation entre Henry & Sully sur la mort du Duc de Clèves, &c. 307. *suiv.* L'Empereur Rodolphe le fait rechercher, & il promet son assistance aux Princes intéressés dans cette affaire contre la Maison d'Autriche, 317. *suiv.* Démarches & brigues des Courtisans pour le détourner de ses grands desseins, 335, 336. Députation que lui font les Princes d'Allemagne, & entretiens avec Sully à ce sujet, 337. *suiv.* n. 10. Il se prévient contre les conseils de Sully; autre conversation entr'eux, 346. *suiv.* Sentimens qu'il inspire au Duc de Vendôme pour ce Ministre, 354, 355. Dispositions prochaines pour l'exécution du Grand Dessein: Lettre écrite à ce sujet à l'Archiduc, 355. *suiv.* n. 12. Il en parle indifféremment

DES MATIERES. 469

devant les Courtisans, 362, 363. Conversations & Lettres entre lui & Sully : autres dispositions & préparatifs, 366. *suiv.* Conspiration contre ce Prince : avis répandus & paroles dites à ce sujet, 377. *suiv.* n. 13. Prétendus pronostics & pressentimens de Henry sur sa mort prochaine : conversations entre lui & Sully ; & autres détails, 379. *suiv.* n. 14. Avis donné par Schomberg, & affaire de la Comman, 386. *suiv.* n. 16. Henry assiste au Couronnement de la Reine, 396. n. 18. Calomnies répandues contre lui sur le motif de la Guerre, 399. *suiv.* n. 20. Il envoie La-Varenne à l'Arcenal, 401, 402. n. 21. Lui-même y va & est tué, 404. *suiv.* Détail sur les derniers jours de sa vie, sur ses pressentimens sur la manière dont Ravaillac

commet ce parricide, n. 22. Examen des différentes opinions sur les Auteurs & les causes de cet assassinat, n. 23. *suiv.*

HESSE. (Guillaume Landgrave de) Ses droits à la Succession de Clèves, 14. *Voyez Clèves.* François I. & Henry II. secoururent ses Ancêtres, Philippe & Maurice, contre Charles-Quint, 150. Il s'unifia avec la France contre la Maison d'Autriche, 164.

HÔPITAUX. Projet d'un Hôpital Royal dans le Cabinet d'Etat, 164.

HOSTE. (Nicolas L') *Voyez Villeroi*, 61.

HOTTOMAN Agent de Henry IV. en Allemagne, 145.

HUBERSON (Jeanne) & son Cousin découvrent la conspiration contre Henry IV. à la Flèche, 274. *suiv.* n. 35.

J.

JACOB Agent du Duc de Savoye vient complimenter Henry & Sully, 117.

— 294.

JACQUES STUARD Roy d'Angleterre. Traité d'Intervention de lui & de Henry entre les Espagnols & les Flamands, 282. *suiv.*

JEAN I. Roy de France se soumet à l'autorité des Etats du Royaume, 112.

JEANNIN (René) Président au Parlement de Dijon. Services qu'il rend en Flandre dans l'affaire de la suspension d'armes, 120. *suiv.* Il conclut le Traité de Trêves, & celui de l'intervention des Rois de France & d'Angleterre, 282. *suiv.* n. 1. Il rend service à Sully auprès de l'Archiduc pour le Prince d'Epinoy, 287. *suiv.* n. 2. Il prévient Henry IV. con-

tre Sully sur l'armement de Clèves, 345.

suiv. 353. est nommé Ambassadeur en Flandre & en Angleterre, 370.

JESUITES. Ils s'établissent en Bearn, 84.

n. 25. Nommés dans une Lettre du P. Cotton, 153. *suiv.*

Ils sont impliqués dans la prétendue conspiration de la Flèche, 274. *suiv.* & justifiés, n. 35.

Ils servent les cruautés de l'Empereur Rodolphe contre les Protestans

d'Allemagne, 356.

Ils sont impliqués dans le parricide de Henry IV. & justifiés, n. 419. *suiv.*

Sully les désigne comme complices, 207, 208.

JETTONS d'or & d'argent présentés à Henry IV. par Sully

en 1608, 22. En 1609, 361.

JEU. Passion & dépenses de Henry IV. pour le jeu, 88. n. 29.

Calomnie contre lui de chercher à y rui-

DES MATIERES. 471

ner les Seigneurs , n. 29. Il promet à Sully de se corriger, 233.

IGNACE ARMAND Provincial des Jésuites. Lettre indiscrete que lui écrit le P. Cotton , 153. *suiv.* n. 4.

ILLUSTRES (Hommes) de l'Antiquité. Conversation sur ce sujet entre Henry IV. Sully & les Courtisans , 147. *suiv.* n. 3.

IMPÔTS, 101. *suiv.* n. 35. Etats sur la Taille, sur les Revenus Royaux , &c. 139. *suiv.* Mémoire sur les différens moyens de recouvrer de l'argent , 198. *suiv.* Voyez Taille , Revenus Royaux , Finance , &c.

INDES, Article du Traité de Trêves & d'intervention , &c. concernant le Commerce aux Indes , 284.

INFANTE D'ESPAGNE. (Anne-Marie-Mauricette d'Autriche) Complots dans la Maison de la Reine pour la faire épouser au Dauphin malgré Henry IV. 170 , 171. n. 8.

JOANNINI. Agent du Grand Duc de Toscane , pour le Mariage de Marie de Médicis , 35. Cabbale dans la Maison de la Reine avec l'Espagne , 165. *suiv.* Entretien de Sully avec Henry sur l'insulte faite à notre Ambassadeur à Rome par celui de Toscane , 296. *suiv.*

JOINVILLE (Claude de Lorraine Prince de) disgracié pour ses galanteries avec la Marquise de Verneuil & la Comtesse de Moret , 46. *suiv.* n. 13 , 14 , 15. Sa querelle avec le Prince de Conty , 62.

JOYEUSE (François de) Cardinal prévient Henry IV. contre Sully sur l'armement de Clèves , 346. —

361. Est nommé par ce Prince du Conseil

de Régence , 372.

JOYEUSE (Henry
Comte du Bochage
Duc de) Capucin &
Cardinal. Sa mort ,
85.

ISABELLE DE CAS-
TILLE. Son exemple
proposé à Henry IV.
par Sully , 336.

ISLE (N. de L') Offi-
cier de l'Artillerie ,
220.

ITALIE. Comé-
diens appellés de ce
Pays par Henry IV.
2. Ses Princes & Etats
s'unissent à Henry ,
contre la Maison
d'Autriche , 171 ,
172. — 355. *suiv.*
Ambassadeurs nom-
més pour l'Italie ;
371.

JULLIERS. Duché
& Ducs de ce nom.
Affaire pour cette
Succession , 308. *suiv.*
Voyez Clèves.

JURISDICTIONS.
Charges à y créer
dans le besoin , 205.
*Voyez Barreau , Bail-
liage , Cours Souve-
raines.*

L.

L AMBERT envoyé
par le Prince d'O-
range en France, pour
faire rompre les Né-
gociations de paix ,
entre l'Espagne & les
Provinces-Unies, ses
artifices , 122. *suiv.*

LANDGRAVE. *Voyez
Hesse.*

LEOPOLD Archiduc
d'Autriche. L'Empe-
reur Rodolphe lui
donne l'Investiture
de Clèves : démar-
ches qu'il fait auprès
de Henry IV. sur
cette affaire , 317 ,
318. *Voyez Clèves.*

LESDIGUIERS. Rai-
sons qui engagent
Henry IV. à marier
le Marquis de Rosny
dans cette Maison.
Démarches, brigues
& sujets de plaintes
de Sully , au sujet de
ce Mariage , 6. *suiv.*
Henry lui destine le
commandement de
son Armée d'Italie ,
358.

LIANCOURT (N. Du-
Plessis) premier

DES MATIERES. 473

Ecuyer de Henry IV. est nommé par ce Prince au Conseil de Régence, 372.

LICANI, Entrepreneur du pavé de Paris, 97.

LIGNE. (Maison de Melun Prince de) Henry IV. & Sully font rendre justice aux Princes d'Epinoÿ, qu'elle veut dépouiller de leurs biens,

287. *suiv. n. 3, 4.*

LIGUE. Haine de Henry IV. contre la politique des Partisans de la Ligue & contre leurs complots, 68. *suiv.* Ils travaillent à le détourner de ses grands desseins, 335.

LIVRY. Séjour qu'y fait Henry IV. 161.

LORRAINE. (La) Usurpations faites sur la Frontière de Champagne restituées, 95. n. 3. Henry IV. a dessein de la réunir à la France, en en mariant l'Héritière au Dauphin, 171. n. 3.

LORRAINE. (Charles

Cardinal de) Sa mort. 84.

LORRAINE (Duchesse de) tombe dangereusement malade, complimens que lui font faire le Roy & la Reine, 117.

LOUIS. (Saint) Il ordonne à son Fils d'abolir la Taille, 112. Jugement de Sully sur ce Roy, 148.

LOUIS HURTIN jure à son Sacre de se soumettre à l'autorité des Etats du Royaume, 112.

LOUIS XI. Valeur de la Taille sous son Règne, 115.

LOUIS XII. Valeur de la Taille sous son Règne, *ibid.* Jugement de Sully sur ce Roy, 148.

LUXE. Réglemens & Taxe à cet égard projetés, 206. *suiv.* Voyez Cabinet d'Etat.

M.

MAISONS Royales. Défenses qu'y fait Henry IV.

234

MAITRESSES de
Henry IV. leurs
noms, Enfans qu'il
eut d'elles, 23. n. 7.

MANICAMP (Phi-
lippe de Longueval
de) Envoyé en Flan-
dre après l'évasion
du Prince de Condé,
270. n. 32.

MANTE. Pont que
Sully, qui en étoit
Gouverneur, y fait
construire, 88.

MANTOUE. Dessin
de Henry IV. sur l'E-
tat de Mantoue, 171.

MANTOUE. (Vin-
cent de Gonzague
Duc de) Réception
que Henry IV. lui
fait à Paris, 118.

MANTOUE. (Eléo-
nore de Gonzague
Princesse de) Dessin
de Henry IV. de la
faire épouser à son
troisième Fils, 172.

MANTOUE (Margue-
rite de Gonzague
Princesse de) tom-
bé malade, 117.

MARCADE. Jouail-
lier, 234.

MARCHAND (Char-

les le) donne son
nom au Pont Mar-
chand, 87. n. 27.

MARGUERIT AVO-
cat Général à Rouen.
Gratification accor-
dée par Henry IV. à
ses Héritiers, 233.

MARILLAC se mêle
des Galanteries de
Henry IV. 24.

MARINE. Projet sur
cette partie, 194; 195.
Voyez Cabinet d'Etat.

MARION. Lettre de
Sully à lui, 99.

MARCK. (La) Com-
té & Comtes de ce
nom. Comment cét-
te Principauté fut
unie au Duché de
Clèves, 306. *suiv.*
Voyez Clèves.

MARRIGUES. (Ma-
rie de Beaucaire Du-
che de de) Difficultés
qu'elle apporte au
mariage du Duc de
Vendôme avec Ma-
demoiselle de Mer-
cœur, 63. *suiv.*

MAURES & MAU-
RISQUES se révoltent
& demandent du se-
cours à la France qui
le leur refuse, 131.

suiv.

DES MATIERES. 475

suiv. Ils sont chassés d'Espagne, 117.

118. n. 43. 44.

MASSAC, Commissaire en Languedoc, 99.

MAXIMILIEN I. Empereur. Douce par rapport à ses droits sur les Pays-Bas, 309, 310.

MAXIMILIEN II. Empereur; ses dispositions par rapport aux Etats de Cleves, de Juliers, &c. 316. *K. Cleves.*

MAYENNE (Charles de Lorraine, Duc de) donne satisfaction à Henry IV. contre le Comte de Sommerive son Fils; services que lui rend Sully dans cette occasion, 54. *suiv.* n.

17. Henry l'accuse de s'opposer au mariage de Mademoiselle de Mercœur, avec M. de Vendôme, 64.

suiv. Il refuse de vendre au Roy son domaine d'Antibes, 96. Henry IV. le nomme du Conseil de Régence, 372.

Tome VII.

MAYENNE (Mademoiselle de) Henry IV. empêche qu'on ne le marie au Marquis de Roigny, 15.

6. On propose de la faire épouser au Prince de Condé, 246.

MEDICIS (Maison de) peu ancienne, 298, 299.

MEDICIS (Cosme II. de) Grand Duc de Toscane succède à Ferdinand. Insulte que son Ambassadeur fait à celui de France à Rome dont Henry se fait rendre raison, 298. *suiv.* n. 8.

Henry le met dans ses intérêts, 300, 301.

MEDICIS (D. Joan Bâtard de) Oncle de la Reine, conseille à Henry IV. de renvoyer Concini en Italie; & la Reine l'oblige à s'y retirer lui-même, 333. *suiv.* — 302.

MEDICIS (Marie de) Reine de France. Sully travaille à terminer quelques brouilleries entre le Roy & elle. Particu-

X

476 T A B L E

larrons & Anecdotes
à ce sujet, 25. *Suir.*
n. 9. Complaisance
de Henry IV. pour
elle, 40. 41. Naï-
sance de son troi-
sième Fils, 41. n. 10.
Conseil violent qu'elle
donne au Roy con-
tre les Calvinistes,
70. *Suir.* Elle va à
Chartres, 154. Ami-
tié qu'elle témoigne
au Pere Cotton, 156.
Desseins & complots
contre la personne
de Henry IV. for-
més dans la Maison,
164. *Suir.* Tort & ju-
stification de cette
Princesse à cet égard,
117. *Suir.* n. 11. Elle
accorde aux Ducs
d'entrer en carosse au
Louvre, 188. n. 13.
Gratifications qu'elle
fait donner par Sul-
ly à la Léonore,
232. Effets de la ja-
lousie contre la Prin-
cesse de Condé, 244.
Suir. — 162. n. 29.
Henry IV. la conso-
le de la mort du
Grand Duc, 296. n.
8. — 300. Henry
IV. la nomme

Régente pendant
l'exécution de son
grand Dessein, 372.
Elle se fait couron-
ner malgré la répu-
gnance & la volonté
de ce Prince, 373.
Suir. Justification de
cette Princesse & au-
tres particularités qui
la concernent dans
le détail de l'assassinat
de Henry IV. 407.
Suir.

MEANELAY (La
Marquise de) se fait
Capucine, 117.

MERCOEUR (Marie
de Luxembourg Du-
chesse de) Difficultés
qu'elle oppose au
Mariage de sa Fille,
avec le Duc de Ven-
dôme, 63. *Suir.* n.
21, 22.

MERCOEUR (Fran-
çoise de Lorraine de)
 fiancée avec le Duc
de Vendôme. Gran-
des difficultés à ac-
complir ce Mariage,
63. *Suir.* n. 21. 22.

MESSAGERIES. Ré-
glemens pour cette
partie, 199.

MESSIER, Orfèvre,
244.

DES MATIERES. 477

METIERS. Projets sur cette partie, 191. *Voyez Cabinet d'Etat.* *rosité de Sully à l'égard de sa famille, ibid. n. 26.*

METZ. Le Duc de Verneuil en est fait Evêque ; droits de ce Chapitre, 81, 82. n. 23. Affaire sur les confins du Pays Messin & de la Lorraine terminée, 234.

MICHEL (Saint) député par Henry IV. à Sully, 70. Apprend à ce Ministre l'assassinat de Henry IV. 404, 405. n. 22.

MILICE. Projets pour rétablir l'ordre dans le Militaire, 190. *Voyez Cabinet d'Etat.* Utile Règlement pour la discipline projeté.

MINISTRE D'ETAT. Fautes qu'ils font : qualités qui leur sont nécessaires, 197. n. 16.

MIRON (François) Lieutenant Civil, & Intendant de Paris. Sa mort, 85. n. 26. Résistance qu'il fait à la vérification des Rentes. Particularités sur sa vie. Génér-

MONARCHIQUE (Gouvernement) préférable à tous les autres, 103, n. 35.

MONCEAUX. Henry IV. y fait bâtir, 43. — 77. — 86. — 280.

MONCENIS, Ville Protestante, 75.

MONTBASON. (Hercule de Rohan Duc de) Séjour de Henry IV. chez lui à Livry, 161. Est nommé du Conseil de Régence par ce Prince, 372. Impliqué dans la conjuration de Ravallac, 204. n. 23.

MONTENDRE, Ville Protestante, 74.

MONTFERRAT. Dessein de Henry IV. sur cette Principauté,

MONTGLAT (Louis de Harlay de) Premier Maître d'Hôtel du Roy, nommé Ambassadeur à la Porte, 372.

MONTIGNY. (François de la Grange de) Brouilleries entre lui

& d'Epéron, 61. —
231.

MONTMORENCY.
(Henry de) Conné-
table. Dessein de
Henry IV. de faire
épouser Mademoisel-
le de Vendôme à son
fils , 19. Est nom-
mé du Conseil de Ré-
gence par ce Prince ,
372.

MONTMORENCY.
(Charlotte de) *Voyez*
Angoulême (Duchesse
d')

MONTMORENCY.
(Charlotte-Margue-
rite de) Henry IV.
ne veut pas qu'elle
épouse le Marquis de
Rosny , 7. *suiv.* & la
destine au Prince de
Condé , 63. Elle l'é-
pouse malgré les con-
seils de Sully. Motif
de ce mariage &
amour de Henry pour
la Princesse , 163. *f. n.*
6. Henry promet à
Sully de renoncer à
cet amour 175. *f.* Par-
ticularité sur ce maria-
ge , *n.* 10. Sage conseil
de Sully à cet égard ,
186 , 187. Intrigues
& mécontentement

du Prince de Condé ,
244. *suiv.* *n.* 27. Son
mari l'emmene en
Flandre : particulari-
tés sur cette évafion ,
254. *suiv.* *n.* 28.
Bruits injurieux con-
tre cette Princesse ,
n. 29 , 30.

MONT PENSIER.
Henry de Bourbon
Duc de) Sa mort ,
12. *n.* 5. Henry IV.
destine sa fille uni-
que à son second fils ,
172. *n.* 9.

MONT PENSIER.
(Marie de Bourbon)
fille unique de Hen-
ry Duc de Montpen-
sier , est fiancée au se-
cond fils de France ,
ibid.

MORET. Prévôt de
la Maréchaussée , 72.

MORET (Jacquel-
ine de Beuil Comtesse
de) Maitresse de Hen-
ry IV. 23. Enfans
qu'il eut d'elle , *n.* 7.
— 44. Intrigue ga-
lante entr'elle &
Joinville , 51. *n.* 15.
Elle cherche à perdre
Sully , 240.

MORNAY (Philip-
pe) du Pleffis contri-

DES MATIERES. 479

nue ses brigues parmi les Calvinistes, 69. *suiv.* Sully le justifie auprès du Roy contre une calomnie, 273.

MORTIER-CHOISY Partisan, 231.

MOTTEVILLE Président au Parlement de Rouen, dans le Parti de Henry IV. 44.

MUSTAPHA (Agi Ibrahim) Aga du Caire. Sa Lettre au sujet d'un Résident de la Porte à Marseille, 305, 306.

N.

N A V A R R E. (Royaume de) Question sur ses Limites terminée à l'avantage de Henry IV. 129. *suiv.*

NEUBOURG. (Philippe - Louis Comte Palatin de) Son droit à la Succession de Clèves, 312, 313.

NEVERS (Charles de Gonzagues Duc de) Est envoyé Ambassadeur à Rome, 82. n. 24.

NEVERS (Duchesse de) est mêlée dans les intrigues de galanterie, 175.

NICOLAI, nommé par Henry IV. du Conseil de Régence, 372.

NOBLESSE. Projets de Henry IV. à cet égard, 192. *Voyez Cabinet d'Etat.*

NOISY, séjour des Enfans de France dans ce Château, 80.

NOTAIRES établis juges de leurs Contrats. Autres projets à cet égard, 214, 215. *Voyez Cabinet d'Etat.*

NOYER (Du) l'un des Conjurés dans la conspiration de la Flèche, 274. *suiv.* n. 35.

O.

O Dou (N. d') sert utilement dans l'affaire de la Révolte des Maures contre l'Espagne, 132, 133.

ORAISON (Marquis d') employé dans l'affaire du mar

riage de Mademoi-
selle de Mercœur ;
avec le Duc de Ven-
dôme , 64.

ORANGE (Maurice
de Nassau Prince
d') brigue en France,
pour faire la suspen-
sion d'Armes , 120.
Mais Henry IV. &
Sully résistent à ses
brigues , 122. *suiv.* Il
donne les mains au
Traité de Trêves ,
182. il se joint aux
Princes d'Allemagne
assemblés à Hall ,
337. *Voyez Clèves.*

ORANGE (Prin-
ce d') Lettre qu'elle
reçoit de Henry IV.
sur la reddition de
Sedan , 17. Lettres
qu'elle écrit à Sully
dans l'affaire de la
Trêve entre l'Es-
pagne & les Etats Gé-
néraux , 122. — 125.

ORDRE nouveau
de Chevalerie que
Henry IV. se propo-
se d'instituer , 192.

ORLEANS (N. de
France Duc d') tom-
be malade , 80. Est
fiancé à Mademoi-
selle de Montpen-

sier , 172.

ORNANO (Alphonse
de d') blâme les Ser-
mons emportés du
P. Gonthier , 242 ,
243. n. 26.

OSERAY (L') Valet
de Chambre de Hen-
ry IV. 348.

OUVRAGES publics.
*Voyez Edifices , Paris ,
&c.*

P.

PAJOT Trésorier.
Requête présen-
tée contre lui , 230.

PALATIN. (Elec-
teur) Lettres polies
qu'il écrit à Sully ,
117.

PALATINS. (Prin-
ces) *Voyez Neubourg ,
Deux-Ponts.*

PARAN. (Le Pere)
Jésuite , 156.

PARIS. Edifices pu-
blics , 86 , 87. n. 27.
Séjours différens de
Henry IV. en cette
Ville , &c. *Voyez Hen-
ry IV. Consternation*
qu'y répand la mort
de ce Prince , &c. *V.*
*Patricide , Ravallac ,
Parlemens , &c.*

DES MATIERES. 481

PARLEMENT DE PARIS. Arrêt qu'il rend contre le Prince de Condé, 278. n. 31. Sa conduite & ses démarches le jour de la mort de Henry IV. & les jours suiv. Particularités sur le Procès de Ravallac, & autres, à l'occasion de ce Parricide, 404. *suiv.*

PARLEMENTS du Royaume. Démêlés qu'a Sully avec quelques-uns, 98. *suiv.* Droit annuel; créations d'Offices & autres Réglemens projetés par rapport aux Parlements. *Moyen Cabinet d'Etat. Barreau. Raullete, &c.*

PARRICIDE commis en la personne de Henry IV. Comment cet attentat s'exécute, 404. 407. n. 21. Examen des différentes opinions sur les Auteurs & les causes de ce Parricide, 418. Noms des différentes personnes qui y furent impliquées, 201. *suiv.*

PARTIES - CASUELLES. Réglemens sur les, 200. 211.

PASITHÈS. Religieuses, prétendue infamées. Les factieux de la Reine la font servir à leurs desseins pernicieux, 173.

PAVE de Paris, 97.

PAUL V. Il accorde avec peine l'Évêché de Metz au Duc de Verneuil, 81. *suiv.* n. 23. Il presse inutilement Henry de faire publier le Concile de Trente, 83. Il donne les mains à l'Union contre la maison d'Autriche, au moyen du Royaume de Naples qui lui est promis, 317.

PAUL. (François d'Orléans Comte de Saint) Gouverneur de Picardie, paroît avoir dessein de passer au service des Archiducs, 17.

PAULETTE. Henry IV. lui substitue le Droit annuel, 200. n. 19.

PEDRE (Dom) de Tolède, Ambassa-

deur de l'Espagne en France travaille à la Paix, 119. Ses brigues à la Cour. Bon mot de Henry IV. à cet Ambassadeur, n. 40.

PERRON (Jacques Davy Cardinal du) ne peut amener Sully à changer de Religion, 118. Il est nommé du Conseil de Régence par Henry IV. 372.

PERRON (Du) frere du Cardinal, découvre à Sully les complots de l'Ambassadeur Espagnol à la Cour, 166.

PARWEIS. Droits de cette Maison sur le Duché de Clèves, 309. *suiv. Voyez Clèves.*

PHELIPEAUX Trésorier de la Bastille, ami de Sully, 70.

PHILIPPE-AUGUSTE Roy de France, souleva son Royaume par les impôts excessifs, 112. Jugement de Sully sur ce Roy, 148.

PHILIPPE DE VA-

lois Roy de France; souleva le Royaume par les impôts excessifs, 112.

PHILIPPE II. Roy d'Espagne. Morif du conseil qu'il donna au Duc d'Anjou sur la trahison d'Anvers, 183. *Voyez Philippe III. Espagne, Ligue, &c.*

PIMENTEL, Italien admis au jeu & aux parties de plaisir de Henry IV. Aventure comique entre Sully & lui, 35. 4. n. 1. Artifices qu'il employé pour gagner au jeu, 90. n. 29.

PLUVIERS ou PRATIVIERS. Affaire du Prévôt de ce lieu, 429. *suiv. Voyez Conspiration, Parricide, Ravallac.*

POLICE. Réglemens à cet égard, 45. *suiv.* Autres Réglemens & Etablissmens projetés dans le Cabinet d'Etat, 97. *suiv.* 210. n. 20.

POLOGNE. Ancel y réside de la part de Henry IV. 372.

DES MATIERES. 483

- PONGARRE nom- 292. — 372.
mé par Henry IV. PROFESSION & ME-
du Conseil de Régen- TIERS. Réglemens à
ce, 372. cet égard projetés
PONT-COURLAY dans le Cabinet d'E-
Gentilhomme Calvi- tat, 191. *Voyez* a-
niste. Avis qu'il don- binet d'Etat. Artisans,
ne à Sully contre les Marchands, Pasteurs,
Séditieux, 69. & Laboureurs, com-
PORTE (La) tra- bien ces quatre pro-
verse le Mariage de fessions sont utiles au
Mademoiselle de Royaume, 196.
Mercœur, avec le PRONOSTICS de la
Duc de Vendôme, mort de Henry IV. &
67, 68. pressentiment qu'en
POSTES. Réglemens a ce Prince, 379. *suiv.*
pour cette partie. n. 14. *Voyez* Henry
Chevaux de Poste éta- IV.
blis, 199. n. 18. PROTESTANS.
PRASLIN (Charles Moyens qu'ils em-
de Choiseul Marquis ployent pour rom-
de) Capitaine des pre le projet de ma-
Gardes de Henry IV. rier le Marquis de
Discours entre ce Rosny avec Made-
Prince & lui sur l'é- moiselle de Mer-
vasion du Prince de cœur, & pour rete-
Condé, *suiv.* Envoyé nir Sully dans leur
en Flandre par Hen- croyance, 16, 17.
ry redemander la Suite de leurs caba-
Princesse de Condé, les, & sages conseils
262. n. 19. que Sully donne à
PREAUX (Hector Henry IV. dans cette
de) est député par occasion, 68. *suiv.*
Jeannin à Henry IV. Assemblée générale
233. — 181. Sollicite de Gergeau, 73. *suiv.*
l'Archiduc en faveur *Voyez* Gergeau. Les
du Prince d'Epinoÿ, Maures offrent d'em-

brasser la Religion différentes opinions
 Protestante & de pas- sur les causes & les
 ser en France, 131. Auteurs qui porté-
 133. Faux avis & ca- rent Ravaillac à com-
 lomnies contre les mettre ce crime,
 Calvinistes, 271. 418. *suiv.*
suiv. & soupçons RAYMOND (Le Pere)
 qu'on inspire à Hen- Jésuite, 156.
 ry contre eux, pour RECEVEURS Géné-
 le détourner de son raux & Particuliers.
 Grand Dessein, 335. Réglemens auxquels
 — 346. Sully les assujettir,

PUGET Trésorier 96. *suiv.* n. 33. Rece-
 de l'Epargne, 230. veurs à créer dans le
 besoin, 199. *suiv.*

R.

REFUGE (N. du)

RAGNY (Madame
 de) se mêle des
 intrigues de Galan-
 terie de Henry IV.
 14.

RAMBOUILLET (N.
 de) nommés dans les
 intrigues de galante-
 rie de Henry IV. 24.

RAVAILLAC. (Fran-
 çois) Pièces de son
 Procès supprimées,
 393. Autres repro-
 ches faits à ses Juges
 & jugement de cette
 conduite, n. 17. Dé-
 tail & particularités
 sur le Parricide de
 Henry IV. 403. *suiv.*
 12, 23. Examen des

Envoyé en Suisse.

Sully lui reproche sa
 mauvaise gestion,
 303. *suiv.*

RENAUD (Rachel)
 découvre la conspi-
 ration de La-Flèche,
 374. *suiv.* n. 35.

REVENUS ROYAUX.
 Mémoire sur les
 moyens de les aug-
 menter, 198. *suiv.*
Voyez Finances, Fer-
mes, Taille, Impôts,
&c.

RICHARDOT (Jean
 Président de) em-
 ployé dans les Négociations pour la paix
 entre l'Espagne & les
 Provinces - Unies,

DES MATIERES. 289

122. *suiv.* On sur-
prend son instruc-
tion, 127. Sa mort,
n. 42. — 163. 2.

ROANNAIS. (Duc
de) Cabale avec les
Séditieux, 89.

ROCHEFOUCAULT
(l'Abbé de la) nom-
mé Cardinal, 301.

RODOLPHE Empe-
reur se saisit injuste-
ment de Donavert,
138. — 163. Exa-
men de ses droits
prétendus sur la Prin-
cipauté de Clèves,
de Julliers, &c. 306.
suiv. Il en donne l'in-
vestiture à l'Archi-
duc Léopold, & re-
cherche Henry en sa
faveur, 317. Il sou-
lève les Protestans
d'Allemagne par les
cruautés qu'il exerce
à leur égard, 316.

ROHAN (Henry II.
Duc de) conduit les
Suisses en Clèves,
374.

ROHAN. (Margue-
rite de Béthune Du-
chesse de) Constance
qu'avoit Henry IV.
en cette Dame, 32.

Rois. Réflexions sur

la Politique & le
Gouvernement de
nos Rois, 101. *suiv.*
n. 35. *voyez France*,
(Rois de) Races.

ROQUELAURE (An-
toine de) Maréchal
de France, 307.
Brouilleries entre cer-
te Maison & celle de
Noailles, apaisées
par Sully, 141.

ROSNY (Maximi-
lien II. de Béthune
Marquis de) fils aîné
du Duc de Sully.
Grands partis qu'on
lui offre en mariage,
n. 21. Le Roy lui
fait épouser Made-
moiselle de Créquy.
Sujets de chagrin que
cette Alliance cause
au Père & au Fils, 7.

suiv. n. 3. Henry
proposa de lui don-
ner Mademoiselle de
Vendôme, 12. n. 4.
Il refuse à ce Prince
de changer de Reli-
gion, 14. — 26. —
29. — 155. Henry
le raccommode avec
le Duc de Vendôme.
Il est fait Grand-Ma-
ître de l'Artillerie en
survivance, & con-

duit l'Artillerie en Clèves, 374.

ROUEN. Sully y fait construire un pont, 88.

ROSSY (Elie de la Place de) conclut avec Jeannin le Traité d'Intervention, &c. 282. *suiv.*

S. *suiv.*

SALIGNAC demande de la part du Grand Seigneur, un Résident à Marseille, 306.

SALLIAN (Le Pere) Jésuite, 155.

SANG. (Prince du) Leurs divisions & querelles après la mort de Henry IV. 63.

SAVARY nommé dans une Lettre du P. Cotton, 155.

SAUBJON. Gratification que lui accorde Henry IV, 234.

SAULT (Chrétienne d'Aguirre Comtesse de) travaille fortement à faire réussir le mariage du Marquis de Rosny, avec

Mademoiselle de Créquy, & pour empêcher la conversion de Sully, 16. *suiv.* Elle se mêle des intrigues galantes de Henry IV. 24. Grace que lui refuse ce Prince, 88.

SAVOYE (Charles Emmanuel Duc de) félicite Henry sur la Naissance du Duc d'Anjou, 117. Alliance projetée entre les deux Cours, 171. Liaisons de Sully avec le Duc de Savoie calomniées, 294. Il se joint à la Députation faite au Roy par les Princes assemblés à Hall, 337.

Voyez Clèves. Il fait un Traité d'Alliance avec la France, 355. n. 12. Bullion Ambassadeur auprès de lui, 371.

SCHOMBERG (Henry de) Maréchal de France, est nommé Ambassadeur en Allemagne, 372. Donne de bons avis à Henry IV. & à Sully sur la conjuration de Ra-

DES MATIERES. 487

vaillac, 386, 387. n. 16. *suiv.*

SEDAN Henry IV. s'opposé à la qualité de Seigneur Souverain de Sedan que prend Bouillon, 292, 293. *suiv.*

SEDITIONS. Sageſſe de Henry & de Sully à prévenir & à éteindre leurs complots, 21, 22. Suite de leurs cabales, 68. *suiv.* Sage conseil que Sully donne au Roy à ce sujet, 70. *suiv.* Leurs intelligences avec l'Eſpagne & dans la Maïſon de la Reine, 164. *suiv.* Autres conseils que Sully donne à Henry IV. à cet égard, 180. *suiv.* n. 12. Ils font servir à leurs deſſeins l'amour de Henry pour la Princeſſe de Condé, 254. *suiv.* Voyez auſſi ſur cet Article Epernon, Conju- ration, Parricide, Seigneurs François, Jeſuites, &c.

SEIGNEURS DU GRANDS du Royaume. Querelle &

brouilleries entr'eux, 62. Suites de leurs cabales, 69. *suiv.* Calomnies contre Henry IV. de chercher à les ruiner par le jeu, 89. n. 29. Ils travaillent à rompre le Grand Deſſein de ce Prince, 362. *suiv.* Accuſés d'entrer dans le complot de Ravillac.

SULLY (Nicolas Brullart de) Chancelier. Il ſe montre au Conſeil d'avis contraire à Sully ſur les cabales des Proteſtans, 71. Et conteſte avec lui en préſence du Roy, 143, 144. Henry IV. lui fait part des complots formés contre la vie, 180. Autre conteſtation qu'il a avec Sully, 221, 222. Jugement de Henry ſur ſes bonnes & mauvaiſes qualités, 226, 227. n. 220. 258. Il prévient ce Prince contre Sully ſur l'armement de Clèves, 346. Grave réponſe de lui à la

Reine lors de la mort
de Henry IV. 414.

SILLERY (Noël
Brulart Comman-
deur de) se mêle des
intrigues de galante-
rie de Henry IV. 24.

SOISSONS (Charles
de Bourbon Comte
de) fait éclater son
mécontentement, 63.

— 69. Se lie avec les
Jésuites & les Cour-
tisans, 156. — 158.
& prévient Henry
IV. contre Sully sur
l'armement de Clè-
ves, 346. — 361. Il
quitte la Cour mé-
content au couron-
nement de la Reine,
398. n. 29.

SOMMERIVE (Char-
les Emmanuel de
Lorraine, Comte de)
est exilé par le Roy
pour ses galanteries,
avec la Comtesse de
Moret, 25. *suiv.* n.
16.

SORLIN (Henry de
de Savoye Nemours,
Marquis de Saint)
39.

SOURDIS (Benja-
main de Rohan Duc

de) commande une
compagnie à l'expé-
dition de Clèves, 368.

SPINOLA (Le Mar-
quis) conclut le Trai-
té de suspension
d'Armes avec les
Flamands, 122. Fa-
vorise l'évasion du
Prince de Condé, &
dissuade l'Archiduc
de le rendre, 262. n.
29.

SPENS. (Charles
Roy de) Lui & son
fils entrent dans la
Confédération con-
tre la Maison d'Au-
triche : Boissise est
nommé Ambassadeur
en cette Cour, 372.
*Voyez Suède, Dessein
Politique.*

SUISSE. De Refuge
se conduire mal au-
près d'eux, 303. *suiv.*
Les Suisses entrent
dans la Confédéra-
tion contre la Mai-
son d'autriche, 357.
Caumartin leur est
envoyé en qualité
d'Ambassadeur, 374.

SULLY (Fotte &
Château de) érigés
en Duché-Parie, 17.

SULLY (Maximi-

DES MATIERES. 489

lien de Béthune Duc de) donne des Fêtes & des Spectacles à l'Arcenal , 2. *suiv.* Aventure comique entre lui & Pimentel , 3, 4. n. 1. Artifices & calomnies de ses ennemis , 5. *suiv.* Henry IV. marie son fils avec Mademoiselle de Créquy. Sujets de chagrin que lui cause , dans la suite , ce mariage , 5. *suiv.* n. 2, 3. Offres de la Dignité de Connétable & autres qu'il refuse , 11. f. Moyens employés par les Protestans pour l'en détourner , 16, 17. Henry rassure Sully contre ses ennemis , 26, 27. Sa circonspection en parlant des foiblesses de ce Prince , 22, 23. Conversation en rieurs sur la Reine , la Marquise de Verneuil , &c. Ce Ministre travaille encore à apaiser ces querelles , 28. *suiv.* n. 9. Lettre obligeante que lui écrit Henry IV. sur

la naissance de son fils , 41. n. 10. Il est pris pour juge par le Roy & la Marquise de Verneuil , dans l'intrigue de Joinville , 45. *suiv.* n. 15. S'emploie dans celle de Sommerive avec la Comtesse de Morret , 52. *suiv.* n. 16. Dans l'affaire de Balagny assassiné par d'Eguillon , & dans plusieurs autres querelles entre les Courtisans , 61. *suiv.* n. 29. Dans celle du mariage de M. de Vendôme , avec Mademoiselle de Mercœur , 63. *suiv.* n. 20. — 22. Il s'oppose aux conseils violens du Roy , & des Courtisans contre les Huguenots , 68. *suiv.* & termine l'Assemblée de Gergeau à la satisfaction de Sa M. 73. *suiv.* Lettre que lui écrit Henry sur sa santé & celle de ses enfans , 78. *suiv.* Sa générosité à l'égard de la famille de Miron , 85. n. 26. Il fait

construire la Place Dauphine, le Pont de Rouen, &c. 87, 88. Se plaint des dépenses de Henry IV. au jeu, 88. *suiv.* n. 28. Soulage les Riverains de la Loire dans une inondation. Péril que lui-même y court, 90. *suiv.* n. 30. Recevoir plusieurs graces du Roy, 92. *suiv.* n. 31. Fait tracer des Plans des Côtes & Villes de France, & restituer les usurpations faites par l'Espagne & la Lorraine, 95, 96. n. 32. Opérations & Réglemens de Finance, &c. 96. *suiv.* n. 33, 34. Il exhorte Henry IV. à travailler avec ses Ministres, 100, 101. Mémoire & Réflexions sur la Taille, sur les Impôts & sur différentes formes de notre Gouvernement. Jugement sur quelques uns de nos Rois, 102. *suiv.* Erreurs sur ce sujet rectifiées, n. 35. Sully reçoit des complimens de la part des Princes Etrangers, 117. Henry IV. suit ses conseils par rapport à l'accommodement de l'Espagne avec les Flamands, 110. *suiv.* Jettons d'or qu'il présente au Roy. Etats & Mémoires que Sa M. lui dit de composer, 139. *suiv.* Opinions différentes sur sa faveur, 141. n. 1. Contestation entre lui & Sillery, 143, 144. Il reçoit & loge S. M. à l'Arcenal, 145. f. Brouillerie entre lui & le P. Cotton, sur une Lettre imprudente écrite par ce Pere: haine qu'ils se portent l'un à l'autre, 152. *suiv.* n. 5. Henry IV. vient lui confier ses chagrins. Longue conversation entr'eux sur les nouvelles publiques, 163. Sur l'amour de ce Prince pour la Princesse de Condé, 163, 164. n. 6. Sur les complots formés contre

DES MATIERES. 491

sa vie dans la Maison de la Reine, 165. Opinion de Sully sur ces complots, *ibid.* *suiv.* Il hâte l'exécution du Grand Dessein, 187. Obtient la permission d'entrer en carrosse au Louvre, 188. n. 13. S'occupe avec Henry à la composition du Cabinet d'Etat, 189. *f.* Conversation entre le Roy & lui sur les différens moyens de recouvrer de l'argent, 198. *suiv.* Edit qui établit le Droit annuel, & opinions différentes sur cet établissement, 200. n. 19. Idées de ce Ministre sur la manière de réprimer le Luxe, de corriger les dissipateurs, de détruire la chichane, &c. 207. *suiv.* n. 20. Entretiens entre S. M. & Sully, & contestation entre lui & les Ministres à ce sujet, 218. *suiv.* Jugement de Henry IV. sur le caractère de Sully, 224. *suiv.* Opérations & détails de Finan-
 ce, 229. *suiv.* Lettre que lui écrit la Reine, 232. Il reproche à Henry ses grandes dépenses, 232. *suiv.* Edit contre les Banqueroues frauduleuses & contre le Duel, 235. *suiv.* n. 25. Intrigues de Cour où on le calomnie au sujet des Enfans de France, 238. *suiv.* Evasion du Prince de Condé; Lettres, démarches, conseils de Sully en cette occasion, tant avec le Prince de Condé, qu'avec Henry IV. 244. *suiv.* n. 28. Il disculpe Du-Plessis-Mornay & autres Protestans contre de faux avis, 271. *f.* Informations & poursuites qu'il fait inutilement au sujet d'une conspiration à la Flèche, 273. *suiv.* n. 35. Obligation qu'il a au Roy pour ses neveux d'Epinoy, 286. *suiv.* n. 2, 3, 4. Estime qu'ont pour lui les Princes Etran-

pers, 293, 294. Alliance de sa Maison avec la Maison d'Autriche. Discours ferme qu'il tient à l'Envoyé de Florence, 296. *suiv. n. 9.* Re- proche qu'il fait à du Refuge, 303. *suiv.* Mémoire & autres détails sur la Succession de Clèves, 306. *suiv.* Conversations entre Henry & lui, & détails sur le dessein d'abaisser la Maison d'Autriche, 337. *suiv.* Soupçons qu'on inspire à ce Prince contre lui à ce sujet, 346. Négociations auprès des Princes de l'Europe, démarches, entretiens & préparatifs au sujet du Grand Dessein, 355. *s. n. 12.* *Voyez Clèves.* Dessein politique. Liberté avec laquelle il arrête Henry IV. qui parloit in- considérément sur cette matière, 362, 363. Conversation de Henry avec lui sur les prédictions & pressentimens de sa mort prochaine, 382. *suiv.* Sully tra- vaille inutilement auprès de la Reine à faire suspendre la cérémonie de son couronnement, 385. *n. 15.* Avis que Schomberg lui don- ne d'une conspira- tion : réticence de ce Ministre sur quel- ques particularités à ce sujet, 386. *suiv. 16.* *Voyez Coman.* Conspiration &c. Indispo- sition qui le retient à l'Arcenal où Hen- ry IV. lui envoie la Varenne, 401, 402. & où il reçoit les pre- mières nouvelles de l'Assassinat de ce Prince : ses sentimens & ses paroles en ap- prenant ce funeste accident, 404, 405. SULLY (Duchesse de) Rachel de Coche- filet. Bon conseil qu'elle donne à la Reine sur Conchine, 37, 38. Henry IV. la complimente sur la naissance de son fils, 42. *n. 11.*

DES MATIERES. 493

T.

TACTIQUES. Ouvrages & Réglemens sur cette partie projetés par Henry IV. 190. *Voyez Cabinet d'Etat.*

TAILLE. Réglemens à ce sujet, 96. *suiv.* Brevet de la Taille expédié en plein Conseil, 101. Mémoire & réflexions de Sully, 102. *suiv.* Erreurs à cet égard rectifiées, n. 35. Origine & variations de la Taille dans ce Royaume, 110. *suiv.* *Voyez les* n. 18, 39. Etats sur la Taille dans ce Royaume, 140. *suiv.* *Voyez aussi Impôts, Finances.*

TAMBONNEAU (Le Président) Commis à la vérification des Rentes, 232.

TARTAS, Ville Protestante, 74.

TERRAIL (Du) veut surprendre Genève, y est pris & décapité, 294. *suiv.* n. 6, 7.

THOU (Jacques-Auguste Président de)

Lettre que lui écrit le Prince de Condé après son évafion, 263.

TOUR (le Pere de la) Jéfuite, 155.

TREMOUILLE (Charlotte-Catherine de la) Princesse de Condé, est accusée de favoriser l'amour de Henry IV. pour la Princesse de Condé, 248. n. 27.

TRENTE. (Concile de) Refus que fait Henry IV. de le faire recevoir en France, 83, 84.

TRESORIER de France. Réglemens auxquels Sully les affujettit, 96. *suiv.* n. 33.

TREVE de 12 ans entre l'Efpagne & les Provinces-Unies conclue, 281, 282. n. 1. *Voyez Flandre, Espagne, Jeannin, &c.*

TURCS & TURQUIE. Le bruit court que les Turcs se préparoient à donner du secours aux Maures révoltés en Espagne, 137. Monglat est nommé Ambaf-

sadeur à la Porte,

372.

V.

VALENCE en Espagne. Soulèvement qui y arrive au sujet de l'expulsion des Maures, 134.

VALARIO Courier du Pape, bien traité en France, 82, 83.

VALLÉE (Michel Piquemouche de la) conduit le Duc de Vendôme en Bretagne, 66.

VARENNE. Guillaume Fouquet de La-) Il vient de la part du Roy conférer avec Sully, 44. Part qu'il a dans les querelles des Courtisans, 54. —

144. Son devouement aux Jésuites, 156. Il donne avis à Henry IV. des complots faits en Espagne contre sa personne, 166. *suiv.* 220.

— 223. — 258. — 362. Ce Prince l'envoie chez Sully, le jour de sa mort, 401.

suiv.

VAUCÉLAS (André de Cocheslet Comte de) découvre en Espagne les complots, dans la Maison de la Reine, contre la vie de Henry IV. & lui en donne avis, 166. *suiv.* n. 7.

VENDÔME. (César de Bourbon, Duc de) Difficultés à accomplir son mariage avec Mademoiselle de Mercœur, 63. *suiv.* n. 21. — 155. Il accuse Sully de s'opposer à sa légitimation, 238. *suiv.* Henry IV. le reconcilie avec Sully & Rosny, 354, 355. — 362. Ses craintes sur les complots contre ce Prince, 406.

VENISE. Confédération entre la France & cette République, 172. Elle se joint à la Députation faite au Roy par les Princes d'Allemagne assemblés à Hall, 337, 338. Voyez Clèves. Bullion nommé pour cette Ambassade, 371.

VENTADOUR (Anne

DES MATIERES. 495

de Lévis, Duc de)
se plaint de Sully,

43.

VERDUN, Premier
Président du Parle-
ment de Toulouse
Sully lui écrit sur di-
vers Réglemens, 99.

VERNEUIL, (Henry
de Bourbon Duc de)
légitimé ; le Roy lui
donne l'Evêché de
Merz, Difficultés que
le Pape fait dans cer-
te affaire, 81. *suiv.*
Particularités sur sa
vie, n. 83.

VERNEUIL. (Cathé-
rine Henriette de Bal-
zac d'Entragues,
Marquise de) Enfans
que Henry IV. eut
d'elle, 23. n. 7. Ce
Prince confie à Sully
les chagrins qu'elle
lui donne, 33. *suiv.*
& le prend pour juge
dans l'intrigue de
Joinville avec elle,
46. *suiv.* n. 15. Son
fils obtient l'Evêché
de Merz, 81. *suiv.*
Bon mot d'elle sur
le mariage du Prin-
ce de Condé, 248.
n. 27. Elle est impli-
quée dans la conspi-

ration de Ravaillac
par la Coman, 387.

suiv. n. 16. Autres
particularités à cet
égard, 418. à la n.
23. 432. de la même
n. *Voyez* *Patricide*,
Epernon, &c.

VIC. (Dominique
de) 220. Ses projets
pour la sûreté de Ca-
lais, 235.

VIGUIER, Ministre
Protestant à Blois. *Son*
Théâtre de l'Antechrist,
272. n. 33.

VILLARNOU, Dé-
puté Général des Cal-
vinistes, 76.

VILLARS. (Juliet-
te-Hyppolite d'Es-
trées, Marquise de)
son intrigue avec
Joinville, 47. *suiv.* n.
13.

VILLEMONTÉE, Par-
tisan nommé par
Henry IV. du Con-
seil de Régence, 372.

VILLEROY (Nicolas
de Neuville de) Mi-
nistre d'Etat. Henry
IV. se sert de lui
pour porter Sully à
changer de Religion,
17, 18. & pour ap-
aiser les querelles

des Grands, 56. *suiv.*
 Son opposition à Sully sur les brigues des Protestans, 70. *suiv.*
 Lettres réciproques de lui & de Sully à l'Assemblée des Calvinistes à Gergeau, 73. *suiv.*
 Maladie qu'il a à Fontainebleau, 79. Part qu'il a dans l'affaire de la Trêve entre l'Espagne & les Provinces-Unies, 123. *f.* 143.
 144. Il favorise la Politique Espagnole, contre les desseins de Henry IV. 170. *suiv.*
 Ce Prince se défie de lui & lui cache les avis qu'il reçoit sur les complots formés contre sa personne, 180.
 Contestations entre Villeroy & Sully, 221, 222. Jugement de Henry sur les bonnes & mauvaises qualités de ce Ministre, 228. n. 23.
 Réprimande que lui fait le Roy pour avoir soutenu le Calomniateur anonyme de Sully, 241. —
 258. Lettres circulai-

res qu'il écrit après l'évasion du Prince de Condé, 270, 271.
 Services qu'il rend aux Princes d'Epinoüy auprès des Etats Généraux, 292. Sully se plaint à lui de la mauvaise gestion de Refuge dans les Cantons Suisses, 303, 304. Il prévient S. M. contre Sully sur l'armement de Clèves, 346. — 368.

VILLES de sûreté accordées aux Calvinistes, Sully termine la Question à la satisfaction du Roy dans l'Assemblée de Gergeau, 74. *suiv.*

VITRY. (Louis de l'Hôpital de) 220. n. 23. — 408. Services qu'il rend à l'Etat lors de la mort de Henry le Grand, 196. *suiv.*

W.

WIRTEMBERG.
 (Ulric, Duc de) François Premier le souvient contre Charles Quint, 326.

DES MATIERES. 497

Y.

Y VETEAUX. (des)
155. Henry IV.
lui donne la Charge
d'Avocat Général à
Rouen , 233.

Z.

Z AMET (Sébas-
tien) vient con-
férer avec Sully , au
sujet de Mademoi-
selle des Essards , 44.
Il avertit ce Prince
des complots faits
contre sa personne

dans la Maison de la
Reine, 166. *suiv.* Dif-
férentes dettes à lui
acquittées , 231. —
234. Particularités
sur ce riche Partisan
& sur ses enfans, 234.
n. 24. — 307. — 338.

ZAMET le jeune.

Avis qu'il donne à
Henry IV. des com-
plots en Espagne con-
tre sa personne , 166.

ZAPATA (Le Car-
dinal) envoyé par
l'Espagne féliciter le
Grand Duc de Tos-
cane , 301.

Fin de la Table du septieme Volume.

